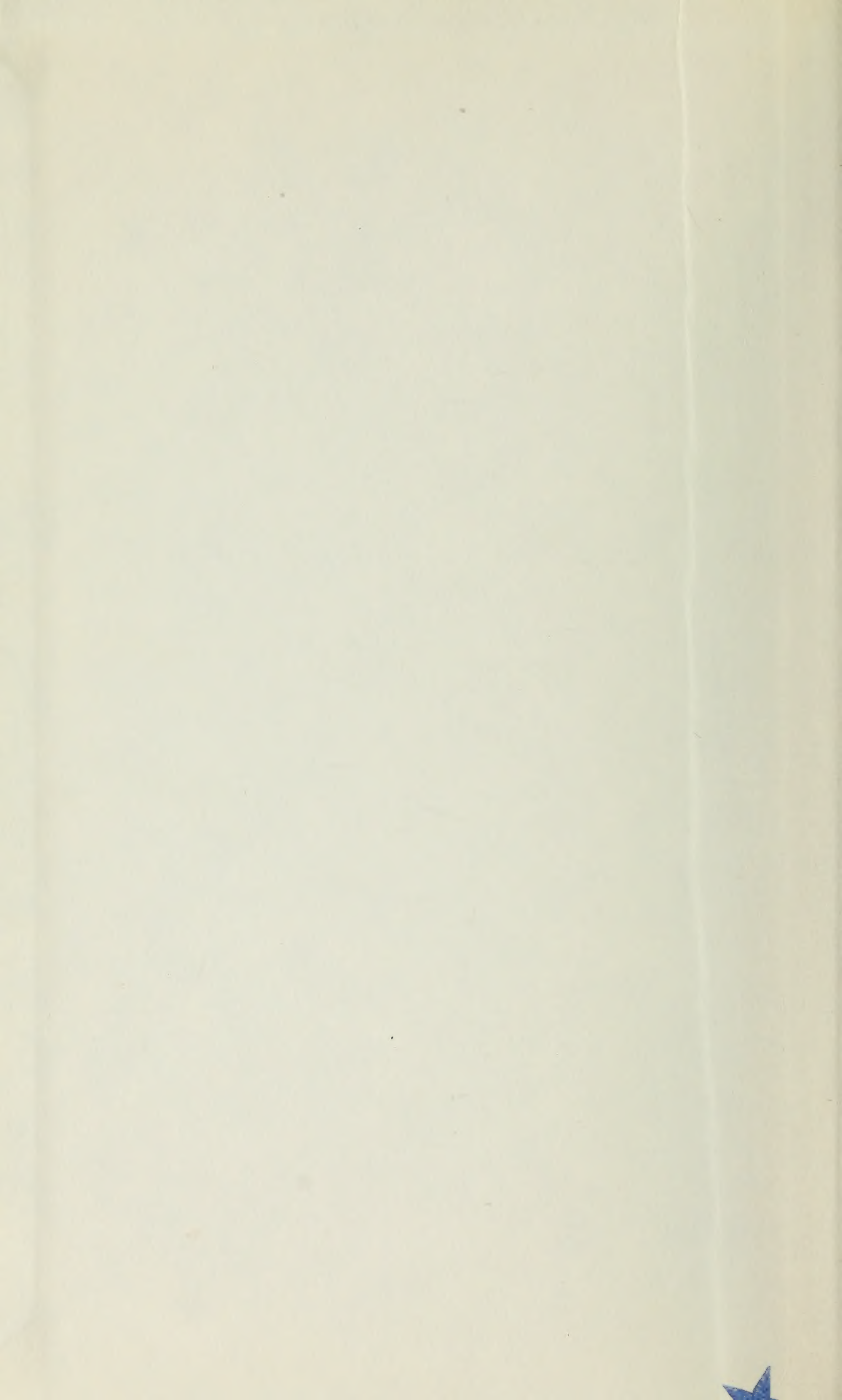






Raymond Désilets, a.c.

Semaine Sociale du Canada



COMMISSION GÉNÉRALE

DES

SEMAINES SOCIALES
DU CANADA

R. P. Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S.J., président (Montréal) ; Guy VANIER, secrétaire (Montréal) ;

Abbé Léonidas Adam (Sherbrooke) ; R. P. A.-F. AUCLAIR, O.M.I. (Prince-Albert) ; Pierre BEAULE, (Québec) ; Sénateur BELCOURT (Ottawa) ; Noël BERNIER (Winnipeg) ; Alfred CHARPENTIER (Montréal) ; Abbé Ph.-S. DESRANLEAU (Saint-Hyacinthe) ; Juge C.-E. DORION (Québec) ; Docteur Jules DORION (Québec) ; J.-E.-A. DUBUC (Chicoutimi) ; Abbé Maxime FORTIN (Québec) ; Abbé Cyrille GAGNON (Québec) ; Léon-Mercier GOUIN (Montréal) ; Oscar HAMEL (Québec) ; Abbé Edmour HEBERT (Montréal) ; Omer HEROUX (Montréal) ; Mgr Eugène LAPOINTE (Chicoutimi) ; Abbé Olivier MAURAULT, P.S.S. (Montréal) ; Edouard MONTPETIT (Montréal) ; Mgr L.-A. PAQUET (Québec) ; Antonio PERRAULT (Montréal) ; Abbé Philippe PERRIER (Montréal) ; Dr. Fred.-A. RICHARD (Moncton) ; Mgr F.-X. ROSS (Rimouski) ; R. P. Rodrigue VILLENEUVE, O.M.I. (Ottawa).

NIL OBSTAT

Marianopoli, die 20 sept. 1920.

Edmour HEBERT,

Censor librorum.

IMPRIMATUR

Marianopoli, die 20 sept. 1920.

† *PAUL, arch. de Montréal.*

PROGRAMME

LUNDI, 21 JUIN

Matin : 8 h. 30. — Messe d'ouverture dans la chapelle Notre-Dame de Lourdes. Allocution par Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal.

10 h. 30. — Cours d'introduction. La première Semaine sociale du Canada : sa raison d'être, ses travaux, son esprit.
R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
De l'Ecole Sociale Populaire.

Soir : 4 h. — Préparation de l'Encyclique. Le mouvement social catholique qui l'a précédée.
M. Guy VANIER,
Professeur à l'Université de Montréal.

5 h. 15. — La Crise sociale telle que décrite par Léon XIII.
Mgr Eugène LAPOINTE,
Vicaire général de Chicoutimi.

8 h. 30. — Veillée religieuse dans la chapelle des RR. PP. du Très Saint-Sacrement.
Méditation :
R. P. TARDIF, S. S. S.

MARDI, 22 JUIN

Matin : 8 h. 30. — La Question ouvrière au Canada. Nature, causes.
M. Arthur SAINT-PIERRE,
Directeur de la **Revue Nationale.**

10 h. 30. — Un faux remède : Le Socialisme.
Abbé Lucien PINAULT,
Professeur de philosophie au collège de l'Assomption.

Soir : 4 h. — Les Conséquences funestes du socialisme.
M. André FAUTEUX,
Avocat à Montréal.

5 h. 15. — Solution qu'apporte l'Eglise par sa doctrine.
I. Nécessité des inégalités et des souffrances.
Abbé Arthur CUROTTE,
Professeur de droit canon.

8 h. 30. — Conférence publique présidée par S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal. Le Rôle social et charitable de l'Eglise à travers les âges.
Le sénateur CHAPAIS,
Professeur à l'Université Laval.

Allocution de M. Omer HEROUX,
Rédacteur au **Devoir.**

MERCREDI, 23 JUIN

Matin : 8 h. 30. — II. Devoirs réciproques des deux classes.
Le juge Charles-Edouard DORION,
De la Cour supérieure de Québec.

10 h. 30. — Le véritable usage des Richesses.
R. P. LAMARCHE, O. P.
Directeur de la **Revue dominicaine** de Saint-Hyacinthe.

Soir : 2 h. 30. — Solution qu'apporte l'Etat. Devoirs généraux et particuliers.

Mgr Louis-Adolphe PAQUET,
du Séminaire de Québec.

4 h. — Le Salaire.

Abbé Edmour HEBERT,
Directeur des Œuvres sociales du diocèse de Montréal.

5 h. 15. — Conditions du travail.

M. Joseph-Evariste PRINCE,
Professeur à l'Université Laval.

8 h. 30. — Le Programme social des évêques américains.

M. Edouard MONTPETIT,
Professeur à l'Université de Montréal.

JEUDI, 24 JUIN

Matin : 8 h. 30. — Les Grèves.

R. P. VILLENEUVE, O.M.I.,
Supérieur du scolasticat d'Ottawa.

10 h. 30. — Le Travail des femmes et des enfants.

Madame GERIN-LAJOIE,
Présidente de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste.

Soir : 3 h. — Dévoilement du Monument Dollard au Parc LaFontaine.

8 h. 30. — Grande manifestation ouvrière au Parc LaFontaine.

Orateurs : MM. Victor MORIN, Gaudias HEBERT,
abbé Maxime FORTIN, Henri BOURASSA.

VENDREDI, 25 JUIN

Matin : 8 h. 30. — Les Œuvres sociales, leur importance, leur esprit.

Abbé Philippe PERRIER,
Ancien président de l'Ecole Sociale Populaire.

10 h. 30. — Le Droit d'association.

M. Léon-Mercier GOUIN,
Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Soir : 2 h. 30. — Œuvres de protection.

Abbé Henri GAUTHIER, P. S.S.,
Directeur du Foyer.

4 h. — Les Unions ouvrières catholiques.

Abbé Léonidas ADAM,
Directeur des Œuvres sociales du diocèse de Sherbrooke.

5 h. 15. — Etudes sociales et instrument de travail : l'*Action Populaire.*

R. P. DASSONVILLE, S. J.
De l'Action Populaire de Reims.

8 h. 30. — Réunion de clôture. Le Devoir social de chacun.

M. Antonio PERRAULT,
Professeur à l'Université de Montréal

Allocution de M. Oscar HAMEL,
De l'Action sociale catholique.

AVANT-PROPOS

Nous aurions voulu faire plus complet ce compte rendu de la première Semaine sociale *canadienne. Les circonstances ne l'ont point permis, et c'est une aventure que connurent, à leurs débuts, nos amis de France. Tel quel, cependant, avec ses substantiels résumés et ses textes, ce volume offrira un intérêt considérable. Il prolongera l'enseignement des maîtres qui nous apportèrent, avec une parfaite bienveillance, leur précieux concours ; il amorcera les travaux des* Semaines *à venir.*

Car il faut que l'oeuvre se poursuive et se développe. Le besoin des temps, les témoignages augustes qui saluèrent cette première initiative, l'accueil favorable qu'elle a partout reçu, le commandent. L'expérience, faite en d'assez difficiles circonstances — il a fallu partout improviser — écarte l'incertitude du succès.

Est-il besoin de rappeler les origines de cette première Semaine sociale ? *Tous les observateurs reconnaissaient l'urgence d'une puissante campagne d'action sociale, tous reconnaissaient aussi que cette campagne, il importait de l'éclairer, de l'ordonner par une doctrine ferme et précise. Il parut à quelques-uns qu'entre tous les moyens d'étude et de propagande, la* Semaine sociale, *qui avait fait ses preuves en maints autres pays, serait particulièrement efficace. C'est une opinion que l'événement s'empressa de justifier.*

En tout état de cause, la commission d'initiative eut probablement mis à l'étude l'encyclique Rerum Novarum. *Il fallait d'abord déblayer le terrain, prendre une vue d'ensemble de la doctrine, et quel thème, mieux que celui-là, nous y pouvait aider ? Mais un appel du Souverain Pontife est venu, l'automne dernier, confirmer avec une souveraine autorité cette vue personnelle et nous apporter, en même temps qu'une direction précise, la joie de répondre à un désir sacré. Benoît XV proclamait la constante actualité de l'encyclique, invitait le monde catholique à la mieux étudier. Il a bien voulu, par un bref à notre secrétaire, M. Guy Vanier, nous bénir et nous féliciter d'avoir entendu son appel.*

De ce témoignage de paternelle bienveillance, nous ne saurions manifester assez de gratitude. Il couronne l'émouvante série de lettres qu'ont bien voulu nous adresser le Délégué apostolique et Nos Seigneurs les Évêques du Canada. A tous nous voulons redire ici notre profonde reconnaissance ; et personne ne trouvera mauvais que nous soulignions, avec une particulière émotion, l'extrême bienveillance de l'évêque sous les yeux duquel s'est fait notre travail. Dès les premières heures, Mgr l'Archevêque de Montréal a béni notre dessein ; ses paternels encouragements nous ont accompagnés à Rome et, tout au long de nos séances, il nous a manifesté la plus active, la plus efficace sympathie. Comment ne l'en remercierions-nous point du fond du coeur ?

Notre dette de gratitude est lourde, et longue la liste de nos créanciers. A vrai dire, nous n'avons rencontré partout que le plus empressé concours. L'oeuvre était dans tous les voeux. Nous tenons à consigner ici l'expression de notre reconnaissance envers tous ceux, professeurs et collaborateurs de toute sorte, dont le travail et l'appui ont assuré le succès de cette première Semaine sociale. *Et nous adressons un salut particulier à nos amis de France qui ont bien voulu se faire représenter chez nous par le R. P. Dassonville, S. J.*

Le volume que nous présentons aujourd'hui raconte et résume un début. L'expérience permettra de faire mieux. Le devoir immédiat, c'est de prolonger l'oeuvre entreprise — par de nouvelles Semaines, *par des études, et des travaux qui, selon l'énergique appel de Mgr l'Archevêque de Montréal, feront rayonner au loin l'esprit de l'oeuvre.*

A ce pressant devoir nul ne se voudra dérober. C'est l'une des bonnes façons de servir Dieu, la Patrie canadienne et la paix sociale.

Omer HÉROUX

Le Pape et la Semaine sociale

Le 11 janvier 1920, le secrétaire général de la Commission des *Semaines sociales*,[1] M. Guy Vanier, adressait au Souverain Pontife, la lettre suivante :

Très Saint-Père,

*L'*École Sociale Populaire, *oeuvre catholique d'éducation, dirigée à Montréal par les Pères de la Compagnie de Jésus, désireuse de suivre les directions données par Votre Sainteté dans son mémorable discours du 18 mars dernier sur l'encyclique* Rerum Novarum, *a décidé d'en diffuser au Canada l'admirable doctrine.*

Une commission nommée dans ce but et composée de prêtres et de laïcs organise, sous le bienveillant patronage de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, une Semaine sociale *qui aura lieu dans cette ville du 21 au 25 juin prochain et qui sera exclusivement consacrée à l'étude de la célèbre encyclique.*

Convaincus que « cet admirable document, ainsi que Votre Sainteté l'a déclaré, devrait être toujours sous les yeux comme la grande charte, *et qu'à sa lumière devraient être toujours examinés et résolus les problèmes en rapport avec la question des ouvriers », nous tâcherons, suivant les moyens que Votre Sainteté a Elle-même indiqués, d'en faire apprécier toute la valeur et de montrer comment ses enseignements contiennent la solution des graves problèmes qui agitent actuellement la société.*

Pour réussir dans cette entreprise, dont l'exécution n'est pas sans présenter de réelles difficultés, nous venons en toute confiance, Très Saint-Père, nous jeter à vos pieds et solliciter humblement votre bénédiction et vos encouragements.

Pour la Commission de la Semaine sociale,

Guy VANIER,
Secrétaire général.

---

[1] La Commission provisoire, qui a organisé la Semaine sociale de Montréal, était composée de l'abbé Ph. Perrier, du R. P. Archambault, S.J., de MM. Omer Héroux et Guy Vanier.

Voici le bref par lequel Sa Sainteté a bien voulu répondre :

A notre cher Fils, Guy Vanier,
à Montréal.

Cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

Bien que la question ouvrière ne trouble pas chez vous les esprits et la paix au même degré que dans presque tous les autres pays, néanmoins le projet que vous avez conçu de répandre et de faire connaître par tout le Canada l'encyclique Rerum Novarum *ne peut manquer de produire les fruits que vous en attendez. Il est plus sage et plus expédient de prévenir le mal et d'empêcher les doctrines socialistes d'infecter les esprits que d'avoir à guérir une maladie déjà invétérée.*

Aussi ce projet, — vraiment béni et si nécessaire au temps présent, — ainsi que celui qui lui est étroitement lié, de tenir chez vous ces assemblées qu'on appelle Semaine sociale, *non seulement Nous les approuvons, mais Nous vous en félicitons de tout coeur. Nous désirons en effet, Nous désirons même vivement, que tous les ouvriers catholiques, qui se laissent entraîner au désordre plutôt par une convoitise immodérée et les séductions des agitateurs que par le désir légitime d'adoucir leur sort, apprennent, non seulement dans les édifices sacrés, de la bouche des prêtres, mais ailleurs aussi, grâce au concours de laïques compétents, les moyens que l'Église notre mère leur enseigne et leur conseille de mettre en oeuvre pour améliorer leur condition.*

Afin que la grâce céleste vous seconde dans votre entreprise, à vous, fils bien-aimé, de même qu'à tous ceux qui par la parole ou la plume collaboreront à ce double projet, à tous ceux enfin qui présideront ou assisteront à ces assemblées dont Nous avons parlé, Nous accordons très affectueusement en Notre-Seigneur, comme témoignage de Notre bienveillance, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le cinquième jour de mai de l'année 1920, la sixième de Notre Pontificat.

BENOIT XV, *pape.*

Les Semaines sociales de France

Nous sommes heureux de publier aux premières pages de ce volume la belle lettre du président des Semaines sociales *de France.*

Lille, le 6 avril 1920

Au R. P. Archambault, S.J.

Mon Révérend Père,

La Commission Générale des *Semaines sociales* de France m'a confié le soin très agréable d'adresser à la première *Semaine sociale* du Canada, qui va se tenir à Montréal, du 21 au 25 juin 1920, son salut et l'hommage chaleureux de sa sympathie.

C'est en France, vous l'avez rappelé très délicatement dans vos invitations, que l'institution des *Semaines sociales* a pris naissance. A Lyon, en 1904, elle eut ses premières assises. A Metz, en 1919, elle tint sa onzième session. Elle s'est étendue à d'autres nations. Mais où pourrait-elle se sentir plus près de ses origines que chez vous, dans le pays qui demeure toujours « la Nouvelle-France » ?

L'heure d'une *Semaine sociale* a donc sonné pour le Canada : permettez-moi de vous féliciter, vous qui avez été l'artisan principal de cette grande œuvre. Vous avez bien voulu me dire que partout où votre comité organisateur s'est adressé, soit près de l'autorité ecclésiastique, soit parmi les professeurs et conférenciers, soit parmi les hommes d'œuvres, collaborateurs et auditeurs les plus divers, il avait été accueilli avec une sympathie qui a dépassé les espérances. Je n'en suis pas surpris, moi qui connais, par une expérience deux fois renouvelée, tout ce que vos compatriotes mettent de richesses intellectuelles, de générosité d'âme et d'esprit réalisateur au service des deux causes indissolublement liées de l'Église et de la patrie.

Aussi en souhaitant plein succès, résultats abondants à votre première *Semaine* du Canada, j'ai l'impression de formuler un vœu que déjà la Providence, alliée toute-puissante de votre initiative, s'est chargée de réaliser magnifiquement.

Comme vous avez été bien inspiré en choisissant l'encyclique *Rerum Novarum,* comme l'idée centrale autour de laquelle graviteront, en un ordre parfait, les travaux et les résolutions de votre *Semaine sociale.* Par le fait même, vous avez défini, avec une clarté qui ne laisse rien à désirer, de quel esprit vous êtes et quelle méthode vous entendez suivre. A la lumière de cet enseignement pontifical, dont la clarté s'intensifie, à mesure que les années passent, vous allez examiner un à un les problèmes qui se posent aujourd'hui ; vous allez analyser la crise présente, rejeter les faux remèdes, définir les vérités mâles et les solutions libératrices. Des hommes étroitement unis dans la fidélité aux principes catholiques et le souci ardent du renouveau social, vont appliquer à cette tâche toute la pénétration et la puissance de redressement que donne une science avertie unie à une foi indéfectible. Nous, à qui la distance et les soucis de la reconstruction nationale interdisent en ce moment la présence réelle à ces premières assises des *Semaines sociales* canadiennes, nous lirons vos leçons avec la certitude d'y puiser les plus solides enseignements.

Je souhaite que vos pensées et vos résolutions trouvent écho dans tout le continent de l'Amérique du Nord. Jadis, les fils de France, partis du rocher de Québec et de Ville-Marie, ont fait rayonner jusqu'au cœur de l'Amérique l'éclat du nom français et la lumière de l'Évangile : avec votre concours, la tradition ne sera pas prescrite.

Quand vous clôturerez votre *Semaine*, un mois s'écoulera encore avant que nous ne tenions la nôtre à Caen, du 1er au 8 août prochain. Voulez-vous me permettre d'y convier, par votre obligeante entremise, professeurs et auditeurs de la *Semaine sociale* de Montréal ? Sur cette terre de Normandie, où reposent les cendres de leurs ancêtres, qu'ils viennent nous encourager de leur amitié, nous assister de leur collaboration, à l'heure où la France, victorieuse, mais chargée encore de tant de responsabilités et de soucis, s'efforce de refaire sa vie, au lendemain d'une crise sans précédent dans l'histoire !

Aux membres de la *Semaine sociale* de Montréal, nous donnons cordialement rendez-vous à la *Semaine sociale* de Caen.

Eugène DUTHOIT,
Président de la Commission permanente
des *Semaines sociales* de France

Approbations épiscopales

Délégation apostolique
au Canada
et à
Terre-Neuve

Ottawa, 14 juin 1920

Monsieur Guy Vanier,
Secrétaire de la *Semaine sociale,*
Montréal.

Cher Monsieur,

Je regrette que des engagements antérieurs ne me permettent pas de me rendre à la courtoise invitation de votre Commission d'organisation, et de prendre part à la semaine d'études destinée à illustrer et à répandre les enseignements de l'Église catholique sur la question sociale.

Néanmoins, mon esprit et mon coeur seront avec vous. Vous avez reçu de Sa Sainteté Benoît XV un bref dans lequel l'Auguste Pontife, en des paroles toutes paternelles, approuve vos projets, vous félicite de votre initiative, et vous incite à mettre en plus vive lumière les doctrines de l'Église consacrées par l'immortel Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum.* Un si précieux encouragement est bien un signe évident que la grâce de Dieu sera avec vous, et que vous allez accomplir une œuvre de haute opportunité, tant au point de vue religieux que civil, dans un temps où la question sociale est au premier plan des préoccupations de ceux à qui incombe la tâche de promouvoir les intérêts des peuples.

Aussi, pendant cette semaine d'études que vous entreprenez, je ne cesserai de prier le Seigneur de vous éclairer et d'accorder à vos travaux des fruits abondants pour le plus grand bien de ce cher pays du Canada, qui jamais ne le cèdera à aucun autre, lorsqu'il s'agit de mettre en pratique les enseignements de notre sainte Mère l'Église.

Je vous bénis de tout cœur, cher Monsieur Vanier, ainsi que tous les organisateurs et collaborateurs de la première *Semaine sociale* du Canada.

Votre bien dévoué en Notre-Seigneur,

† P. DI MARIA,
Arch. d'Iconium,
Dél. Ap.

Archevêché
de
Montréal

Montréal, le 7 juin 1920

Monsieur Guy Vanier,
Secrétaire de la *Semaine sociale*
de Montréal.

Monsieur le Secrétaire,

Vous savez avec quel bonheur j'ai déjà accueilli le projet d'une *Semaine sociale* à Montréal, et j'ai grand plaisir aujourd'hui, en répondant à votre lettre du 3 juin, de vous réitérer mon entière approbation et de vous offrir tous mes vœux de succès.

Comment ce succès ne serait-il pas assuré ? Vous et vos amis avez apporté à la préparation des travaux qui doivent faire l'objet de ces belles journées d'étude avec votre zèle, tout votre esprit de foi. Vous avez l'encouragement et la sympathie de l'épiscopat et voici que le Souverain Pontife lui-même vous adresse un bref signé de son auguste main, pour vous féliciter de votre si louable initiative, vous tracer en quelque sorte la route que vous devez suivre et vous assurer, vous et tous ceux qui s'associent à vos labeurs, de sa paternelle bénédiction.

Ce témoignage de particulière bonté du chef de l'Église à votre égard me réjouit. En même temps qu'il vous honore, il doit vous remplir de confiance. C'est déjà pour vous une récompense précieuse.

Les *Semaines sociales* ont certainement fait beaucoup de bien en Europe. La vôtre en fera également dans notre pays où tant de problèmes sociaux tourmentent les esprits tout comme de l'autre côté de l'océan. Ces problèmes vous vous proposez de les étudier à la lumière de la magistrale encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, sur « la condition des ouvriers ». Laissez-moi vous dire que vous ne pouviez pas être mieux inspirés, d'autant plus que vous répondez ainsi au désir même de Benoît XV qui disait naguère : « La période déjà longue écoulée depuis la publication de ce document n'a enlevé ni leur sagesse, ni leur fraîcheur aux observations qu'il contient ; au contraire, on peut dire que le développement suc-

cessif des événements, tout en justifiant les sombres couleurs sous lesquelles les différentes classes de la société moderne étaient représentées, a mieux montré comment l'harmonie des classes sociales ne peut être obtenue sans le triomphe de la justice et de la charité ».

Vous allez donc, mon cher ami, faire une belle et bonne œuvre, et c'est en union avec le Souverain Pontife que je vous bénis vous et tous vos collègues du fond du cœur.

Votre sincèrement dévoué,

† PAUL,
Arch. de Montréal

* * *

Archevêché
de
St-Boniface

Saint-Boniface, 10 juin 1920

Monsieur Guy Vanier,
Sec.-gén. des *Semaines sociales*.

Cher Monsieur,

Ai-je besoin de vous dire combien il me serait agréable d'assister à votre *Semaine sociale* ? Les devoirs de ma charge me retiennent ici toute la semaine du vingt.

Le magnifique document que vous avez reçu de Notre Saint-Père le Pape rend mes observations sûrement superflues. Que peut-on dire de plus pour montrer non seulement l'à-propos de votre excellent travail, mais son absolue nécessité dans les circonstances troublées qui sont une grave menace pour la sécurité de toutes les classes de la Société ?

J'entendais ces semaines dernières un conférencier d'un certain renom déclarer, à Winnipeg, qu'à son avis, il y a plus de bolchevisme aux États-Unis et au Canada dans un pied carré qu'il ne s'en trouve en Russie dans un mille carré.

Qui oserait dire que c'est faux ?

La Russie a passé par le sang et le feu et se débat maintenant dans la misère noire. Que nous est-il réservé, si notre société d'Amérique ne se ressaisit pas sur la pente rapide qui

la conduit aux abîmes ? Mais il ne suffit pas pour parer au danger d'exprimer des craintes sur l'aboutissant fatal de doctrines subversives, il faut faire œuvre constructive et montrer clairement où se trouve le remède. Il faut que la conviction entre profondément dans les intelligences pour produire l'action, surtout quand elles sont aveuglées par le mirage trompeur de doctrines qui flattent les instincts de la foule avant de la faire sombrer dans les abîmes.

L'Église catholique a les paroles de vie, et son chef a parlé dans un document infaillible, montrant l'erreur et donnant le remède. Vous voulez faire pénétrer dans la foule ces enseignements salutaires, les seuls qui puissent faire éviter la crise que tous redoutent et vers laquelle nous allons : Soyez-en à jamais bénis ! Les initiateurs de ce mouvement compteront parmi les bienfaiteurs insignes de leurs concitoyens.

Puisse le rayonnement de votre *Semaine sociale* éclairer les pauvres aveugles qui ont lancé notre société, dans presque toutes les provinces du Canada, vers l'abîme sans fond de l'enseignement neutre ! L'enseignement neutre donne partout la graine d'apaches — qu'on me pardonne l'expression — qui met en péril les institutions politiques et commence à faire jeter des cris d'alarme aux moins étourdis de ceux qui ont déchaîné la bête humaine en lui enlevant foi dans l'au-delà.

Vous allez donner un enseignement social vivifié par la lumière surnaturelle. Puisse-t-il, après avoir apporté le seul remède possible aux malaises actuels, avant-coureurs de désastres sociaux, donner aux pauvres aveugles qui nous gouvernent la pensée de cesser d'empoisonner par leur enseignement neutre la génération qui grandit.

Je bénis de tout cœur les travaux de la *Semaine sociale* et je vous prie de me croire, Monsieur le Secrétaire général,

Votre tout dévoué en N.-S.

† ARTHUR,

Arch. de Saint-Boniface

* * *

Archevêché
de
Montréal

Montréal, le 11 juin 1920

Mon cher Monsieur Vanier,

L'annonce de la *Semaine sociale,* à laquelle vous avez la bonté de m'inviter, m'a vivement réjoui. Vous en avez pré-

paré l'organisation avec un grand zèle et vous pouviez espérer sans témérité que vos efforts seraient couronnés de succès. La lettre autographe que Sa Sainteté Benoît XV vient de vous adresser, rend ce succès encore plus certain. Je vous félicite bien cordialement et j'appelle de mes vœux les plus ardents, sur votre oeuvre, les bénédictions du bon Dieu. Tout le monde se rend compte de l'importance de cette *Semaine sociale,* et il n'est pas douteux que de nombreux auditeurs voudront profiter de l'enseignement qui s'y donnera. Si je le puis, je me joindrai à eux avec bonheur.

Croyez, cher Monsieur Vanier, à mon bien religieux dévouement.

† GEORGES,
Ev. de Philip.

* * *

Evêché
de
Valleyfield

Valleyfield, P. Q., 18 juin 1920

Monsieur Guy Vanier,
Montréal.

Cher Monsieur,

En ces jours de visites pastorales, de confirmations, de réunions et de séances multiples, il m'a été impossible de répondre plus tôt à votre estimée lettre du 4 du courant, et je vous prie d'agréer mes excuses pour ce retard bien involontaire. Je voudrais de même avoir une heure à moi pour répondre un peu dignement à votre attente, et vous adresser de ces paroles d'encouragement que vous demandez, et auxquelles vous avez tous les droits. En effet, vous m'écrivez en qualité de secrétaire général, au nom de la commission de la première *Semaine sociale* au Canada, et cette *Semaine sociale* sera tout entière consacrée à l'étude approfondie de la célèbre encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, et dite *Rerum Novarum.* Aucun sujet ne saurait être plus intéressant en lui-même, ni plus véritablement pratique dans les temps actuels. Il est donc juste que ceux qui, à raison de leur charge et de leurs fonctions, doivent se préoccuper de notre avenir social, religieux et national, prêtent tout l'appui en

leur pouvoir aux efforts tentés pour garantir contre toute déchéance les éléments essentiels de notre prospérité future. Voilà pourquoi, cher Monsieur, je tiens tout d'abord à vous féliciter de la lettre autographe que Notre Très Saint-Père le Pape, Benoît XV, a daigné vous écrire, et qui est bien le plus précieux des encouragements que vous pouvez espérer. Je souscris aux paroles si bienveillantes de Mgr l'Archevêque de Montréal, et, si la chose peut n'être pas déplacée, je m'unis de tout cœur aux bénédictions de notre vénéré Métropolitain et à ses voeux de plein succès pour les travaux de la *Semaine sociale.* Je n'aurai malheureusement pas le loisir d'y assister ; je l'aurais fait très volontiers si mes occupations me l'avaient permis, et précisément pour entendre traiter à fond des questions qui, durant ces trente dernières années, ont agité tous les peuples sans exception. L'encyclique *Rerum Novarum* a été dès son apparition accueillie par tous, et même par les incroyants, comme une charte de la liberté humaine et de la dignité chrétienne, reconnues et affirmées dans le plus humble travailleur. Tous les problèmes, liés au conflit créé ou redouté entre les classes sociales, y sont abordés et traités avec ampleur, à la lumière de la vérité éternelle ; l'on y voit que l'Évangile, et la doctrine traditionnelle de l'Église gardent la clef de leur complète solution. Aussi, la parole pontificale eut-elle ce privilège d'une opportunité qui non seulement n'a pas été amoindrie par le temps, mais s'est plutôt accentuée avec les années et les événements. Aujourd'hui comme en 1891, les évêques et le clergé, les hommes d'État, les économistes, et les syndicats ouvriers eux-mêmes se font-ils un devoir et un honneur de connaître l'encyclique, de la citer, de la commenter, et d'appuyer sur ses données, les thèses de leur préférence en tout ce qui touche les relations obligées entre le capital et le travail. Mais il en est de la parole du Pape comme de celle de Dieu dont elle est le fidèle écho. Les interprétations sont parfois risquées ; les idées préconçues empêchent trop souvent de l'entendre dans son véritable sens, et tous n'en retirent pas les mêmes fruits. C'est ce à quoi la *Semaine sociale* s'efforcera de parer, en faisant de l'encyclique et de chacune de ses parties, une étude sérieuse, sise au point de vue véritable, sous la clarté de la vérité révélée et de la saine philosophie. C'est un travail considérable que votre Commission se propose d'accomplir ; j'en augure le plus grand bien pour notre société canadienne ; et je fais des vœux ardents pour que toutes

les aspirations de ceux qui vont participer à ce noble labeur, soient pleinement réalisées selon le désir exprimé par le Saint-Père : *Ut catholici opifices omnes . . . audiant quid eos ad meliora sibi paranda doceat atque hortetur Ecclesia mater.*

Veuillez me croire,

Cher Monsieur,

Votre tout dévoué en N.-S.

† JOSEPH MÉDARD,
Evêque de Valleyfield.

* * *

Evêché
de
Joliette

Joliette, le 12 juin 1920

Monsieur Guy Vanier,
Secrétaire-général de la Commission
de la *Semaine sociale* à Montréal.

Cher Monsieur,

Votre bonne lettre du 4 courant est venue me trouver quelque part en tournée pastorale.

J'ai eu l'occasion de dire au zélé Père Archambault le plaisir avec lequel nous voyons arriver la *Semaine sociale* à Montréal. Un de mes prêtres, Monsieur l'abbé Félix Poirier, directeur des œuvres sociales dans le diocèse de Joliette, assistera aux assemblées. Moi-même, autant que les occupations déjà nombreuses qui me sont déterminées pour cette semaine me le permettront, je m'efforcerai d'y faire acte de présence.

Je vous remercie bien sincèrement de m'avoir adressé une copie de la très belle lettre que le Saint-Père vous a écrite à l'occasion de cette *Semaine.* C'est un précieux document pour tout notre pays ; je vous félicite d'en être l'heureux destinataire.

Très volontiers, après Sa Sainteté et Monseigneur l'Archevêque de Montréal, je joins mes bénédictions à celles qu'ils ont fait descendre sur vos travaux.

Veuillez me croire, cher Monsieur,

Votre bien humblement dévoué,

† GUILLAUME,
Ev. de Joliette

Evêché
de
Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, le 19 juin 1920

Monsieur Guy Vanier,

Secrétaire de la Commission
des *Semaines sociales*,
90, rue Saint-Jacques, Montréal.

Monsieur le Secrétaire,

C'est à une excellente œuvre que vous conviez les catholiques de notre pays, en les invitant à la première *Semaine sociale* du Canada. Déjà, en Europe, les *Semaines sociales* ont rendu d'immenses services. Chez nous, bien que la question ouvrière ne soit pas aussi troublée que dans d'autres pays, il y a cependant des erreurs sociales à corriger, des dangers à éloigner, des œuvres à organiser. Nous devons, si nous voulons être sages, prévenir le mal et empêcher le socialisme de gâter les esprits de la classe ouvrière. Ce travail de préservation s'impose. La première *Semaine sociale* du Canada, en expliquant l'encyclique *Rerum Novarum*, y aidera puissamment.

Vous entreprenez votre tâche à la lumière des enseignements pontificaux. Vous ne pouvez que réussir. Guidés par l'Église, vous éviterez les écueils si dangereux dans les questions sociales. Votre doctrine, apprise à l'école de Léon XIII et de Pie X, sera sûre, prudente, intègre : vous sentirez en toutes choses comme l'Église dans le Christ. Par les Papes vous serez avec saint Paul, qui veut que tous les catholiques se conduisent en dignes enfants de Dieu, s'ils veulent plaire au Seigneur, produire des fruits de bonnes œuvres et croître dans la science de Dieu.

Le succès de votre *Semaine sociale* est assuré. Sa Sainteté Benoît XV vient de vous tracer, en quelque sorte, votre programme dans le bref qu'il a bien daigné vous adresser. Et il se trouve que, pour obéir aux paroles du Pape, vous n'avez rien à changer dans vos travaux. Personne, après cela, ne s'étonnera si l'épiscopat canadien vous approuve et vous bénit.

Votre *Semaine sociale* entreprend une oeuvre vraiment catholique. Il s'agit, en effet, de former une élite sociale, une école de chefs, d'apôtres, capables d'exercer une influence pour faire honorer, glorifier et régner le Christ dans toutes les

classes de la société. Oeuvre, par conséquent, très surnaturelle ; c'est donc dans la connaissance et l'amour de Jésus-Christ qu'elle s'élaborera ; c'est dans la doctrine sociale de l'Église que se formeront ces vrais apôtres par qui s'opèrera le salut du peuple. Prêtres et fidèles doivent en être convaincus.

En union avec Notre Saint-Père le Pape Benoît XV, j'approuve votre entreprise, je la recommande et je la bénis. Vous m'avez demandé, dans votre lettre du 4 juin, de vous exprimer quelques conseils. Je n'en ai d'autres que celui-ci : faites que tous les catholiques du pays, qui s'occupent d'œuvres sociales et qui prendront part à votre *Semaine,* professent explicitement, en paroles et en actes, partout et toujours, dans la vie publique comme dans la vie privée, l'obéissance, l'amour et la vénération pour le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, l'unique lien capable de nous rattacher à l'Église et au Christ.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur,

† ALEXIS-XYSTE,

Evêque de Saint-Hyacinthe

* * *

Le cardinal Bégin et Mgr Mathieu, archevêque de Régina alors en Europe, Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières et Mgr Léonard, évêque de Rimouski en tournée pastorale, nous ont fait adresser par leurs grands vicaires ou leurs secrétaires de chaleureuses approbations.

Semaine sociale du Canada

Vue d'ensemble

Il convenait que Montréal devînt le siège de la première *Semaine sociale* du Canada. Résidence des organisateurs, la métropole s'imposait encore par son immense agglomération d'hommes et d'intérêts, terrain propice à tous les conflits sociaux qu'on allait étudier.

Il fallait trouver, au centre de la ville, une salle facile d'accès, qui ne fût pas trop éloignée des hôtels et des quartiers domiciliaires. La salle de la bibliothèque Saint-Sulpice était dès lors toute indiquée : c'est là, en effet, que se retrouvèrent les semainiers, quatre, cinq, et même six fois par jour, du lundi 21 juin au vendredi 25.

Dans cette salle il y a neuf cents sièges ; elle peut contenir jusqu'à douze cents personnes, lors des grands concours. Située dans le soubassement de la bibliothèque, elle ne ressemble en aucune manière à une cave, bien au contraire. Suffisamment pourvue, le jour, de lumière naturelle, elle est, vers le soir, brillamment éclairée par des lustres nombreux. Sa décoration sobre et classique convient admirablement à la conférence sérieuse. Malgré ses vastes proportions, sa disposition en amphithéâtre, en largeur plutôt qu'en profondeur, donne aux conférenciers l'illusion qu'ils tiennent leur auditoire dans la main. Enfin les nombreuses manifestations sociales, ou purement intellectuelles, que cette enceinte a abritées depuis cinq ans, lui ont composé une atmosphère éminemment favorable aux travailleurs de l'esprit.

De chaque côté du vestibule, deux salons s'ouvraient aux semainiers, l'un à l'usage des rapporteurs et des invités, l'autre consacré aux services de librairie et de renseignements. On pouvait s'y procurer les publications de l'*École Sociale Populaire*, les éditions du *Devoir*, de l'*Action catholique*, du *Droit*, de l'*Action française*, de l'*Association catholique de*

la Jeunesse et du *Foyer,* ainsi que des cartes d'admission à la *Semaine* et des billets de repas.

Nous ne parlons pas du logement. Il avait été assuré aux semainiers par le Secrétariat général de l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne-française.* Pour plus de commodité, le nouveau Cercle Universitaire, ouvrait les portes de son luxueux hôtel de la rue Saint-Hubert, (dix minutes de marche), aux messieurs qui désiraient y aller prendre leurs repas.

Enfin, la bibliothèque Saint-Sulpice procurait aux studieux de bons moments de recueillement, dans ses salles silencieuses.

* * *

La *Semaine* débuta par une messe à Notre-Dame de Lourdes. Monseigneur l'Archevêque lui-même voulut bien officier et adresser la parole aux semainiers. Le spectacle ne manquait pas de beauté. On connaît cet exquis sanctuaire, une des rares œuvres architecturales et picturales qui se tiennent, dans notre pays. Il se prêtait bien à cette réunion intime d'hommes d'oeuvres, venus là pour implorer la bénédiction de Jésus et de Marie sur leurs délibérations.

Une heure plus tard, s'ouvraient les cours par une forte étude du R.P. Papin Archambault, S.J., sur « les raisons d'être, les travaux et l'esprit des *Semaines sociales* ». Nul ne s'étonnera de la conviction du P. Archambault, en songeant qu'il a été la cheville ouvrière de cette première *Semaine* du Canada, comme il l'est d'autres œuvres vitales, au milieu de nous.

Après lui se succédèrent, jusqu'au vendredi soir, des prélats, des professeurs d'université, des religieux, des directeurs d'œuvres, des avocats et des publicistes, chacun apportant un travail sérieux et médité, parfois une chaude éloquence, ce qui ne gâte rien.

La distribution des sujets est toujours une difficulté ; nous ne parlons pas de la chasse aux rapporteurs, mais de leur disposition sur le programme : il faut varier les plaisirs, et mettre à côté d'un professeur trop didactique, un orateur plus fleuri, etc. Ici, la difficulté s'accroissait d'un ... heureux contretemps : le dévoilement du monument à Dollard des Ormeaux dans l'après-midi du jeudi. Il fallut donc modifier l'ordre logique des rapports pour s'adapter à la situation.

Le sujet principal de la *Semaine* était l'encyclique immortelle de Léon XIII *Rerum Novarum.* On commença par étudier le mouvement social catholique qui l'a précédée, puis on en fit l'analyse. A la lumière de ce magistral document, les rapporteurs examinèrent successivement les solutions apportées au mal social par l'Église, l'État, l'Association.

L'Église ne se contente pas de faire le bien autour d'elle, ainsi que le démontre toute son histoire ; elle a une doctrine sociale, où sont nettement précisés et la nécessité des inégalités et des souffrances, et les devoirs réciproques des deux classes, et le véritable usage des richesses. Elle reconnaît le droit de grève, mais en condamne les excès.

L'État lui aussi a des devoirs généraux et particuliers, qu'il ne comprend pas toujours comme il faut. L'Association enfin peut, si elle est bien dirigée, apporter un remède efficace aux souffrances du prolétariat.

Après ce coup d'oeil général, les semainiers regardent plus près d'eux. Comment se pose la question ouvrière au Canada? Ils étudient les conditions du travail chez nous, le salaire, le travail des femmes et des enfants ; ils concluent à la nécessité, des œuvres sociales en général, et en particulier des œuvres de protection, des unions ouvrières catholiques.

* * *

Chaque journée, remplie à craquer de ces austères travaux, se terminait par quelque beau discours ou quelque manifestation populaire. Sans parler de la veillée religieuse du lundi, dans la somptueuse chapelle des Pères du Saint-Sacrement, il faut signaler l'éloquente conférence du sénateur Chapais, émouvante autant par le noble caractère de l'homme que par les choses qu'il a dites de notre mère l'Église ; le discours ferme et nuancé de M. Montpetit, où le nouveau secrétaire de l'Université de Montréal sut mettre en relief la hardiesse et la sagesse du programme social des évêques américains ; enfin la réunion de clôture, dont M. Antonio Perrault fit les frais, avec cette franchise dans la conviction qui est sa marque. Monseigneur Bruchési, présent à ces soirées, sut interpréter chaque fois, avec un art charmant, les sentiments de l'auditoire, et tirer ensuite les dernières conclusions.

Nous avons omis à dessein la grande manifestation en plein air au Parc LaFontaine, le jeudi soir, parce que toute

cette journée mérite une mention spéciale. Dans l'après-midi avait eu lieu la cérémonie au pied du monument à Dollard des Ormeaux. Une malencontreuse averse réduisit à trois les neuf allocutions annoncées. On avait eu le temps cependant de dévoiler le magnifique bronze de M. Alfred Laliberté et il se dressait au milieu d'une abondante jonchée de couronnes et de gerbes. Le soir, l'immense parc regorgeait de monde et jusqu'à onze heures cette foule, debout, patiente et enthousiaste, écouta les discours qu'on lui avait promis. Celui de M. Henri Bourassa sur « la famille » atteignit la grande éloquence.

* * *

Avant même que fût terminée la *Semaine sociale* de Montréal, les organisateurs s'étaient demandé si l'initiative avait atteint un succès suffisant. Tous, au fond, en étaient convaincus. Il ne faut pas, en effet, prendre pour point de comparaison, les *Semaines* de France ; du moins sans distinction. Nous avons d'un côté un pays de trente-huit millions d'habitants, depuis longtemps travaillé par toutes les maladies du corps social, et de l'autre côté un pays jeune, de huit millions d'âmes à peine, où la lutte des classes n'a jamais été aussi vive qu'en Europe. Si en 1906, à Dijon, par exemple, les semainiers ont dépassé le millier, ce n'est pas une raison pour qu'on trouve insuffisante l'assistance à la salle Saint-Sulpice de Montréal, qui se maintint entre cent cinquante et deux cents aux cours du jour, et le soir atteignit trois cents, même sept cents, à la conférence du sénateur Chapais. Bien au contraire, la proportion nous paraît excellente. D'ailleurs, la première session de la *Semaine sociale* de France ne réunit que quatre cent cinquante auditeurs : ce qui nous met bien à l'aise.

Ce public sérieux, ici comme là-bas, se composait des mêmes éléments : dames d'oeuvres, une cinquantaine ; prêtres, près d'une centaine ; laïques, universitaires, avocats, journalistes, étudiants formant le reste.

Devant un tel résultat, il est permis de se féliciter. Le R. P. Dassonville, S.J. de l'*Action Populaire* de Reims ne fit pas mystère de sa satisfaction : nous le savons bon juge puisqu'il est mêlé à l'organisation des *Semaines* de France depuis plusieurs années. Nous le remercions d'avoir su, avec tant d'à-propos, faire coïncider un voyage d'étude

avec nos sessions, et tous les semainiers ont trouvé dans sa présence un vif encouragement.

Dirons-nous enfin tout le charme des réunions plus intimes préparées par le R. P. Archambault, le mardi midi, dans la spacieuse et hospitalière maison des Retraites fermées, à l'Abord-à-Plouffe, et, le jeudi, dans les salons du Cercle Universitaire ? Là, on put parler cœur à cœur, exposer quelques désiderata, décider le maintien d'une œuvre si bien commencée, en fixer de nouveau le caractère, choisir le prochain sujet d'étude et même le lieu de la prochaine session . . .

Est-il quelque semainier qui soit retourné chez lui désabusé ? Nous ne le croyons pas. Nous croyons, au contraire, que tous reviendront l'an prochain avec un compagnon, convaincus que beaucoup des paroles prononcées, ces jours-là, n'ont pas été perdues et porteront des fruits.

Olivier MAURAULT, P.S.S.

Allocution

Prononcée par S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, à la messe d'ouverture[1]

Fili mei, venite ad me qui laboratis et qui onerati estis et ego reficiam vos.

Messieurs,

Sous le regard de la Vierge Immaculée, par le Saint Sacrifice de la Messe et l'invocation du Saint-Esprit, s'ouvre aujourd'hui dans notre ville la première *Semaine sociale* du Canada. Il n'est pas, il me semble, de meilleures paroles à faire entendre tout d'abord que celles que je viens de vous citer : « Venez à moi les travailleurs, vous qui êtes chargés de fardeaux et je vous soulagerai ». Cette parole a été prononcée, il y a près de deux mille ans et on ne la trouve que dans l'Évangile. Nous la chercherions vainement dans les écrits et dans les discours des plus grands sages et des plus illustres législateurs de l'antiquité. Jésus-Christ seul pouvait la dire, parce que seul Il avait la connaissance parfaite de tous les maux qui peuvent affliger l'humanité et parce que seul aussi Il possédait les moyens nécessaires à leur guérison.

Cette parole étonnante de toute-puissante bonté, le Christ l'a tenue quand il était sur la terre. Nous n'avons qu'à ouvrir l'Évangile et nous le voyons penché sur toutes les misères pour les consoler et vers toutes les faiblesses pour les réconforter. Il est particulièrement bon et tendre pour les petits et les humbles. Il fait des miracles pour donner aux foules le pain dont elles ont besoin. Et il révèle aux hommes le secret de l'ordre, de la paix, de la justice et du bonheur : « Cherchez d'abord, le royaume de Dieu et tout vous sera donné par surcroît. Apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur. Aimez-vous les uns les autres. Faites à autrui ce que vous voulez qu'on vous fasse à vous-même et ne faites pas aux autres ce que

---

[1] Les lignes qui vont suivre ne sont pas le texte écrit de Sa Grandeur mais le relevé très précis des notes prises durant son allocution.

vous ne voulez pas que l'on vous fasse ». Voilà la solution de tous les problèmes sociaux, si elle était bien comprise et bien appliquée.

Cette parole, le Christ l'a tenue encore à travers les âges par l'enseignement, la charité, l'action de son Église, qu'il a chargée de continuer son œuvre. Il a dit en effet à ses apôtres et en leur personne à leurs successeurs : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie et je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Allez, enseignez toutes les nations, leur faisant observer ce que je vous ai prescrit ». Je n'ai pas à raconter ici cette glorieuse histoire de l'Église dans le monde. Un maître de la parole le fera un de ces soirs. Mais entre nous, ne peut-on pas dire que l'Église a été fidèle à la grande mission qui lui avait été confiée ? Est-ce qu'elle n'a pas donné partout et en tout temps les leçons et les directions dont les peuples avaient besoin ? Dans les questions les plus complexes, n'a-t-elle pas eu le mot qu'il fallait dire ? N'a-t-elle pas été la mère des pauvres ? N'a-t-elle pas rappelé aux grands comme aux petits, aux riches et aux pauvres, aux ouvriers et aux patrons, leur devoir en même temps que leur droit ? Les papes ont parlé quand il fallait parler, et leurs écrits sont là pour faire notre admiration depuis saint Pierre jusqu'à Benoît XV.

Ceci me fait penser à une scène introduite par Raphaël dans son immortel tableau de la Transfiguration. Ce tableau vous est bien connu. Pendant que les trois apôtres privilégiés sont avec le Christ glorieux sur le Thabor, les autres sont au pied de la montagne. Un homme se présente, tenant dans ses bras son pauvre enfant tourmenté par l'esprit du mal et il leur demande de le guérir. Les apôtres regardent vers le haut de la montagne, élevant les bras comme pour dire : « Nous ne pouvons rien, le Maître n'est pas ici. C'est à lui qu'il faut s'adresser et c'est lui qu'il faut attendre ». Cet enfant n'est-il pas l'image de la société humaine ? Elle souffre de mille manières. Elle souffre dans son corps, dans son esprit et dans son coeur. Elle a toujours souffert. Elle s'est présentée parfois à des philosophes, à de prétendus amis du peuple, à des inventeurs de systèmes. Et dites-moi ce que les philosophes et les inventeurs de systèmes lui ont donné ? Toutes leurs expériences ont fait faillite. Il faut bien, l'histoire en main, en revenir à la parole de l'Évangile. Oui, c'est le Christ qui seul guérit le monde. Lui seul l'a dit et l'a fait : « Venez à moi

vous tous qui souffrez, vous qui portez des fardeaux, vous qui travaillez et je vous soulagerai ».

Ce sera, Messieurs, je n'en doute pas, la conclusion de toutes les leçons et de tous les discours que nous allons entendre au cours de cette semaine. Ça été la conclusion de toutes les *Semaines sociales* d'Europe. Le Christ et l'Église, voilà ceux qui éclairent, ceux qui guérissent, ceux vers qui doivent se diriger nos pauvres âmes affligées ; voilà ceux qui doivent entendre nos prières si nous voulons qu'elles soient exaucées.

Une *Semaine sociale* commence. Vous avez dit ce qu'elle doit être. Vous en avez donné déjà dans nos feuilles publiques les raisons, le but. Vous avez exprimé vos vœux et vos désirs au Souverain Pontife. Et vous savez quel précieux encouragement il vous a donné en même temps que sa paternelle bénédiction. Vos évêques vous approuvent. C'est donc une belle et grande œuvre que vous faites.

Mais on dira peut-être : Pourquoi des *Semaines sociales* en notre pays ? Est-ce qu'on veut toujours copier ce qui s'est fait en Europe ? Si ce qui se fait en Europe est bon et utile, pourquoi ne pas l'imiter ? Si de nobles exemples ont été donnés, pourquoi ne pas les suivre ? Et puis, les raisons qui ont donné naissance en France aux *Semaines sociales* existent chez nous, pas au même degré peut-être, mais elles existent. Nous n'en pouvons douter.

Les dangers qui menacent le monde nous menacent, nous aussi. Et nous n'avons qu'à regarder autour de nous, nous n'avons qu'à lire ce qui s'écrit, qu'à écouter ce qui se dit, qu'à voir ce qui se fait. Le socialisme, évidemment, chez nous est peu à craindre pour le moment. Mais il y a d'autres erreurs à combattre, d'autres principes faux qui s'étalent, des malaises déplorables auxquels il faudrait porter secours. Est-ce que nous ne sommes pas continuellement en présence de menaces de guerre entre le capital et le travail, entre les patrons et les ouvriers, et cela d'un bout à l'autre du pays ? Est-ce que nous n'entendons pas sans cesse des réclamations, des récriminations, auxquelles on refuse de faire droit ? Est-ce que les chefs d'industrie et leurs milliers d'ouvriers s'accordent ? Forme-t-on une famille chrétienne ? Les patrons sont-ils des pères ? Les ouvriers sont-ils vraiment des fils ? La justice est-elle observée ? La famille de l'ouvrier profite-t-elle des labeurs du père comme elle devrait en profiter ? Est-ce qu'il n'y a pas

des groupes qui se forment avec des programmes divers et souvent dangereux pour se protéger et se défendre ? Est-ce que les congrès ne succèdent pas aux congrès ? Et quand on songe que dans ces congrès ouvriers, on arrive après des semaines de travail à des centaines de résolutions concernant les droits du prolétariat contre les capitalistes, l'homme le moins averti sent quelque inquiétude.

Tous les esprits sont préoccupés. L'action sociale est l'action qui s'impose. Est-ce qu'il n'y a pas des conflits qui surgissent à tous moments et chez nous même, dans notre catholique pays, et même dans nos paisibles paroisses où vont s'installer les industriels ? Combien de grèves avons-nous comptées chez nous depuis quelques années ? Et la grève, vous savez ce que c'est : c'est le chômage, c'est la manufacture fermée, le travail arrêté, la crainte et la misère au foyer, la haine au cœur de l'ouvrier. On arrive à des compromis.

Les compromis ne règlent pas la question. La grève est finie un jour. Elle recommence plus tard. Nous avons eu toutes sortes de grèves, presque dans tous les métiers, et, ce qui ne s'était vu nulle part, la grève de ceux qui par état, par devoir et par conscience, sont chargés de protéger la vie, la propriété de leurs concitoyens. C'est ici, je crois, qu'a eu lieu pour la première fois cette grève que les lois devraient interdire sous les peines les plus sévères.

Vous parlerez des grèves au cours de cette semaine. L'Église a là-dessus sa doctrine. La grève est quelquefois permise. Mais la grève sans principes, surtout la grève par ceux qui sont chargés des services publics ? Non. Cette grève ne saurait être tolérée. Quand on aime son pays et qu'on aime ses frères, quand on est chrétien et que Dieu a mis dans notre cœur un peu de cette sympathie que le Christ avait pour les hommes, on ne peut pas rester indifférent en présence de pareils spectacles. Il n'y a pas à répondre : « Je ne suis pas ouvrier, donc les grèves ne m'intéressent pas ; je ne suis pas patron, donc je n'ai pas à m'occuper de salaire ; je ne suis pas législateur, donc je n'ai pas à faire de lois ». Chacun de nous est un membre de la société qui souffre, et comme tels nous devons accomplir notre devoir de charité. Le seul moyen de l'accomplir est celui qui s'offre à nous.

Des hommes de bonne volonté, d'étude, des citoyens et des prêtres mettent en commun leur expérience, discutent les pro-

blèmes du moment, tâchent d'acquérir sur ces questions si difficiles des notions exactes pour répandre un peu de lumière dans les milieux où ils vivent et exercer sur leurs semblables l'influence que leur situation leur permet. Il est toujours des chefs partout qui dirigent. Il faut que nous ayons cette ambition d'être, dans la petite sphère où nous vivons un chef de bonnes actions. Et cela peut se faire par les bons conseils et par les avis salutaires. Pour cela la science et les principes sont nécessaires. Et c'est cette science et ces principes de justice que vous venez chercher au cours de cette *Semaine sociale.*

Les professeurs vont donner leurs leçons, fruits d'études sérieuses. Ces leçons seront nécessairement profitables. Mais comme il s'agit de questions si difficiles qu'on peut les dire presque insolubles, il faut un guide. Ce guide vous êtes allés le chercher au Vatican et c'est l'encyclique de Léon XIII, le magistral document publié en 1891, sur la condition des ouvriers, qui va être votre charte, j'allais dire votre catéchisme.

Oh ! le cathéchisme merveilleux que celui-là. Savez-vous, messieurs, ce que cette encyclique, venant à une heure si opportune, a coûté d'heures de méditations, d'anxiété, d'angoisses, de recherches à l'illustre pontife qui l'a signée ? Savez-vous combien d'intelligences se sont réunies pour arriver aux formules qui nous paraissent si simples ? Vous avez lu évidemment cette encyclique. Plus on la relit, plus on la trouve admirable. Et toujours chaque mot a sa signification et sa portée. Elle est de tous les âges. Benoît XV disait naguère qu'elle n'a rien perdu de sa fraîcheur, que ce qu'elle enseignait il y a déjà longtemps est aussi nécessaire aujourd'hui qu'alors. Commentez cette encyclique, allez y chercher la solution des problèmes qui agitent et tourmentent la société : telle va être la noble tâche de cette *Semaine sociale.*

Monseigneur dit un mot de trois questions qui lui semblent plus actuelles : la question du juste salaire, la question des unions ouvrières catholiques et la question des grèves. Puis il termine en priant le ciel de bénir les travaux de la *Semaine sociale.* Ce sera, dit-il, une semaine inspirée par l'amour. Je suis certain que vos travaux tourneront au plus grand bien de la religion et de la patrie.

La Semaine sociale de Montréal

Sa raison d'être, ses travaux, son esprit [1]

Déclaration d'ouverture par le R. P. ARCHAMBAULT, S.J.

L'humanité traverse une crise sociale très aiguë. Ses origines datent de loin, puisque déjà en 1891 Léon XIII en signalait la gravité. Elle a depuis empiré. Elle s'est étendue à presque tous les pays. Des réformes urgentes sont nécessaires si nous voulons éviter une catastrophe imminente.

Un prince de l'Église, le cardinal Bourne, l'avouait dans son message récent au peuple anglais. « L'on admet communément, disait-il, qu'un nouvel ordre de choses, de nouvelles conditions sociales, des rapports nouveaux entre les différentes classes qui se partagent la société vont surgir comme conséquence de la destruction des formes antérieures de vie . . .»

Oui une reconstruction s'impose, mais une reconstruction respectueuse de l'ordre, basée sur des principes moraux, considérant l'homme comme un être composé d'un corps périssable et d'une âme immortelle. Toute autre est vouée à l'anarchie, toute autre conduit à la ruine, car de vouloir borner à cette terre les aspirations de l'humanité, c'est déchaîner ses passions, c'est la précipiter dans la jouissance effrénée, c'est la livrer à l'âpre lutte des classes.

Or ces principes moraux où les trouver si ce n'est dans l'Évangile ? Sans sa lumière la vie est un gouffre obscur où se débattent en vain des convoitises sans frein. Faites rayonner au contraire ses dogmes révélateurs : la Création, la chute originelle, l'Incarnation, la Rédemption, et aussitôt nos existences s'éclairent et prennent un sens nouveau. Nous

---

[1] Nous répétons ici, et pour tous les cours qui vont suivre, ce que nous avons déclaré dans l'avant-propos : le texte qu'on va lire n'est pas le compte rendu in-extenso des travaux donnés. Nous avons dû nous contenter de la reproduction substantielle des idées fondamentales qui en formaient le tissu. Ces résumés ont été faits ou du moins revisés par les auteurs mêmes des cours.

savons d'où nous venons et où nous allons. Nous savons qu'au-dessus de nous règne un Dieu qui est le père commun de tous les hommes, nous savons qu'à nos côtés vivent des êtres qui sont nos frères.

Et de cette paternité divine et de cette fraternité humaine découlent des droits, naissent des devoirs, jaillissent des relations par quoi s'établit sur la terre le règne de la justice et de la charité.

Cette doctrine de vie, contenue dans l'Évangile, l'Église catholique en a la garde. Elle la coordonne, elle l'interprète, elle l'enseigne, elle la préserve de toute altération, elle l'applique aux problèmes du jour. Et c'est ainsi que Léon XIII fut amené à écrire son immortelle encyclique *Rerum Novarum.*

En quelques lignes ramassées, claires et brèves comme un diagnostic de médecin, le Souverain Pontife décrit d'abord le mal dont souffre la société, puis sans se laisser émouvoir par la difficulté de l'entreprise, il annonce tranquillement qu'il apporte les remèdes nécessaires. Mais avant de les indiquer, une réfutation s'impose, celle d'une fausse médecine, alors hautement préconisée : le socialisme. Théorie, établit Léon XIII, préjudiciable aux intérêts de l'ouvrier, contraire aux droits naturels des individus, susceptible de bouleverser les relations de la famille et de l'État et de troubler la tranquillité publique.

Cette démonstration constitue la première partie de l'encyclique. La deuxième, beaucoup plus longue, est consacrée aux vrais remèdes. Dès les premières lignes, la pensée du grand Pape s'affirme nettement : « La question qui s'agite, écrit-il, est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace ». Puis, deux lignes plus bas : « Assurément une cause de cette gravité demande encore à d'autres agents leur part d'activité et d'efforts ; Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes dont le sort est ici en jeu ».

Ainsi se trouvent indiqués les trois facteurs qui, d'après la doctrine catholique, doivent concourir à soulager la société souffrante, à rétablir la paix sociale, facteurs d'une importance inégale, quoique tous les trois nécessaires : l'Église, l'État, les individus — mais les individus groupés, c'est-à-dire l'association, comme le démontre plus loin le document.

Au premier rang, l'Église. Toute question sociale est en son fond une question morale, et toute question morale une question religieuse. Elle relève donc de l'Église, « l'Église, dit Léon XIII, qui puise dans l'Évangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Église qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements mais s'efforce de règler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun . . .»

L'intervention de l'État soulève une question plus difficile. Toute une école, dont plusieurs catholiques faisaient partie, y étaient énergiquement opposés. Par contre, les socialistes voulaient l'étendre à l'infini. Léon XIII se place entre ces deux extrêmes. Appuyé sur l'enseignement de l'Église qui assigne à la société civile comme but le bien commun, il en déduit que l'État doit d'abord s'efforcer d'établir un ordre général dont profiteront tous les citoyens. Cet ordre naît de l'économie des lois et des institutions, non moins que du bon gouvernement de la société. Mais à ce premier devoir, d'autres peuvent s'ajouter. Lorsque « soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement », l'autorité publique devra intervenir. Cette intervention demande d'ailleurs, suivant l'expression même de Suarez, toute la prudence du législateur.

Viennent enfin, comme troisième remède, les associations. Le Pape voit en elles un des meilleurs moyens non seulement d'améliorer le sort des travailleurs, mais encore de rapprocher les différentes classes, de les unir sur un terrain ferme. Aussi s'arrête-t-il volontiers à établir solidement leur droit à l'existence et leur opportunité actuelle. Mais il rappelle que pour atteindre leur but, les associations professionnelles doivent posséder un esprit et une organisation conformes aux principes de l'Évangile.

Publiée le 15 mai 1891, à une époque où le monde se mourait d'individualisme, l'encyclique eut un retentissement considérable. Ceux-là mêmes dont elle heurtait les idées ou dérangeait les calculs, durent reconnaître sa haute valeur. Elle apporta surtout un inestimable appui aux petits groupes qui, dans presque tous les pays, s'efforçaient à travers de multiples oppositions, de faire rentrer dans les mœurs et les lois, les principes évangéliques.

Comment le document pontifical fut-il reçu au Canada, par les catholiques ? Avec respect comme tous les enseignements de Rome, mais, il faut bien l'avouer, sans y faire naître ce puissant courant d'études, générateur d'action, que détermina ailleurs sa publication. Les hommes de cette époque étaient plutôt enclins à regarder notre situation avec un bel optimisme. Et l'avenir ne les effrayait pas. Ce n'est que plus tard qu'on commença à s'en préoccuper. Différentes œuvres furent alors fondées : *Société d'Économie politique, Action Sociale Catholique, École Sociale Populaire, Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.* Les *Semaines sociales* viennent s'y ajouter. Les promoteurs ont été frappés, en voyant agir bon nombre de patrons et d'ouvriers catholiques, de leur ignorance de la doctrine sociale de l'Église. Ceux-là refuseront à leurs employés le droit de s'unir, même d'après les règles tracées par le Pape ; ceux-ci écarteront rigoureusement la religion de leurs activités et de leurs organisations professionnelles. Et que d'autres exemples on pourrait citer dans les questions de salaire, de grève, d'intervention de l'État, etc.

Comment remédier à ce mal ? En diffusant, comme le demande Benoît XV, l'encyclique *Rerum Novarum,* en l'expliquant point par point, en l'appliquant à notre propre situation. Peu de méthodes aussi efficaces pour atteindre ce but que celle employée par les *Semaines sociales.*

Elles sont, en effet, en premier lieu, une oeuvre de doctrine. Elles donnent un enseignement « à base d'Évangile et de catholicisme », comme disait Mgr Gibier. Elles fixent un programme social appuyé sur la doctrine de l'Église et tenant compte des conditions économiques du pays.

Elles créent ensuite des liens précieux entre les auditeurs. Ceux-ci se rencontrent entre les cours, causent de leurs préoccupations communes, se renseignent, et s'apprécient mutuellement. Ainsi à la cohésion des esprits dans une doctrine commune s'ajoute la cohésion des cœurs dans des sentiments fraternels, et se prépare cette union dans la race, tant désirée par tous ceux de ses fils qui lui sont vraiment attachés.

Elles orientent enfin vers l'action. La tâche des auditeurs n'est pas finie quand se terminent les cours. Dans un certain sens elle commence seulement. C'est du moins, l'heure des réalisations laborieuses. Il faut faire passer les principes de la

théorie à la pratique. Vaines seraient ces longues assises si elles n'avaient comme conclusion une résolution de ce genre, si elles ne déterminaient en chacun la ferme volonté d'agir, si elles n'aboutissaient à un mouvement sérieux de reconstruction sociale.

Il ne me reste plus, Mesdames et Messieurs, qu'à vous exhorter à entrer vaillamment dans le travail de cette *Semaine*. Nous le commençons sous les plus heureux auspices. La générosité jamais lassée des MM. de Saint-Sulpice a mis à notre disposition un magnifique local ; l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne-française,* fidèle à son programme de dévouement, s'est dépensée aux multiples soins de l'organisation matérielle ; des conférenciers de haute valeur se sont imposé un dur labeur et parfois un long voyage — il en est même venu de France — pour nous distribuer la manne d'un enseignement solide ; le pasteur vénéré de ce diocèse, non content de bénir et d'encourager notre œuvre dès ses débuts, a bien voulu, malgré les suites encore pénibles d'une maladie qui heureusement s'éteint, prendre le premier la parole, au seuil de nos réunions, et faire descendre sur elle les bénédictions d'en haut.

Rome enfin, Rome, lumière de nos esprits et centre de nos affections, par la bouche vénérée de son Pontife, Benoît XV, nous a gratifiés d'une faveur peu commune et a marqué, dans l'histoire du mouvement social catholique, en traits indélébiles, puisqu'ils participent à la pérennité du siège d'où ils émanent, l'humble initiative que nous avons entreprise.

Ces faveurs comblent nos coeurs de joie. Mais elles créent en même temps à nos volontés d'impérieux devoirs. Combien en effet nous en serions indignes si, sur la tâche à accomplir, nous ne courbions vaillamment nos intelligences. Aux jouissances qu'apporte le labeur intellectuel se mêle presque toujours, lorsqu'il se prolonge, la dure rançon des fatigues corporelles. La matière se rebelle contre l'esprit. Elle crie vite grâce. Elle voudrait échapper à cette tension laborieuse que lui impose un long travail cérébral. Le grand air l'attire, et à cette époque surtout qui ramène la période longtemps attendue des détentes nécessaires, c'est tout un essaim de souvenirs tentateurs qui bourdonnent autour d'elle.

Mesdames et Messieurs, fermons les oreilles à ces appels séducteurs. Fils de l'esprit, affirmons sa domination sur la ma-

tière. Membres surtout de l'Église, d'une Église vivante et agissante, ne laissons pas passer l'heure qui sonne de l'équipement intellectuel, des manœuvres sociales et des cohésions urgentes. Demain il sera peut-être trop tard. Le sol que nous habitons retentit actuellement du pas lourd d'armées en marche. C'est le prolétariat qui se lève d'un bout à l'autre du pays. Que veut-il ? Plus de bien-être, souvent aussi plus de justice et plus d'amour. Aucune barrière, économique ou législative, n'est assez forte pour arrêter ses flots sans cesse grossissants. Seule une doctrine morale qui tempère les inégalités nécessaires, rapproche le riche du pauvre, attache les âmes à leur devoir, peut endiguer cette marée montante. Et c'est parce que le catholicisme possède cette doctrine que se tournent aujourd'hui vers nous, vers le petit groupe français du Québec, si méprisé hier, les gardiens impuissants de l'ordre dans les autres provinces. Ils attendent de nos vertus traditionnelles une résistance efficace aux doctrines subversives, ils nous demandent le lumineux exemple d'une société où le capital et le travail vivent, sans oppression et sans haine, dans la bonne entente et la paix.

Rôle important que nous ne pouvons écarter sans trahir la mission que la Providence nous a confiée sur ce continent et qu'attestent les phases diverses de notre histoire.

Rôle auquel doit collaborer chaque élément de la race puisqu'il est fait des gestes de chacun, s'ajustant harmonieusement les uns aux autres et groupant, en un faisceau infrangible, les âmes dont ils relèvent.

Rôle enfin qui exige l'action d'une élite profondément pénétrée des principes sociaux qu'enseigne l'Église et s'efforçant de les diffuser autour d'elle, là surtout où essaient de s'implanter des théories opposées.

La *Semaine* qui s'ouvre ce matin, Mesdames et Messieurs a pour but de former cette élite. En vous enfermant ici pendant cinq jours vous vous préparez donc à accomplir un grand œuvre. Le maintien de l'ordre sur ces vastes terres découvertes par nos aïeux et promises à de si magnifiques développements, le rayonnement du catholicisme qui en aura été l'agent essentiel : voilà de quoi stimuler vos cœurs de patriotes et de croyants. Il n'est pas besoin, pour vous inciter au travail, d'autres arguments.

Le Mouvement social catholique

avant l'encyclique *Rerum Novarum*[1]

Cours de M. Guy VANIER

Au cours du siècle dernier, quelques grands faits sont venus bouleverser les conditions du travail. La philosophie du XVIIIe siècle et la Révolution proclament les Droits de l'homme et déterminent l'abandon de la tradition chrétienne. La suppression des corporations crée un nouvel ordre social basé sur l'égoïsme et la force. L'avènement du machinisme grossit l'armée des prolétaires et provoque la lutte des classes. L'enseignement de l'économie politique classique prône une liberté qui n'aboutit qu'à l'écrasement des travailleurs.

L'exaspération pénétrait les couches profondes et menaçait la société de terribles éruptions populaires.

Lorsqu'au lendemain de la guerre de 1870, la Commune éclata, René de La Tour du Pin et Albert de Mun comprirent qu'il fallait reconstruire les bases de la société, rappeler la bourgeoisie au sens du devoir, et réconcilier le peuple avec les classes en possession du pouvoir et de la richesse.

L'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers détient le grand mérite d'avoir jeté immédiatement dans la mêlée des hommes de cœur qui prêchaient la fraternité par l'exemple, et qui mettaient à la disposition du peuple l'autorité et l'éclat de leur talent. Il faut avouer qu'au début de cette entreprise il y avait plus de bonne volonté que de doctrine basée sur les faits. L'Œuvre des Cercles sentit le besoin de s'outiller. La Tour du Pin, dont l'esprit pénétrant avait été mis en éveil par les vues sociales de Le Play, pressait l'organisation de la section d'études. Bientôt s'y groupèrent, sous la présidence de Léon Gautier, Félix de Roquefeuil, le Père de Pascal, LeCour-Grandmaison, le comte de Bréda, Léon Harmel, de Marolles, Henri Lorin. L'Œuvre se présenta désormais devant l'opi-

[1] Le texte complet de ce cours a été publié en brochure par **l'Ecole Sociale Populaire**, sous le titre **Vers le Peuple**, No 90 — Prix : 15 sous.

nion comme la forme extérieure de tout un mouvement d'idées. C'est dans cet arsenal intellectuel que le comte Albert de Mun prépare laborieusement la documentation qui lui permit de livrer avec succès le bon combat de l'action législative.

Mais de semblables préoccupations avaient déterminé chez les catholiques des autres pays des initiatives analogues.

En tête des meilleurs amis du peuple, il convient de placer le grand évêque social de Mayence. Curé de Hopsten, son héroïsme à l'endroit des humbles paysans décimés tour à tour par la famine et par le typhus, provoque une si vive admiration, que la circonscription de Tecklenbourg, de majorité protestante, le choisit pour son député au parlement de Francfort. Au cours de l'émeute de 1848, le prince de Lichnowsky et le général d'Auerwald sont massacrés par des bandes révolutionnaires. On confie à l'abbé de Ketteler la tâche délicate de prononcer l'oraison funèbre. L'orateur flétrit le crime, mais il refuse de laisser porter les responsabilités sur le peuple : « Les coupables, c'est vous, s'écrie-t-il en présence de ses collègues consternés. Vous avez semé le vent de l'iniquité, nous venons de récolter la tempête. Ne vous en prenez pas au peuple qui vaut mieux que nous. S'il se livre à des violences, c'est que vous l'avez perverti ; s'il oublie ses devoirs, c'est que vous l'avez égaré ; s'il ne respecte pas les lois humaines, c'est que vous avez arraché de son cœur le respect de la loi divine ». Suivant la réflexion de l'un de ses biographes : « Ketteler commençait son rôle de grand justicier ».

Ses discours de Mayence ont un grand retentissement en Allemagne ; les foules inquiètes se tournent avec espoir vers ce novateur étrange qui prêche la restauration des grands principes chrétiens. C'est après la lecture de ces discours, que Léon XIII aurait dit à Decurtins : « Ketteler est mon grand précurseur ».

Par son livre *La Question ouvrière et le Christianisme*, puis dans deux documents célèbres, l'un adressé à l'assemblée des évêques allemands réunis à Fulda, et l'autre préparé pour orienter la politique fiscale et sociale du Centre, Ketteler détermine un mouvement d'opinion dont s'inspireront largement l'Autriche et la Suisse, et qui conduira d'autre part le Centre à presser l'adoption d'une législation sociale extrêmement progressive.

Manning suit la même voie. On ne peut lire la lettre qu'il adressa au congrès de Liège, sans être frappé de l'accord de pensée qui s'établissait au-dessus des frontières entre tous les catholiques qui avaient formé le projet de réhabiliter les travailleurs manuels. Lors de la grande grève des *dockers* qui paralysa le commerce de Londres, Manning affirma son autorité par un règlement mémorable qui a été dénommé « la paix du Cardinal ».

C'est également la misère dans la laquelle croupissaient les familles des artisans, qui provoqua en Autriche le premier mouvement de sympathie et d'études. Vogelsang, que l'on trouve à la tête de l'entreprise de relèvement populaire, attribuait tous les maux du corps social à une unique cause, le régime de l'absolutisme. Il soutient dans son journal la défense des corporations et des droits populaires avec une telle hardiesse de pensée et de plume qu'on a surnommé Vogelsang « le Louis Veuillot de la question sociale ». C'est lui qui a préparé le terrain aux lois industrielles de 1883. Vogelsang avait groupé autour de sa personne tous les éléments capables de lancer un mouvement de réforme chrétienne. On y rencontrait le prince de Lichtenstein, le Dr Pattai, le Dr Gessmann, le Dr Schneider et plusieurs ecclésiastiques. Sous l'influence de Vogelsang, Lueger, le grand agitateur populaire, précise ses idées, et bientôt les chrétiens-sociaux s'assurent l'administration de Vienne et prennent un grand ascendant sur toute la Basse-Autriche. Les comtes de Blome, de Kuefstein et de Belcredi luttaient pendant ce temps pour faire prévaloir à la Chambre des seigneurs les mêmes opinions.

Par ailleurs la Suisse, et même la Belgique et l'Italie, n'étaient pas restées inactives en face des problèmes sociaux.

En Italie, les noms du comte Medolago-Albani et de Toniolo sont depuis longtemps célèbres. Les œuvres pratiques sont cependant peu nombreuses en dehors du diocèse de Bergame ; le congrès qui y fut tenu en 1877 servit de point de départ à une multitude d'initiatives dont la plus large part de mérite revient à Razzara, le dévoué et prodigieux réalisateur.

Le mémorable discours que de Mun prononça en 1884 à l'adresse des étudiants de Louvain, et les grèves alarmantes de 1886, déterminèrent en Belgique un regain d'activité sociale. M. Beernaert, le chef du gouvernement, inaugure, la même

année, une série de réformes législatives qui est sans parallèle dans l'histoire.

Mais la Suisse devait rester le théâtre des rencontres internationales. Député des Grisons, Gaspard Decurtins avait observé sur place la condition misérable des petits paysans suisses : il défend et sauve à leur profit le droit de pâturage. Il ne tarde pas à témoigner également son intérêt aux artisans des villes, en faisant étendre à beaucoup d'industries la responsabilité civile des patrons en cas d'accident.

Les comtes de Blome et de Kuefstein avaient fondé deux groupes d'études sociales à Francfort et à Rome. En 1884, sur l'invitation de René de La Tour du Pin, les représentants de ces deux cercles de penseurs se rencontrent à Fribourg. Ils ne sont pas lents à constater qu'ils se trouvent d'accord. Ils en fournissent aussitôt une preuve tangible à Mgr Mermillod en lui confiant une déclaration commune destinée à prendre le chemin du Vatican. L'Union d'études de Fribourg était décidée en principe.

A partir de cette date, chaque automne, les sommités du monde intellectuel se réunissaient dans l'intimité à Fribourg pour mettre quelques sujets à l'étude. L'assemblée rédigeait des « avis» où se condensait la doctrine commune. Si modestes que ces travaux puissent paraître, deux grandes idées sont sorties de ce cénacle de penseurs.

Sur l'initiative de Decurtins, la Suisse convoqua les puissances à Berne pour y traiter de la législation protectrice du travail ; mais la brusque intervention de Guillaume II détourna cette conférence au profit de Berlin.

Au cours de sa session de 1888, l'Union de Fribourg formula l'avis que, dans le désarroi des esprits en présence de la question sociale, il serait extrêmement opportun qu'un document pontical rappelât l'enseignement de l'Église et l'adaptât aux circonstances du temps présent. Léon XIII sollicita d'urgence des mémoires. Par ailleurs la retentissante affaire des Chevaliers du Travail, et les pèlerinages d'ouvriers français qui, sous la conduite du cardinal Langénieux, d'Albert de Mun et de Léon Harmel, prenaient le Vatican d'assaut, fournirent au Saint-Siège l'occasion de préciser la direction pontificale. Le 16 mai 1891 l'encyclique *Rerum Novarum* parut. L'événement eut d'universelles répercussions. L'organe du socialisme allemand osa même avouer sous le coup de l'émotion que

le Pape avait résolu la question sociale. Toutes les écoles rendirent hommage à l'efficacité des directions énoncées.

Au lendemain de la mort de Léon XIII, on voyait sur les devantures de Rome de grandes affiches : « Fermé pour deuil mondial ». Le Pape qui a vu avec plénitude la grande pitié de la société moderne, et qui a formulé l'enseignement capable de remédier à ses misères, est en effet entré dans l'histoire comme un bienfaiteur insigne de l'humanité.

La Crise sociale telle que décrite par Léon XIII [1]

Cours de Mgr LAPOINTE

Le conflit s'étend toujours entre le capital et le travail. Il trouble profondément la paix intérieure des nations et menace de renverser les institutions fondamentales de la société.

Le malaise, l'agitation des esprits, la révolte contre l'ordre social et économique régnant s'expliquent par l'absence de sentiment religieux et de frein moral chez les ouvriers comme chez les autres humains, mais ils ont aussi leur cause dans les conditions économiques dont résulte une situation d'infortune et de misère que Léon XIII déclare imméritée. L'auteur de l'encyclique *Rerum Novarum,* en docteur, en premier pasteur et en protecteur-né des faibles, examine les idées et les faits du dernier siècle et expose la misère tant morale que matérielle au milieu de laquelle se débat le prolétariat.

Les éléments du problème que nous étudions sont les suivants : la soif d'innovation qui est passée du domaine politique au domaine social, les progrès incessants de l'industrie, les nouvelles routes ouvertes aux arts, l'altération des rapports entre patrons et ouvriers, la concentration de la richesse, l'union et la plus haute opinion d'eux-mêmes chez les ouvriers, puis la corruption générale des mœurs.

Léon XIII énumère ainsi les trois grandes causes du conflit social : la destruction des anciennes corporations ouvrières ; la disparition des principes et du sentiment religieux dans les lois et les institutions publiques, qui a livré l'ouvrier à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée ; enfin, le monopole du travail et des effets de commerce. L'impartialité avec laquelle Léon XIII traite son sujet fait de son encyclique une charte de justice et de charité non seulement pour les patrons, mais aussi pour les ouvriers.

---

[1] **Le texte complet de ce cours a paru dans le Progrès du Saguenay, de Chicoutimi.**

Du paragraphe de l'encyclique résumant les causes du conflit social, on peut tirer les conclusions suivantes : 1° La triste situation du prolétariat, en général, n'est pas de sa faute, puisqu'il est « *dans une situation d'infortune et de misère imméritée* » ; 2° « La question ouvrière a des racines profondes dans un « régime économique vicié » que le Pape ne réprouve pas formellement dans son essence, mais qui a donné lieu à de graves abus qu'il condamne ; 3° elle est une question non seulement économique, mais religieuse et morale ; 4° elle a plusieurs affinités avec la politique.

Les éléments du problème social se rapportent donc à deux catégories de causes ; causes religieuses et morales, et causes économiques.

Les causes économiques

La grande cause économique du conflit c'est l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre d'une part et l'indigence de la multitude, d'autre part. Il y a toujours eu et il y aura toujours des pauvres : égaux par nature les hommes ne le sont pas quant aux facultés et quant à la répartition de la richesse. C'est un fait que personne ne peut supprimer ; mais nous devons chercher à en adoucir l'amertume et à en diminuer les fâcheux effets.

En apportant la charité au monde, le Christ avait rendu cette inégalité supportable ; l'Église, après Lui, s'est toujours efforcée de faire prévaloir la fraternité, sinon l'égalité entre les hommes. Mais, la Réforme par le libre-examen, le philosophisme impie du XVIIIème siècle, puis la libre-pensée et le matérialisme contemporain ont prétendu assurer, par la démocratie et la soi-disant souveraineté populaire, le règne de l'égalité rêvée. L'expérience a été douloureuse et stérile : les pauvres nécessiteux sont plus nombreux que jamais. Bien plus, le siècle dernier a inauguré le paupérisme, c'est-à-dire, une pauvreté non plus accidentelle, mais une situation, un état de misère. L'émigration en est une preuve. A part les miséreux, il y a les prolétaires, qui réussissent à vivre tant bien que mal de leur travail, mais qui restent toujours pauvres et qui sont absolument incertains du lendemain.

La grande industrie a tout changé dans la vie de l'ouvrier : elle a substitué les grandes usines au petit atelier ; elle a provoqué les grandes agglomérations humaines dans les

faubourgs industriels ; grâce à elle, la petite propriété a fait place à la grande, et la plupart des travailleurs des villes sont devenus des salariés et des locataires. L'ouvrier moderne est un simple rouage dans le mécanisme de la grande industrie où on le paie le moins possible, où on le met de côté dès qu'il cesse d'être utile.

L'ouvrier est assujetti à un travail uniforme, matériel et abrutissant, dans une atmosphère surchauffée et poussiéreuse, au milieu des odeurs d'huile et de graisse. Le salaire est insuffisant pour entretenir une famille nombreuse, il est toujours exposé à cesser ou à baisser, il ne permet de faire aucune économie pour les jours de chômage, de maladie, de vieillesse et d'infirmité. Le nombre des sans-travail est angoissant.

Le grand nombre de non-propriétaires est l'un des vices radicaux de notre édifice social. La propriété n'est pas seulement un droit, c'est un besoin : elle est comme le prolongement de l'être humain. Le propriétaire devient difficilement un sans-patrie ou un révolté. Les locataires ne sont pas assez bien logés. (Le conférencier appuie cette assertion des citations les plus solides puisées chez les auteurs européens et américains).

Notre siècle industriel a été dur pour les pauvres gens ; on y a rencontré quelques bons samaritains, mais en trop petit nombre. Les ouvriers sont mieux payés qu'autrefois, mais le coût de la vie a monté en proportion, de sorte que l'ouvrier ne s'est guère enrichi, tandis que les capitalistes se sont enrichis fabuleusement. Aux États-Unis, surtout, le contraste est stupéfiant.

On a bien raccourci les heures de travail, on a amélioré les conditions de travail ; c'est un adoucissement, mais la condition de l'ouvrier est restée la même ; on n'a pas réformé ses mœurs ni celles du capitaliste ; on n'a pas rectifié les idées ni calmé les rancoeurs ; on n'a pas diminué l'âpreté à jouir ni chez l'un ni chez l'autre.

Les causes morales

« La corruption des moeurs et l'indifférentisme religieux » sont, d'après Léon XIII, la principale cause du malaise social et du conflit qui en résulte. L'homme du peuple qui assiste au prône et au catéchisme peut bien être un illettré, mais non un

ignorant. La parole du prêtre élargit les horizons du savoir humain et habitue à voir chaque chose dans son cadre et avec des proportions normales ; elle assouplit et discipline l'intelligence ; elle exerce et rectifie le jugement.

Des patrons qui s'y connaissent admettent la supériorité de la main-d'oeuvre fournie par notre population catholique. Nos ouvriers ont l'élévation du sentiment, la dignité de la vie, le respect, l'amour de l'ordre. Ils tiennent à la vie familiale. Ils admettent la nécessité d'une hiérarchie sociale.

Les corporations ouvrières du moyen âge étaient à base chrétienne et préservaient les moeurs et la foi. Depuis ce temps, la dégradation morale a eu un fâcheux retentissement sur les conditions matérielles : sans principe de morale, l'ouvrier est dissipateur et imprévoyant, il est souvent mauvais époux, père sans entrailles.

Les classes supérieures sont responsables dans une grande mesure du vice et de l'erreur répandus parmi les masses populaires. On a prêché l'évangile de la jouissance matérielle et on a organisé cette jouissance. On a eu beau jeu en cela, parce qu'aucune organisation professionnelle catholique n'y pourvoyait plus. Ce fut la cause du succès remporté par les syndicats professionnels neutres.

Certains services ont été rendus, dans l'ordre professionnel, par ces syndicats neutres ; mais combien de pertes matérielles de toutes sortes ont été accumulées par les grèves qu'ils ont multipliées ? Parmi les chefs de ces syndicats, il y en avait quelques-uns de bien intentionnés, il y en avait encore plus qui étaient mauvais et la plupart étaient des illusionnés. C'est pourquoi les syndicats neutres versèrent vite dans les excès les plus regrettables : des sectaires s'en servirent pour attaquer l'Église et l'ordre social.

Pour mesurer le mal que font les syndicats neutres, il faut prendre contact avec eux, entendre quelques-uns de leurs chefs parler publiquement et privément de l'Église, des prêtres, des riches et des patrons. Quand aucun enseignement religieux ne vient parer les conséquences du travail machinal et de la propagande neutralisante, la conscience se fausse, l'ouvrier se diminue, le citoyen se pervertit.

La neutralité des syndicats ouvriers a provoqué cette étrange contradiction de la double conscience chez les ouvriers. C'est grâce au phénomène de la double conscience que les ou-

vriers acceptent le travail du dimanche et d'autres pratiques aussi blâmables.

Constatant que le syndicalisme a échoué dans son oeuvre de relèvement social, le prolétariat compte maintenant sur le socialisme. Les unions ouvrières neutres se sont presque toutes muées en partis politiques ou en groupements de classes. Elles ne protègent plus des intérêts professionnels, mais servent des ambitions de classes.

Le prolétariat se révolte en ce moment contre la puissance de l'or qu'on lui avait promise et qui le fuit toujours. Pour le tromper, on l'a affranchi de la prétendue servitude du dogme et de la morale, on l'a proclamé souverain ; aujourd'hui le prolétariat veut prendre de force ce qu'on retarde à lui donner. Son raisonnement est abominable, mais il est logique : quand il n'y a plus de morale, plus de ciel, pourquoi interdire à une classe de s'emparer de la richesse ?

La philosophie en est venue à consacrer les théories les plus inhumaines. La force érigée en principe de gouvernement et mise au service des grands intérêts financiers comme des ambitions de races a amputé l'Europe de 12,000,000 d'hommes et l'a jetée dans la banqueroute ; transportée dans le domaine social, elle menace de ruiner la civilisation.

Léon XIII loue sans restriction les initiatives heureuses que des patrons chrétiens ont tentées, mais il s'en tient à son affirmation que « *la plupart des ouvriers sont dans une situation d'infortune et de misère imméritée* ».

Léon XIII ne condamne pas le progrès réel, mais les excès de pouvoir, le manque d'humanité et d'équité d'un trop grand nombre de patrons, l'usure de certains capitalistes. Ce qu'il déplore, c'est que l'orgueil et l'amour de la richesse, l'égoïsme, l'oubli des préceptes de justice et de charité viennent occasionner cette concentration exagérée de capital et semer l'indigence.

La Question ouvrière au Canada[1]

Cours de M. Arthur SAINT-PIERRE

La question ouvrière au Canada est complexe dans ses origines et dans ses manifestations. Pour en bien comprendre les données essentielles il est important de la situer dans son *milieu.*

Le Canada est un immense pays, grand, à peu de chose près, comme l'Europe entière. Ses richesses naturelles sont énormes et mal connues. Par la force des choses elles appartiennent encore, y compris le sol, en très grande partie à l'État. Ce qui explique pourquoi les éléments à tendances socialistes ou franchement socialistes chez nous ne demandent pas, en général, la naturalisation de ces richesses, mais seulement leur inaliénabilité. En pratique cela signifie déjà presque la même chose, et le signifierait exactement, avec le temps, car la propriété exploitée par l'État finirait vite, vu la disproportion qui existerait entre les deux, par faire disparaître la propriété privée. Sauf, évidemment, une réaction possible du sentiment public en faveur de la propriété privée.

Le Canada, par son immensité et sa population restreinte devait devenir, et est devenu en fait, la volonté de ses gouvernants aidant, un pays d'immigration. Lors de la mise en vigueur de la loi de conscription militaire on a trouvé que la proportion des *étrangers* d'âge militaire dans les quatre provinces de l'Ouest, variait de 74% à 60%. La proportion des *immigrants* aurait été encore beaucoup plus considérable, car elle aurait compris les *non-canadiens* de naissance britannique, qui pour fins militaires, devaient être comptés avec les Canadiens de naissance.

Ces immigrants venus pour la plupart de pays où la lutte des classes est violente et chronique, ont transporté chez nous, où l'industrie est encore jeune, tous les problèmes avec lesquels sont aux prises les pays à développement industriel ancien.

---

[1] Le texte complet, revu et augmenté, de ce cours a été publié par la **Revue Nationale** — livraison d'août 1920, et suivantes.

L'élément radical est d'autant plus fort que l'on se dirige plus vers l'Ouest, où la population non-canadienne est plus dense. Et dans la grève à caractère révolutionnaire, qui a éclaté à Winnipeg au printemps de 1920, les dirigeants et le gros des troupes étaient ou des Anglais du Royaume-Unis ou des étrangers.

La population française du Canada, qui doit peu à l'immigration et ne se développe que par l'excédent des naissances sur les décès, a été efficacement défendue jusqu'ici par ses convictions catholiques contre la propagande révolutionnaire, et la province de Québec, où elle domine, est une des régions industrielles les plus paisibles du monde.

La population rurale du Canada l'emportait encore sur la population urbaine au dernier recensement, mais le mouvement vers les villes est très accentué et il est probable qu'au prochain recensement, les situations seront renversées. Après l'agriculture, ce sont les industries manufacturières qui emploient le plus de bras, puis viennent par ordre d'importance numérique le commerce, les métiers de la construction ou du bâtiment, les transports, le service domestique et personnel, les professions libérales, le fonctionnarisme, les mines, l'industrie forestière, la chasse et la pêche.

Notre population agricole se compose surtout de propriétaires. Le prolétariat agricole ne forme qu'une part infime de notre population rurale.

Le nombre des femmes salariées s'accroit constamment : au recensement de 1901, il était de 111 sur mille ; en 1911 de 143. Au recensement de 1911, un peu plus de 35,000 enfants des deux sexes, âgés de moins de 14 ans, travaillaient pour un salaire. Sans être un fléau général, le travail des tout jeunes enfants est encore trop répandu.

Voici maintenant textuellement la partie du cours qui traite des salaires dans leurs relations avec le coût de la vie.

« Un recensement effectué par correspondance en 1916, nous donne sur les industries manufacturières, des renseignements récents et du plus vif intérêt. Ce recensement portait sur l'année 1915.

« Il nous apprend que cette année-là, le nombre des établissements industriels en activité au pays, s'élevait à 21,306, ayant un capital de près de 2 milliards, occupant 52,638 employés et 462,000 ouvriers des deux sexes, utilisant plus de 800

millions de piastres de matière première, et dont la production s'élevait à 1 milliard quatre cents millions, en chiffres ronds.

« On a pu obtenir de 15,887 patrons, employant 394,597 ouvriers, des renseignements détaillés sur les salaires payés par eux à leur personnel. Des statistiques compilées à l'aide de ces renseignements, extrayons quelques chiffres.

« Sur les 394,597 ouvriers et ouvrières recensés, 11,656 gagnaient moins de $4.00 par semaine. On trouve, dans cette catégorie, 3,154 ouvriers et ouvrières de moins de 16 ans, 5,310 ouvrières et 3,192 ouvriers de 16 ans ou plus. Prenons, maintenant $10.00 par semaine comme salaire moyen. Nous trouverons que 150,674 ouvriers et ouvrières, soit 38% du total, n'atteignaient pas cette moyenne pourtant modeste, et que cette catégorie de petits salariés comprenait sans doute 8,192 enfants, mais aussi 54,838 femmes et plus de 84,000 hommes.

« Le même recensement a révélé que la très grande majorité des ouvriers des deux sexes, soit 291,450, gagnaient moins de $15.00. Les femmes et les enfants n'entraient ici que pour 74,906, laissant 216,544 hommes avec un salaire hebdomadaire inférieur à $15.00. Le salaire des ouvriers adultes, ou du moins ayant 16 ans et plus, variait de douze à quinze piastres, alors que celui de la majorité des ouvrières âgées de plus de 16 ans oscillait entre $6.00 et $7.00 par semaine.

« Si nous prenons une industrie renommée pour ses petits salaires, celle du coton, nous constatons que sur 6,226 de ses ouvriers recensés, 617 seulement gagnaient plus de $15.00 par semaine et le salaire de la grande majorité d'entre eux restait inférieur à $12.00. Quand aux ouvrières, qui étaient au nombre de 5,075, 22 seulement gagnaient $15.00 et plus. La grande majorité, exactement 3,644, gagnait moins de $8.00.

« Certaines industries traitaient mieux leurs ouvriers, mais payaient encore plus mal leurs ouvrières. C'est ainsi que dans la boulangerie et la pâtisserie, alors que la majorité des ouvriers recevaient plus de douze piastres par semaine, 3,000 ouvrières, sur un total de 3,643 seulement retiraient un salaire inférieur à $8.00.

« Si nous passons à cette catégorie particulière et si intéressante des travailleurs à domicile, nous avons tout de suite l'impression que le recensement, à leur sujet, est loin d'être complet. Il n'en mentionne en effet que 17,713 (dont 12,082

hommes et 5,631 femmes) pour toutes les industries manufacturières dans l'ensemble du pays. C'est là un chiffre manifestement et de beaucoup inférieur à la réalité. En cherchant bien on trouverait peut-être plus d'ouvriers, et à coup sûr beaucoup plus d'ouvrières à domicile dans la seule ville de Montréal.

« L'insuffisance du recensement sur ce point s'explique vraisemblablement, en grande partie du moins, par le fait que ce sont les grands industriels qui ont le plus fidèlement répondu au questionnaire du gouvernement. Or ceux-là ne font guère travailler à domicile, du moins directement. Quand leurs fabriques deviennent insuffisantes, ils se contentent dans les industries qui se prêtent à ce genre de transaction de confier le surplus de leurs commandes à des sous-entrepreneurs.

« Quoiqu'il en soit, il faut bien prendre le recensement tel qu'il est, car c'est notre seule source de renseignement. Que nous dit-il encore ? Que ces 17,713 travailleurs à domicile ont retiré en salaire, durant l'année 1915, un total de $3,875,212, ce qui fait pour chacun $219 par année, ou une moyenne de $4.20 par semaine. Voilà au moins un renseignement qui paraît bien confirmer ce que nous savions déjà, au sujet de la modicité des revenus des travailleurs à domicile.

« Sur les salaires payés dans les autres industries, je n'ai pu me procurer que des indications fragmentaires et se rapportant à des périodes différentes, ce qui rend impossible toute comparaison sérieuse. Dans ces conditions peut-être pouvons-nous, sans trop d'imprudence, considérer les chiffres relatifs aux employés de manufacture comme donnant une assez bonne idée de la situation, à cet égard, de toute la classe ouvrière.

« Sans doute, il y a dans l'industrie manufacturière beaucoup d'occupations réclamant peu d'aptitudes physiques ou intellectuelles, et où par conséquent, les salaires sont réduits à leur minimum. Par contre presque tous les établissements industriels réclament un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers d'une grande habileté technique et qui commande par suite de très hauts salaires. De plus, il faut tenir compte du fait que les quelque 500,000 ouvriers de manufacture parmi lesquels ce recensement a été effectué, forment plus de 25% des ouvriers urbains. La situation économique d'une part aussi importante de la population ouvrière, doit comman-

der dans une certaine mesure du moins, la situation économique du reste de cette population.

« De quoi l'on peut conclure, non pas avec certitude sans doute, mais avec vraisemblance que, dans leur ensemble, les ouvriers de manufacture ne sont pas plus mal payés que les autres.

« Acceptant donc sous réserve le salaire inférieur à $15 par semaine, comme étant celui de la majorité de nos ouvriers en 1915, et le salaire inférieur à $8.00 par semaine, comme étant celui de la majorité de nos ouvrières, comparons ces chiffres avec le coût de la vie à la même époque.

« D'après la *Gazette du travail* de janvier 1917 (p. 63) le budget hebdomadaire moyen d'une famille de cinq personnes a été en 1915, de $13.84. Or l'on sait que les budgets-types préparés par notre département du travail ne comprennent que les dépenses de nourriture, de logement, d'éclairage et de chauffage et laissent de côté des dépenses inévitables et relativement considérables comme celles du vêtement. En ne perdant pas de vue ce détail important, et en comparant ce budget incomplet de $13.84 avec le salaire inférieur à $15 de la majorité de nos ouvriers, il semble impossible de ne pas conclure que la gêne, ou même dans bien des cas sans doute, la misère, devait être établie à demeure dans bien des foyers canadiens en cette année 1915.

« La situation était-elle meilleure cette année-là qu'à l'ordinaire, ou plus mauvaise ? C'est ce que nous allons essayer maintenant de découvrir. La tâche ne sera pas facile et nous devrons nous contenter d'une vérité approximative, car le recensement de 1916 est la seule occasion, où notre département du travail ait tenté de se procurer des renseignements détaillés sur les salaires d'une importante catégorie de travailleurs. Le meilleur élément de comparaison nous fait donc défaut.

« Voici cependant d'autres statistiques données par le même département qui nous permettront de discerner assez nettement la vérité sur la question vitale qui nous occupe.

« Voyons d'abord pour les salaires. En 1900, il y avait 14,650 établissements manufacturiers employant 339,173 employés et ouvriers des deux sexes et leur payant un salaire global annuel de $113,249,350, soit une moyenne annuelle de $333, et hebdomadaire de $6.40. En 1905, le nombre des em-

ployés et ouvriers était de 389,920, le total des salaires de $162,155,578, la moyenne annuelle de $422 et la moyenne hebdomadaire de $8.00 en chiffres ronds. En 1910, les chiffres se présentaient comme suit : nombre d'ouvriers et d'employés, 515,203 ; salaires payés $241,008,416, salaire moyen annuel $470.25 ; hebdomadaire, $9.05. Enfin en 1915, nous trouvons la statistique d'ensemble que voici : nombre d'ouvriers et d'employés, 571,673 [1] ; salaires payés $283,311,505, soit un salaire annuel moyen, de $495, et hebdomadaire de $9.50.

« De tous ces chiffres il ressort clairement que les salaires ont constamment augmenté de 1900 à 1915, la différence entre les deux points extrêmes, dépassant légèrement 67⅓%.

« Qu'en a-t-il été du coût de la vie ? Pour le savoir nous interrogerons d'abord les nombres indices.

« En 1900, le nombre indice des prix de gros était à 108 ; en 1905, à 114 ; en 1910, à 124 et en 1915, à 150. L'augmentation des prix de gros aurait donc été de 42%, d'où il semble qu'il faudrait conclure que, durant les 15 années que nous venons d'examiner, non seulement le salaire nominal, mais encore le salaire réel a augmenté et que par suite, comparée à ses devancières, l'année 1915 a été bonne pour les masses.

« Prenons maintenant l'autre méthode classique de calculer les fluctuations du coût de la vie. Celui du budget-type pour une famille de 5 personnes. D'après l'*Annuaire du Canada,* 1918 (p. 485), ce budget aurait été de $9.38 en 1900 ; de $10.51 en 1905 ; de $12.79 en 1910 et, ainsi que nous l'avons déjà vu, de $13.84 en 1915.

« Comparés avec les salaires moyens, ces budgets donnent les pourcentages suivants : en 1900, le salaire hebdomadair représentait 68.22% du budget ; en 1905, 76% ; en 1910, 70% et en 1915, 68%.

« Et nous voici donc en présence de résultats apparemment contradictoires. Cette contradiction est due sans doute, du moins en grande partie, au fait que les éléments qui servent à établir les nombres indices, ne sont pas tous les mêmes qui entrent dans les budgets. Pour ne citer que deux exemples : le loyer, qui constitue un item important des budgets, n'entre pour rien dans les nombres indices, qui, à leur tour, enregistrent les fluctuations des prix du vêtement, dont les budgets ne tiennent aucun compte.

[1] Ce chiffre est extrait du recensement « postal », p. XI, tous les autres proviennent de l'Annuaire du Canada, 1918, p. 61, dont le tableau 42, a servi de base à mes calculs.

« Mais si les budgets ne peuvent guère se comparer aux nombres indices, ils fournissent quand même leur réponse à la question de savoir si l'année 1915 a été économiquement meilleure ou pire que les autres années pour la classe pauvre. La réponse des nombres indices, nous l'avons vu, est qu'elle a été meilleure. Celle des budgets indique qu'elle est restée plutôt dans la moyenne : inférieure à 1905, mais semblable à 1910 et à 1900.

« Et de tous nos calculs semblent donc se dégager la conclusion que non seulement en 1915, mais d'une façon permanente la gêne et la hantise de la misère accompagnent notre classe laborieuse le long de la vie.

« Peut-être sera-t-on porté à dire que c'est là de l'histoire ancienne et que nos ouvriers ont pu se faire donner en ces dernières années des salaires tels que malgré l'augmentation phénoménale du coût de la vie, leur situation économique en a été notablement améliorée. Cela me paraît incontestable pour certaines catégories, à la vérité assez nombreuses, de travailleurs. L'industrie des transports, l'imprimerie, les métiers du bâtiment, etc., paient aujourd'hui des salaires *réels*, très élevés. Les tâcherons, les journaliers eux-mêmes reçoivent aujourd'hui dans certains cas, des salaires qui font soupirer d'envie bien des employés à faux-col et à manchettes immaculés. Mais malheureusement, la gêne et la peur du lendemain ne sont pas sorties de notre vie économique ; elles se sont, seulement, dans une large mesure, déplacées. A l'heure actuelle le problème du budget à équilibrer tourmente, pour la plupart du moins, les commis, les employés de bureau — sauf la majorité des sténo-dactylographes — les fonctionnaires et la grande et noble phalange de nos éducateurs.

« Sans compter qu'il y a encore des industries importantes où l'augmentation des salaires n'a pas tenu le pas avec l'augmentation du coût de la vie. Dans son édition du 14 mars, le *Droit*, d'Ottawa, a donné au sujet de l'une de ces industries une foule de chiffres révélateurs auxquels j'emprunte les deux suivants : l'industrie du coton emploie 16,000 ouvriers et ouvrières auxquels elle paie un salaire hebdomadaire moyen de $10.00.

« Concluons donc sur ce sujet : en dépit des salaires élevés qui ont cours depuis peu dans certains métiers, le problème de s'assurer un revenu «suffisant à faire subsister l'ou-

vrier sobre et honnête » *(Rerum Novarum)*, reste posé devant la majorité de nos travailleurs manuels et intellectuels».

Le chômage, sur lequel n'existe en notre pays, que des renseignements incomplets, paraît bien n'avoir été chez nous, en ces dernières années, qu'un problème saisonnier. Mais la phase d'activité industrielle intense que nous traversons ne pourra pas durer toujours et il faut être prêt à combattre le chômage forcé par un bon système de placement — qui est déjà en grande partie organisé — et une bonne organisation d'assurance contre le chômage.

D'après un recensement par correspondance fait l'an dernier par le Ministère fédéral du travail auprès de 8,500 patrons, ayant 612,000 ouvriers à leur service, il appert que la très grande majorité de ces travailleurs travaillent neuf heures ou moins par jour. C'est un résultat d'ensemble qui peut être jugé satisfaisant, pourvu que l'on ne perde pas de vue les progrès qui restent encore à réaliser.

Quelque opinion que l'on ait de la situation de notre classe ouvrière, il est certain que celle-ci n'en est pas satisfaite. Sans insister sur ce sujet qui fera l'objet d'un autre cours à la *Semaine sociale,* on peut toujours faire remarquer que le malaise industriel a pris des développements inquiétants en ces deux ou trois dernières années, et que nous avons eu à Winnipeg, au mois de mai 1919, une grève générale qui ressemblait beaucoup à une tentative de révolution.[1]

Par la force des circonstances et la maladresse des législateurs autant que par la volonté des ouvriers, les organisations professionnelles chez nous — sauf les associations catholiques, dont un autre professeur est chargé de parler — ont toutes revêtu le caractère d'instruments de combat. Elles suivent divers courants, dont le plus important, et de beaucoup, est le courant international. Celui-ci comptait l'an dernier 260,247 membres, répartis entre 2,309 unions locales, affiliées elles-mêmes à 99 unions internationales, avec bureau-chef aux États-Unis. Il faut ajouter à ces effectifs, les unions canadiennes sans affiliation avec une union américaine, mais qui font quand même partie du mouvement international par leur affiliation avec le Congrès des Métiers et du Travail du

---

[1] Notons en passant, comme indice de l'état d'esprit qui règne à Winnipeg, que deux des chefs de cette grève générale, M. Dixon et le ministre protestant Ivens, viennent d'être élus député de cette ville par le système de la représentation proportionnelle, s'étant classés premiers sur quelque 20 candidats et 10 députés.

Canada, lequel est le porte-parole reconnu du mouvement ouvrier international au Canada. Celles-ci sont au nombre de 72, dont 3 organisations simplement affiliées et 69 unions tenant leur existence du Congrès. Ensemble elles ont ajouté l'an dernier plus de trente mille membres au mouvement ouvrier international, qui se trouve ainsi à compter 290,000 syndiqués, sur un total de 378,000 dont il a été fait rapport au département du Travail.

La doctrine du mouvement ouvrier international canadien pris dans son ensemble doit être cherchée dans la « Déclaration de principes » du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et dans le compte rendu des sessions annuelles de ce Congrès.

Voici les articles les plus significatifs de la « Déclaration ». Les mots en italiques sont empruntés textuellement au compte rendu de la convention annuelle du Congrès, l'an dernier, p. 258 ; les ajoutés sont de nous.

1° *Instruction gratuite et obligatoire.*

2° *Journée légale de six heures, et six jours de travail par semaine.*

3° *Inspection* — et par suite dans une certaine mesure du moins contrôle — *de toutes les industries par le gouvernement.*

5° *Un minimum de gages assurant la subsistance basée sur les conditions locales.*

6° *Exploitation par le peuple et pour le peuple de toutes les entreprises publiques telles que chemins de fer, télégraphes, téléphones, aqueducs, éclairage, etc.*

7° *Réforme de la taxation, en diminuant les taxes imposées sur les industries et en augmentant celles imposées sur les propriétés foncières.*

10° *L'étiquette de l'Union sur tous les produits manufacturés, quand la chose est possible, et sur tous les produits des gouvernements et des municipalités,* ce qui aurait pour effet pratique de rendre le syndicat obligatoire.

13° *Règlement des différends ouvriers par voie d'arbitrage volontaire,* ce qui signifie plutôt une protestation contre l'arbitrage obligatoire, qu'un engagement de régler tous les conflits industriels par des méthodes pacifiques.

15° *Législation directe par l'initiative et le referendum,* qui constitue, avec la demande pour la représentation proportionnelle, une intrusion du Congrès dans le domaine politique.

Les tendances socialistes ne manquent pas dans ce programme, mais il y a plus catégorique encore. C'est ainsi que le Congrès, réuni à Montréal en 1913, recommandait officiellement la diffusion du marxisme, « afin d'apprendre au peuple ce qui est nécessaire pour obtenir son émancipation ». C'est ainsi encore que le Congrès, chaque fois qu'il donne une orientation politique à ses suivants, leur recommande soigneusement de rechercher la collaboration du parti socialiste.[1]

La sympathie du syndicalisme international canadien pour le socialisme et le grand nombre de socialistes militants qu'il compte dans ses rangs, ont déjà failli lui être fatal et seront vraisemblablement la cause de sa ruine. L'Unionisme industriel, mouvement révolutionnaire assimilable à la C.G.T. a déjà failli le supplanter, et le mouvement de la *One Big Union,* ou union monopole, lui a porté dans l'Ouest au printemps de 1919, un coup dont il a beaucoup de peine à se relever. La lutte se poursuit entre les deux mouvements, d'autant plus dangereuse pour l'unionisme international de métier, que nombre d'ennemis sont déjà dans la place, et le minent à l'intérieur.

Pendant quelques années l'unionisme dit « national » a paru devoir prendre de l'importance au Canada. J'ai dit ailleurs,[2] au moment de sa plus grande prospérité, pourquoi il n'avait pas d'avenir. Les événements ont déjà donné raison à cette facile prédiction et l'unionisme national, sauf la partie qui s'en est rattachée au mouvement catholique, est devenu un facteur si peu important dans le mouvement d'organisation professionnelle au Canada, que le dernier rapport officiel, sur l'organisation ouvrière au Canada, l'ignore ou à peu près.

Les unions « indépendantes » c'est-à-dire isolées, ne faisant partie d'aucun mouvement quelque peu général d'organisation professionnelle perdent également de leur popularité. La tendance est de plus en plus à la concentration et l'une après l'autre ces unions se rattachent soit au mouvement international de métier, soit au mouvement catholique. En 1918, le déclin était déjà commencé, elles étaient au nombre

---

[1] **Questions et Œuvres Sociales de chez nous**, deuxième partie, chapitres VII et VIII.

[2] Rapport de la Convention de 1911 du Congrès des Métiers. Aussi **Questions et Œuvres Sociales de chez nous.**

de 45, et avaient un effectif global de 9,527 membres. L'an dernier, elles n'étaient plus que 29, et le nombre de leurs membres était tombé à 8,278.

Plus vivace malgré les poursuites dont il a été l'objet de la part du gouvernement fédéral, est le syndicalisme révolutionnaire canadien, connu, ainsi qu'il a déjà été dit, sous le nom de *One Big Union,* ou d'union monopole. Après l'avortement de la grève générale de Winnipeg et des nombreuses grèves de sympathie organisées par elle en mai 1919, après la mise en accusation et la condamnation de ses chefs pour manoeuvres séditieuses, elle affichait encore à la fin de l'an dernier 101 succursales et 41,150 associés.

A la même époque, les unions catholiques, ayant fait rapport au département du travail, étaient au nombre de 83, qui réclamaient 35,000 adhérents. Les progrès de l'unionisme catholique chez nous sont remarquables et inquiètent beaucoup les partisans de l'unionisme international de métier, à l'influence duquel ils menacent de soustraire l'immense majorité de la classe ouvrière de la province de Québec.

Plus que nos ouvriers encore, nos patrons ont compris la valeur de l'association, mais ils ne s'en servent que pour des fins industrielles et mercantiles, perdant à peu près complètement de vue le rôle élevé qu'ils pourraient et devraient jouer dans le domaine social et professionnel.

Une évolution paraît cependant se produire sous la pression des circonstances surtout chez les grands industriels. C'est ainsi que l'Association des manufacturiers, la plus importante de nos associations patronales, a établi l'an dernier, dans son conseil exécutif, un comité permanent des relations industrielles dont le but est de chercher les meilleurs moyens à prendre pour établir des relations harmonieuses entre le capital et le travail. C'est ainsi encore, qu'à la conférence industrielle, réunie à Ottawa par les soins du gouvernement fédéral, du 15 au 20 septembre 1919[1], les représentants des patrons ont approuvé à l'unanimité le principe de la législation sociale, et quelques lois sociales spécifiques, telles que : la loi du salaire minimum, les assurances sociales, la réglementation du travail dans les établissements industriels, etc. Ils ont également

[1] Cette convention industrielle — sauf qu'elle n'était pas représentative et que ses décisions n'avaient pas force de loi — ressemblait beaucoup à ce Sénat professionnel dont l'établissement figure au programme de bon nombre de catholiques sociaux.

donné leur approbation au principe de la représentation ouvrière dans la direction des entreprises.[1]

On sait par ailleurs que bon nombre de grandes compagnies ont déjà introduit la représentation ouvrière dans leur direction : l'*International Harvester,* par exemple, et l'*Imperial Oil Co.* De même les entrepreneurs constructeurs de Toronto et d'Ottawa ont établi avec leurs ouvriers des Conseils conjoints, sur le système anglais Whitley, et s'efforcent de propager ce nouvel organisme professionnel dans toute l'industrie de la construction au Canada.

Il y a longtemps que l'État chez nous a renoncé à la politique du laisser-faire et s'emploie, parfois avec plus de zèle que de bonheur, à la solution des problèmes sociaux. Son activité s'est surtout exercée dans trois grands domaines : la conciliation et l'arbitrage, la protection des femmes et des enfants qui travaillent, et la lutte contre le chômage par l'établissement de bureaux de placement officiels. Nous avons aussi une loi fédérale sur les syndicats, peu pratique et d'esprit détestable en ce qu'elle donne la consécration officielle au caractère belliqueux que nos associations ouvrières ont pris, beaucoup sous la pression des circonstances. Enfin on trouve dans la plupart des provinces, émanée des législatures provinciales, une loi des accidents du travail, comme on l'appelle dans la province de Québec ou de compensation ouvrière, comme on dit dans les provinces à majorité anglaise.

Conclusion

Et maintenant il me faut conclure, après avoir forcément passé sous silence des questions aussi importantes que celles de l'apprentissage et de l'enseignement technique, de la coopération et du mouvement politique ouvrier, lequel, ici comme partout se confond généralement avec le mouvement socialiste. Il me faut conclure sans avoir touché même en passant l'attitude du public à l'égard du problème social, en particulier celle de nos partis politiques, de certaines sectes protestantes et de la presse. Je m'excuse donc de toutes ces omissions forcées et je conclus en quelques mots.

Avec des richesses naturelles presque illimitées notre pays connaît à côté de prospérités inouïes, parfois insolentes et à base de fraude ou de spéculation, des misères profondes,

---

[1] Rapports officiels sur l'organisation ouvrière au Canada, années 1918 et 1919.

parfois imputables aux individus, mais souvent aussi, imméritées. Ni nos riches, ni nos pauvres — je parle toujours en général — ni nos patrons, ni nos ouvriers n'ont, du moins à un degré qui influe sur les actes, la notion du devoir social. Sauf cette partie de notre clergé qui par goût, ou sur les invitations réitérées du Saint-Siège et les pressantes recommandations de notre épiscopat, se livre à l'étude du problème social, la presque totalité de ceux qui ont, ou qui se donnent pour mission de conduire l'opinion publique dans ces questions difficiles, jouent trop souvent le rôle d'aveugles pilotant d'autres aveugles.

-- -- -- -- -- -- -- ---- -- -- -- -- -- -- -- -- -- -- -- --

-- -- -- -- -- -- -- ---- -- -- -- -- -- -- -- -- -- -- -- --

De la revue trop sommaire que j'ai faite de la question ouvrière dans notre pays, je voudrais donc que se dégageât avec force cet enseignement qu'il faut se hâter de répandre la science, car l'action presse.

Un faux remède : Le Socialisme

Cours de l'abbé Lucien PINAULT

I

Le professeur présente l'état de la question : le malaise social existe, un remède est nécessaire, certains en offrent un, qui a nom socialisme.

Il donne la définition générique du socialisme, le rattachant au communisme positif mitigé ; sa définition réelle : le système de ceux qui enseigent que tous les biens productifs doivent devenir la propriété de la société civile, non par la force et la violence, comme le veulent les anarchistes et les bolchevistes, mais par les moyens politiques, tels que les élections et les lois et cela indépendamment de tout droit naturel, moral et religieux.

Le socialisme est industriel et agraire.

Karl Marx, Juif allemand, né à Trèves, en 1818, mort à Londres en 1883, fut le grand pontife du premier, qu'on peut dire : un système économico-politique, qui revêt toute société civile de l'unique forme de gouvernement appelée démocratie, puis lui remet la propriété de tous les biens productifs, la chargeant de voir à la production et à la distribution des biens de consommation nécessaires à ses membres.

Les coryphées du second, Henry George (É-U.), Stuart Mill (Angleterre), Émile de Laveleye (Belgique), veulent que la société s'empare, non de tous les biens productifs mais des seuls biens immobiliers de production, les champs, les prairies, les forêts et les mines du sol, ils consentent à abandonner à la propriété privée les autres, les meubles, comme les machines, les outils.

II

Vous connaissez la nature du remède, quelle valeur a-t-il ?

Il est faux, car il ne respecte pas les conditions individuelles, familiales, civiles, politiques, morales et religieuses les plus essentielles du prolétariat, qu'il cherche à soulager.

1°

Le socialisme s'appuie sur des *sophismes manifestes :*

a) La nature a fait tous les biens communs à tous.

R. Le droit naturel ne prescrit pas que les biens soient positivement communs. Il ne fait aucune distinction de professions. Les déterminations viennent du droit positif, qui en compte une primitive, l'occupation et cinq dérivées, l'accession, la livraison-acceptation, la prescription, la succession héréditaire et les contrats.

b) Les premiers peuples de la terre ont pratiqué la communauté des biens : il faut y revenir.

R. Distinguons la propriété privée collective, qui convient mieux à certains peuples, et l'individuelle, que pratiquèrent dès la plus haute antiquité, les Hébreux et les Égyptiens.

c) L'heure est venue d'établir un ordre social nouveau (on n'en peut constituer sans bases justes et équitables) où l'on fera une distribution de biens égale à des hommes égaux.

R. Les hommes ne sont égaux ni physiquement, ni moralement, ni socialement.

d) Où l'on reconnaîtra pour unique titre de propriété le travail.

R. Le travail est le principal titre de propriété, il n'est pas le seul. Beaucoup de biens meubles, sans être le fruit du travail, sont l'objet du droit de propriété individuelle. Du reste, le principe conduit à des absurdes.

e) Où l'on maintiendra le droit au travail.

R. « Soutenir que l'État a le droit de faire main basse sur tous les biens de production, pour assurer du travail à tous les prolétaires, c'est souscrire à une proposition, qui va directement à l'encontre de la raison d'être de l'État, c'est-à-dire la protection des droits individuels » (Abbé E. Hébert).

f) Où enfin l'on exigera, pour l'ouvrier, le profit intégral de son travail.

R. Jules Guesde, célèbre socialiste français, cité par A. Saint-Pierre, répond à cette prétention absurde : « En tant qu'activité non appliquée, le travail est improductif, aussi improductif que la moyenne partie des capitaux. Ce n'est qu'en s'appliquant à une matière première, à un capital que l'activité devient productive. Ce qui assure déjà à ce capital, à cette matière première, de moitié dans la production, une part, la

moitié du produit. En outre, une marchandise s'évalue d'après la quantité de travail, la qualité de travail, son utilité et sa rareté.

2°

Le socialisme est inepte en soi, parce qu'il rend pires les conditions de l'ouvrier qu'il veut améliorer. Il prive l'ouvrier des avantages du salaire et de l'épargne, qui lui procureraient une plus grande facilité de vie, une plus large indépendance et lui ouvriraient les voies d'un patronat juste et respecté.

3°

De droit, le socialisme est inapplicable en pratique. Il est impossible en pratique de séparer les biens de production des biens de consommation. On sait quels ils sont théoriquement, mais on ne peut que très difficilement les partager dans la réalité.

Il est impossible de maintenir le nombre de secrétaires et de scribes nécessaires aux statistiques si changeantes des besoins quantitatifs et qualitatifs de chacun. Il est impossible d'organiser le travail public soit par l'option libre de chacun, soit par l'intermédiaire de magistrats.

Il est impossible de distribuer les choses produites en commun, quelle que soit la mesure adoptée : le nombre de personnes, le temps, le rendement, la diligence, les besoins.

Il n'est pas moins inapplicable *en fait.* Qu'on lise la tentative de colonisation socialiste au Paraguay vers 1890 (École sociale populaire, — *L'Utopie socialiste.* Art. St-Pierre).

Qu'on réfléchisse au régime soviétique russe !

4°

La socialisme est injuste pour l'individu. Car il le dépouille d'un droit naturel certain, le droit de propriété.

Les principaux arguments que développe le professeur se tirent : a) de la supériorité de l'homme sur la bête ; b) du droit de l'homme à la conservation de sa propre vie ; c) du droit de l'homme aux fruits de son activité personnelle : d) de son droit au bonheur dans la vie présente. Cette supériorité et ces droits exigent inpérieusement le droit de propriété.

5°

Le socialisme est injurieux pour la famille quand il la tolère. Sans droit de propriété, celle-ci ne saurait remplir les

fonctions, qui font sa raison d'être : donner à ses membres, la nourriture, l'entretien et l'établissement.

Mais laisse-t-il même subsister la famille, lorsqu'il proclame l'amour libre ou le mariage collectif et le divorce ?

6°

Le socialisme est subversif des rapports entre l'individu et la famille, d'une part et l'État, de l'autre.

L'État ne peut en aucune sorte se faire la providence ni de l'individu ni de la famille. L'individu, comme la famille lui sont antérieurs avec tous les droits que nous venons de leur revendiquer. L'État brise la justice naturelle si, loin de les protéger, il absorbe ces droits.

7°

Le socialisme est erroné sur l'origine et la nature de l'État et du droit de vote. Il ne reconnaît pas d'autre forme de gouvernement que la forme de gouvernement démocratique, c'est-à-dire celle qui établit le peuple, tout le peuple titulaire de l'autorité suprême. Or le peuple n'est pas souverain et l'autorité civile n'est pas la somme des volontés individuelles, abdiquées en faveur de certains groupes d'hommes qu'on appellerait l'État. L'autorité vient de Dieu et de Dieu seul.

Le peuple peut désigner le sujet de l'autorité. Pour le faire, il n'a pas que l'élection ou le droit de vote ; cinq modes légitimes : l'élection, la cession, la nécessité publique, la guerre juste, l'héritage d'un pouvoir paternel ou patriarcal joint à un territoire.

Comme le socialisme ne trouve pas tous les peuples en démocratie, il cherche à les y pousser, et non pas par la violence, mais par leur libre choix, leur vote. Voilà pourquoi il inscrit le suffrage universel sur tous ses programmes, il l'appelle de tous ses voeux et repose en lui ses plus fermes espoirs.

Or le suffrage universel n'est pas un droit naturel à tous, n'est pas un régime de gouvernement opportun à établir partout.

8°

Le socialisme est ennemi de toute morale autre que la morale naturelle privée, je dis mieux, de toute morale autre qu'une morale positive, purement humaine. Cela vous surprend ? Entendez un aveu du manifeste marxien de 1847, la

bible socialiste : « Le socialisme affranchira l'homme de la morale supranaturelle. La morale, devenue exclusivement humaine et immanente, sortira tout entière de la raison humaine en parfaite conformité de la nature humaine et des relations sociales qu'un parfait état économique assurera entre tous les hommes ». Or ni l'État, ni la loi civile, ni l'utilité privée ou publique ne sont les sources des droits et des devoirs, de la moralité. En plus, Jésus-Christ nous a révélé une morale surnaturelle, qui nous est moralement nécessaire. C'est un fait de l'histoire.

9°

Le socialisme est destructif de la seule vraie religion surnaturelle que prêche l'Église catholique.

Cela vous surprend ? Poursuivez votre lecture du même manifeste : « Le socialisme mettant fin à la guerre des classes et constituant tous les hommes à l'état d'égale liberté et d'égale félicité matérielle, affranchira du même coup l'homme du spectre religieux et des chimères d'une autre vie ».

Or l'homme n'a pas le droit, la société n'a pas le droit d'être athée. Et l'établissement, la conservation et l'action universelle d'une religion révélée surnaturelle sont un fait qui remplit l'histoire de l'humanité.

* * *

Pour toutes ces raisons le socialisme est un remède *faux*. C'est un remède en banqueroute, selon l'énergique langage de Herbert Hoover, ci-devant président de la commission américaine de secours aux Belges, directeur du service de ravitaillement alimentaire des États-Unis, en Europe, aujourd'hui, aspirant à la candidature présidentielle. « La conclusion catégorique de toutes les observations que j'ai pu faire, c'est que le socialisme, en tant que philosophie d'application possible aux moyens humains, est une faillite absolue. Par les torrents de sang qu'il a fait couler (Russie soviétique) et par l'infinité des souffrances qu'il a provoquées, il a prouvé qu'il est en économie et en morale, une pure fumisterie ».

III—*Conclusions*

1° En garde contre tout système qui a pour but de transporter à la société la propriété des biens, meubles ou immeu-

bles. Il est un acheminement au socialisme. Les ouvriers socialistes réclament à grands cris la municipalisation ou la nationalisation des grands services d'utilité publique, chemins de fer, bateaux, trams, houille blanche, usines. La nationalisation de la guerre a coûté 900 millions aux États-Unis, au Canada 50 millions, en 1918.

2° En garde contre le suffrage universel, moyen préféré du socialisme pour arriver à la révolution politique, prélude de l'économique, qu'attend tout socialiste en son coeur.

3° En garde contre la diffusion de cette doctrine perverse. Les hommes qui travaillent à l'introduire au sein de nos classes laborieuses sont parmi les pires ennemis de notre société, des travailleurs en particulier, de nos travailleurs canadiens français « peuple paisible et ami de l'ordre, qui, jusqu'ici, ne s'est pas emballé ou laissé séduire par les théories subversives du socialisme et du radicalisme, protégé qu'il est par l'influence bienfaisante de l'Église catholique et de son admirable clergé » (Sir Mortimer Davis, 12 mars 1920).

On a écrit il n'y a pas longtemps que dans 20 ans il n'y aura plus aux États-Unis (peut-être au Canada) que deux forces en présence : le socialisme et l'Église catholique.

Le 12 mars 1920, le socialiste Victor Berger, parlant des forces actuelles du monde, signalait l'antagonisme entre l'Église catholique et le socialisme bolchevique. « La prochaine guerre aura lieu entre l'internationale rouge (bolchevisme) et l'internationale noire (l'Église) ».

Or le 26 mai 1920, *The Reverend,* organe important de l'opinion protestante, notait que « des deux grandes organisations internationales du monde, l'Église catholique et l'internationale socialiste, l'Église seule a triomphé avantageusement de l'épreuve de la guerre ».

Nous, directeurs d'action sociale, chefs de mouvements sociaux quels qu'ils soient, ouvriers et chefs d'ouvriers, suivons avec amour les directions de cette puissance mondiale de première valeur.

La question sociale est avant tout et foncièrement une question morale et religieuse. Implorons les lumières de la gardienne née de toute vérité.

Allons à elle. Faisons-lui pleine confiance. Elle seule, certainement, brisera le flot montant du socialisme !

Les Conséquences funestes du socialisme

Cours de M. André FAUTEUX

A mesure que se multiplient les moyens qui semblent devoir assurer à l'homme sa domination sur la matière, de nouveaux écueils surgissent, qui entravent ses forces nouvelles. Aujourd'hui les ouvriers de la grande oeuvre du progrès s'insurgent contre ceux qui le dirigent. L'Église catholique avait assuré la dignité du travail manuel, inspiré la patience, la douceur, l'humilité, la charité pour lui faire prendre son mal en patience. Ceux, au contraire, qui conduisaient les entreprises industrielles, se sont servis de l'ouvrier comme d'un instrument, en ont abusé. L'ouvrier, chaque matin, prend le chemin de l'usine sans autre protection que le bon vouloir du patron. Cette situation ne pouvait durer. Au cours du siècle dernier, la question sociale s'est nettement posée : Ceux qui ramènent tout à l'action ont voulu en faire une question purement économique dont la solution dépendrait d'une entente définitive sur certaines propositions : organisation du travail, institution de secours et de prévoyance, équilibre des relations entre la consommation et la production. De toute part on a vu des associations surgir dans le but d'améliorer le sort de l'ouvrier, de le mettre à l'abri des misères en temps de maladie et de chômage, et en état de résister aux empiètements du capital. Mais le capital de son côté ne restait pas inactif. Il s'organisait et son emprise sur le monde s'affermissait de jour en jour. En voulant résoudre la question sociale par des moyens économiques, on aboutit à un conflit de forces. Elle est surtout une question morale parce qu'elle se rattache aux principes fondamentaux du droit et de la justice. Jaurès et Proud'hon ont apporté une solution mais qui sapait dans sa base le droit le plus sacré de l'homme et ressuscitait le communisme de Platon, qui avait conduit les sociétés antiques aux pires conséquences.

L'histoire des civilisations anéanties nous fournit pourtant des certitudes que l'égalité réelle entre les individus est

naturellement impossible, et que toute tentative de la réaliser mène infailliblement à l'anarchie, à la destruction même de la société. Le célèbre jurisconsulte Laurent, dans un raccourci saisissant, nous montre les sociétés grecque et romaine tombant en lambeaux sous les attaques répétées des passions populaires déchaînées par la propagande de ces fausses théories. L'histoire des républiques grecques est l'histoire de la lutte des pauvres contre les riches. Platon avoue que chacun des États grecs n'était pas un, mais plusieurs, qu'il en renfermait toujours pour le moins deux, l'un composé de riches, l'autre de pauvres. Les pauvres voulaient conquérir, non pas la liberté, non pas l'égalité de droit, mais l'égalité de fait. Cette égalité étant impossible, il en résultait des déchirements incessants.

Les passions s'aigrissaient et les hommes allaient en s'abaissant, parce que l'objet de leurs combats était la fortune, et la jouissance qu'elle donne, et rien n'avilit plus les hommes que la recherche de la richesse, quand la richesse est le but, alors qu'elle ne devrait être qu'un moyen de développement intellectuel et moral. Rien de plus affreux et de plus ignoble tout ensemble que ces révolutions qui bouleversaient les républiques grecques, et qui n'avaient d'autre objet que d'enrichir les pauvres en appauvrissant les riches. C'était la force qui régnait partout, tantôt dans les mains de l'aristocratie, tantôt dans les mains de la démocratie. Ces luttes ne fortifient pas, elles tuent. Il se trouva des hommes qui se mirent à la tête des cités par la violence : ce sont les tyrans. La tyrannie était devenue une nécessité, pour arrêter la dissolution de la société qui périssait dans l'anarchie. Mais la tyrannie aussi est la mort, parce qu'il n'y a pas de vie sans liberté et sans le respect du droit.

Rome présente le même spectacle avec plus de grandeur. A Rome, comme dans les républiques, on combattait pour la domination. En veut-on la preuve ? La démocratie victorieuse organisa le régime des Césars après avoir décimé, proscrit et dépouillé l'aristocratie des riches. Et quel fut le grand souci du peuple souverain, sous l'Empire ? Il ne demandait plus que du pain et des jeux. Au bout des combats séculaires pour l'égalité de fait, nous rencontrons une nouvelle tyrannie sous le nom de césarisme, et à sa suite la décrépitude et la mort. Que les peuples modernes en fassent leur profit !

Le philosophe ancien vivait dans une société fondée sur le double principe aristocratique de l'inégalité nécessaire et quasi mystique des peuples et des classes. Ce double principe aristocratique comportait, dans les relations extérieures, la supériorité innée et éternelle des classes auxquelles appartenait le privilège de commander au commun des mortels... La civilisation gréco-latine était donc fondée sur la puissance des élites, et cette puissance l'était elle-même sur l'idée que les hommes et les peuples sont moralement inégaux.

Platon a cru trouver dans le communisme des éléments de réforme sociale et c'est là son excuse. Mais il n'en résulte pas moins que la théorie de l'égalité réelle, contraire au bon sens, n'a fait qu'aggraver les maux sociaux qu'elle avait pour but de soulager. C'est à cette société agonisante que la doctrine évangélique apporte son message de vie et d'espérance. Aux périodes les plus douloureuses de l'histoire on trouvait les évêques et les religieux à côté du laboureur, de l'ouvrier et du déshérité pour guider leurs pas hésitants, leur faire accepter leur sort avec résignation et les protéger contre les puissants. Taine, Guizot et Louis Blanc se plaisent à le reconnaître.

Après la disparition des organisations ouvrières du moyen âge, les travailleurs se sont trouvés isolés et sans défense, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée.

Les socialistes se tournèrent vers les temps et les doctrines abolies pour y trouver le remède aux maux présents, et sous le dehors de procédés divers, tous au fond tentèrent de remettre en honneur le communisme de Platon. Car tous les systèmes qui reposent sur le principe de l'égalité réelle aboutissent en dernière analyse au communisme, à la destruction du droit de propriété. Déjà comme autrefois les deux forces sont en présence, le prolétariat d'un côté, la bourgeoisie de l'autre. Partout le travail se dresse contre le parasitisme. C'est une restauration de la société qu'on demande mais par une lutte à mort des classes. Les chefs socialistes sont soument mus par la seule ambition, et rien ne les aide plus efficacement que la lutte à mort des classes. « Le rôle est bon, au fond, dit Lemaître, et dans toutes les circonstances ; bon dans sa partie affirmative : le rêve ; bon dans sa partie négative : la haine ».

La Russie est aujourd'hui un témoignage. Elle est en pleine ruine après trois ans de régime socialiste. Ses récoltes qui nourrissaient une partie de l'Europe ne lui suffisent plus, ses chemins de fer et ses mines sont en banqueroute. Un socialiste, Erlich, revenu d'un séjour en Russie, le condamne lui-même : « Je ne puis comprendre que le parti socialiste unifié, loin d'avoir le courage de répudier et de flétrir les excès et les crimes du bolchevisme russe, donne, au contraire, celui-ci en exemple et en admiration à la classe ouvrière française. Certes, la bourgeoisie russe est ruinée ; mais, avec elle, a sombré également toute l'industrie nationale, au plus grand détriment du prolétariat russe, mais, par contre, pour le plus grand profit de l'industrie allemande qui est en train de prendre sa place. Le bolchevisme n'a su engendrer que la famine et la disette ... Toutes les libertés individuelles sont abolies, et, chaque jour, des centaines d'ouvriers et d'intellectuels russes, dont le seul crime est de ne pas penser comme les bolcheviks, sont massacrés sans le moindre jugement par des mercenaires magyars et chinois ». Le socialisme, outre qu'il méprise les premières notions de la justice et du droit, confine, en dernier ressort, à la négation des talents et des plus nobles passions de l'homme. Il supprime le talent l'enthousiasme, l'intelligence, le passé, les traditions, et l'histoire. « Or l'homme qui n'a pas d'histoire, dit quelque part Lacordaire, est tout entier dans sa tombe : un peuple qui n'a pas dicté la sienne n'est pas encore né ». Une profonde obscurité planerait sur les peuples redevenus à l'état d'une somnolente barbarie, voisine de la vie animale. Mais malheureusement « pour les meneurs de la classe ouvrière », affirme Le Bon, « le grand soir est proche. C'est en réalité une grande nuit que créerait dans le monde la réalisation de leurs rêves ».

Nécessité des inégalités et des souffrances

Cours de l'abbé CUROTTE

Il y a une parenté évidente entre le passage de l'encyclique *Rerum Novarum,* que je dois commenter, ce soir, et le chapitre XIIe de l'épitre de saint Paul aux Corinthiens : Léon XIII, à n'en pas douter, fait écho à saint Paul. Lisons plutôt.

« Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les socialistes ; mais contre la nature tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes : différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force ; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité, d'ailleurs, tourne au profit de tous, de la société comme des individus : car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives.

« Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme, dans l'*état* même d'*innocence,* n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; mais ce que la volonté eût embrassé librement comme un exercice agréable, la nécessité y a ajouté, après le péché, le sentiment de la douleur et l'a imposé comme une expiation. *La terre sera maudite à cause de toi ; c'est par le travail que tu en tireras de quoi te nourrir tous les jours de ta vie.* — Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme ; ici-bas, elles n'auront pas de fin ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout

essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches, où se cachent pour l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et, comme Nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux ».

Et maintenant entendons saint Paul :

« Car, comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ. Tous, en effet, nous avons été baptisés dans un seul esprit pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais il est formé de plusieurs. Si le pied disait : « Puisque je ne suis pas main, je ne suis pas du corps », en serait-il moins du corps pour cela ? Et si l'oreille disait : « Puisque je ne suis pas oeil, je ne suis pas du corps », en serait-elle moins du corps pour cela ? Si tout le corps était oeil, où serait l'ouïe ? S'il était tout entier ouïe, où serait l'odorat ? Mais Dieu a placé chacun des membres dans le corps, comme il l'a voulu. Si tous étaient un seul et même membre, où serait le corps ? Il y a donc plusieurs membres et un seul corps. L'oeil ne peut pas dire à la main : « Je n'ai pas besoin de toi » ; ni la tête dire aux pieds : « Je n'ai pas besoin de vous ». Au contraire, les membres du corps qui paraissent les plus faibles, sont plus nécessaires ; et ceux que nous tenons pour les moins honorables du corps, sont ceux que nous entourons le plus d'honneur. Ainsi nos membres les moins honnêtes, nous les traitons avec plus de décence, tandis que nos parties honnêtes n'en ont pas besoin. Dieu a disposé le corps de manière à donner plus de respect à ce qui est moins digne, afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient également soin les uns des autres. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; si un membre est honoré, tous les membres s'en réjouissent avec lui.

« Vous êtes le corps du Christ et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont le don des miracles, puis ceux qui ont les dons de guérir, d'assister, de gouverner, de parler diverses langues. Tous sont-ils apôtres ? Tous prophètes ? Tous docteurs ? Tous thaumaturges ? Tous ont-ils les grâces de guérison ? Tous parlent-ils des langues ? Tous interprètent-ils ? »

Nous allons appliquer cette lumineuse théorie :

1° Au corps humain.

2° Au corps mystique du Christ, qui est l'Église ;

3° Au corps social, qui est l'État.

1° Le corps humain :

a) Le corps humain est uni à l'âme, qui ne lui ressemble en rien, il forme une seule nature, une seule personne. Ce composé est doué d'un seul être, vit d'une même vie. C'est pourquoi le bien-être, la santé, le bonheur sont un.

b) Ce corps unique possède, pourtant, la multiplicité et la diversité des organes, de même que l'âme, qui est une, est douée de facultés multiples et diverses. Le pied, dit l'apôtre, n'est pas la main, l'oreille n'est pas l'oeil ; de même que la faculté de se mouvoir n'est pas le sens du toucher, ni l'ouïe le sens de la vue. Si le corps n'avait qu'un membre, ce ne serait plus le corps organisé, de même que si l'âme n'avait qu'une faculté, ce ne serait plus l'âme humaine.

c) Ces membres ont été façonnés différemment par Dieu, mis en place par Dieu : l'un ne peut pas ambitionner d'être l'autre, l'un ne peut pas s'enorgueillir vis-à-vis de l'autre, l'un ne peut pas mépriser l'autre, l'un ne peut pas se passer de l'autre, car tous sont nécessaires à l'intégrité corporelle.

d) Chacun de ces membres a son opération propre, sa fonction spécifique ; tous travaillent en collaboration pour le bénéfice et à l'avantage du corps tout entier, avec ce résultat que le bien général devient le bien particulier de chacun des membres.

e) Ainsi, quand un membre souffre, le corps entier est en souffrance, et chacun des autres membres en reçoit sa part proportionnelle. Mais, si tous les membres s'entendent pour exécuter chacun sa fonction respective, le corps est en santé, et conséquemment chacun des membres se porte bien.

Voilà, au témoignage de saint Paul, l'instructive théorie de l'unité du corps organique, jointe à la multiplicité et à la diversité de ses membres, à leur inégalité de perfection, à la différence de leur position locale. Encore une fois, tous forment un seul corps, tous, par des opérations différentes, travaillent à un seul but, qui est le bien-être du tout, et indirectement de chacune des parties intégrantes.

II—Le corps mystique du Christ, qui est l'Église.

a) C'est la doctrine chère à saint Paul, que l'Église est le corps mystique du Christ, son fondateur : il est la tête ou le chef, les fidèles baptisés en sont les membres. Ce corps n'a qu'un être, ne vit que d'une seule et même vie, dont la plénitude est dans le chef, et qui de là se répand par tous les membres en communion avec lui. « Il faut, dit l'Apôtre, s'attacher au chef, duquel tout le corps, à l'aide des liens et des jointures, s'entretient et grandit par l'accroissement que Dieu lui donne ».

b) Ces membres multiples et variés par la naissance, par les qualités physiques, intellectuelles et morales, sont cependant les parties intégrantes d'un tout, d'un seul corps mystique. Ils ont la même origine surnaturelle, *Una fides, unum baptismum ;* ils ont la même destinée, *vita aeterna ;* ils ont la même dignité, *filii Dei, heredes regni coelestis, coheredes Christi ;* ils ont, enfin, la même somme de droits et d'obligations, parce que soumis aux mêmes lois.

c) La variété des membres, au point de vue surnaturel, ne vient donc pas du principe ni de la fin de cette vie divine, à laquelle ils participent, dans une plus ou moins large mesure. Elle résulte plutôt de la diversité des dons ou charismes, et des ministères sacrés confiés à chacun. Écoutons encore saint Paul : « Vous êtes le corps du Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont le don des miracles, puis ceux qui ont les dons de guérir, d'assister, de gouverner, de parler diverses langues. Tous sont-ils apôtres ? Tous prophètes ? Tous docteurs ? Tous thaumaturges ? Tous ont-ils les grâces de guérison ? Tous parlent-ils des langues ? Tous interprètent-ils ? » (1 Cor. XII, 27-30). C'est la distinction classique entre ceux qui, dans l'Église, enseignent, et ceux qui sont enseignés ; entre ceux qui sanctifient, et ceux

qui sont sanctifiés ; entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés.

d) Cette diversité des membres du corps mystique du Christ a Dieu pour auteur : c'est lui qui choisit, qui appelle, qui place ; pour cela, il donne des goûts et des aptitudes, qui ne sont pas les mêmes, il manifeste sa volonté par ses organes et ses interprètes autorisés.

e) Tous ces membres, cependant, travaillent, chacun à sa place, selon sa vocation, selon ses pouvoirs reçus d'en haut, pour une même fin, qui est l'accroissement, le progrès et le perfectionnement du corps mystique. Écoutez ceci : « A chacun de nous la grâce a été donnée selon la mesure du don du Christ. C'est lui qui a fait les uns apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, en vue du perfectionnement des saints, pour l'oeuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite du Christ ; pour que nous continuions à croître à tous égards dans la charité en union avec celui qui est le chef, le Christ. C'est de lui que tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité ».

III—Le corps social, qui est l'Etat.

a) La société civile est un corps organisé parfait, dans l'ordre naturel, comme l'est l'Église, dans l'ordre surnaturel.

b) Ce corps est un dans son être et sa vie, il est multiple et varié, par les membres qui le composent.

c) La diversité de ses membres provient de la diversité de leur institution physique, de leurs qualités intellectuelles, morales et religieuses.

d) A cette diversité s'ajoute celle des fonctions sociales, des degrés occupés, de l'influence exercée. Les unes et les autres sont voulues de Dieu, l'auteur de la société, qui donne, pour cela, des aptitudes diverses, des talents variés, des goûts et des inclinations différents, qui prépare et dirige par sa Providence les circonstances, qui met les hommes à leur place.

e) La fin de la société, c'est la prospérité temporelle, obtenue par l'agriculture, l'industrie, le commerce, la culture des sciences, des lettres, des arts, par le jeu de l'économie poli-

tique et sociale ; tous les membres, remplissant chacun une fonction spécifique, travaillent en coopération pour ce but commun.

f) Le sens social veut donc que le citoyen ne cherche pas immédiatement son bonheur personnel, mais le bonheur de ses concitoyens. En réalité, il ne sacrifie rien, puisque lui fait peu pour les autres et que les autres font beaucoup pour lui. Du reste, comme pour le corps humain, le bonheur de la collectivité devient fatalement le bonheur des individus.

g) En dernière analyse, les inégalités sociales sont la conséquence de la multiplicité et de la diversité des fonctions de l'organisme social, elles sont voulues par Dieu, qui veut, qui prépare, qui exécute le plan du monde ; elles sont nécessaires, comme dans le corps humain, la diversité des organes, dans l'âme, la diversité des facultés, dans l'Église, la diversité des charismes et des ministères sacrés.

h) Ces inégalités sont parfaitement compatibles avec l'égalité de tous les citoyens vis-à-vis de la loi, qui donne la même somme de droits, et impose la même somme d'obligations, et vis-à-vis de la fin commune marquée à la société. Ici, il n'y a plus de pauvres et de riches, de savants et d'ignorants, de puissants et de faibles, de grands et de petits, de supérieurs et d'inférieurs ; c'est le cas d'appliquer la fameuse trilogie « égalité, fraternité, liberté ».

Pour engager tous les hommes à accepter de bon coeur la loi des inégalités, nous n'avons qu'à faire appel au droit de Dieu de les fixer et de les imposer, et à la nécessité pour la société tout entière, et pour chacun de ses membres de la respecter, si elle veut jouir de la paix et de la prospérité, qui sont basées sur l'ordre divinement établi.

Tous ces membres du corps physique, du corps mystique, du corps social sont soumis à une loi universelle, qui est celle du travail. C'est la loi de la vie, c'est la règle de l'activité vitale. Tout être vivant, fût-il isolé, en dehors de la société, est tenu de travailler ; il n'y a que les non-vivants qui soient inertes et oisifs.

L'homme isolé travaille pour lui-même ; l'homme vivant en société travaille en collaboration pour le bénéfice de la collectivité ; il vise directement l'avantage de celle-ci, et indirectement son intérêt personnel.

L'auteur inspiré du Livre de la Genèse nous dit que Dieu « posuit hominem ut operaretur ». Ce qui veut dire que même dans l'état d'innocence, l'homme était soumis à la loi du travail. Rien d'étonnant : Dieu est essentiellement un être travailleur, et son travail est sans interruption. La génération du Verbe, la création, la Providence, le gouvernement du monde sont autant de manifestations du travail divin.

Etant donné que le travail est l'activité d'une faculté qui tend vers son objet, pour le posséder et en jouir dans le repos, il est évident que le travail en lui-même est agréable, parce qu'il est naturel, et de plus, parce qu'il est une sorte de possession anticipée de l'objet qui lui donne le bonheur et le repos. La thèse théologique est que le travail est imposé à tous les hommes, même s'ils n'ont pas péché, dans des conditions qui le rendent facile et agréable.

Le péché a tout gâté : le travail, simple loi naturelle, devient une loi pénale. Désormais, le corps est le plus faible, l'intelligence est obligée de lutter contre l'ignorance, le mensonge, l'erreur, et le préjugé. La volonté est atténuée et inclinée vers le mal ; les passions ne sont plus dominées par un pouvoir despotique ; les sens internes et externes n'obéissent plus à la raison et à la volonté. La conséquence de cette rupture de l'équilibre primitif est que le travail s'opére dans des conditions de souffrance, de lutte, de sacrifice.

Ces principes nous permettent et nous obligent de conclure à la nécessité du travail accompli dans des conditions pénibles, et avec répugnance de la nature humaine.

Notre conclusion chrétienne est que, pour nous soumettre à l'ordre établi par Dieu, et pour satisfaire à sa justice, nous devons accepter les décrets d'une loi de travail, de souffrance, de lutte, de sacrifice.

Relations entre les classes

Cours du Juge Chs-Éd. DORION

Jamais le bien-être et le luxe n'ont été plus généralement répandus ; mais cette augmentation de la richesse n'a pas fait disparaître l'inégalité dans sa distribution. Au contraire elle accuse plus profondément l'antagonisme du capital et du travail, parce que l'homme s'étant détourné des espérances éternelles pour s'attacher exclusivement aux choses de ce monde, le contraste entre la richesse et la pauvreté frappe plus fortement son attention.

La perte de la foi a changé l'objet de ses ambitions ; ébloui par le progrès matériel, il se croit au moment de l'atteindre. Son espérance ne dépasse pas les limites de la vie présente, mais elle n'admet pas de délais.

Cependant, en s'éloignant de Dieu, il ne trouvera pas le bonheur ; il ne fera que retourner à la misère du paganisme, à l'esclavage. Sans Dieu l'ordre ne peut exister que dans la servitude.

Le conférencier divise son travail en trois parties. Il prouve d'abord que les lois économiques, dans une société sans religion, créent un état de lutte, où le plus fort écrase le plus faible. Il établit ensuite que le droit lui-même, le droit sans la religion, est impuissant pour arrêter l'homme sur la pente de la servitude ; car le droit a son principe dans la morale, qui n'existe pas sans Dieu, et sa sanction dans la force qui est impuissante contre l'opinion. Il fait voir enfin que l'ordre et la liberté ne sont accessibles à l'homme que par la pratique des vertus théologales : la foi, l'espérance, la charité. C'est la vérité qui rend les hommes libres. La foi chrétienne impose des devoirs dont l'accomplissement produit la paix et une harmonie dont l'inégalité naturelle, loin d'y porter obstacle, devient un élément nécessaire.

I

La loi économique crée, entre les classes, un équilibre instable dont le centre se déplace suivant les variations de

l'offre et de la demande. Plus il y a de travailleurs qui s'offrent, plus les salaires baissent ; plus il y a de capitaux qui sollicitent le travail, plus les salaires montent. Or de nos jours les salaires montent, et les exigences du prolétariat augmentent dans une proportion encore plus grande. Se croyant maître de la situation il veut commander et menace de retirer sa collaboration à la vie économique. On ne peut dire toutefois que la nature, en établissant pareille loi, se soit trompée. Le marchandage entre deux classes n'est que la condition naturelle de leurs rapports. L'homme travaille premièrement pour lui-même, mais il ne doit pas oublier son semblable. La loi morale qui est d'un ordre plus élevé que la loi économique l'y oblige rigoureusement. La notion du devoir intervient donc dans les rapports des hommes entre eux, et, nécessairement aussi, dans les rapports des classes entre elles.

II

Le conférencier d'accord avec la philosophie catholique, établit la juste notion du droit et du devoir qui lui est corrélatif. Le droit à la liberté et le droit de propriété sont incontestables. Ils sont fondés sur la loi naturelle. Et pourtant, l'homme étant libre, sa loi doit être en fonction de sa liberté. En effet ; et cette liberté est parfaitement conciliable avec la notion du devoir envers son semblable ; devoir qui constitue ce qu'on appelle en droit *obligation,* c'est-à-dire *lien* qui astreint un homme envers un autre à faire ou à ne pas faire une chose. Ma liberté est limitée par celle d'autrui : le droit, « ce sont les conditions qui limitent les libertés des hommes pour rendre possible leur accord ». Il y a donc des actes dont je dois m'abstenir pour ne pas nuire à la liberté des autres ; et comme, en vertu de ma liberté, je puis disposer de mes actes, je puis m'obliger par contrat à faire certains actes.

C'est donc de la liberté elle-même que sortent les devoirs réciproques, ou obligations. Elles sont une conséquence de la solidarité humaine. Bien plus, personne ne peut affirmer son droit sans en payer la rançon. Ainsi le droit de famille, v. g. la puissance paternelle, existe dans l'intérêt de l'obligé ; le droit de créance suppose considération fournie par le créancier, le droit public se paie par un sacrifice du bien général.

Il en est de même du droit de propriété ; en principe la propriété est le fruit du travail. Le travail est donc une forme

de la propriété : le capital, travail accumulé, en est une autre. Et les deux sont la sauvegarde de la liberté, car celui qui ne possède rien n'est pas libre : il doit payer de sa personne.

La propriété individuelle et la propriété commune sont toutes deux de droit naturel et chacune de ces manières de posséder se justifie par le droit de vivre de l'individu, ou du groupe, qui possède.

Par l'évolution du développement économique, on a vu apparaître des communautés, sociétés ou compagnies, tellement indifférentes au sentiment humanitaire, dirigées si uniquement vers l'intérêt matériel, et organisées si exclusivement en vue de la production des richesses qu'on les appelle des sociétés de capitaux. Ceux qui en font partie veulent un bénéfice et sont indifférents au côté moral de l'activité développée par l'emploi de leur argent.

En face des sociétés de capitaux se sont dressés les syndicats ouvriers. Et dans ce camp nouveau s'est produit le même phénomène : le travail organisé s'est fait amoral. Il compte uniquement sur la lutte économique pour arriver à ses fins, et il noie la conscience individuelle dans l'anonymat du contrat collectif.

Mais la justice et le droit doivent présider aux relations établies entre ces deux camps et trouver la solution des problèmes qui s'y présentent. C'est toujours de la même question qu'il s'agit : toute la bataille sociale se fait autour du droit de propriété. Celui qui ne possède que son travail réclame ce qu'il croit être sa part des fruits du travail ; et comme il ne peut montrer aucun titre à sa part individuelle, qu'il a touchée sous forme de salaire, il réclame le capital au nom de la collectivité. C'est le socialisme.

Jusqu'à quel point l'État doit-il intervenir, l'État dont le rôle est de protéger le droit privé et la liberté ? Problème difficile, dans la solution duquel il ne faut pas oublier que le communisme des capitaux suppose le communisme du travail. En réclamant l'expropriation du capital, l'ouvrier sacrifie la propriété de son travail ; il aliène sa liberté et rétablit l'esclavage de tous au profit d'un groupe.

La solution reste donc dans l'observation du droit. Les devoirs des patrons et des ouvriers sont les mêmes que ceux de tous les humains. Ils sont fondés sur la liberté des contrats, gage de la liberté individuelle.

Le patron doit donner une juste rémunération à l'ouvrier et lui procurer des conditions de travail convenables. De son côté, l'ouvrier, suivant son engagement librement contracté, doit le travail convenu, pendant le temps convenu. Le conférencier donne alors en détail les droits et devoirs des patrons et ouvriers ; il donne la doctrine catholique sur les questions de grève et sur l'arbitrage.

Mais le droit n'est efficace que par une sanction, qui est la force. Or la force est impuissante contre l'opinion. Sans celle-ci où prendra-t-on la gendarmerie pour exécuter la sentence, et l'armée pour faire face à l'émeute ?

Toutes les voies de l'humanité vont-elles donc aboutir à l'anarchie ?

III

Il n'en est pas ainsi parce que l'opinion est éclairée et dirigée par la lumière de la révélation. Si les lois économiques seules ne font qu'accentuer l'inégalité entre les hommes ; si le droit est impuissant à maintenir cette égalité, c'est que le droit n'atteint pas à la hauteur de la vocation de l'homme.

Le droit est la loi de la société temporelle destinée à faire régner l'ordre temporel, la justice humaine. L'homme fait partie de la société surnaturelle. Dans cette société, l'homme déchu cesse d'être le débiteur de Dieu ; sa dette a été payée à la condition qu'il cesse d'exiger lui-même son dû à la rigueur du droit. Là, dans les rapports des hommes entre eux, intervient la charité. Cette vertu, la loi de cette société, ne fait pas disparaître les inégalités sociales. Mais de ces inégalités elle fait naître l'harmonie ; elle exclut en effet toute idée d'antagonisme ; elle rapproche le patron de l'ouvrier ; elle accomplira l'émancipation de ce dernier en rendant les hommes capables des sacrifices nécessaires pour rendre possible l'accord des droits et des libertés.

Le patron, par la charité, est disposé à donner ce dont l'ouvrier a besoin. L'ouvrier, par la même vertu, est moins exigeant et cesse de considérer le capitaliste comme son ennemi. La réforme sociale doit se faire dans les deux classes. Il ne faut pas attendre la solution de l'ouvrier seulement. Le patron doit aller au devant des masses : il y viendra quand il cessera de les craindre. Tous se rencontreront dans le sein de l'Église. Entre le pauvre et le riche, il faut, comme tiers désintéressé, le prêtre.

Après avoir donné une peinture de l'état actuel de la société, le conférencier termine ainsi : « Quel que soit l'ordre nouveau qui surgira, l'Église est là pour l'accueillir. La démocratie a laissé, sur son passage, bien des ruines ; mais, quand ses énergies auront été domptées par la foi chrétienne, elle reprendra le pèlerinage sacré de l'humanité au tombeau du Christ et mettra ses forces au service de l'Église pour quelque croisade nouvelle ».

Du véritable usage des Richesses[1]

Cours du R. P. LAMARCHE, O. P.

Le R. P. Lamarche explique d'abord qu'il va parler de l'usage des richesses au point de vue strictement *individuel,* et que le riche sera considéré, dans cette étude, comme *homme privé,* et non pas comme patron, président de compagnie ou chef de ministère. Ainsi délimité, le cours peut s'intituler : *Valeur intrinsèque et utilisation sociale de l'argent.*

Valeur de l'argent

L'argent fut dès son origine ce qu'il est encore aujourd'hui : un médium d'échange, un bon pour une marchandise, en même temps qu'un signe exprimant sa valeur. Mais il fallut un certain temps avant que l'argent-métal fût considéré comme unique mesure de valeur. On avait recours à différents objets que l'on conserva comme signes de valeur, même après l'introduction du métal. Il y eut ainsi l'argent-cuir, l'argent-coquillage, l'argent-céréales, l'argent-bétail, etc. Pendant longtemps en Allemagne la vache laitière fut considérée comme unité de mesure dans l'estimation du patrimoine. Et l'on discutera longtemps pour continuer d'ignorer si la monnaie contemporaine — monométallique ou bimétallique, — adoptée partout comme unité de mesure, comporte autant d'avantages que d'inconvénients. Ces préliminaires posés, nous pouvons noter une quadruple valeur de l'argent.

1° Valeur *réelle* ou métallique : c'est la valeur de l'argent considéré soit comme simple métal, d'un prix proportionné à celui du lingot sur le marché, soit comme objet d'art ou d'antiquité ; 2° Valeur *nominale* ou monétaire : c'est malgré la tricherie de l'épithète, la principale valeur de l'argent, sa valeur représentative, celle qui lui permet de servir de base au prix et de transformer l'échange en achat temporaire ; 3° Valeur *virtuelle :* avant d'être engagé dans une entreprise, l'argent dans les mains de son propriétaire est déjà *virtuelle-*

---

[1] Le texte complet de ce cours a paru dans la **Revue dominicaine**, septembre 1920.

ment productif et contient une utilité distincte de sa valeur normale. Ce caractère adventice de l'argent s'accuse surtout de nos jours, grâce à un ensemble de circonstances qui forme « l'armature » du régime économique moderne ; 4° Valeur *morale :* bien que la moralité s'applique aux actions des hommes, on parle parfois du luxe bienfaisant, des fortunes scandaleuses, etc. Mieux vaut dire que l'argent est *amoral* de sa nature. Tout dépend de l'usage qu'on en fait : le moindre achat, le moindre prêt, le moindre gaspillage aussi revêt un caractère parfois insigne de mérite ou de démérite. C'est pourquoi des règles sont indiquées.

Usage rationnel de l'argent

« Sur l'usage des richesses voici l'enseignement d'une ex-« cellence et d'une importance extrême que la philosophie a pu « ébaucher, mais qu'il appartenait à l'Église de nous donner « dans sa perfection et de faire passer de la connaissance à la « pratique ». Quelle est cette *ébauche philosophique* dont parle Léon XIII, dans le document soumis à notre étude ?

Si l'on examine avec soin, telle qu'exposée plus haut, la quadruple valeur de l'argent, on découvre aisément que l'argent de sa nature est fait pour circuler ; que l'entassement de l'argent lui fait violence ; que d'une façon générale, suivant le mot profond du P. Weiss, *son usage est sa consommation.*

Si l'on considère la valeur réelle ou métallique de l'argent monnayé, elle ne saurait justifier l'accaparement sans limite du blanc métal. Elle est généralement inférieure à celle du lingot en vente sur le marché. Il y a même des monnaies frappées, dites *conventionnelles,* v. g. les pièces de cinq et de dix centimes en France, où la quantité de métal fin ne répond qu'au tiers de la valeur nominale... Quant au mérite d'art ou d'antiquité, il n'y a pas lieu de troubler ici la douce manie des collectionneurs ; si ce n'est pour leur rappeler qu'en des circonstances graves ou extrêmes, il devront la sacrifier au bénéfice du pauvre.

C'est surtout la valeur *nominale* ou représentative de l'argent qui met en relief son caractère social. Car l'argent-monnaie est avant tout moyen d'échange. S'il est vrai qu'une seule affaire d'échange peut être divisée en cent affaires d'achat, aux points extrêmes de transaction, réside toujours l'échange. Mais qui dit échange, dit mouvement, circulation.

Combien vrai l'antique adage : *L'argent est rond pour rouler*, et combien faux le contre-adage : *L'argent est plat pour s'entasser.*

Les avares, les usuriers, les gros détenteurs du capital invoquent à leur décharge la valeur *virtuelle* de l'argent. Il est vrai que la productivité du blanc métal justifie à elle seule le prêt à intérêt, comme elle autorise la réserve d'un superflu beaucoup plus considérable que jadis. Mais de là aux débauches de l'usure « qui ronge encore la société sous des formes nouvelles » et aux fortunes dites scandaleuses, qui montent d'année en année, sans que progresse en même temps la bienfaisance, il y a un abîme trop souvent franchi. Du reste c'est précisement cette valeur à part qu'obtient l'argent de nos jours, qui met le riche à même d'opérer tant de bien. Que de catastrophes il peut empêcher, rien qu'en donnant ou prêtant à la minute opportune. De même, prêter à faible intérêt, toutes garanties requises, devient parfois le meilleur stimulant du travail. En tout cas, c'est de la munificence sans gloire : la forme la plus délicate et la plus rare du dévouement social.

Enfin quiconque observe la valeur *morale* de l'argent, plutôt son caractère de franche amoralité, conclura sans ambages que l'argent ne peut être une *fin*, qu'il est par essence un *moyen*, utilisable en vue d'un idéal supérieur. C'est un instrument dangereux qu'il faut manier prudemment pour des oeuvres saines et utiles. La gérance d'une fortune, n'est pas un jeu de pile ou face avec le métal frappé, mais un rôle de prévoyance exigeant la meilleure attention de l'esprit et les plus hautes dispositions du coeur. Que le dévoûment aille de pair avec l'ambition et la célèbre formule : *Enrichissez-vous*, que l'on attribue à Guizot, n'est plus un cri du ventre, mais un appel de l'esprit. La religion n'a pas un langage sensiblement autre, pour ce qui regarde les chrétiens vivant dans le siècle. Il y a mépris et mépris concernant l'argent. Pure sottise le mépris qui en conteste l'utilité et la valeur. Fruit de sagesse et surtout perle évangélique le mépris qui dit à Mammon : Je veux m'emparer de toi, pour en tirer meilleur que toi.

Comme la pente de notre nature nous entraîne à aimer les hommes et à compatir à leur souffrance, le sentiment de philanthropie vient corriger ce que les précédentes observations offrent de sec et d'aride. La vraie philanthropie « voit dans tout homme un frère, et dans tout malheureux un frère

préféré » (F. Coppée). Éloges et réserves concernant la philanthropie américaine ... Il y a une fausse philanthropie qui réussit à s'introduire, couverte de différents cosmétiques, dans les meilleurs milieux. Elle a inventé la théorie du *luxe bienfaisant,* en vertu de laquelle il suffirait aux riches, pour résoudre graduellement la « question sociale », de varier et de multiplier sans cesse leurs fantaisies, leurs extravagances, puisque le travail, l'industrie, le négoce y trouvent leur profit. Les dépenses du luxe font vivre des milliers de travailleurs ... A quoi un moraliste français riposte qu'il aimerait mieux voir travailler des milliers de viveurs ! Comme question de fait, le luxe entretient les industries de luxe, à condition qu'il sache y mettre le prix qui convient, un grand prix aux grandes choses, mais il ne fait rien pour l'industrie en général et pour la masse des travailleurs. Exemple d'un cimetière à chiens situé dans la banlieue de Londres et couvert d'éclatants mausolées, tels que de riches et vertueux chrétiens défendaient qu'on en mît sur leur tombe. Des marbriers londonniens ont dû profiter de ces stupides largesses envers les caniches de race ; mais la main-d'oeuvre des carrières, groupe autrement considérable, avouons-le, en quoi s'est-elle aperçue qu'elle trimait pour du luxe ? Du reste le luxe tend à dissiper *le capital, véritable source du salaire ouvrier.*

La vraie philanthropie sait orienter les dépenses du luxe et même les achats nécessaires ou utiles, de manière à faire concourir l'argent au progrès social. « C'est par la réforme du consommateur que l'on réformera la société ». (F. Bastiat). Il n'y a pas d'achat neutre. Il faut faire du bien en achetant, et faire en achetant le plus de bien possible ... Le professeur expose, en terminant cette première partie, le fonctionnement et le but de la *Ligue sociale d'acheteurs,* fondée d'abord en Amérique, puis acclimatée en France, en 1902, par Monsieur et Madame Jean Brunhes. Entièrement distincte des *Coopératives d'achat,* elle s'occupe de toutes les réformes où le consommateur a plus à faire que le producteur ou le patron ...

Usage chrétien des richesses

Il suffit de l'état de grâce et d'une intention virtuelle pour transformer en actes *charitables* les moindres gestes de la philanthropie. C'est pourquoi Léon XIII ne fait que mentionner l'*ébauche* des philosophes concernant la valeur et l'usage des

richesses. Il nous plonge immédiatement dans le surnaturel par l'exposé de deux grandes idées servant de cadre à une synthèse doctrinale de l'aumône : la céleste survivance de l'homme et la dignité surnaturelle du pauvre.

« Nul ne saurait, dit-il, obtenir une intelligence vraie de « la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève « jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immor- « telle. Supprimez celle-ci, et aussitôt toute forme et toute « vraie notion de l'honnête disparaît ; bien plus l'univers en- « tier devient un impénétrable mystère ». D'autres avaient dit, qui ne se croyaient pas tenus à la même noblesse de style : un « affreux guet-apens », un « coupe-gorge et un mauvais lieu ».

C'est cette idée du ciel qui fait accepter les tribulations de ce monde et empêche de s'en venger sur autrui. Par là se trouvent singulièrement facilités les *justes* et *charitables* rapports entre les hommes. Une crainte salutaire du jugement de Dieu et de la damnation force la conscience chrétienne et catholique à présider elle-même aux contrats du travail, aux échanges du commerce et à toutes les négociations d'affaires, sans souci de cette vaine honnêteté légale qui protège de nos jours l'habile escroc, en lui assurant l'impunité devant ses juges . . . Cependant la charité surnaturelle est nécessaire pour corriger et compléter l'oeuvre de la justice ici-bas. Il arrive si souvent que l'homme a besoin d'un secours qui ne tombe pas sous une obligation de justice : « Il faut donc d'autre part, écrit Léon XIII, que les volontés humaines soient unies par un sincère amour, destiné à rendre plus suave et plus doux l'accomplissement des devoirs ». Catherine de Sienne avait dit auparavant avec autant de charme que de profondeur : « Au coeur de la charité se trouve la perle de la justice ».

Et le trésor de l'*aumône*. Prêchant de parole et d'exemple, Léon XIII puise sa doctrine de l'aumône dans les *Questions* 30-32 de la *Secundae-Secundae* de la *Somme théologique,* de même qu'il avait tiré du même ouvrage sa théorie de la propriété. L'aumône est d'ailleurs un correctif au droit de propriété, en même temps qu'un précepte révélé de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il est évident que pris dans leur ensemble, en dépit de leur appropriation naturelle, les biens de ce monde sont destinés, suivant l'ordre même établi par Dieu, à nourrir et à conserver la totalité des vies humaines.

De là cette obligation de la bienfaisance, qui, sans léser l'individu propriétaire, protège néanmoins les membres souffrants ou dénués du corps social, et sert de limite à l'usage de la propriété.

Il y a une double mesure à l'aumône envisagée comme loi naturelle ou comme précepte divin : le *superflu* du riche et la *nécessité* du pauvre. Le superflu représente l'excédent des choses nécessaires soit à la vie même, soit au maintien du décorum ; et la nécessité du pauvre oblige à sacrifier en partie l'un ou l'autre excédent, suivant qu'elle apparait *grave, extrême* ou simplement *commune*. Les casuistes se montrèrent sages en laissant du jeu et de l'extension à ces diverses règles. Et comment oser de nos jours fixer des bornes strictes à l'épargne de famille et au superflu du rang social ? La valeur virtuelle reconnue à l'argent, n'est pas de nature à clarifier le problème. Mais la religion vient au secours de la casuistique en renversant les prétentions exagérées des mondains à la surépargne. « Au-dessus du jugement de l'homme et de ses lois, il y a la loi et les jugements de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire *habituellement* l'aumône ». (Léon XIII). « Dans l'usage de la propriété, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part *facilement* aux autres dans leurs nécessités ». (S. Thomas). Facilement, habituellement : pour se guider dans la pratique, il suffit d'observer la portée de ces deux mots chez ces deux hommes qui n'avaient pas l'habitude de jongler avec les adverbes.

Le R. P. Lamarche parle ensuite de l'efficience de l'aumône au point de vue de la question économico-sociale. Ce qu'on a fait, dans ce sens, chez les Juifs, chez les premiers chrétiens, au moyen âge . . . Ce qui importe le plus de nos jours à la *socialisation* de l'aumône, c'est de la diriger vers une catégorie spéciale de miséreux, par l'entremise d'une collectivité qui s'en occupe et connaît à fond leurs besoins. On évite ainsi les doubles emplois, les fausses adresses. Il y a une *science de la charité* qui par définition ne saurait dessécher le coeur ni amoindrir le zèle. Donnons scientifiquement. La chose sera difficile en ce pays, aussi longtemps qu'il demeurera privé d'un *Office central des institutions charitables*, comme celui dont M. Léon Lefébure a doté Paris, puis la France, et

par eux le monde presque entier . . . Nous manquons de renseignements. Nos *bonnes soeurs* allongent constamment leur voile sur leurs opérations tant financières que charitables. C'est pourquoi nous risquons d'encourager des oeuvres plus florissantes ou moins utiles aux dépens d'autres plus délaissées ou plus nécessaires. Donnons quand même, puisqu'en donnant on est toujours sûr de faire du bien aux autres, et à soi-même. Donnons, puisque l'aumône est un facteur essentiel au maintien comme au progrès de l'ordre social, et puisque advenant l'échec de tout système humain en présence des convoitises aveugles et des fureurs déchaînées du prolétariat, la charité du Christ luirait encore sur le monde saisi de vertige, comme un fanal au-dessus de l'abîme.

Le Rôle social de l'État [1]

Cours de Mgr PAQUET

L'auteur débute par un exposé succinct des principales opinions relatives à ce sujet. Il y a, en effet, en cette matière, trois écoles nettement caractérisées, l'école libérale, l'école socialiste et l'école catholique.

L'école libérale industrielle part de ce principe rationaliste que la nature de l'homme ne souffre d'aucune tare primitive, que le progrès social réside dans une liberté illimitée : elle s'oppose donc à l'intervention sociale des gouvernements.

Ce régime sous lequel le faible est broyé sans pitié, a engendré dans l'âme prolétaire des haines et des colères dont le monde aujourd'hui s'effraie. Il a favorisé la naissance ou l'expansion du socialisme qui prétend remédier au mal social par l'abolition de la propriété individuelle et un remaniement radical de l'organisation de la société. On compte, pour arriver à ce résultat, sur la poussée démocratique dans le sens d'une centralisation gouvernementale de plus en plus forte.

L'école sociale catholique évite les excès des deux autres. Elle ne veut ni d'une autorité qui accapare tous les rôles, ni d'une liberté qui autorise tous les abus. Selon les nuances d'opinion qui la diversifient, elle se partage elle-même en deux groupes principaux.

* * *

Mais il importe avant tout de bien définir les fonctions propres à l'État.

La vie sociale est naturelle à l'homme. Il a été pourvu par la Providence, écrit Léon XIII, à ce que les hommes fussent appelés d'instinct à former non seulement la société domestique, mais la société civile, laquelle seule peut permettre d'obtenir dans une mesure pleinement suffisante les biens de la vie présente, biens d'ordre matériel, biens d'ordre moral. Ce résultat s'opère sous la direction du pouvoir civil.

On distingue deux fonctions par lesquelles le pouvoir civil ou l'État s'acquitte de son devoir envers la société : protéger

[1] Le texte complet de ce cours a paru dans la Vie nouvelle, sept., oct., nov., 1920.

les droits et promouvoir le bien général. La première de ces fonctions est fondamentale ; elle constitue la raison d'être immédiate des gouvernements politiques, chargés tout d'abord de faire régner la justice. Toutefois, elle se complète par une seconde fonction, par un rôle d'assistance qui s'étend aussi loin que l'insuffisance sociale des individus et des familles. Les limites de ce rôle secondaire se définissent par la fin même pour laquelle le pouvoir existe.

* * *

Après ces remarques préliminaires d'une grande importance, le conférencier se demande quelle est la part d'action dévolue, d'après Léon XIII, dans le domaine ouvrier, aux gouvernements politiques. Ce qu'on attend d'abord de l'État en cette matière, dit le Pape, c'est un concours d'ordre général, concours qui consiste dans une bonne organisation et un bon gouvernement de la société, et qui, pour être médiat, n'en est pas moins efficace. Quand la chose publique est administrée avec sagesse, justice et probité, toutes les classes sociales, chacune selon ses besoins, bénéficient de cette saine politique.

* * *

Mais il y a plus. L'État a le devoir d'intervenir d'une façon directe et immédiate, par les moyens qui lui sont propres, en faveur de la classe ouvrière. Ce devoir est basé sur la justice distributive qui a proprement pour objet de répartir d'une façon équitable et proportionnelle, entre toutes les catégories de citoyens, les biens et les services sociaux.

En vertu de ce principe de juste équilibre, l'État doit sa protection et son assistance non seulement aux classes riches, mais encore aux classes indigentes. Il ne s'agit pas de supprimer la hiérarchie des rangs, l'inégalité des conditions. Les dirigeants, dans la société, sont nécessaires, et ont droit au respect et à la rémunération que leurs fonctions réclament.

Mais d'autres classes d'hommes apportent aussi au public leur travail, leur part de services, et contribuent, quoique différemment, au bien-être commun. Telles sont les classes ouvrières, productrices des biens matériels sans lesquels le corps social ne saurait subsister. L'équité veut donc que l'État fasse en sorte qu'il revienne aux travailleurs une part convenable de ces biens. L'intérêt des ouvriers et l'intérêt également de la paix sociale désirée par tous les citoyens le demandent.

Le Pape ajoute que « dans la protection des droits, le gouvernement doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents ». Depuis que l'encyclique *Rerum Novarum* a été publiée, le travail s'est organisé et dispose aujourd'hui, pour la défense de sa cause, d'une force qui lui manquait. Mais la force patronale elle-même s'est accrue ; et il semble que l'argument de Léon XIII garde, en grande partie, sa valeur.

* * *

Le conférencier, après avoir ainsi défini le concours, soit médiat et indirect, soit direct et immédiat de l'État dans l'oeuvre de la pacification sociale, descend ensuite avec l'encyclique sur le terrain des interventions particulières.

Ces interventions sont retracées dans cette page lumineuse de Léon XIII : « Il importe, dit-il, au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout ; que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle ; que la religion soit honorée et mise en pratique ; que les bonnes moeurs fleurissent partout ; que la justice soit rigoureusement observée, et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément ; qu'il croisse de robustes générations capables d'être le soutien et, s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquilité publique ; que les liens naturels de la famille, parmi eux, se relâchent ; qu'on foule aux pieds la religion des travailleurs, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice, constituent dans les usines un péril pour la moralité ; que les patrons écrasent les ouvriers sous le poids de fardeaux iniques, en déshonorant en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes ; qu'ils attentent à leur santé en leur imposant un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe ; dans tous ces cas, il faut sûrement recourir, dans de certaines limites, à la force et à l'autorité des lois. Ces limites seront déterminées par la fin même qui appelle ce recours : c'est-à-dire que l'État ne doit pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers ».

Commentant les paroles de son prédécesseur, Pie X, dans un *Motu proprio* qui forme le statut fondamental de l'« Action populaire chrétienne », dit ce qui suit (nn. VI, VII, VIII) : « Pour apaiser le conflit entre les riches et les prolétaires, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. Il n'y a droit à revendication que lorsque la justice a été lésée. Les obligations de justice, pour le prolétaire et l'ouvrier, sont celles-ci : fournir intégralement et fidèlement le travail qui a été convenu librement et selon l'équité ; ne point léser les patrons ni dans leurs biens ni dans leur personne ; dans la défense même de leurs propres droits, s'abstenir des actes de violence et ne jamais transformer leurs revendications en émeutes.

« Les obligations de justice, pour les capitalistes et les patrons, sont les suivantes : payer le juste salaire aux ouvriers ; ne porter atteinte à leurs justes épargnes, ni par la violence, ni par la fraude, ni par l'usure manifeste ou dissimulée ; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux ; ne pas les exposer à des séductions corruptrices, et à des dangers de scandales ; ne pas les détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne ; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés avec leur sexe ».

* * *

Conclusion. — La théorie sociale de l'État exposée par Léon XIII oriente admirablement les esprits entre les écueils opposés de l'école libérale et de l'école socialiste. Nos hommes publics sont invités à se bien pénétrer de si utiles enseignements.

Le Salaire

Cours de l'abbé Edmour HÉBERT

La question du salaire est une question vitale. Si elle ne se confond pas absolument avec la question sociale, elle en est peut-être l'élément principal. La complexité des problèmes qu'elle soulève, la foule innombrable de ceux qu'elle intéresse, le lien intime qui la rattache à la pratique des vertus chrétiennes, ses relations nécessaires avec la conservation de la paix sociale sont autant de motifs qui attestent son importance capitale.

Trois parties se partagent cette étude : la définition du salaire, la notion du juste salaire et la base d'appréciation du juste salaire.

I

Le salaire, a dit saint Thomas, est la rétribution compensatrice d'un travail. Dieu a imposé à chacun le devoir de conserver l'existence. A ce devoir naturel répond le droit de se procurer les choses nécessaires à la vie. L'ouvrier subvient à l'entretien de la vie par sa force humaine de travail. Pour être effective cette capacité productive doit s'appliquer à un travail rémunérateur. Le patron met en valeur une industrie, l'ouvrier loue son travail au patron, manquant d'aptitudes ou de moyens pour diriger lui-même l'application de son travail. Il en résulte un contrat qui peut entrer dans la catégorie du contrat d'échange ou du contrat de vente ou du contrat de louage.

Le salaire est donc, dans ses éléments constitutifs, une rétribution du travail engagé, stipulé par contrat entre le patron et l'ouvrier.

II

Le travail est la propriété personnelle de l'ouvrier. Si la direction de l'entreprise relève du patron, l'exécution des travaux, la transformation des matériaux, la réalisation des produits sont la part de l'ouvrier. Celui-ci a donc droit à une

rétribution équivalente. Or, c'est cette rétribution équivalente qui constitue le juste salaire.

Certains économistes ont voulu substituer à cette équivalence objective le libre consentement des parties contractantes. Ils estiment que dès que le contrat de travail a été débattu entre patrons et ouvriers et que les clauses en ont été acceptées de part et d'autre, la justice est sauvegardée et le salaire que reçoit l'ouvrier doit être considéré comme juste.

Cette théorie contient une part de vérité et une part d'erreur. Le libre consentement des parties contractantes est certainement une condition essentielle à la validité du contrat de travail, mais ce n'est pas la seule. Le contrat de travail est un contrat d'échange, un contrat soumis aux principes de la justice commutative. Or, la justice exige dans les contrats d'échange qu'il y ait égalité entre ce que l'on reçoit et ce que l'on donne. La conclusion du contrat de travail fondé sur l'acceptation de ses clauses par les deux parties contractantes n'est donc pas de sa nature une preuve que le contrat est juste.

Plus que cela : la liberté du contrat de travail est souvent plus apparente que réelle. L'ouvrier, surtout s'il est marié et père de famille, est, la plupart du temps, sans économies. Il vit au jour le jour : qu'il cesse de travailler, et aussitôt la misère se fera sentir au foyer domestique. Comment alors l'ouvrier qui est acculé à cette douloureuse alternative de travailler au rabais ou de ne pas travailler du tout peut-il agir dans des conditions de liberté suffisante ? L'ouvrier, dans la majorité des cas, subit une nécessité et, s'il accepte un salaire inférieur au service rendu, c'est parce qu'il a absolument besoin de vivre, qu'il ne trouve pas de rémunération plus élevée et qu'il préfère travailler au rabais que de ne pas travailler du tout. Donc le salaire conventionnel n'est juste que lorsqu'il répond à la valeur du travail fourni.

Les socialistes préconisent l'abolition du salariat. Ils prétendent que le capital a injustement accaparé une partie du produit du travail de l'ouvrier. D'après eux, le capital n'a d'autre droit sur le produit manufacturé que le droit du recouvrement strict des avances qu'il a faites. Les profits que le capital réalise en dehors de ces avances sont des prélèvements injustes sur le salaire de l'ouvrier. Cette théorie revient à dire que le patron ne peut jamais ni légitimement retirer un

intérêt de son argent ni se payer de ses risques et de ses responsabilités.

Or, le patron a le droit de prélever sur les bénéfices de l'entreprise une part pour les fonds qu'il a engagés, pour les risques qu'il court et pour la responsabilité qu'il porte.

Si le capital, envisagé comme moyen d'échange est essentiellement improductif, considéré comme moyen de production, il possède une grande utilité économique et est un auxiliaire indispensable du travail. Le capital confère au travail de l'ouvrier un degré de productivité qu'il n'aurait pas sans lui en mettant à sa disposition un outillage perfectionné qui centuple parfois ses moyens. Le patron a donc droit à une juste rémunération pour la part que son capital a prise dans la production.

III

Quelle est la base d'appréciation du travail ? Il semble que la base d'appréciation du salaire dépend d'un double facteur ; d'une part, de la subsistance de l'ouvrier sobre et honnête et, d'autre part, de la valeur économique du travail.

« La solution de la question ouvrière, disait Léon XIII aux pèlerins français, le 19 septembre 1891, est de sa nature liée aux préceptes de la parfaite justice qui réclame que le salaire réponde adéquatement au travail ». Donc la base d'appréciation du salaire, sa nature propre et directe est avant tout la valeur économique du travail. Le salaire sera juste lorsqu'il assurera à l'ouvrier dans la répartition des bénéfices une part proportionnée à la part qu'il a prise dans la production. Il sera insuffisant toutes les fois qu'il ne représentera pas l'équivalent du travail fourni.

Toutefois le rendement du travail fourni doit être suffisant pour assurer la subsistance de l'ouvrier sobre et honnête. « Au-dessus de la libre volonté du patron et de l'ouvrier, dit Léon XIII, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir, que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête ». La subsistance de l'ouvrier sobre et honnête est donc le critérium d'après lequel, en des circonstances normales et selon l'estimation commune, devra être établie l'équation entre la valeur du travail et le prix correspondant.

Faut-il en stricte justice que le salaire suffise à assurer non seulement la subsistance personnelle de l'ouvrier mais

encore celle de toute sa famille ? Léon XIII n'a rien dit, à mon avis, qui justifie une telle opinion. Sous ses yeux et l'on pourrait presque ajouter avec son approbation, l'Éminentissime Zigliara a émis et soutenu l'opinion contraire : « Lorsque l'on observe l'égalité entre le salaire et le travail, on satisfait pleinement aux exigences de la justice commutative. Or, le travail est l'oeuvre personnelle de l'ouvrier et non de la famille. De même que la famille n'ajoute rien au travail, de même elle ne peut pas prétendre au nom de la justice augmenter le salaire mérité par le travail par égard pour elle ».

« Il entre néanmoins, dit excellemment Mgr Pâquet, dans le plan de la Providence que chaque famille se subvienne autant que possible à elle-même et que l'ouvrier puise dans son labeur les ressources nécessaires à l'entretien de sa famille et de ses enfants ». Dieu qui a ordonné à l'humanité de se perpétuer a conféré à chaque homme le droit de se créer un foyer et de se donner une famille. Le droit de fonder une famille a comme conséquence naturelle le devoir de l'entretenir, de la pourvoir, de subvenir à ses divers besoins. Il entre donc dans le plan divin que le travail de l'ouvrier soit suffisamment rémunéré pour lui permettre de procurer à ses enfants, à défaut d'un bien-être considérable, un pain quotidien et les moyens de se faire un avenir sortable. Le jour où les patrons, s'inspirant des principes de la morale catholique, entreront pleinement dans les vues de la Providence, ils s'appliqueront à donner au travail de l'ouvrier une valeur économique suffisamment élevée pour lui permettre d'assurer sa subsistance et celle des siens. Ce sera alors l'aurore du règne de la charité fécondant la justice au profit de l'humanité.

Les Conditions du Travail

Cours de M. Joseph-Évariste PRINCE

Considérations générales

« La violence des révolutions politiques, dit Léon XIII dans son *Encyclique sur la condition des ouvriers,* a divisé le corps social en deux classes et creusé entre elles un immense abîme ».

Ces graves paroles dominent toute la question ouvrière. Voilà ce que la trame des événements de l'histoire nous montrerait clairement si l'on pouvait en faire, je ne dirai pas un tableau, mais une simple esquisse, s'il était permis de l'essayer dans un résumé comme celui-ci.

* * *

Dans le monde antique, le travail repose principalement sur l'esclavage. L'esclave est considéré comme de droit naturel par la philosophie, du droit des gens par la politique ; « cette mise hors de l'humanité d'une partie de l'espèce humaine, ainsi que dit Renouard, remplit l'histoire ». Quelles conditions du travail peuvent bien exister dans un tel régime ! *Quidquid fit a desperantibus.* (Pline).

En dehors des occupations individuelles auxquelles l'artisan est asservi, où il est mis au même rang qu'un outil ou une machine, l'association est ou fortuite ou commandée. Des collèges d'artisans, cependant, existent à Rome, mais « ces corporations, nous dit un historien, Levasseur, étaient instituées moins en vue de l'accomplissement de la défense des artisans qu'en vue de l'accomplissement d'un travail imposé par l'État, comme une fonction obligatoire et le membre d'un collège était en quelque sorte asservi à son métier ». (Cours d'éc. politique, 1 vol.).

La contrainte partout, la liberté nulle part. Or, ni la philosophie, la rhétorique ou les arts, ni la politique ou le droit, encore moins la guerre et les dieux corrupteurs ne pou-

vaient délivrer le travail que la civilisation antique tenait rivé à ses chaînes. Plus le monde allait et plus il s'enfonçait dans l'abîme de la servitude.

* * *

Voici que paraît le christianisme et l'Église. Les apôtres annoncent aux temps nouveaux la vérité qui délivre. Saint Paul ne craint pas de prêcher qu'il n'y a pas de différence entre l'esclave et l'homme libre et bientôt les disciples proclament que « le travail humain est oeuvre de Dieu ». (Saint Grégoire).

« Par sa doctrine sur la vie future et sur l'égalité des hommes devant Dieu, l'Église relève la dignité humaine ». La femme, première victime de la servitude, est réhabilitée dans la famille. Petit à petit, les chaînes tombent des pieds ou s'adoucissent au contact serein de la charité qui lie les coeurs.

Malgré les obstacles accumulés par les âges, « le mouvement civilisateur est très avancé au IVe siècle. Interrompu par les invasions, au Ve, il reprend sa marche avec les nouveaux maîtres ». (*Esclaves, serfs et mainmortables*, par Paul Allard, p. 141). — C'est la grande marée du christianisme qui monte et tel est le travail accompli par l'Église des premiers siècles qu'à la fin du moyen âge, alors que l'esclavage recule de toutes parts, un historien a pu compter environ 300 décrets de conciles, définitions synodales, ordonnances pontificales en faveur des serfs. (Cf. *Théories économiques des XIIIe et XIVe siècles* par Victor Brants, note, p. 100).

* * *

Parmi les institutions du moyen âge, fécond en enseignements, l'on ne saurait passer sous silence les corporations de métiers qui jouèrent un si grand rôle dans l'histoire du travail.

Les corporations anciennes du travail, suivant Martin St-Léon, étaient nées au sein des collèges d'artisans qui avaient suivi la colonisation romaine. « Tout porte à croire, dit cependant Georges de Pascal, que le noyau de ces corporations fut la confrérie », dont le caractère, comme on sait, était essentiellement religieux. Trait important, c'est qu'elles ne sont pas des créations de la loi, mais de la coutume et du milieu où elles se sont constituées. Leur autonomie est entière. Divisées gé-

néralement en autant de corporations qu'il y a de métiers, elles existent surtout dans les villes où leur influence est considérable.

« A couvert de la corporation, au sein d'une organisation où le maître est considéré comme un père et l'artisan comme membre de la famille, il y a protection de l'enfance ouvrière, garantie du travail à qui en vit et de la propriété industrielle à qui la possède ».

« Dans ce fief industriel, dit G. de Pascal, nul ne se fût avisé de tailler arbitrairement l'ouvrier ; nul n'eût impunément molesté un maître, un valet, un simple apprenti régulièrement agrégé à la famille ouvrière ».

L'unité de foi religieuse, un sentiment très grand de la fraternité, une règlementation sévère du travail, le goût de la hiérarchie et le respect de l'art, autant d'éléments qui devaient concourir à l'éducation de l'ouvrier ancien.

* * *

Avec le XVIIIe siècle finissant devaient néanmoins sombrer les corporations anciennes. C'était « sept siècles d'un régime qui avait fait la prospérité industrielle de la France ». Il existait encore notamment en Allemagne, en Autriche et en Italie, mais les idées nouvelles répandues par la Révolution devaient avoir leur retentissement partout, tant le mot de liberté avait d'emprise sur les imaginations.

Si, du moins, les légistes de la Constituante avaient su mettre quelque chose à la place du régime qu'elle voulait détruire ! Mais, ainsi que le dit Léon XIII : « Le dernier siècle a détruit sans rien leur substituer les corporations anciennes qui étaient pour eux (les ouvriers) une protection ».

A la place de toute loi ou de toute règlementation, une liberté sans frein « la liberté de l'homme » qui allait conduire droit à l'oppression. C'était le jeu de la concurrence. C'était le règne de l'*individualisme* qui s'instaurait. « Peu à peu, dit le pape, les ouvriers se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. A tout cela, continue le Pontife, il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ».

Ces simples paroles résument l'histoire des soixante années qui suivent la Révolution et dont M. de Lanessan, entre autres, a fait un tableau si vivant.

L'état de désorganisation où la Révolution et les troubles de la politique avaient jeté le travail, ne pouvait continuer. Partout l'instabilité et la misère des classes ouvrières. Une réaction s'imposait. Les sociétés ont besoin d'ordre pour vivre. Le calme peut un moment paraître, mais « sous une forme d'immobilité, dit Georges Goyau, il y a un dynamisme qui agit toujours ». On le peut voir à l'effort des légistes qui, poussés par des pensées diverses, cherchent des remèdes à une situation qui souffre de désharmonie.

Paul Pie, dans l'un de ses livres sur l'oeuvre législative en France et à l'étranger, atteste le malaise qui existe en rappelant les décrets nombreux qui cherchent à améliorer les conditions de la classe ouvrière, depuis la Révolution jusqu'à nos jours. La protection de la femme, de l'enfant et des ouvriers en général occupe les différents parlements qui se succèdent. En 1884, un décret organise le travail et rend quelque liberté à l'association. En 1891, un événement dont on ne saurait trop apprécier l'importance se produit, l'intervention de celui qui occupe alors avec tant d'autorité le trône de saint Pierre : Léon XIII.

* * *

Au moment où la misère est devenue aiguë parmi la classe ouvrière, le Pape expose la doctrine dont l'Église l'a fait dépositaire, puis fait appel aux gouvernants, aux maîtres, aux riches et aux ouvriers eux-mêmes. Le pape remonte aux causes qui ont amené la détresse, indiquant par là même les remèdes auxquels il faut recourir pour amener l'union des classes qui a été brisée.

Il enseigne que le travail a été imposé aux hommes, dès le commencement du monde, et que depuis la chute une peine y est attachée, que quoi qu'ils fassent cette peine ne disparaîtra pas. Il parle de l'inégalité des conditions. L'inégalité est partout dans la nature et parmi les hommes. « Le premier principe, dit-il, c'est qu'il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau ». (Cf. aussi *Quod apostolici muneris* de Léon XIII et aussi *Motu proprio* de Pie X, déc. 1903). « Cette inégalité, dit le Pontife, tourne au pro-

fit de tous, de la société comme des individus, car, la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions très diverses, et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives ».

« La société, a dit excellemment Waldeck-Rousseau, n'est pas une oeuvre de convention, mais la résultante des qualités et des défauts, des forces et des faiblesses de l'homme lui-même : les inégalités qu'elle présente, elle les emprunte : il est la cause ; elle est l'effet ».

L'égalité est donc un rêve, une chimère. La classe ouvrière veut s'élever dans l'échelle sociale. Rien de plus légitime pourvu toutefois que le bon ordre préside aux moyens d'y parvenir.

* * *

Devoirs des maîtres et des ouvriers

Le capital est fait pour être uni au travail. La prétention chez certains que seul l'ouvrier, le manoeuvre, travaille, est l'une de ces pauvretés que le génie en démence d'un Karl Marx devait mettre au monde. « Il se dépense, disait Haughton, professeur, à Dublin, autant de forces motrices dans un travail cérébral de cinq heures que dans un travail musculaire de dix heures, tel que celui d'un paveur de rues ». Le travail intellectuel use beaucoup plus les forces que le travail manuel. Lui seul conduit au surmenage.

Et l'on voudrait priver l'inventeur, le directeur, le maître de l'entreprise de ses émoluments !

L'artisan, qui aspire à de saines conditions du travail, doit commencer par « fournir intégralement et fidèlement (c'est le Pape qui parle) tout le travail auquel il s'est engagé par un contrat libre et conforme à l'équité ; il ne doit pas léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne ; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violence et ne jamais revêtir la forme de séditions ; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes ». Cela ne ressemble pas beaucoup à certaines grèves.

Indépendamment des leçons qu'elles contiennent, ces simples paroles montrent combien il importe aux travailleurs de

bien choisir leurs conseillers. Tels sont ceux qui réunissent à un degré suffisant ce qu'il faut pour instruire et guider dans une matière aussi complexe et aussi difficile que la science sociale.

Si « la question sociale est avant tout une question de religion et de morale », combien il importe qu'un clergé instruit prenne les devants pour éclairer de ses lumières et guider par ses conseils la classe ouvrière.

* * *

Les patrons, à leur tour, ont de nombreux devoirs à remplir envers leurs employés, devoirs de justice et d'équité, et ici la voix du saint Pontife, ému de la misère imméritée des ouvriers, est particulièrement énergique.

Les patrons « ne doivent pas traiter l'homme en esclave... ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras ».

Toute une école d'économistes, surtout autrefois, affecta de considérer le travailleur comme une simple machine et le travail comme une marchandise. (Cf. Antoine, *Cours d'Économie sociale*).

Il est intéressant d'observer que le *Traité de la Paix* a proclamé l'opposé même de cette doctrine, (Art. 427, p. 158).

* * *

Le salaire est une des conditions essentielles du travail et, apparemment, n'est pas près de disparaître dans les relations du travail. Léon XIII en a donné une définition très claire, mais qui n'a pas laissé de susciter quelques commentaires. Pourquoi le salaire offre-t-il des aspects qui semblent ne pas réunir l'unanimité des docteurs ? La difficulté, à notre humble avis, vient de ce que l'on confond la justice et la charité. Tout le monde est d'accord pour dire que le travailleur doit pouvoir gagner suffisamment pour vivre, lui et sa famille. L'ordre social le demande ; la difficulté porte sur le point de savoir si le patron, l'entrepreneur, est tenu de le payer lui-même. Or, en justice il ne l'est pas, une législation qui chercherait à l'imposer irait au delà de la légitimité.

En tout cas, le salaire doit être payé fidèlement, quel que soit l'état de l'industrie.

Le Pape enjoint aux riches de s'interdire : « Tout acte de violence, de fraude, toute manoeuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre ». Or, il y a usure jusque dans l'exagération des profits qui influe sur une rémunération convenable du travailleur. C'est ce que les patrons ne savent pas assez.

Il n'est pas difficile d'apercevoir aujourd'hui l'influence heureuse de la parole pontificale à travers la législation de divers pays, chez les chrétiens dissidents comme chez les autres. Le discrédit de l'école matérialiste dont nous avons dit un mot est aujourd'hui complet. Il n'est pas exagéré de dire que c'est l'encyclique qui l'a achevé.

* * *

Le Père commun des fidèles, désireux de rétablir l'union entre les deux classes dont il déplore les conflits, enseigne en quoi consiste le véritable usage de la richesse, « laquelle ne doit s'estimer que si l'on s'élève jusqu'à la considération de cette vie qui est immortelle ». L'amitié ne suffit pas pour rétablir l'harmonie, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union. Il insiste spécialement sur ce qui a rapport à la vie du corps et à celle de l'âme de l'ouvrier.

La première . . . « quelque précieuse qu'elle soit n'est pas le but dernier de notre existence ». C'est l'âme qui est à l'image et à la ressemblance de Dieu et c'est par là que tous les hommes sont égaux. Ils n'ont tous qu'un même Seigneur. Donc défense de porter atteinte à sa dignité. Défense d'entraver la marche de l'homme vers la perfection qui est éternelle et céleste. L'homme lui-même, en vertu de son libre arbitre, ne saurait s'y soustraire. De là l'obligation du repos dominical. Les maîtres sont tenus de respecter cette obligation et il incombe à l'État de la faire respecter. C'est une loi du décalogue. Dans le contrat de travail la condition du repos dominical est implicite et n'a pas besoin d'être formulée chez les chrétiens. Pour ce qui est des intérêts physiques et matériels, durée du travail, condition d'hygiène, effort individuel, on peut dire que toutes ces conditions sont aujourd'hui au programme des nations civilisées. Beaucoup déjà ont été réalisées.

* * *

L'âge et le sexe — Deux réserves de la société, la femme et l'enfant. Il faut à tout prix préserver l'enfance sujette « à

se flétrir comme une herbe tendre », selon l'expression de l'encyclique. Pour ce qui est de la femme, ni au point de vue intellectuel, ni au point de vue physique, ni au point de vue social par conséquent est-il permis de la confondre avec l'homme.

* * *

L'intervention de l'État. — Par sa doctrine, l'Église vivifie les âmes et les corps et protège par là même les conditions du travail. Le Christ aurait bien pu, s'il l'eût voulu, confier à l'Église seule cette mission. La Providence décréta que les créatures elles-mêmes lui fussent associées et saint Thomas nous apprend que par là, « les créatures en sont plus parfaites et que Dieu en paraît plus grand ».

Après avoir fait appel aux patrons, aux ouvriers, le Pape enseigne que l'État parfois a le devoir d'intervenir.

La question de l'intervention de l'État pour les catholiques, aujourd'hui, est tranchée. L'État a donc le droit d'intervenir dans le domaine du travail en tant que représentant des intérêts généraux, intéressé qu'il est au bien-être et à la prospérité de ceux qui vivent sous la protection des lois. Mais le Pape prend soin de délimiter son rôle.

« C'est un concours d'ordre général qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions. Nous voulons dire, ajoute-t-il, que les gouvernements doivent faire en sorte que de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée ».

C'est d'abord de son travail et de son initiative privée que le citoyen doit attendre sa prospérité. La fonction de l'État consiste à venir en aide, par des lois générales seulement, c'est-à-dire qui regardent l'intérêt public.

Léon XIII a, ici, pour contradicteur le socialisme, véritable abdication de ce qui constitue l'indépendance intime de la vie. Le socialisme tient l'État pour le pourvoyeur universel. Les pays dont la constitution est à base de suffrage universel n'ont que trop de tendance à confondre l'intérêt public avec l'intérêt privé au secours duquel la politique se laisse entraîner sans cesse. « Le socialisme politicien, sous des dehors hypocrites ou humanitaires, est la grande menace actuelle de l'avenir. S'il parvenait jamais à dominer, il abou-

tirait, suivant une parole d'Étienne Lamy, à la paralysie progressive des volontés ».

« Protéger la justice et aider les intérêts », telle est la formule. Il s'agit évidemment ici de l'intérêt général.

Dans un intérêt social, le Père commun des fidèles peut commander, après cela, « d'entourer d'une sollicitude particulière les travailleurs qui appartiennent à la classe pauvre en général ». C'est la raison des institutions de bienfaisance protégées par l'État.

L'*association*. — Nous ne dirons qu'un mot de l'association. Il n'est pas possible de revenir aux corporations anciennes, sans doute. Elles convenaient à un autre âge. Ce que conseille le Souverain Pontife, c'est de les imiter dans leur esprit. Ici encore la matière suscite de nombreuses et délicates questions. L'un des dangers de toutes ces associations, les économistes anciens l'avaient déjà noté, c'est qu'elles constituent des foyers de conspiration contre l'ordre public, comme un État dans l'État. La classe ouvrière n'est pas toute la société, elle n'est que la classe ouvrière.

Conclusion

La société oscille entre deux pôles, l'esclavage et la liberté. L'ouvrier ancien travaille dans les chaînes quand une bienfaitrice divine, qui est l'Église, lui tend les bras. Docile, il monte de degré en degré la voie qui conduit à la liberté. Un jour, l'oubli se glissant dans les âmes, jusqu'au Pouvoir politique qui en est l'image, de nouvelles chaînes furent imposées au travail. Quoique rendu à un moindre degré d'avilissement qu'autrefois, le prolétaire devra reprendre l'escalier qui va de l'esclavage à la liberté.

En aucun autre domaine que celui du travail, peut-être, le christianisme donna dans l'histoire des marques plus éclatantes de sa divinité, et c'est ainsi qu'il apparaît au carrefour de tous les problèmes qui agitent le monde ouvrier. Le christianisme est essentiellement rédempteur.

Ce résumé ne saurait toucher même imparfaitement la part des travaux dont les catholiques, à si bon droit, sont glorieux. En prenant la France comme exemplaire ou centre d'action, quel meilleur indice du progrès ou de la décadence dans les lois ou les conditions du travail ! La France occupa de tout temps un plan unique dans la civilisation générale et selon toute apparence il n'y a guère à présumer qu'elle cesse

bientôt d'exercer cette magistrature que l'un de ses grands penseurs lui attribuait il y a plus d'un siècle déjà. Du reste, loin de nous la pensée de vouloir diminuer en rien la gloire de la sociologie étrangère dans la réhabilitation du travail, notamment depuis la révolution, mais il nous semble bien que les catholiques de France occupent un rang suréminent. Nulle part ailleurs qu'en France il nous paraît que les idées éclosent avec une pareille ferveur, un pareil éclat. La France est aussi un pays d'oeuvres et de grandes oeuvres. Comptez si vous pouvez celles auxquelles elle a été étrangère, je ne parle pas de tout temps, mais dans le cours même des derniers cent ans. Les mauvaises doctrines, comme ces fléaux des champs, dont nuls ne sont à l'abri, peuvent l'assaillir un moment sans jamais entamer toutefois le fonds de résistance de cette terre généreuse. Malgré les difficultés de l'heure, et qui tiennent plutôt à des circonstances particulières, la question sociale semble être entrée dans une nouvelle phase. Qui n'espère pas, qui peut donc jamais cesser d'espérer dans la France !

Si, comme nous aimons à le croire, la question ouvrière s'avance de plus en plus vers sa solution, ce sera sans doute et avant tout, grâce au principe rénovateur de l'Église que le monde le devra, mais ce sera pour une très grande part aussi grâce aux interprètes de sa pensée, au pays de Jeanne d'Arc, qui parlent et qui écrivent et sont nos maîtres.

Un Programme d'action sociale

Cours de M. Édouard MONTPETIT

I

Le professeur déclare s'en tenir à ce titre qui lui fut d'abord suggéré par les organisateurs de la *Semaine sociale.*

Il rappelle à grands traits les causes qui ont entraîné, au cours du 19ème siècle, la lutte entre le capital et le travail. Depuis la guerre, la question sociale, s'est déplacée quelque peu, et c'est le travail intellectuel qui subit actuellement l'inégalité sociale et presque « la misère imméritée » dont a parlé Léon XIII. L'économie politique de l'avenir devra modifier son analyse de l'oeuvre de production et dégager l'influence d'origine du facteur intelligence.

L'organisation ouvrière poursuivie au cours des soixante dernières années a permis aux travailleurs d'obtenir, pendant la guerre, l'accord plus ou moins complet entre le coût de la vie formidablement haussé et le salaire payé.

En même temps les idées évoluaient. Des solutions avaient été reportées à la fin des hostilités. Il paraissait que tout devait être modifié. De fait, sitôt l'armistice signé, on a pu craindre que les principes de révolution sociale ne se répandent de par le monde.

Devant cette situation, les groupements sociaux formulèrent leurs doctrines. Dès la fin de 1918, quatre évêques américains composant le Comité d'administration du *National Catholic War Council* américain, lançaient un programme où ils exprimaient, en même temps que leur ardent désir de voir la paix s'instaurer définitivement, les idées qui leur paraissaient propres à ramener l'entente entre le capital et le travail et à assurer le bien de la collectivité.

Ils appliquaient la morale au domaine économique. A ce sujet, il est intéressant de montrer qu'ils sont d'accord, en cela, avec beaucoup d'écrivains, de sociologues et d'économistes contemporains. On admet de plus en plus la nécessité de l'élément moral, même dans les questions qui peuvent paraître, au premier abord, de pure économie ; et l'on est allé jus-

qu'à affirmer que l'économie politique ne peut pas prétendre être une science réaliste, une science exacte, sans cette reconnaissance des principes supérieurs qui doivent guider l'humanité.

Depuis l'encyclique *Rerum Novarum,* ce grand progrès a été réalisé que nous croyons essentiel : il est impossible, quoi qu'en pense Walker et d'autres avec lui, de faire de l'économie politique sans se préoccuper de son application. Voilà pourquoi l'ancienne appellation d'économie politique et sociale, conservée à la Faculté de droit et à l'École des Sciences politiques, économiques et sociales que l'Université de Montréal fondera bientôt, paraît être la meilleure. L'oeuvre sociale vit et se développe au sein du monde économique ; d'un autre côté, l'économiste pense et écrit pour la société. Économie politique et économie sociale se complètent. Elles se confondent dans la préoccupation morale.

II

Cette préoccupation se retrouve dans le programme des évêques américains. Ils rappellent, en conclusion, le mot de Léon XIII : « La société ne sera guérie que par un retour à la vie chrétienne et aux institutions du Christianisme ». Et tout aussitôt, ils expriment d'une part la nécessité du travail, consciencieux et productif, et d'autre part la lourde responsabilité de la richesse à qui ils rappellent qu'il y a un profit, un intérêt et un prix raisonnables.

Le programme en est un de reconstruction, mot qui fut en honneur, à la fin de la grande guerre. Nombre d'associations et de groupements ont publié, en Europe et ici même, des programmes de reconstruction où perçaient surtout les intérêts purement économiques : il s'agit ici d'un programme social, tendu surtout vers la solution de la question sociale. Les évêques croient vain d'essayer d'écarter les problèmes de l'heure. Ces problèmes, ils les posent d'abord ; puis, ils en cherchent les remèdes. C'est le sous-titre : *A general review of the problems and survey of remedies,* ou, dit la traduction française faite par les soins de la Ligue de ralliement français en Amérique : « Vue d'ensemble des problèmes actuels ; solutions à leur donner ».

Le programme peut être divisé en deux parties. La première contient un jugement rapide d'autres programmes

publiés par des associations diverses. La seconde est faite des énoncés où les évêques ont ramassé leur enseignement.

III

Cette analyse a son importance et il ne faut pas la laisser de côté. Les évêques américains ont puisé dans ces programmes ; et il en est dont ils acceptent une bonne part. Ils y reviennent d'ailleurs plus loin, pour qu'il n'y ait pas de doute sur ce point.

Ils discutent quatre programmes émanés d'associations ouvrières, deux programmes acceptés par des groupements patronaux, un programme formulé par une réunion de représentants de plusieurs religions.

Des programmes ouvriers, celui du Parti travailliste anglais, leur paraît le plus radical qui réclame : *a)* un minimum de loisir, d'hygiène, d'éducation et de subsistance ; *b)* la nationalisation des industries, au moins des industries monopolisées ; *c)* les dépenses de guerre payées par le capital ; *d)* le retour de l'excédent de richesse à la communauté afin de promouvoir l'éducation, les arts et le bien-être des masses.

Nous connaissons mieux les vues américaines. Les programmes des associations ouvrières de la Californie et de l'Ohio, et de la *Fédération américaine du Travail,* préconisent des réformes immédiates dont les évêques soulignent le caractère étatiste, notamment la nationalisation — on ne dit pas encore, comme ailleurs, la syndicalisation — des services publics et d'industries d'intérêt général.

La déclaration des patrons américains étonne plutôt les évêques par ses réticences. Ils invoquent bien le témoignage de Rockefeller, mais ils reculent devant l'application des principes qu'il préconise.

Tout autre est le programme des vingt patrons Quakers d'Angleterre qui reconnaissent le droit d'association, le contrat collectif, le salaire familial, la participation de l'ouvrier à la conduite « industrielle » de l'usine et qui réclament des mesures d'hygiène et de salubrité.

De même l'*Interdenominational Conference of Social Service Unions* (Angleterre), qui groupe dix « dénominations » religieuses, où les catholiques sont représentés, et qui, outre le salaire minimum, la participation à la direction des

entreprises, le logement sain, la réduction du chômage, des heures de repos et de récréation, prêchent la préservation du lien familial et affirment la responsabilité de ceux qui détiennent la fortune.

Mais les États-Unis ne connaîtront pas un bouleversement semblable à celui de l'Europe. Leurs avantages, leurs ressources, leur situation écarteront les dangers qui menacent d'autres pays. Ceux qui formulent actuellement des désiderata peuvent donc le faire avec une certaine confiance.

IV

Les évêques américains désirent avant tout être pratiques et immédiats. Ils n'espèrent pas être complets. S'ils veulent prononcer « un impérieux appel à l'action », c'est à la condition de rester dans certaines généralités et de n'indiquer, — sauf quelques affirmations qu'ils placeront à la fin de leur document — que les réformes qui peuvent être accomplies en « un raisonnable laps de temps ».

Leur programme se rattache à la guerre. Aussi entendent-ils conserver les organes d'ordre administratif qui ont été créés au cours des hostilités — comme le *National War Labor Board,* qui a rendu des services — et les mesures législatives — comme les pensions aux soldats — qui ont été éprouvées par le temps et les circonstances. A cela se rattache la colonisation par les soldats et les matelots qu'ils préconisent à la condition qu'elle soit faite par des groupements et non par des isolés.

Appliquons au programme des évêques les divisions d'un cours sur les questions ouvrières et considérons : *a)* ce qui précède le contrat ; *b)* ce qui l'accompagne ; *c)* ce qui le suit.

Placement et apprentissage. On est d'accord sur ce que demandent les paragraphes consacrés à cette question. Pour le placement, un organisme national, une Bourse *(Labor Exchange)* sur le modèle anglais, chargé de coordonner les offres et les demandes. Au Canada, c'est chose faite.

Pour l'apprentissage, si nécessaire, si pressant, un remède : l'enseignement professionnel, répandu, multiplié : à la condition qu'il ne gêne en rien l'école paroissiale. Dégageons ce principe qui en vaut la peine, venant des Américains : « Une saine démocratie ne peut tolérer une formation pure-

ment technique ou commerciale pour aucune catégorie de ses citoyens ».

Salaire. — Voici une des parties les plus neuves et, aussi, les plus captivantes du programme.

Cette volonté d'abord : que les salaires de guerre, sauf pour certaines industries, ne doivent pas baisser même si le coût de la vie subissait une réduction. Et cette vérité, ensuite : le salaire familial, propre à faire vivre l'homme et les siens, et la femme suivant une condition convenable. Et puis, si même l'ouvrier touchait plus que ce que lui accorde le « minimum » de justice que représente le salaire, où serait le mal ? Appuyons d'une citation : « La grande demande de produits, qui vient de la hausse des salaires et qui se maintient par le fait que les masses peuvent acheter à haut prix, est la plus sûre garantie d'opération continue et générale pour les établissements industriels. C'est le plus efficace instrument de prospérité pour le travail et le capital ».

Une observation au sujet du salaire familial, que les évêques voudraient voir reconnu par un texte de loi et que plusieurs patrons acceptent et concèdent : On voudrait que ce salaire ne fût pas figé, ni invariable ; mais qu'il pût s'étendre avec l'augmentation du coût de la vie.

Coût de la vie. — Devant le salaire se dresse le coût de la vie. Il est plus élevé de 75 pour 100 au moins en 1918 qu'il n'était en 1913. L'État a bien cherché à fixer des prix ; mais, même si cette politique pouvait être continuée, les évêques s'y opposeraient encore. Une action contre les « pratiques tortueuses » des monopoles, au besoin la concurrence de l'État contre les trusts—question du moins à être étudiée — la règlementation de la vente des produits nécessaires, la création d'un fort impôt frappant les bénéfices exagérés. Toutes ces mesures feraient mieux que l'intervention directe du gouvernement en matière et fixation des prix. Peut-être laissera-t-on davantage à l'homme qui fera preuve d'une activité, d'une « efficacité » hors pair ; mais celui-là même qui se sert de ses talents pour vaincre ses concurrents n'en doit pas profiter pour extorquer du public des prix trop élevés.

Coopération. — Pour résoudre la question du coût de la vie, les évêques suggèrent encore de développer la coopération de consommation, la grosse réussite de l' cosse et de l'Angleterre. Ils y voient, outre un profit, une école où le

peuple apprendra avec la connaissance des affaires, l'esprit des sacrifices nécessaires et la fécondité de l'initiative dont ils sont déjà naturellement pourvus.

Participation et actionnariat. — Le régime économique actuel durera sans doute longtemps. Rien n'empêche pourtant que l'ouvrier n'acquiert un droit de plus en plus étroit sur l'usine. A la direction d'abord — et la preuve de l'applicabilité de cette réforme est faite depuis Whitley et d'autres — puis à la possession des entreprises comme actionnaire. Ce sera long. Cela entraînera peut-être la disparition du salariat ; mais cela ne signifie pas la main-mise de l'État sur les instruments de production.

Règlementation du travail. — Les évêques admettent de fait l'intervention législative en matière de contrat de travail. D'abord, pour sauvegarder la salubrité de l'atelier et réaliser les meilleures mesures d'hygiène. Puis, pour interdire au besoin le travail de l'enfance, des enfants de moins de 16 ans. C'est, croyons-nous, aller plus loin que la Conférence internationale de Washington. Ils acceptent qu'un impôt de 10 pour 100 atteigne les produits fabriqués par les enfants. Les femmes, forcées de travailler pendant la guerre, quitteront les travaux contraires à leur constitution et à leur vertu. La réintégration des civils les rendra aux carrières moins difficiles. Enfin, à travail égal et de qualité égale, elles recevront une rémunération semblable à celle que touchent les hommes.

Logements ouvriers. — Le gouvernement américain a dépensé 40 millions pour bâtir dans onze villes des logements ouvriers. L'exemple, s'il ne peut pas être continué, est bon. Que les villes le suivent où se produisent avec la surpopulation, les maux les plus graves dont une société puisse souffrir.

Assurances sociales. — Les évêques ne viendraient à l'assurance d'État que temporairement. Ils y voient seulement « un moindre mal ». L'assurance sociale (maladie, vieillesse, invalidité, chômage) doit exister ; mais c'est la chose de l'industrie. L'ouvrier n'y participera pas ; et, si l'État y aide, ce sera pour un temps. L'idéal, ce serait que l'ouvrier eût un revenu suffisant pour rencontrer toutes ses charges et celles de sa famille, et pourvoir à tous ses besoins. C'est vers cela qu'il faut tendre. En attendant, les cliniques (gratuites seulement pour les plus pauvres) et l'inspection médicale des

écoles allègeront les maux qui s'abaissent sur ceux que la fortune n'a pas favorisés.

Principes généraux. — Les évêques américains ne peuvent s'empêcher d'en énoncer quelques-uns quand les autres groupements ne s'en font pas faute.

Il leur parait qne notre régime pèche par trois points que voici : *a)* perte dans la production et la circulation des richesses ; *b)* revenus insuffisants pour « la grande majorité des salariés » ; *c)* revenus exagérés — *unnecessarily large* — pour une petite minorité de capitalistes privilégiés.

Les vérités portées au programme des évêques adouciront ces inconvénients. La coopération, l'actionnariat, la participation à la direction des entreprises diminueront les pertes qui se manifestent dans la production et la circulation des biens. Le salaire familial à échelle mobile, la règlementation des monopoles et l'impôt réduiront les bénéfices grossis sans raison.

V

Conclusion. — Il n'est pas facile de juger un pareil témoignage. Ce programme a été formulé par un autre pays que le nôtre et dans un moment d'exceptionnelle gravité. Pour faire pratique les évêques ont coupé au plus court. On eût peut-être désiré un peu plus de doctrine. Et par exemple, on eût insisté sur l'harmonie des forces productives, sur le droit d'association, sur le contrat collectif. Cependant, on ne tarde pas à s'apercevoir, à l'analyse, que les évêques ont touché à tout, d'un mot souvent, d'un paragraphe parfois, mais à tout. C'est leur volonté d'être immédiatement acceptés par l'opinion qui les a guidés. Et puis, l'encyclique *Rerum Novarum* — dont ils citent un passage — leur tient lieu de plus amples énoncés.

Le programme fut bien accueilli. *The Nation* y voit même la plus forte pensée qui se soit exprimée de nos jours sur la question sociale. Mais, comme elle affirme qu'un socialiste serait satisfait de cette déclaration de principes, il y a lieu de se demander si le programme n'est pas trop étatiste. Il veut ne pas l'être dans les termes ; il y a même une insistance marquée pour qu'il ne le soit pas. Les évêques mettent de côté la nationalisation et proclament la propriété ; s'ils vont jusqu'à l'assurance d'État, c'est à leur corps défendant ; ils

rejettent le monopole officiel de l'instruction ; ils favorisent l'actionnariat ; s'ils prennent une ligne pour dire leur opinion sur le socialisme, c'est pour affirmer qu'il sera l'étouffement par la bureaucratie ; ils affirment la survivance nécessaire du régime actuel ; même en matière économique, ils veulent que le gouvernement renonce à ses formules de guerre.

Ce programme est vigoureux. Il pousse jusqu'au bout — et dans tout le domaine économique — la logique du principe moral. C'est, à nos yeux,son mérite incontestable. Il exige qu'on superpose aux lois de l'économie naturelle les grandes lois d'humanité : justice dans la répartition des biens par le salaire familial ; justice dans la circulation par la conscience exigée du vendeur ; justice dans la production, par une séparation équitable des responsabilités ; justice dans la consommation par l'action de l'impôt ; proclamation de la valeur de l'être humain ; affirmation du rôle de la richesse, confiée pour le bien à celui qui l'accumule. Il reconnaît enfin que l'activité humaine a besoin d'être sauvegardée par l'usage d'une saine liberté.

Il dépasse peut-être l'heure. Il parle pour demain. Il nous révèle les bornes de notre action future. De ce chef surtout, il est précieux.

Les Grèves

Cours de R. P. VILLENEUVE, O.M.I.

A la lumière de l'encyclique *Rerum Novarum,* on a déjà dépeint la crise sociale du monde telle que, d'un oeil scrutateur, l'avait saisie l'auguste sociologue que fut Léon XIII. Avant de passer à l'étude détaillée d'un programme de reconstruction sociale, il est quelques questions qui réclament une attention plus particulière, et où il importe d'illustrer le jeu des principes de la justice et de la charité chrétiennes. Entre toutes ces questions spéciales, celle des grèves n'est ni d'une solution moins pressante que toute autre, ni d'une composition moins mêlée. Les grèves : leur définition, leurs causes et leurs effets, les conditions de leur légitimité, leur remèdes et leurs préventifs, tels sont les divers points qu'il y a lieu d'exposer.

I—*Nature de la grève*

La grève, c'est la cessation brusque et générale de tout travail profitable aux patrons, concertée par un groupe d'employés, à dessein d'amener ainsi leurs maîtres, par coaction, à des conditions plus favorables. A la grève des travailleurs s'oppose la contre-grève, celle des patrons, vulgairement dite le *lock-out.* On distingue selon leur objectif ou leurs moyens particuliers, la grève *par échelons,* la grève *de solidarité,* la grève *de sympathie,* la grève *économique,* la grève *politique,* enfin la grève *générale.*

Grèves et *lock-outs,* sont l'un des phénomènes les plus fréquents du travail organisé de nos jours. L'histoire du passé a connu de ces coalitions de travailleurs contre le capital, mais la grève comme elle se pratique présentement est un produit contemporain.

Il faut bien reconnaître que même chez nous, les préoccupations ouvrières ne sont pas exclusivement non plus le principe des grèves, et que des ferments de désorganisation sociale et des causes de bouleversements politiques, sont déjà

ou seront bientôt en activité pour provoquer les grèves, les faire servir à des fins fort étrangères à l'amélioration du sort des ouvriers.

L'on se rappelle l'agitation qui s'est faite il ya deux ans, au sujet d'un mouvement ouvrier de grève générale, sous le vocable de *One Big Union.* On peut donc juger que la question des grèves n'est pas une question théorique au pays, et qu'elle regarde non seulement les intérêts directs du monde ouvrier, mais la paix sociale et le progrès économique lui-même.

II—*Causes des grèves*

Nous sommes ainsi amenés à rechercher d'une manière plus précise les diverses causes et à mesurer les graves effets de la grève. Les causes prochaines de la grève se réduisent en somme à celles que nous indique sommairement Léon XIII ; en d'autres termes, aux exigences légitimes ou capricieuses du monde ouvrier. Le *salaire* donc et les *conditions de travail,* tels sont les motifs généralement invoqués pour légitimer la grève, et c'est souvent à juste titre. Il est d'autres causes plus éloignées et moins justifiables, comme par exemple, les besoins factices créés par le luxe, l'incurie ou l'inconduite du travailleur. Ces causes de grèves peuvent se présenter sous diverses formes, tantôt comme affectant injurieusement tous les grévistes, tantôt même un seul d'entre eux auquel les autres se joignent par communauté présumée d'intérêts généraux ; de là, ces grèves dites de sympthie ou des unions- soeurs, lorsque l'une d'entre elles a cru devoir déclarer la cessation du travail. On a été à même plusieurs fois dans ces années passées de mesurer quelles dimensions peuvent ainsi prendre les conflits d'ouvriers et de patrons.

Ainsi, la grève de Winnipeg (du 15 mai au 26 juin 1919) affectant dans la ville elle-même 22,680 employés et causant la perte de près d'un million de jours de travail, s'est répercutée en plusieurs villes de l'Ouest jusqu'à former par elle-même le tiers du total des grèves du Canada. (*Gazette* du 1er mars 1920, pp. 290-291).

D'une façon moins immédiate mais réelle, le luxe insatiable, et les exigences de la vie moderne, la malhonnêteté dans l'accomplissement du contrat du travail, l'infidélité aux emplois, l'insouci du bien faire, la négligence des légitimes

réclamations du patron et de ses clients, engendreront fréquemment le mécontentement des uns et des autres, aboutissant à des passions en effervescence et à des coups de force, à des grèves fâcheuses, graves, funestes. Il faut ajouter que l'injustice générale des patrons, la ploutocratie, tout ce qui envenime la situation sociale, les monopoles, les cartels et les trusts abusifs, sont des causes dispositives mais malheureusement trop fécondes de la fréquence et de la multiplicité des grèves.

III—*Mauvais effets des grèves*

Si les causes des grèves peuvent se réduire assez facilement à quelques-unes, les conséquences en sont en quelque sorte innombrables.

Parmi ces effets malheureux, on peut en distinguer de plus directs et comme nécessaires à toute grève ; d'autres sont indirects et accidentels, mais fréquents tout de même et toujours à redouter. D'une seule phrase le grand pontife en a fait un saisissant tableau : « Ces chômages, non-seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts de la société, et comme ils dégénèrent facilement en violence et en tumulte, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise ». C'est ainsi que, soit comme cause effective, soit comme occasion, les grèves sont, à de multiples points de vue, irréparablement désastreuses.

Les grèves sont toujours, d'abord, au *détriment des patrons,* puisque c'est contre eux précisément, par manière d'offensive ou de défensive, qu'elles sont dirigées. Il faut admettre que communément les pertes causées sont sérieuses.

Le *chômage des ouvriers,* souvent prolongé et très fréquemment sans résultats pratiques, voilà un autre effet direct et à peu près essentiel de la grève. En moyenne sur 100 grèves, 60 échouent, 20 amènent une transaction, les autres réussissent, quand le patron pour vaincre la grève n'est pas à même d'user de la contre-grève, à laquelle les ouvriers ne peuvent résister longtemps et qui les force à se rendre à merci.

Au Canada, pendant 18 ans, de 1901 au 30 juin 1919, sur 2,127 conflits, 842 ont eu du succès pour les grévistes, 621 ont abouti à un total échec, 298 se sont terminés par des transactions, 366 n'ont eu que des résultats indéfinis.

Autre effet des grèves : la stagnation puis le *bouleversement du commerce et de l'industrie.*

On a dit par le fait des *contrecoups généraux dans tout l'ordre social,* l'irritation mutuelle des parties aux prises, la haine des classes que la grève, même réussie, tend plutôt à exciter. Et c'est l'ordre international même qui en est affecté, de nos jours plus spécialement, en raison de l'indépendance économique des pays de tout l'univers tant au point de vue des moeurs que de la prospérité matérielle.

Mais ce ne sont là encore tous que des inconvénients plus ou moins prévus et acceptés comme nécessaires en toute grève. Il en est d'autres qui ne lui sont pas essentiels mais adjoints ; ce sont, la violence, les rixes et bagarres, l'abaissement moral, la perversion des caractères, l'esprit révolutionnaire, qui fument en quelque sorte et s'élèvent du chantier abandonné.

A ce sujet, sans entrer dans trop de détails, un coup d'oeil sur les statistiques des grèves au Canada, nous renseignera suffisamment. On y constatera pendant la période de 18 ans 2,127 grèves et *lock-outs* concernant 620,235 ouvriers et imposant une perte de près de 15 millions de jours de travail.

IV—*Avantages et légitimitê des grèves*

Néanmoins, la grève, quelques regrettables conséquences qu'elle entraîne communément, n'est pas sans apporter des avantages qui peuvent quelquefois en justifier non seulement le principe mais son application. De même que, dans l'ordre privé, les procès, pour ruineux et abusifs qu'ils soient si fréquemment, n'entament point la légitimité d'un recours à la justice par voie coercitive ; de même encore que, dans l'ordre international, la guerre est un moyen extrême dont les redoutables inconvénients peuvent et doivent être subis parfois, pour obtenir efficacement le respect des droits majeurs, ainsi, les grèves, justes dans leur fin et demeurant loyales dans leurs moyens d'offensive et de défensive, peuvent-elles légitimer le risque des lourds dommages que nous exposions tout à l'heure.

Avant que d'entrer dans le détail des conditions qui sauvegardent la légitimité d'une grève, notons au préalable, avec les économistes, qu'en fait, c'est aux grèves qu'est due pour une large part, l'amélioration présente de la condition ouvrière comparée à ce qu'elle fut autrefois plus communément, du moins au point de vue matériel.

Mais les contre-coups moraux de la grève se mesurent moins bien. En ce qui concerne les avantages temporels, il reste toujours le danger que le succès de la grève ne donne le vertige, tout comme la guerre développe l'esprit de conquête et la témérité sanguinaire.

Cependant, l'abus n'est pas l'usage, même si l'usage, comme celui de la poudre, du feu et de la dynamite, est de sa nature périlleux et grave de conséquences.

On ne peut contester à l'ouvrier le droit personnel de se retirer du travail lorsque nul contrat juste ne le lie à un engagement plus prolongé. Ce qu'il peut faire lui-même n'est pas défendu à son voisin placé dans les mêmes circonstances. L'un et l'autre peuvent même de concert opérer leur retraite, et si la chose devient ainsi odieuse et coupable, ce ne peut être qu'en raison de circonstances extrinsèques au moyen lui-même, et que, par volonté indirecte, on puisse, en cas de défense légitime, tolérer sans les approuver en elles-mêmes.

Supposez qu'un contrat lie l'employé, si le patron, par des exigences ou des restrictions injustes, prête flanc à la récission du contrat, le moyen dommageable n'est plus alors qu'une juste représaille, légitime comme le droit de guerre. On peut faire la guerre dès lors qu'on use modérément de son droit de défense ou de vindicte.

Mais évidemment la guerre, légitime en droit, pour l'être en fait, doit se concréter en des conditions qui excusent autant que faire se peut les maux qu'elle engendre ou déchaîne immanquablement.

Voici les règles auxquelles doit se soumettre nécessairement toute grève pour demeurer juste dans son principe et dans ses moyens.

a) Chaque fois qu'un conflit s'élève entre les ouvriers et leurs patrons, les moyens de conciliation pacifique doivent d'abord être mis en opération.

b) Quand les ouvriers ne sont liés en aucune façon par un contrat de travail, pour un juste et grave motif de réforme dans les conditions de travail et de salaire, réforme indûment refusée par leurs maîtres, et une fois épuisées toutes les propositions pacifiques et les tractations préliminaires, ils peuvent se coaliser pour déclarer la grève et y induire, je ne dis point y forcer, leurs compagnons. Mais il va sans dire que pour échapper à tout reproche d'injustice ou de trahison, ils doi-



vent régulièrement ne pas quitter le chantier ou l'usine sans se conformer aux coutumes professionnelles et aux usages des lieux, lesquels équivalent en quelque façon et plus ou moins strictement à des engagements implicites.

c) Que si un contrat les attache à leur emploi, il n'y a que lorsque tel contrat serait manifestement injuste dans le principe par défaut de liberté, par ignorance, dol ou ruse, ou que bien que d'abord valide et librement consenti, le patron en aurait le premier violé les clauses importantes, que la grève deviendrait légitime ; le contrat gravement injuste n'en est pas un ; le contrat violé est un contrat résilié.

d) Il est patent qu'une grève faite à dessein de troubler l'ordre public, d'extorquer par la violence un salaire exorbitant, ou pour toute autre fin malhonnête ou non justifiée, est mauvaise.

e) Les ouvriers grévistes par le fait de leur mobilisation, même juste, contre le patron, ne sont pas autorisés à forcer leurs camarades à la grève, bien qu'ils puissent par de vives représentations et de suggestives exhortations les y inviter.

f) Toutefois, jamais la grève n'autorise l'emploi direct de mesures injustes et violentes en soi, qui touchent à l'intégrité des personnes ou à la propriété privée ou publique.

Au total, légitime en soi et modérée dans ses moyens, la grève est un recours extrême mais licite et ne peut être entièrement défendue par l'État, sans verser dans le socialisme et la négation de la liberté du travail.

On a voulu lire, dans l'encyclique *Rerum Novarum,* une fin de non-recevoir qui serait la pensée de Léon XIII à l'égard du droit de grève. C'est une conclusion non défendable. Comme l'a justement noté le commentateur de la récente édition canadienne de la lettre pontificale, on ne saurait chercher dans les quelques lignes que le Souverain Pontife leur consacre la doctrine complète de l'Église sur les grèves. Le Pape se contente de dire, puisqu'il traite de l'intervention de l'État, quelle doit être son attitude en présence des graves dégâts de la grève, qu'il est ainsi amené à signaler avec tristesse.

La grève est un moyen de guerre, elle en a les avantages et les inconvénients. « Ici, faut-il dire avec le grand Pape, il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec

sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons ».

V—*Les remèdes et préventifs aux grèves*

A—Parmi les curatifs ou remèdes directs, il faut surtout noter avec Léon XIII, de justes et discrètes interventions, tantôt suggestives, tantôt prescriptives, de l'État, pour la cessation des conflits aigus et le redressement des griefs. Personne ne saurait contester à l'autorité civile le droit et le devoir dans la mesure qui lui est possible de réduire les causes actuelles d'une grève, d'amener les belligérants à une composition pacifique, de provoquer des échanges de vues entre les grévistes et les patrons, d'offrir une médiation sanctionnée par le prestige de l'État, et aussi par l'opinion publique, de punir les crimes et les injustices qui pourraient se commettre, de protéger la liberté du travail chez les justes dissidents de la grève, et même de suspendre provisoirement le droit de grève, quand celle-ci devient une menace pour la société.

Il reste évidemment à un gouvernement d'user de toute la prudence et de toute la discrétion requise, sans quoi, outre que la situation serait envenimée et tournerait en désordre civil, il y aurait facilement abus de pouvoir ; car, à moins de désordre particulier, l'État ne peut enlever aux ouvriers le droit de quitter justement leur travail et aux patrons le droit de refuser justement tels ou tels ouvriers.

B—Mais il est temps d'arriver aux remèdes préventifs beaucoup plus efficaces et importants, quoiqu'ils soient d'une action moins immédiate. Ils sont d'ordre moral, professionnel ou juridique.

a) *D'ordre moral.* — Ce sont tous les moyens qui consistent à diffuser dans la société, surtout dans la société du travail à ses deux pôles, la religion, l'esprit chrétien, la justice et la charité sociale.

b) *D'ordre professionnel.*—Parmi les remèdes préventifs, il faut mentionner toutes ces institutions qui peuvent améliorer, d'une façon douce et normale, la situation ouvrière, à savoir, les syndicats catholiques, le juste contrat de travail, la conciliation industrielle, etc.

L'arbitrage même privé est le grand moyen d'apaiser et de prévenir les grèves, mais pour donner des résultats durables, le règlement à l'amiable suppose de fortes organisations

ouvrières dont les masses soient assez sages et disciplinées pour céder devant l'impartiale sentence d'un juge. L'on doit reconnaître que c'est chose difficile et rare.

c) Et l'on est ainsi amené à considérer les préventifs de la grève, qui sont du ressort des autorités civiles, c'est-à-dire d'*ordre juridique.*

Sans conteste, c'est l'une des grandes fonctions du pouvoir public, fondé sur l'essence même de la société civile, et découlant du rôle propre à un gouvernement, que, tout en garantissant la liberté respective des ouvriers comme des patrons, il cherche par une sage législation ouvrière à dissiper les causes de désordre et à éviter ainsi à la société les trop graves inconvénients qui en résultent.

L'État doit se soucier de porter des lois qui peuvent plus directement combattre le mal de la grève ; ce sont celles qui préconisent, pour la solution des différends ouvriers, le recours à l'arbitrage libre et à la conciliation.

Quant à un arbitrage forcé, au nom de quelle autorité pourrait-il être constitué, imposé ? Si l'État peut forcer, dans les conjonctures ordinaires de l'état social, les ouvriers à travailler pour le prix qu'il fixe et les patrons à produire aux conditions qu'il détermine, c'est la liberté individuelle qui disparaît. Aussi une législation imposant l'arbitrage obligatoire d'une manière absolue, est-elle jugée par les meilleurs esprits comme une ingérence abusive de l'État dans le domaine de la liberté des individus.

La conciliation n'est pas l'arbitrage. Ce dernier procédé aboutit à la sentence d'un tiers qui juge lui-même ; le premier est une tentative de rapprochement, un pouvoir accommodateur exercé par un tiers entre les opposants. Au Canada, en vertu de la loi Lemieux, ainsi dénommée de par son parrain politique, mais l'oeuvre du chef actuel de l'opposition, pour certaines grandes industries spécialement déterminées, et par toutes autres qui désirent se soumettre à cette loi, c'est le principe de la conciliation et non l'arbitrage qui est en vigueur. La loi pourvoit d'abord à la formation de comités d'enquêtes et conseils de conciliation, puis elle interdit d'une manière générale dans toutes les industries qui lui sont soumises, la déclaration d'une grève ou d'un *lock-out* avant que le différend n'ait été soumis ou pendant qu'il lui est présenté. Sur 219 cas référés en 9 ans, (1907-1916) à des conseils du genre, 174 ont

donné lieu à des enquêtes, 21 grèves seulement n'ont pu être empêchées. C'est incontestablement un succès.

Quoiqu'il en soit, le profit et la sagesse de cette loi qui, sans être parfaite, offre d'incontestables avantages, ont été hautement recommandés par la Convention des Syndicats catholiques aux Trois-Rivières, qui a voulu en faire étendre l'application d'une façon toute particulière aux employés des services publics.

La Convention recommande même le tribunal d'arbitrage à sanction obligatoire pour la solution des litiges concernant les conditions de travail des pompiers et des hommes de police, et que dans l'organisation de ces tribunaux d'arbitrage, le gouvernement s'en tienne au principe de les faire constituer par les parties en cause même lorsqu'il s'agit de tribunaux d'appel.

... La situation spéciale de ces employés par rapport à l'ordre public paraît ici légitimer telle mesure, compensée d'ailleurs par de plus larges avantages qui doivent être garantis aux intéressés.

Ajoutons que la Convention s'est aussi prononcée catégoriquement contre les grèves de sympathie, lesquelles d'ordinaire ne sont pas suffisamment justifiées, et n'aboutissent qu'à de graves désordres sociaux.

En France, l'arbitrage qui, de par la loi, n'avait d'autre sanction que l'affichage du refus de la partie qui le récuse, n'a pas eu de succès général, ce qui serait dû à ce que le tribunal arbitral est constitué par le juge de paix dont la compétence est ordinairement discutée et du reste souvent discutable en matière de conflit de travail. Notre loi est plus parfaite. Il est vrai toutefois que le simple appel à l'opinion publique comme à un tribunal en dernier ressort, n'est pas une sanction assez efficace. Le succès sera complété à mesure que ces syndicats auront une plus forte situation sociale et civile, mais surtout un plus noble esprit, et, disons-le, une franche inspiration chrétienne.

Cependant, sages tant qu'on voudra soient les lois publiques, fortement armaturé le syndicalisme ouvrier, mis en oeuvre tous les moyens de concilation et d'arbitrage les mieux assurés, pourrait-on être certain, après cela que la guerre entre les patrons et les ouvriers a pris définitivement fin ? Il serait plus que téméraire de l'affirmer ; l'expérience est du

reste là pour prouver que, livré à ses propres ressources, l'État est en fin de compte impuissant à protéger la société contre les secousses redoutables qui l'ébranlent jusque dans ses fondements.

Le seul moyen efficace d'arriver sérieusement à la paix sociale c'est le retour loyal aux principes chrétiens qui régissent les relations entre maîtres et serviteurs, entre le capital et le travail. Patrons et ouvriers ne pourront que gagner à méditer et à faire passer dans la pratique de leurs relations mutuelles les paroles si sages et si élevées de Léon XIII.

Le Travail des femmes et des enfants[1]

Cours de Mme GÉRIN-LAJOIE

Léon XIII dans son immortelle encyclique *Rerum Novarum,* après avoir posé les principes qui doivent présider à l'organisation du travail et à son fonctionnement normal, après avoir réclamé pour l'ouvrier les droits qui sauvegardent en lui la dignité humaine et lui permettent d'atteindre ses fins, jette un regard de tendresse sur l'enfant et la femme, ces faiblesses si facilement exploitées par l'industrie moderne et cherche à éveiller en leur faveur la conscience publique. Pour l'enfant, il demande qu'on n'entrave pas sa croissance : pour la femme qu'on ne contrarie pas en elle le plan divin et qu'elle puisse se livrer à son rôle essentiel : la maternité.

Puis suit la citation de l'encyclique.

Il résulte de cette lecture dit la conférencière, deux choses. D'une part, l'enfant et la femme sont eux aussi voués à la loi du travail et sont un des facteurs de la richesse d'un pays, de l'autre, leur travail doit être subordonné aux exigences de leur âge et de leur sexe.

Le travail des femmes et des enfants s'accomplit donc dans des conditions différentes à certains égards de celui de l'homme, et c'est ce qui fait la complexité du sujet qui nous occupe. Ainsi, tandis que toute l'énergie d'un homme peut se concentrer sur sa carrière ; jamais il n'est permis à une femme d'oublier la fonction familiale qu'elle est appelée à remplir. D'où surgit pour la femme le problème d'une double éducation, d'un double apprentissage et la nécessité de posséder cette souplesse qui lui permette de se livrer aux occupations les plus variées et d'être au besoin le père et la mère de ses enfants. Toutefois nous pouvons dire que dans ce pays, la femme mariée qui travaille est encore une exception. Suit ici une démonstration de ce fait par le témoignage des inspecteurs et des ouvrières elles-mêmes.

---

[1] Le texte complet de ce cours a paru dans la Bonne Parole, septembre 1920.

Dans ces conditions, poursuit Mme Gérin-Lajoie, la jeune fille qui travaille attache un caractère transitoire à l'occupation qu'elle exerce hors de chez elle, et on s'explique que les ouvrières n'aient pas pour leur carrière d'occasion, l'ambition de l'homme, qu'elles ne s'assujettissent pas à un long apprentissage. La perspective d'un mariage à brève échéance les éloigne en général des emplois qui demanderaient des sacrifices de temps ; ce qu'il leur faut, c'est réaliser un gain immédiat. Certaines carrières cependant qui sont utiles à la vie de famille sont particulièrement recherchées par elles et, pour celles-là, elles se soumettent à une préparation plus élaborée. Ce sont les métiers de l'aiguille, la confection, les modes et parmi les professions : l'enseignement et la carrière d'infirmière.

Il est certain qu'il est avantageux pour la majorité des femmes qu'elles se portent vers les travaux qui trouveront leur utilisation dans la vie domestique. Les femmes vont d'instinct vers ceux-là et semblent ne les quitter que lorsque l'encombrement les jette en dehors de ces cadres.

Si en théorie et comme orientation, il est désirable que le travail de la femme s'ajuste aux exigences du foyer, nous ne saurions fermer les yeux sur le fait brutal, et nous sommes obligées d'admettre que le travail de la femme doit être soumis aux conditions économiques de son temps. Outre qu'il doit obéir aux lois de l'offre et de la demande pour qu'il possède une valeur commerciale et fasse vivre celle qui l'exécute, il faut qu'il soit produit dans des conditions d'habileté et d'économie de temps qui lui permettent de supporter la concurrence. De plus la spécialisation étant un des caractères du travail contemporain et la condition de sa perfection, il est à prévoir que la femme devra de plus en plus se spécialiser dans l'avenir.

Combien y a-t-il de femmes qui travaillent au Canada ?

Elles sont au nombre de 364,821, ce qui donne une moyenne de 30% sur le chiffre total des travailleurs. Leurs occupations sont réparties comme suit :

Agriculture - - - - - - - -	15,887	femmes
Construction - - - - - - - -	211	"
Service domestique - - - - - -	138,879	"
Administration publique - - -	4,073	"
Pêche, chasse - - - - - - -	265	"'

Forêts	13	"
Manufactures	98,561	"
Mines	61	"
Professions	57,835	"
Commerce	42,184	"
Transports	6,852	"
Total	364,821	

Vient ensuite un exposé très détaillé de la situation des femmes dans l'industrie, tiré du recensement postal des manufactures, paru en 1916, et au cours duquel il est constaté que 18% de la main-d'oeuvre est fourni par les femmes au Canada. Le pourcentage est plus élevé pour la province de Québec où il atteint 20%. La conclusion que tire ensuite Mme Gérin-Lajoie est que les femmes contribuent à la production industrielle qui est de $1,407,137,140, matière première comprise pour près d'un cinquième. Et combien, poursuit la conférencière, cette évaluation est incomplète par rapport au grand total de la richesse nationale ; que de femmes dont le travail n'est pas enregistré dans la statistique, qui peinent cependant à côté de leurs maris et donnent une aide fort appréciable à certains moments : la femme du laboureur, celle du petit marchand qui descend au comptoir à ses heures de loisir, la mère de famille qui par son industrie transforme encore au foyer la matière première et fait pénétrer la prospérité chez elle.

Dans l'industrie les femmes s'adonnent surtout au tissage du coton, aux vêtements d'hommes et de femmes, aux accessoires de la toilette, à la confection de la chaussure. Dans les produits alimentaires, c'est dans le biscuit et les bonbons qu'elles sont en plus grand nombre. On les retrouve malheureusement dans le tabac.

La facilité avec laquelle on établit aujourd'hui la valeur du travail et on mesure son étendue peut nous induire en erreur et nous faire croire que le travail de la femme est une nouveauté ; mais, pour peu que l'on réfléchisse et que l'on consulte l'histoire, on ne tarde pas à constater que de tout temps la femme a été un des facteurs de la richesse nationale et que toutes les industries ont commencé au foyer.

Viennent des vues historiques sur le travail des femmes et sur le caractère utilitaire qu'il a toujours pris, sur sa généralisation chez les femmes de tout rang au moyen âge.

Avant tout il faut vivre, dit la conférencière et quand la grande industrie tuant l'atelier familial, prit les rouets et les métiers et les riva à la manufacture, la femme et l'enfant qui avaient faim, prirent le chemin de l'usine et c'est là que nous les retrouvons aujourd'hui. En vain voudrait-on leur faire rebrousser chemin et les contraindre à s'étioler près de l'âtre éteint, ils mourraient ; et leurs souffrances offriraient à la société un danger plus grand encore que celui qui naît de la grande industrie. Les enquêtes ont révélé en Europe les horreurs du *sweating system,* et ont fait ressortir les maux sans nombre, parmi lesquels la peste blanche, qui sont nés de ce travail accompli dans le silence du taudis, sous les doigts amaigris de l'ouvrière à domicile ; et, les catholiques sociaux en ont dénoncé le caractère stérile et meurtrier.

Suivent des données historiques sur notre législation industrielle, sur le degré d'instruction requis pour qu'un enfant puisse être admis aujourd'hui à travailler, sur l'âge qu'il doit avoir pour entrer à l'usine, sur la durée du travail des femmes et des enfants, les règlements qui concernent les repas, les pouvoirs discrétionnaires des inspecteurs, le zèle qu'ils déploient.

La conférencière parle de la loi des sièges et montre l'insuffisance de son observance. Suivent des données sur le travail à domicile ; puis Mme Gérin-Lajoie aborde la question du salaire féminin.

La pierre d'achoppement de toute cette question du travail féminin, dit-elle : c'est le salaire. Le salaire de la femme est en général insuffisant à la faire vivre, du moins dans l'industrie et dans les magasins. La délicatesse m'interdit de mentionner ici une profession, combien sympathique, dont les revendications nous ont émues dernièrement.

Soumises à la loi de l'offre et de la demande, les femmes se font entre elles une terrible concurrence, et il n'est que trop vrai qu'un grand nombre d'entre elles ne peuvent pas subsister du fruit de leur travail. La fiction du salaire d'appoint pour les femmes ne contribue pas moins à faire croire qu'une femme en a toujours assez et qu'il n'y a pas lieu d'avoir des remords si on lui offre un salaire de famine.

Voici un tableau des salaires payés aux ouvrières dans l'industrie :

Salaires, au-dessous de	ouvrières
$4	5,310
$5	10,927
$6	10,927
$7	12,060
$8	9,766
$9	7,913
$10	5,250
$12	5,220
$15	2,855
$20	963
$25	162
Au-dessus de $25	117

C'est dans le groupe de 5 à 7 piastres que les femmes sont les plus nombreuses. Au témoignage de nos associations professionnelles, une bonne ouvrière est celle qui fait un salaire moyen de $14 à $16 par semaine à la manufacture et $10 à $12 au magasin. On cite comme une chose extraordinaire, une contremaîtresse qui gagne $1,500 par année, une gérante qui décroche $2,000 de salaire ; mais nous atteignons là les employées supérieures et c'est le salaire de la petite ouvrière qu'il faut considérer. Les groupes les plus nombreux retirent donc en moyenne de 5 à 7 piastres par semaine. Qu'est-ce pour rencontrer de $25 à $30 de pension ? Que reste-t-il pour l'habillement, et au magasin il faut faire de la toilette, pour les billets de tramways, le blanchissage et cet item toujours plein de surprise qui s'appelle : l'imprévu ; c'est un remède, un compte de médecin, du chômage, que sais-je encore ? Et je n'ai rien dit d'une récréation honnête, d'une distraction légitime, d'un petit voyage à l'époque des vacances, d'une assurance peut-être, etc.

Vous me direz : beaucoup de jeunes filles restent chez leurs parents. Est-ce une raison pour qu'elles ne se suffisent pas ? Puis la vérité est qu'un nombre incalculable de jeunes filles vivent en chambre. Telle personne digne de foi me disait récemment : au magasin où je travaille, je suis la seule qui ait ses parents à la ville. Dans une enquête que faisait la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, il y a une dizaine d'années, sur 100 ouvrières consultées, 75 avaient à leur charge de vieux parents ou des frères et soeurs qui dépendaient d'elles. Quelques-unes s'infligent des privations inouïes pour

soutenir leurs proches et arrivent, avec des économies qui peuvent nous arracher des larmes, à vivoter ; mais les autres ?....

Suit un tableau vécu d'une jeune fille honnête qui a faim et est aux prises avec les difficultés de la vie.

Cet exposé conduit au salaire minimum que la législature a récemment décrété. Le salaire minimum n'a pas encore fonctionné dans Québec. Il a cependant trouvé son application dans le Manitoba et la Colombie anglaise. Disposition d'esprit des ouvrières à son égard.

C'est dans le salaire que gît toute la question ouvrière ; il est prouvé qu'il est tout à fait insuffisant pour les femmes.

Mme Gérin-Lajoie termine en disant : Que faut-il faire pour améliorer la condition de la femme qui travaille ?

Si nous consultons les revendications formulées à la grande Conférence Internationale du Travail tenue à Washington en septembre et octobre 1919, et qui constitueront probablement la base de la législation ouvrière internationale qui sera adoptée par la Ligue des Nations, nous constatons que notre législation est en avance sur la moyenne des pays et que nos préoccupations doivent s'élever plus haut et aller plus loin. La conférence internationale s'occupe :

1° de réglementer le travail des femmes en couche. Nous avons constaté qu'ici la femme mariée ne travaille pas hors de chez elle.

2° Elle supprime le travail de nuit pour les femmes et les enfants de 5 heures du matin à 10 heures du soir. Ici ce même travail est interdit de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

3° D'une façon générale, la conférence internationale préconise une diminution des heures de travail et demande la semaine de 48 heures. La journée de 8 heures n'est pas généralement légalisée au pays, mais les moeurs l'ont introduite dans 35 pour cent des industries : le commerce, les affaires tendent à s'y acheminer.

4° Enfin la conférence fixe à 14 ans l'âge où l'enfant peut commencer à travailler ; c'est bien là notre législation.

Pous nous, quelles sont donc les réformes les plus pressantes ? Elles résident, à mon sens, dans l'ordre moral et elles ont besoin pour s'accomplir du concours de la femme elle-même.

Ce qu'il faut avant tout donner à la femme, c'est un caractère trempé pour faire face aux devoirs de son état ; c'est

une conscience avertie du rôle qu'elle joue dans le monde du travail et des répercussions de ses actes sur les destinées du prolétariat ; le sentiment de sa responsabilité et de la solidarité qui l'unit aux travailleurs devraient s'emparer de son âme ! Elle devrait se familiariser avec les grandes questions qui agitent aujourd'hui les esprits. Elle devrait s'affranchir de toute insouciance, de toute ignorance à ce sujet et faire en sorte que sa présence dans l'industrie, loin de compliquer les problèmes vitaux qui y résident, soit bienfaisante et aide à leur juste solution.

Je sais que la femme n'est pas seule de la partie à faire baisser les salaires : mais qu'elle réagisse au moins dans la mesure de ses forces contre toute dépression de la main-d'oeuvre. Puis qu'elle ait à coeur d'accomplir son travail avec toute l'intelligence dont elle est susceptible ; qu'elle s'instruise, car c'est pour elle la condition de l'avancement et du succès. Formation de l'esprit par une culture générale, habileté du métier par l'instruction technique ; voilà, à mon sens, comment doivent s'orienter les réformes. L'État, les autorités publiques ont le devoir d'intervenir. Nous avons constaté au cours de cette étude qu'il n'existe pas d'écoles élémentaires du soir pour les filles et que c'est l'initiative privée qui y supplée : la *Saint-Jean-Baptiste,* la *Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste,* par exemple, font fonctionner des cours. Le *Conseil des arts et métiers* admet les femmes à ses cours, mais les Écoles techniques et les Hautes études commerciales leur sont fermées.

C'est par l'association que les femmes se feront entendre et que des personnalités surgiront dans leurs rangs.

Ci suivent des considérations sur le rôle que joue déjà une élite de femmes dans la classe ouvrière, sur les fonctions officielles qu'elles exercent et l'influence que les catholiques devront exercer dans la restauration sociale.

Les Oeuvres sociales, leur importance, leur esprit

Cours de l'abbé Philippe PERRIER

« En dernier lieu, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les oeuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre, sont les sociétés de secours mutuels ; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités ; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits ».

C'est ce passage de l'encyclique *Rerum Novarum* que je dois commenter devant vous. Léon XIII pousse les maîtres et les ouvriers à créer les oeuvres propres à opérer un rapprochement entre les deux classes. Ces oeuvres sont multiples. Elles peuvent être les oeuvres de charité, celles qui saisissent l'homme tout entier : son corps, son âme, sa destinée ; les oeuvres de charité sont corporelles, spirituelles et surnaturelles.

Elles ont fait des merveilles au cours des âges, et aujourd'hui encore leur récit constituerait un livre d'or dont Dieu seul peut connaître le prix. Tout admirables qu'elles sont, elles n'ont guère pourtant de répercussion en dehors de l'individu secouru. Il est toute une catégorie d'autres oeuvres qui agissent plutôt sur les organismes sociaux. On les appelle oeuvres sociales, parce qu'elles secourent l'homme en tant qu'être social et qu'elles améliorent plutôt le milieu où l'homme est appelé à vivre : milieu familial, milieu professionnel, milieu de la cité.

I.—Nature des oeuvres sociales et espèces

1.—Œuvres sociales qui perfectionnent la famille.

La première de ces trois sociétés c'est la famille et c'est sur elle que doivent se porter les efforts pour promouvoir le bien de la société.

Créée par l'intervention divine, la famille a reçu de Dieu ses caractères essentiels d'autonomie et de stabilité.

C'est l'unité économique par excellence et le Pape Léon XIII a mis cette vérité en pleine lumière, quand il a dit dans l'encyclique *Rerum Novarum :* « Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle, dès lors, il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs indépendants de l'État. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère qui lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une forte indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile ».

C'est de Dieu que la famille a reçu ses lois fondamentales ; elles sont au nombre de trois : loi de stabilité, loi d'autorité, loi d'amour.

Les oeuvres sociales qui doivent avoir notre préférence sont celles qui améliorent la famille, qui est la base première de tout ordre social.

Importance capitale du logement

Tout être qui vit est dans une étroite dépendance à l'égard du milieu où il se développe. Quand donc on a reconnu que la famille est la cellule organique de la société, parce que c'est elle qui concourt le plus à la formation de l'individu, il importe au plus haut degré de se préoccuper du milieu immédiat dans lequel la famille doit se développer, et ce milieu immédiat au point de vue matériel, c'est évidemment le logement.

1) Il y a des logements qui tuent. La tuberculose y trouve un lit commode.

2) Le logement qui stérilise les sources de la vie. Il est de notoriété que beaucoup de propriétaires n'acceptent pas ou renvoient les familles nombreuses.

Ne provoquent-elles pas, dit-on, les réclamations des voisins ? Ne détériorent-elles pas davantage ? Il en résulte que l'homme et la femme qui ne craignent pas d'avoir de nombreux enfants sont sans cesse exposés à se trouver sans demeure.

Que de fois j'ai entendu cette plainte : « Nous avons une famille nombreuse et le propriétaire ne veut pas de nous ».

De là la nécessité de construire des logements ouvriers et à bon marché.

2.—*Milieu professionnel*

Les hommes qui exercent la même profession, s'adonnent au même métier, pratiquent le même emploi, forment un groupement naturel : c'est la société professionnelle.

Elles sont multiples les oeuvres qui améliorent la profession. Léon XIII parle de la mutualité.

La mutualité n'est pas seule : elle a autour d'elle d'autres oeuvres, d'autres organisations sociales, en particulier, l'organisation professionnelle et la coopération.

Mais comment la mutualité peut-elle être utile au syndicalisme ?

Le syndicat veut organiser la seconde famille qui est la profession ; il en améliore les conditions en améliorant en même temps la valeur professionnelle de ses membres. Il étudie et défend les intérêts professionnels.

Il a donc besoin d'hommes forts et sains : la mutualité travaille à les lui fournir. Il a besoin de propagandistes. La mutualité qui comprend des multitudes de travailleurs peut lui faire une excellente propagande et devenir pour lui un centre de recrutement.

D'autre part, le syndicat en travaillant au relèvement des salaires et à la diminution des heures de travail permettra à un plus grand nombre de devenir mutualistes.

La coopération qui a pour but la suppression des intermédiaires travaille en dernière analyse à la conquête du capital au profit des travailleurs.

C'est une oeuvre sociale de premier ordre, mais elle est une oeuvre difficile à cause de la difficulté de trouver des administrateurs capables de la mener à bien. La mutualité a fait ses preuves dans cette voie : la coopération peut trouver dans son sein des hommes capables qui lui manquent.

Syndicat, mutualité, coopération sont trois grandes institutions qui s'appuient l'une sur l'autre, se complètent, s'aident.

3.—*La cité*

Les diverses familles, les différentes professions vivant sur le même territoire, ont des points de contact fréquents, ils ont des intérêts communs, ont la même ambition, ils forment une sorte de famille agrandie, c'est la petite patrie, la cité qui.

elle-même, sous l'influence de facteurs historiques contingents et variables, s'épanouit dans la grande patrie, la nation.

La première de ces petites patries c'est la paroisse. C'est elle qui doit être à la base de l'organisation sociale.

Un comité dans chaque paroisse composé de quelques hommes sûrs, éclairés, agissants, dévoués, catholiques pratiquants qui se groupent sous la présidence du curé pour s'entretenir avec lui des diverses oeuvres à créer, à développer serait d'une première nécessité. Voyez-vous toute l'influence que peut exercer une phalange de douze hommes, par exemple, allant dans toutes les avenues de la paroisse après s'être pénétrés des mêmes idées de foi et d'apostolat, marchant ensemble avec identité de vues et de mouvements, travaillant avec leur curé à la fondation, à la diffusion et à la prospérité des oeuvres sociales reconnues nécessaires et possibles.

Prêtres et laïques s'unissent par des relations empreintes de douceur, d'aménité, de franche cordialité. Créez, dit Mgr Turinaz, un groupe d'élite : quatre ou cinq, ou dix, ou quinze chrétiens vrais, unis dans une paroisse, c'est une force, une grande force. Sans eux, vous ferez beaucoup, mais à la condition que vous serez toujours avec eux ».

Caisse populaire

Par-dessus tout nous devons favoriser la caisse populaire. C'est une oeuvre que Léon XIII recommande dans le passage que je commente. L'illustre pontife n'a pas manqué de mentionner celle qui favorise et répand par son accès facile le goût et la pratique de l'épargne qu'il loue, tout en offrant par le crédit, un secours efficace aux travailleurs honnêtes qui veulent s'assurer la possession d'un foyer bien à eux, se soustraire à une honteuse exploitation par de fécondes initiatives, ou parer aux conséquences de fâcheuses éventualités.

II.—*Nécessité des oeuvres sociales*

Il y a dans la société, et il y aura toujours en dépit des promesses menteuses de tous les utopistes, des inégalités sociales voulues par la divine Providence et qu'aucun effort humain ne pourra supprimer. Elles sont dues à des causes qui persistent comme le monde et se renouvellent comme les générations. Ces inégalités sont accidentelles. Il y a sans doute une égalité de nature, de droit à la vérité, de responsabilité devant la loi et le devoir, de grandeur dans la grâce et la destinée ; mais

partout et toujours vous voyez près de la force et de la prospérité des uns la faiblesse et la misère des autres. Le talent n'est pas le même dans tous les hommes. Il en est qui ont des ailes pour s'élever dans les hautes sphères du vrai, du beau, du grand. D'autres rampent péniblement toute leur vie dans des vallées bien sombres. Diversement doués, les hommes n'arrivent pas tous à la même somme de bonheur ici-bas : nous trouvons plus de faibles et de miséreux que de forts et d'heureux ; et souvent beaucoup se trouvent dans un état de « misère imméritée ». Que faire ? Les considérations dogmatiques vraies pourtant et bien fondées dans l'espèce sur le caractère indestructible des inégalités sociales ne consolera pas complètement les pauvres gens. Il faut autre chose que des raisons. Il faut des oeuvres organisées par la charité chrétienne pour lutter contre les misères humaines.

« Des oeuvres, encore des oeuvres et toujours des oeuvres », M. de Mun jetait cette formule à tous, comme Danton commandait l'audace. Ce sont elles qui, par leur multiplicité et leur prospérité parleront plus éloquemment que tous les discours au coeur des malheureux.

De là, la nécessité de créer des oeuvres qui embrassent toute la vie et correspondent à tous les besoins du pauvre et du travailleur : enfance, maternité, vieillesse, maladie, apprentissage, travail, chômage, logement, nourriture, épargne.

« Il faut venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misère imméritée » (Léon XIII).

III.—*Confessionnalité dans les oeuvres*

Posons d'abord comme principe que nous n'avons pas une double conscience et que catholiques dans notre vie individuelle, nous devons également l'être dans notre vie publique et sociale. Nous n'avons nullement le droit de nous diviser et de nous consacrer pour une moitié aux choses divines et pour une autre moitié aux choses profanes. Nous sommes transformés par la religion. Notre transformation doit apparaître dans toutes les manifestations de notre activité. Croyants, nous devons l'être dans toutes nos oeuvres.

Au surplus, nos oeuvres n'ont-elles pas pour fin principale de propager et d'étendre le royaume de Jésus-Christ sur la terre et de rétablir parmi les hommes le règne de la justice dans la vérité et la charité ? Et comment travailleraient-elles

à la réalisation de ce programme, si elles ne sont franchement, ouvertement catholiques, fidèles à tous les principes de la religion du Christ, insensibles aux tendances de notre siècle qui est le siècle des transactions et des concessions ?

C'est, du reste, le mot d'ordre reçu de nos chefs.

La religion ne peut pas se désintéresser de l'âme du peuple et du bien du pays. Léon XIII a écrit ces graves paroles : « Il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux ».

C'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie des sociétés ouvrières. Autrement elles dégénèreraient vite et tomberaient ou peu s'en faut, au rang de sociétés où la religion ne tient aucune place.

On accepte d'abord *la neutralité religieuse.*

Ah la *neutralité religieuse !*

Elle assurerait peut-être quelques avantages matériels ! Mais faut-il abandonner le drapeau pour sauver la gamelle ?

La neutralité des œuvres sociales ! Qu'est-ce, en effet, sinon la réalisation intégrale du programme des ennemis de nos croyances sur le terrain social ?

Que répondrez-vous au Juge suprême lorsqu'il vous demandera compte de votre vie ? Il vous dira : « Tu aurais pu me faire connaître et aimer, tu aurais pu dans des oeuvres chrétiennes, éclairer et ramener des consciences : Qu'as-tu fait de l'âme de ton frère ? » Lui direz-vous ? « Seigneur, je vous ai adoré dans vos églises, parce que là vous étiez chez vous. Mais dans nos champs, dans nos ateliers, vous n'aviez rien à voir, c'est un terrain professionnel et non confessionnel qui échappe à votre autorité ». Catholiques, craignez de demander des faveurs compromettantes pour vos oeuvres : En les sollicitant vous courez risque de désarmer vos défenseurs. Il est toujours dangereux d'attendre la bienveillance des ennemis de notre foi.

Au surplus, l'esprit de foi est un gage de succès.

Les oeuvres qui ont réussi ont été fondées sur les principes chrétiens.

La presse nettement catholique a fait plus de bien que la presse qui craint d'affirmer sa foi . . .

Les patronages, les cercles, les associations où l'élément religieux domine tout prennent des proportions que ne connaissent pas les institutions établies sur d'autres bases.

Les oeuvres mixtes et neutres se ressentent de ce qu'il y a de faux et de bâtard à l'origine. La plupart du temps les catholiques en minorité, sont dupes, n'exercent aucune influence, se trouvent noyés dans une majorité qui décide de tout, et en réalité, imprime une direction conforme à ses idées, à ses sentiments et à ses intérêts.

La foi est exposée . . .

L'expérience prouve que sur le terrain social, ce mélange des croyants et des incroyants a presque toujours été funeste... On verse toujours plus ou moins dans les idées propres de ceux avec lesquels on s'unit pour une oeuvre.

Nous n'ignorons pas que parfois il peut être opportun de coopérer à l'occasion avec les dissidents dans le but d'obtenir certaines réformes, de corriger certains abus. Une ligue des moeurs, par exemple, peut bien avoir des comités divers, qui, à l'occasion, travailleront ensemble pour lutter contre la licence des rues et l'impunité du vice anti-social. Nous pouvons dire la même chose, quand il s'agit de faire disparaître l'alcoolisme qui abrutit l'homme, ruine les familles et les jette dans une misère honteuse et noire. Mais ces alliances de circonstances ne doivent pas être des fusions où nous sommes absorbés, où nous perdons notre indépendance. Nous ne devons jamais renoncer à des droits qu'il ne nous est pas permis de sacrifier.

Dans les oeuvres il faut donc tenir compte de notre foi. La perspective et la poursuite du soulagement matériel ne constituent qu'un côté des oeuvres sociales. Il peut se faire que ce soit la fin immédiate la plus urgente, mais il ne faut point perdre de vue leur fin essentielle. On ne doit pas non plus tenter de faire uniquement du bien aux âmes. Prouvons-leur que nous les aimons par des oeuvres, des faits qui les remuent dans leur conscience.

Rappelons-nous l'exemple du Christ. Il ouvre par ses bienfaits temporels un chemin à la grâce qui saisit les âmes et les transforme. Il guérit les maladies physiques ; oui, mais s'il rend aux membres paralytiques leur vigueur et leur souplesse, c'est pour atteindre l'âme qu'il délivre du péché. Surveillez-le dans son rôle de thaumaturge, vous le verrez toujours dans la même attitude : guérir la chair lépreuse pour purifier l'âme de la lèpre spirituelle ; ouvrir les bouches muettes

pour qu'elles chantent les louanges de Dieu. Les âmes ! Toujours les âmes.

Jésus nous dit : Accomplissez vos oeuvres comme j'ai accompli les miennes. Tout en vous préoccupant d'apporter aux déshérités de la fortune les secours dont ils ont besoin, ne perdez pas de vue leur âme, où peut-être le flambeau de la foi est sur le point de s'éteindre, où l'amour de Dieu est bien chancelant, où la haine des riches et des capitalistes est florissante.

IV.—*Organisation des oeuvres sociales*

1. *Il faut savoir.* — Pour fonder une oeuvre, disait le Père Gratry, il ne suffit pas de vouloir, il faut encore savoir : alors savoir et vouloir, c'est pouvoir. Elles meurent souvent d'obscurité et de confusion, parce qu'elles ne sont pas connues.

Dans une instruction à son clergé, Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, lui recommanda ce point, à propos des oeuvres sociales :

« Il faut, chers Messieurs, ne rien commencer avant d'avoir étudié à fond le mécanisme des oeuvres que vous avez l'intention d'établir. Ne confondons pas une notion exacte et détaillée avec les idées superficielles, vagues, mais trop faciles à acquérir que nous fournit la lecture des journaux et des brochures de propagande. Telles institutions ne réussissent pas, faute d'être assises sur des bases solides, faute d'une organisation nettement conçue et fortement réalisée. A la science théorique, il est indispensable de joindre celle que nous donne l'expérience ; aussi bien ne chercherez-vous pas plus ici la rapidité des résultats que vous ne l'attendrez de vos oeuvres de jeunesse. Vous vous entourerez d'abord de tous les renseignements que peuvent vous fournir ailleurs les oeuvres similaires, mais vous vous souviendrez qu'il n'y a jamais deux situations identiques ».

L'on ne saurait trop insister sur la nécessité des enquêtes, aussi utiles pour le moins à ceux qui interrogent qu'à ceux qui sont interrogés.

Étude du pays. — Dans une même province, une paroisse diffère souvent d'une autre paroisse. Le sol, la culture, le commerce, les habitants sont autres. Par suite, les intérêts, les besoins, les souffrances sont autres comme aussi les aptitudes, les possibilités ou les impossibilités.

2. *Nécessité d'une élite.* — Une élite est toujours nécessaire comme une tête à un homme. C'est une loi générale. Dieu nous a donné cet exemple dans la création. Les anges, les saints, les étoiles, les fleurs ont leur aristocratie. Jésus dans l'oeuvre de la Rédemption s'est choisi douze apôtres. Dans l'Église, il y a une sélection continuelle du divin Fondateur qui appelle.

Dans la société civile, il faut également recruter de bons ouvriers qui collaboreront à l'oeuvre avec le clergé toujours en éveil.

Le Droit d'association

Cours de M. Léon-Mercier GOUIN

I. *La doctrine et le passé*

Remontant au droit naturel, M. Léon-Mercier Gouin étudie tout d'abord, à la lumière de l'encyclique *Rerum Novarum,* la légitimité intrinsèque des syndicats professionnels. Au jeu brutal de la lutte pour la vie, de Darwin, de la libre concurrence absolue, il oppose le principe bienfaisant de la coopération, de « la naturelle sociabilité de l'homme ». M. Gouin après avoir constaté cette tendance instinctive des êtres humains à se grouper en société, déclare que l'État ne saurait interdire les associations syndicales puisque le droit d'existence leur a été octroyé par la nature elle-même.

Faisant encore un pas sous l'égide pontificale, le conférencier proclame la nécessité des syndicats ouvriers. Les travailleurs peuvent se syndiquer ; ils doivent se syndiquer.

En promulguant sa Grande Charte de l'humanité laborieuse, dit-il, Léon XIII a, dès le début, déploré « la misère imméritée des classes inférieures ». Il a flagellé inplacablement les mauvais riches. Sa voix virile a flétri l'usure ainsi que les monopoles de cette ploutocratie « qui impose un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ».

Parmi les principales causes de l'esclavage industriel « des travailleurs isolés et sans défense », il faut citer la disparition des corporations anciennes, prototypes des *trade-unions.* Le grand sociologue du Vatican voit en elles le correctif nécessaire des abus de la libre concurrence. En effet, la liberté sans l'égalité des concurrents dégénère fatalement en tyrannie. Or, l'employé qui traite seul avec son maître est placé dans une situation d'infériorité forcée. Paraphrasant les Saintes Écritures, on pourrait dire : « Malheur à l'ouvrier seul ! » Du jour où les travailleurs se syndiquent, tout change. L'égalité nécessaire entre les parties au contrat de travail commence immédiatement à se rétablir. Car, « le frère qui est

aidé par son frère est comme une ville forte ». La solidarité syndicale fait que le capital et le travail traitent fort à fort, et même, disons le mot, monopole de l'argent contre monopole de la main-d'oeuvre.

Pour illustrer sa thèse, le jeune avocat nous dit un mot des corps de métiers au XIIIe siècle. Il évoque le souvenir des apprentis, des compagnons et des maîtres d'alors. Grâce aux principes foncièrement religieux des corporations médiévales, le salarié à cette époque éloignée est déjà un homme libre dont la dignité est toujours respectée. Le compagnon et le maître appartiennent à la même corporation, qui est un syndicat à la fois patronal et ouvrier. Ensemble, ils élaborent leurs règlements corporatifs. Ils partagent la même tâche. Ils s'assoient à la même table, et pratiquent en commun leurs dévotions quotidiennes.

« A la clarté de vitraux plombés, en leur salle aux arcades gothiques, je les vois recueillis et disant le *Benedicite,* les travailleurs chrétiens d'alors. Groupés autour du maître, je les aperçois prenant place devant les plats d'étain qui contiennent leur nourriture frugale, mais saine. Et, pauvre tâcheron de la plume et du verbe, je les admire, je les vénère ces robustes artisans d'un autre âge. Je sens que parmi eux se trouvaient quelques-uns de mes modestes aïeux, « abîmés maintenant sous la terre » et dont je ne sais rien sinon qu'ils ont cru. Devant « ces compagnons » d'antan, je m'incline avec une joie toute filiale. Car, je suis fier, par ma généalogie obscure d'appartenir à la masse anonyme et probe des paysans et des travailleurs manuels. Ah ! ces repas de la famille ouvrière, c'est-à-dire, de toute la maison pieuse du moyen âge, quel émouvant exemple de fraternité chrétienne ils renferment ! Nous trouvons une admirable garantie de stabilité sociale dans ce régime corporatif du XIIIème siècle, basé sur la religion, l'honnêteté, la justice et la charité ».

Ce mot de charité suggère au conférencier d'esquisser la physionomie si attrayante des « confréries », ces incomparables sociétés de secours mutuels greffées aux corps de métiers. Il résume ensuite la décadence des corporations jusqu'à leur suppression en 1791.

II.—*Notre législation actuelle : l'avenir*

M. Gouin ébauche ensuite en un rapide raccourci l'évolution des *trade-unions* en Angleterre, au siècle dernier.

Puis, il analyse notre loi fédérale pourvoyant à la constitution des « syndicats enregistrés », véritables quasi-corporations. Copie servile de la mesure impériale de 1871, cette législation est un compromis timide et inefficace. Personne ne se prévaut de ses dispositions. Car elle impose aux syndiqués des charges sérieuses sans leur accorder aucune exemption qu'ils n'aient déjà par les articles de notre code criminel. A part quelques très rares exceptions, nos syndicats ouvriers évitent la reconnaissance civile. Ils préfèrent demeurer de simples syndicats de fait, afin, prétend-on, d'échapper aux conséquences de la responsabilité corporative. Malheureusement, voilà le grand argument qu'invoquent les patrons jusqu'à l'ultime limite pour refuser de négocier avec les associations ouvrières. On ne contracte pas d'obligation, soutiennent-ils, envers une collectivité irresponsable. Il n'y a pas, déclarent-ils, de droit collectif à moins qu'il n'y corresponde une obligation collective.

M. Gouin voit dans l'immunité civile dont jouit actuellement le syndicat une entrave sérieuse au progrès social dans ce pays. A cette anarchie de notre loi, il impute en bonne partie notre instabilité industrielle. Passant aux réformes, il suggère d'adopter le principe de la loi française du 12 mars 1920. Il voudrait, ici comme en France, que tout groupement ouvrier de fait devienne aussitôt que formé une entité juridique, une personne morale. Nous aurions là une corporation née spontanément, pour ainsi dire, et exemptée des formalités ordinaires. Ce projet, ajoute-t-il, sera mal accueilli ; il n'en est pas moins nécessaire pour la société tout aussi bien que pour les classes ouvrières. C'est le seul moyen de légaliser la convention collective, gage indispensable de sécurité économique. Il n'y a point d'autre manière de protéger les patrons tout aussi bien que les employés contre la violation de ces engagements d'honneur que l'on appelle des traités de paix industrielle. Le conférencier rappelle le conseil de Léon XIII, déclarant : Il importe que les lois favorisent l'esprit de propriété parmi les masses populaires. Il recommande de faire disparaître toute restriction au droit des syndicats de posséder des immeubles. Il suggère de protéger officiellement les marques syndicales (labels), véritable propriété des travailleurs, garantie de compétence.

Les associations professionnelles ont devant elles un champ d'action presque illimité. Incomparables instruments

de progrès social, suivant l'expression du grand apôtre qui nous a laissé l'encyclique *Rerum Novarum*, elles embrassent à peu près toutes les oeuvres. Aussi, puisque nous avons encore presque tout à faire, au Canada, dans le domaine des assurances sociales, nous devrons prendre pour base le syndicat quand nous établirons enfin un système humanitaire de pension contre le chômage, les maladies professionnelles, la vieillesse... L'Angleterre a su profiter des avantages incomparables qu'offrent les groupements syndiqués. Nous avons là un organisme que l'État n'a plus le droit d'ignorer. C'est le facteur par excellence de la reconstruction qui s'impose. L'orateur termine en exhortant chacun à se mettre à la part qui lui incombe et à travailler sans délai à la restauration des moeurs chrétiennes et de la paix sociale.

Oeuvres de protection

Cours de l'abbé Henri GAUTHIER, P.S.S.

Ce qui fait la beauté, la noblesse d'une société, ce qui, surtout, fait sa force, c'est l'effort généreux et constant de plusieurs esprits vers un même but : le progrès matériel, intellectuel et moral de chaque individu en particulier.

Vouloir l'avancement, le bien de la société, c'est donc avoir à coeur le salut des âmes, leur sécurité et leur bonheur.

Des problèmes fort graves, nés de circonstances parfois pénibles, douloureuses, souvent incontrôlables, ont surgi depuis quelques années et ont suscité chez les apôtres et les penseurs, des idées très nettes en même temps que très fécondes, touchant certaines situations sociales comme celles, par exemple, étudiées au cours de cette semaine.

Parmi ces problèmes sociaux, il en est un extrêmement délicat et assez difficile à résoudre : c'est celui de la jeune fille qui travaille.

Nous connaissons tous son histoire. Elle a lu dans les journaux ou entendu raconter qu'à la ville on rémunérait largement le travail le plus minime, et poussée par le besoin de gagner son pain ou de se créer une situation enviable aux yeux de ses compagnons, ou encore, entraînée par le goût des plaisirs et des toilettes, la jeune fille quitte son foyer et s'en vient à la ville chercher une position. Elle y arrive seule, n'ayant le plus souvent pour tout bagage que ses illusions fraîches et sa grâce naïve. Elle ne connaît pas le monde, ignore tout de sa malice, de ses dangers, des pièges qu'il lui tend. Elle s'imagine, la pauvre enfant, que ceux qu'elle rencontrera désormais ne lui voudront que du bien et, confiante dans cette bonté, elle s'apprête à suivre les conseils ou les exemples qu'on voudra bien lui donner.

C'est alors que le danger se fait imminent et combien de jeunes filles y ont succombé ! Elles n'ont pas trouvé, en arrivant, la position désirée. Se sentant désemparées, isolées dans cette grande ville inconnue, ne sachant précisément où porter

leurs pas, sans protection, sans argent, elles se sont adressées n'importe où, ont accepté n'importe quel salaire et cela, au prix, parfois, de leur santé, quand ce n'était pas de leur honneur et de leur vertu.

N'allons pas croire que ce tableau soit exagéré. C'est la situation la plus ordinaire comme aussi la plus périlleuse qui guette la jeune fille dès son départ de la campagne. Il ne faut pas blâmer tout à fait l'enfant sans expérience qui, après avoir cherché, pendant longtemps peut-être et sans succès, une position convenable à la ville, s'est prise de découragement et au lieu de retourner vers les siens, abandonne peu à peu ses pratiques de piété pour, ensuite, se livrer tout à fait au mal. Nous avons alors à déplorer le triste cas d'une jeune fille honnête et bonne, devenue en peu de temps une ruine lamentable, faute de protection.

Un tel état de choses a déjà duré trop longtemps. Il faut de toute nécessité, agir ; et agir, dans le vrai sens du mot, c'est se dévouer.

Il ne suffit pas de savoir si la jeune fille possède les éléments nécessaires à son existence tels que la nourriture et le vêtement ; il faut encore s'assurer que les conditions dans lesquelles elle se nourrit, travaille, se récrée, se repose, sont favorables au développement physique, intellectuel et moral de sa vie.

Les moyens ne manquent pas pour atteindre ce but : ouvrir des maisons de pension et des restaurants où la jeune fille se sente chez elle et retrouve, dans cette atmosphère et sous cet abri fait de confort, de sécurité, de paix, la famille perdue ou absente ; créer des cercles, des cours, des bibliothèques, des ouvroirs où elle puisse se récréer, étudier, lire, causer, coudre ou broder, échappant ainsi à la fascination dangereuse des théâtres, des mauvais livres, des fréquentations malhonnêtes, de tout ce qui est propre à exercer sur l'esprit et le coeur de la jeune fille, une influence pernicieuse et néfaste.

Le « Foyer »

C'est le récit des misères navrantes dont avaient souffert tout particulièrement deux jeunes filles, qui inspira, au mois de mars 1903, la fondation du Foyer. Celles qui connurent ses débuts, se rappellent encore dans quel dénuement il naquit. Mais la Providence veillait d'un paternel amour sur son berceau. Elle l'entoura de dévouements si purs et si généreux, de

volontés si énergiques et si constantes, qu'il se fortifia, grandit et, en dépit des épreuves et des difficultés sans nombre qui marquent toute oeuvre naissante, le voilà entré dans sa dix-huitième année, après s'être développé et organisé d'une façon presque mystérieuse.

Le Foyer compte aujourd'hui trois maisons de pension avec restaurants, une maison d'accueil, une maison de campagne, un patronage, un secrétariat, — le centre et l'âme de toute l'Œuvre, — et une revue mensuelle.

Rien n'a été épargné dans ces différentes maisons pour assurer aux jeunes filles un séjour aimable et leur rendre la vie aussi douce et aussi heureuse que possible.

L'enfant qui, plus tard, devra travailler, la jeune fille qui, actuellement, travaille, sont l'objet constant de notre sollicitude et de notre tendresse.

Le Patronage Sainte-Agnès reçoit les petites filles à partir de trois ans jusqu'à vingt ans ; elles sont placées, selon leur âge, dans les différentes sections qui le composent. Pour les petites, on a inventé une foule de jeux faciles et variés ; aux moyennes on fait le catéchisme de persévérance ; les plus grandes suivent les cours de français, d'anglais, de sténographie, de couture et d'enseignement ménager. En outre, le Patronage est chargé du vestiaire des pauvres ; il fait des visites dans les familles, apporte les vêtements ou la nourriture nécessaires, prépare la toilette des communiantes. Les mères sont heureuses de savoir leurs fillettes occupées à des choses utiles plutôt que de les voir courir les rues ou s'adonner aux spectacles malsains des cinémas.

On le sent, le Patronage a une influence extrêmement moralisatrice dans l'âme des enfants, influence qui les suivra plus tard dans le monde et qui les gardera.

Après seize ans, les jeunes filles sont admises comme pensionnaires au Foyer. Elles remplissent nos maisons et semblent s'y attacher ; les chambres sont propres, bien éclairées, bien aérées, la nourriture est substantielle, les salles de récréation spacieuses et gaies. Elles ont à leur disposition une bibliothèque, des cours de français, d'anglais, de sténographie, des réunions de couture, une chorale, les consultations gratuites du médecin, des séances d'étude, des réunions de piété à la chapelle du Sacré-Coeur, une retraite et un pèlerinage annuels.

Et quand vient l'été, elles s'en vont légères et chantantes vers une délicieuse et coquette villa, nommée « Clairevue », où

elles sont sûres de retrouver, dans le calme apaisant des montagnes qui l'entourent, repos, santé, joie.

Le secrétariat, qui a aussi une succursale très active à Ottawa, s'occupe de l'administration générale de l'Œuvre, de l'Association qui compte environ cinq cents membres, de la rédaction de la revue, organe de nos oeuvres, du bureau de placement, de tout ce qui peut être de quelque utilité à la jeune fille qui travaille.

Le bureau de placement est une des sections de l'Œuvre que nous aimerions voir mieux comprise et, par conséquent, beaucoup plus active.

Appel aux curés de la campagne

Les curés de la campagne allègeraient notre tâche et la rendraient mille fois plus efficace s'ils voulaient bien nous aider en signalant au bureau le départ pour la ville, des jeunes filles de leur paroisse : l'Œuvre des Correspondants et de la Mission des Gares serait bientôt établie. Nous irions les rencontrer à la descente du train et elles séjourneraient à notre maison d'accueil jusqu'à ce que, par l'intermédiaire de notre bureau de placement, elles se soient trouvé une position honnête et lucrative.

Combien de jeunes filles arrivent, chaque jour, de la campagne, et risquent de se perdre parce que personne n'est là pour s'occuper d'elles !

Une oeuvre comme celle de la protection de l'enfant et de la jeune fille ne mérite-t-elle pas le respect, la confiance, l'intérêt, le dévouement de tous, non seulement de ceux qui ont charge d'âmes, mais encore de ceux qui préparent l'avenir puisque, en protégeant la jeune fille, — la mère de demain, — elle sauve la famille et, par là, notre société.

Les Unions ouvrières catholiques

Cours de l'abbé Léonidas ADAM

Nous avons compris, par un des cours précédents, que les syndicats ouvriers ont droit à l'existence ; qu'ils sont même nécessaires autant que légitimes.

Nous allons indiquer, toujours à la lumière des documents pontificaux, le caractère que doivent avoir ces organisations, pour que leur influence soit efficace.

* * *

Voici l'enseignement de Léon XIII :

« Il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés : autrement, elles dégénèreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang de sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme ? *Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ?* — Voici le caractère auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil : — *Les gentils cherchent toutes ces choses . . . cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît.* — Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui ; ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué ; qu'on les prémunisse avec une sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Église, la commune mère de tous les chrétiens ;

à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter des sacrements, qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté ».

C'est donc d'une abondante effusion de vie chrétienne qu'il faut surtout attendre le salut... Et Pie X, dans son encyclique *Singulari quadam,* ne pense pas autrement que son illustre prédécesseur.—« Le devoir de tous les catholiques, dit-il, — devoir qu'il faut remplir tant dans la vie privée que dans la vie sociale et publique — est de garder fermement et de professer, sans timidité, les principes de la vérité chrétienne, enseignés par le Magistère de l'Église catholique, ceux-là particulièrement qui sont exposés avec tant de sagesse dans l'encyclique *Rerum Novarum*...»

« A savoir que, quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de négliger les intérêts surnaturels ; mieux que cela, il doit, d'après les règles de la sagesse chrétienne, tout diriger vers le souverain bien, comme vers la fin dernière ; toutes ses actions, moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec le droit naturel et divin, tombent sous le jugement et la juridiction de l'Église. Tous ceux qui, soit pris individuellement, soit groupés en sociétés, se font gloire du titre de chrétiens, ne doivent pas, s'ils ont conscience de leurs devoirs, nourrir les inimitiés et les jalousies entre les classes sociales, mais la paix et la charité mutuelle. La question sociale et les controverses qui s'y rapportent relativement au mode et à la durée du travail, au salaire, à la grève, ne sont pas de nature purement économique et capables, dès lors, d'être réglées en dehors de l'autorité de l'Église, « vu que, bien au contraire, et en toute vérité, cette question sociale est morale et religieuse au premier chef, et doit dès lors se régler principalement d'après les lois et le jugement de l'Église ».

* * *

De ces paroles, Mesdames, Messieurs, nous ne pouvons tirer d'autres conclusions que celle-ci : nécessité de donner un caractère nettement catholique à nos syndicats ouvriers. Il n'y a rien à craindre dans l'entreprise. N'est-il pas, au contraire, d'une grande sagesse que des hommes animés de semblables espérances, et d'une même conviction s'entendent et s'unissent, quand il s'agit de réaliser une oeuvre commune ? Si les croyants savaient apprécier le don de la foi, ne de-

vraient-ils pas, dans leurs relations sociales et professionnelles, éviter le plus possible le contact des protestants et des neutres ?

Puis, de l'affirmation des principes, l'encyclique *Singulari* passe à leur application dans les *associations ouvrières.*

« Quant aux Associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là méritent une approbation sans réserve, et doivent être regardées comme le plus réellement et efficacement utiles à leurs membres, qui s'appuient avant tout sur le fondement de la religion catholique et suivent ouvertement les directions de l'Église. Nous l'avons déclaré Nous-même plus d'une fois, lorsque l'occasion s'en est offerte pour diverses nations ».

Et le Pape établit les distinctions suivantes :

a) les contrées catholiques : « Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'associations confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques ».

b) les contrées mixtes : « et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés ».

c) l'*Allemagne.*

Pie X a donné son entière approbation aux syndicats purement catholiques d'ouvriers allemands. Il formule des voeux pour leur prospérité. Vient ensuite la solution d'un point délicat, assurément pratique dans un pays comme le nôtre, où, en maints endroits, l'ouvrier catholique coudoie dans l'usine l'ouvrier protestant.

« Nous ne nions pas, écrit le Pontife, qu'il soit permis aux catholiques, toute précaution prise, de travailler au bien commun avec les non-catholiques, pour ménager à l'ouvrier un meilleur sort, arriver à une plus juste organisation du salaire et du travail, et en vue de tout autre but utile et honnête. Mais, pour cela, Nous préférons la collaboration de Sociétés catholiques et non-catholiques unies entre elles par ce pacte opportunément imaginé qu'on appelle un cartel ».[1]

Voilà qui touche de près à la question des syndicats chrétiens. Aussi, Pie X va se prononcer à leur sujet. Il n'ignore pas la nature des effectifs de ces derniers. Il sait que

---

[1] Le Cartel est un pacte transitoire entre deux parties, entre deux groupements électoraux ou « professionnels » en vue d'une entente et d'une collaboration sur une question déterminée.

85 pour cent de leurs membres sont des catholiques. Eu égard à la « situation particulière du catholicisme en Allemagne », le Pape déclare qu'on peut les tolérer. Mais il pose immédiatement des conditions :

« *a)* Chaque membre catholique de ces syndicats est tenu de faire partie en même temps d'un cercle catholique ;

b) Chacun de ces syndicats devra « s'abstenir de toute tendance ou de tout acte qui ne concorde pas avec les enseignements et les ordres de l'Église ou de la puissance religieuse légitime. Aux évêques de se rendre compte si cette loi est observée ; aux membres catholiques de ne pas permettre qu'elle soit transgressée ».

Que dirait alors le Souverain Pontife de nos unions ouvrières canadiennes ? se demande le R. P. Archambault, S.J. Exception faite des associations franchement catholiques, « les autres, du moins par leur adhésion aux théories et aux actes de la Fédération à laquelle elles appartiennent, non seulement ne remplissent pas les conditions exigées par le Souverain Pontife, mais même ne possèdent pas le caractère chrétien des syndicats allemands. Ce sont de vraies associations neutres qui ne groupent qu'une partie très restreinte de la classe ouvrière catholique, et dont certains actes semblent s'inspirer nettement de la doctrine socialiste.

« Notre situation ne saurait donc être assimilée à celle de l'Allemagne. Et ceux-là s'abuseraient étrangement qui voudraient voir dans l'exception permise par le Souverain Pontife, l'autorisation pour nos ouvriers de continuer à faire partie de leurs associations actuelles. Le Pape a d'ailleurs posé le cas des contrées mixtes comme la nôtre, et il l'a nettement résolu dans le sens de la confessionalité ».

* * *

Mesdames, Messieurs, les extraits que nous avons donnés des encycliques *Rerum Novarum* et *Singulari quadam* suffisent à mettre en lumière la pensée de Léon XIII et de Pie X sur la nécessité des syndicats catholiques.

Benoît XV, nous le savons, a déjà plus d'une fois sanctionné la doctrine de ses prédécesseurs. Le 11 mars dernier, il écrivait à l'évêque de Bergame : « Les directeurs d'une telle organisation, (Commission diocésaine des oeuvres ouvrières) — si étroitement liée au bien public, doivent donc, avant tout, avoir toujours présents à l'esprit, pour s'y conformer rigou-

reusement, les enseignements de la sagesse chrétienne en matière de science sociale, consignés dans l'immortelle encyclique *Rerum Novarum* et dans les autres Lettres du Siège Apostolique... Ils travailleraient fort mal au bien de l'ouvrier — qu'ils s'en rendent compte — ceux qui, affichant la prétention de vouloir améliorer ses conditions d'existence, ne lui donneraient la main que pour la conquête des biens fragiles et périssables d'ici-bas, négligeraient de l'éclairer sur ses devoirs à la lumière des principes de la doctrine chrétienne »...

Avant l'élection de Benoît XV au souverain pontificat ; avant même l'encyclique *Singulari quadam,* datée du 24 septembre 1912, les évêques du Canada, réunis en concile plénier, à Québec, (septembre-novembre 1909), s'étaient faits les échos fidèles des enseignements de Léon XIII.

Depuis les jours de ce concile plénier, Nos Seigneurs les Évêques, par des mandements particuliers, sont revenus sur les mêmes recommandations. Leur sollicitude pour la classe ouvrière ne s'est pas manifestée seulement par des écrits, mais encore par des actes où l'on peut voir que l'Église n'a rien perdu, à l'époque actuelle, des admirables traditions du passé. A l'exemple de son Fondateur, le divin Ouvrier de Nazareth, elle aima toujours d'une touchante dilection, les petits, les humbles et les pauvres.

Dans chaque diocèse, en cette Province du moins, l'Ordinaire a chargé un ou plusieurs prêtres de prendre en main la cause du travailleur.

Selon la pensée du cardinal Bégin, le rôle d'aumônier d'un syndicat est un « ministère de lumière et d'amour, qui doit servir à la fois les intérêts professionnels et spirituels des ouvriers ».

L'influence du clergé, s'exerçant en semblable matière, ne saurait manquer d'avoir les résultats les plus heureux.

* * *

Aussi, malgré le mal accompli, une grande espérance s'est levée dans le ciel de la Patrie. Je veux parler de nos Unions ouvrières catholiques.

L'heureux mouvement s'inaugurait, à Chicoutimi, lorsque se fondait, en 1907, la « Fédération Mutuelle du Nord » — Des renseignements précis nous apprennent que ladite « Fédération » n'a cessé, depuis treize ans, d'accentuer son influence et d'accroître ses effectifs.

Malgré les lenteurs du mouvement à son début ; en dépit même des difficultés nombreuses, le « royaulme » du Saguenay possède plus de 2,500 unionistes catholiques.

A l'automne de 1912, S. G. Mgr F.-X. Cloutier donnait, dans sa ville épiscopale, une série de conférences sur l'encyclique *Rerum Novarum.* Il en résulta qu'au mois de janvier 1913, se constituait aux Trois-Rivières, la « Corporation Ouvrière Catholique », aujourd'hui très prospère. Aux 200 ouvriers de la première heure, 1,000 autres depuis sont venus se joindre.

Le 4 novembre 1915, s'établissait, après une lutte violente, l'« Union Catholique des Ouvriers Mineurs de Thetford ». Cette union comprend 1,200 membres à l'heure présente.

Une telle victoire déterminait, quelques semaines plus tard, l'« Action Sociale Catholique » à se mettre de nouveau à la tâche chez les ouvriers de Québec. Les efforts tentés ne furent point stériles. M. l'abbé Fortin, exposant, il n'y a pas plus qu'un mois, devant l'assemblée des journées diocésaines, les progrès du syndicalisme catholique dans la vieille capitale, pouvait dire ces consolantes paroles : « Il existe actuellement dans la ville quarante syndicats catholiques comprenant 20,000 membres. Il ne reste à peine que quatre ou cinq syndicats internationaux ».

Les ouvriers de Lauzon, près Lévis, jetaient les bases d'un syndicat national indépendant, au mois de février 1917. Ils demandèrent, dans la suite, un aumônier à S. G. Mgr Roy. Ce groupe, après maints démêlés avec l'« Internationale », parvenait, en 1919, à réunir 2,300 membres.

« Le mouvement ouvrier catholique, à Montréal, rapportait le *Devoir* du 23 mars dernier, ne date pas de bien longtemps : un an et demi à peine. Cependant, il a fait de rapides avances, et, dans un avenir très rapproché, il aura rangé sous sa bannière dix mille ouvriers ». Ce chiffre, déjà respectable, est maintenant dépassé. Il sera même doublé bientôt.

A peu près en même temps que Montréal, les villes de Hull, de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke s'organisaient sur le terrain du syndicalisme catholique.

« L'Association Ouvrière Catholique de Hull » compte actuellement 1,500 membres, répartis en quinze syndicats.

Saint-Hyacinthe possède 415 ouvriers syndiqués.

Granby a sa « Corporation Ouvrière » avec 700 membres.

Il se fait, dans le même sens, un travail sérieux et très actif à Marieville et à Waterloo.

Dans Sherbrooke, ce fut un syndicat féminin, — celui des « employées de la Maison Julius Kayser & Co.,» — qui ouvrait la voie aux associations professionnelles catholiques. Il était fondé le 1er juillet 1919.

Cinq autres syndicats ont depuis vu le jour. Si l'on y ajoute l'« Union Nationale des Mineurs d'Amiante d'Asbestos », les « Cercles d'études » de East-Angus et de Magog, on trouvera dans les Cantons de l'Est 1,500 ouvriers, amis convaincus de l'unionisme catholique.

Quant à l'effectif général pour tout le Canada, en autant qu'il nous fut possible d'établir les statistiques, nous avons compté 42,965 membres.

* * *

Nous savons que les associations nationales et catholiques, presque toujours et partout, sont approuvées et encouragées par les patrons même protestants.

Ces marques de sympathie parlent hautement en faveur du bon esprit qui anime, chez nous, les syndicats ouvriers sous la direction de l'Église.

« *Ab uno disce omnes* » *:* dirons-nous avec le poète.

Or, tels sont les principes de l'« Association Ouvrière Catholique de Hull » :

1° Cette association se propose de promouvoir les intérêts religieux, sociaux et matériels de ses membres. Prenant pour règle et guide de son action la doctrine sociale catholique telle qu'exposée par les Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, l'Association professe le respect de la religion, de la famille, de la propriété et condamme la lutte des classes.

2° L'A. O. C. H. reconnaît que les grèves « non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société » (Léon XIII). Pour la solution des conflits et la défense des intérêts de ses membres, elle veut recourir à l'entente et à la conciliation plutôt qu'à la violence. Elle met à la base de son action en cette matière les principes suivants :

A) Les patrons et les ouvriers doivent observer vis-à-vis des uns et des autres les lois de la justice et de la charité. Ils ont intérêt à recourir aux procédés d'entente et de conciliation, dans les questions relatives aux conditions du travail et au règlement des difficultés.

B) Les ouvriers sont libres de s'associer pour se protéger et se défendre. Ils doivent respecter la liberté des travailleurs non syndiqués. Ils usent de leur droit en demandant au patron d'accorder la préférence, toutes choses égales d'ailleurs, aux ouvriers syndiqués.

C) Le patron est maître chez lui. Il a le droit d'employer les ouvriers qui lui conviennent, et de congédier ceux qui ne font pas son affaire. Cela découle de sa qualité de propriétaire et de directeur d'une entreprise.

En conséquence, l'A. O. C. H. adopte comme moyen de régler les difficultés :

a) L'entente avec les patrons.

b) L'action des Conseils syndicaux et du Conseil central.

c) L'action des comités de conciliation et d'arbitrage.

De semblables dispositions de la part de nos chers ouvriers canadiens ne sauraient manquer d'être fécondes en bons fruits.

Les Offices sociaux au service de l'Action sociale

Un exemple : l'Action Populaire de Reims

Cours du R. P. Joseph DASSONVILLE, S.J.

L'encyclique *Rerum Novarum* a été dès son apparition, pour ceux du moins des catholiques qui lui ont prêté attention, l'occasion d'un viril effort et de profitables expériences. Un double mouvement se produisit, dans le domaine des idées et dans le domaine des faits.

L'étude se fit plus ardente, et les foyers de pensée sociale catholique se multipliaient, allumés au feu de cette lumière qui avait traversé le ciel, *lumen in coelo*. Par ailleurs, les hommes d'action s'appliquaient à réaliser le programme de restauration sociale que Léon XIII avait établi, s'attachant à organiser, à associer, à grouper, au nom des principes évangéliques, les multitudes de travailleurs, troupeaux sans pasteurs et proie facile pour les loups, frères délaissés, sinon dédaignés, de la famille humaine.

Hommes d'étude et hommes d'action allaient se heurter à des obstacles, rencontrer à tout le moins des difficultés d'ordre spéculatif et d'ordre pratique. La doctrine sociale de l'encyclique n'était pas et ne voulait pas être une formule figée, mais une génératrice de vie. Les *credo* ne suppriment pas la théologie, ils l'appellent.

Il fallait des études et des idées, beaucoup d'études et beaucoup d'idées, car il n'y a pas d'oeuvres vivantes sans idées. Le *bon Père* Léon Harmel, du Val des Bois, disait qu'« une oeuvre sans idées est un cadavre d'oeuvre ». Les réalisateurs, de leur côté, avaient à tenir compte de plusieurs faits sociaux qui, dans les sociétés aussi complexes que sont les états modernes, affectent nécessairement toute tentative d'action extérieure : législation, règlementation, organisation, coutumes, interviennent comme éléments obligés dans tous les problèmes. Des spécialistes devaient venir en aide à tous ceux, et ils sont nombreux, qui n'ont pas le loisir d'étudier les lois, d'interpréter les statistiques, de suivre l'évolution de la jurispru-

dence, de faire des enquêtes. Le secrétariat social fut cet auxiliaire indispensable. Il fit ce travail dont il mit les résultats à la disposition de quiconque pourrait en avoir besoin. Et, tout pareillement, dans le domaine de la pensée sociale, des organismes se créèrent, appelés à la vie par le besoin qu'on en avait, et ce fut encore l'oeuvre des offices centraux, des secrétariats sociaux — peu importe le nom, — d'approfondir par l'étude et de répandre par des discours et par des écrits l'enseignement authentique de l'Église en ces délicates matières.

Pareilles institutions sont d'une nécessité absolue dans un grand pays. Le Canada l'a éprouvé dans le passé et peut-être sentira-t-il le besoin de développer ou de perfectionner quelque institution de ce genre à l'aube d'une période plus active de propagande sociale, telle que permet de la présager cette *Semaine sociale* de Montréal.

* * *

A titre d'exemple, qu'il nous soit permis de décrire brièvement le mécanisme d'un de ces offices sociaux, tel qu'il fonctionne en France : l'*Action Populaire de Reims,*[1] sa vie, sa doctrine directrice.

L'*Action Populaire* est un centre d'études, de documentation, d'informations, une inspiratrice d'action, et une amie dévouée de quiconque veut tenter quelque effort. C'est son but. Elle laisse à d'autres la direction des syndicats, l'administration des mutualités, contente de son rôle plus modeste et plus effacé.

Visant à répandre la doctrine catholique en matière sociale et à aider les hommes d'action à se conduire dans le dédale des lois, elle devait comprendre des théologiens, ceux-ci en grande majorité, et des juristes. Cette composition mixte est une de ses caractéristiques. C'en est une autre que sa fidélité scrupuleuse aux directions du Saint-Siège. Sans prétendre en ceci à aucun monopole, elle se fait une gloire de cette fidélité que de nombreux témoignages officiels ont daigné reconnaître.

Entrons dans l'intime de la vie intellectuelle de l'Action Populaire : ce sera déterminer du même coup certains repères pour le jalonnement du terrain où nous nous sommes engagés à la suite de Léon XIII.

En sus du travail quotidien et des services occasionnels qu'elle rend aux uns et aux autres, l'*Action Populaire* poursuit une tâche systématique dans laquelle se concentre en

[1] Aujourd'hui à Paris (XVI) 51, rue Saint-Didier.

quelque manière le meilleur de son activité. C'est la préparation pour chaque année du gros volume qui a nom l'*Année Sociale internationale,* oeuvre unique au monde, livre de doctrine par les principes qu'il pose ou qu'il rappelle en les éclairant, livre d'action par les directions pratiques et les conseils qu'il donne, livre de science par la documentation de première main qu'il met en oeuvre et qu'il interprète à la lumière des faits sociaux.

A chacun des principaux collaborateurs incombe le soin de préparer quelque chapitre du volumineux ouvrage, en accumulant au cours de l'année tous les documents qui s'y réfèrent. C'est du même coup, et pour chacun, accroître sa compétence dans la ligne de la spécialisation adoptée, car il devra lire les ouvrages qui traitent de sa spécialité et dépouiller tous les documents officiels, les textes législatifs, les statistiques, lire tous les articles importants de revues ou de journaux qui s'y rapportent.

A parcourir la table des matières, on constaterait que l'ouvrage embrasse tout le champ des activités d'ordre social et que ce volume annuel apporte périodiquement leur illustration et comme un rajeunissement aux enseignements de l'encyclique *Rerum Novarum.* On s'apercevrait de même qu'il s'en dégage une idée qui nous ramène à l'encyclique *Rerum Novarum :* c'est l'idée d'association, d'organisation professionnelle, centre et noyau du document pontifical, préoccupation dominante des catholiques sociaux qui s'efforcent de suivre Léon XIII.

Pour ne rien dire de la famille, à qui l'encyclique et nous-mêmes faisons sa large part, mais qui évolue dans un plan différent et supérieur, on constate, à lire le sommaire de l'*Année Sociale internationale,* qu'effectivement c'est par l'association que tendent à se résoudre tous les problèmes d'ordre professionnel : syndicats, coopératives, mutualité ne sont que des formes particulières d'association, adaptés à différents objets. Et c'est précisément le point capital que l'encyclique met en lumière, et elle insiste sur la plus nécessaire de ces associations, contre laquelle des hommes sincères mais insuffisamment informés concevaient naguère des préventions exagérées et fatales, nous voulons dire le syndicat, forme renouvelée des anciennes corporations.

Parmi toutes les oeuvres sociales, dit en effet Léon XIII, « la première place appartient aux corporations ouvrières

(syndicats) qui en soi embrassent à peu près toutes les oeuvres », et ailleurs : « nous voyons avec plaisir se former des sociétés de ce genre, soit composées de seuls ouvriers, soit mixtes ».

Cette grande idée a fixé dès longtemps la pensée des travailleurs des offices sociaux, de l'*Action Populaire* en particulier, dont le directeur, le R. P. Desbuquois écrivait : « L'organisation professionnelle est un élément essentiel de la société ». La production à laquelle collaborent les deux classes est un fait indivisible, dont les deux causes partielles, le capital et le travail, ne peuvent pas se méconnaître sous peine de courir les pires aventures. Le grand patron chrétien qu'était Léon Harmel avait résumé ce programme d'entente et de collaboration dans un mot qui se passe de commentaires : « la famille ouvrière ». Car l'organisation ouvrière n'est pas complète par la création du syndicat ouvrier ; il faut une organisation patronale parallèle et, entre les deux, le truchement et l'intermédiaire permanent de la *commission mixte.*

Voilà trente ans bientôt que Léon XIII réclamait cet organe, en considération du rôle qu'il devait jouer dans les conflits du travail : « Pour le cas où l'une ou l'autre classe se croirait lésée, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler les litiges en qualité d'arbitres ».

Confident et collaborateur de la pensée de Léon XIII, M. Léon Harmel avait réalisé cette forme de collaboration intégrale avec ses ouvriers du Val des Bois, et les avait associés d'une façon effective trente ans avant les timides essais de quelques quakers, à la co-direction par le « conseil d'usine ».

Dans un mandement remarquable, Mgr Germain, archevêque de Toulouse a traité de « la Paix Sociale par l'organisation ouvrière ».[1] Il dresse le plan de cette organisation et précise, à la lumière de vingt-cinq années d'expériences sociales, ce que l'encyclique *Rerum Novarum* avait déjà si nettement indiqué.

C'est cette doctrine que l'*Action Populaire* a faite sienne et qu'elle propage par tous les moyens à son usage, persuadée que là seulement est le salut des sociétés.

Il serait téméraire pour nous, après une si courte expérience des choses du Canada, de porter un jugement catégorique et de nous ériger en donneur de conseils. Cependant une chose nous frappe, qui ne serait pas sans nous inquiéter si des

[1] Edition de l'Action Populaire, avec divisions et sous-titres à l'usage des cercles d'études.

manifestations comme cette *Semaine sociale* et des résultats comme ceux qui nous ont été exposés dans maintes leçons, n'étaient pas faits pour nous rassurer. L'incertitude d'un lendemain gros de menace pousse, nous a-t-on dit, de gros industriels étrangers à établir leurs usines dans la province de Québec.

C'est un hommage rendu au bon sens, à l'esprit d'ordre, à la sagesse des ouvriers catholiques canadiens-français. Mais une menace surgit : où se recrutera demain la main d'oeuvre innombrable de ces usines, d'où viendront et quels seront les ouvriers qui vont s'y engouffrer ? Ce serait la ruine de la race peut-être si l'usine les prenait à la terre canadienne, mais s'ils viennent de l'étranger quelle mentalité, quelles idées apporteront-ils avec eux ?

Cette marée humaine, ce *rush* peut submerger la population canadienne-française des villes et des paroisses qui s'industrialiseront. Voilà le danger. Mais les moyens de préservation existent : les syndicats nationaux qui font un si grand progrès. Puissent-ils se hâter de former des cadres solides : ils seront la digue où le flot du Sud sera contenu, par quoi, au lieu de devenir le torrent dévastateur, il deviendra la force bienfaisante. Et ce sera le rôle des offices sociaux canadiens de fournir aux syndicats les éléments de formation intellectuelle et sociale, l'indispensable doctrine, toute la documentation manuelle des cercles d'études où les élites de croyants, formés par les retraites fermées, deviennent des élites de professionnels et s'entraînent à jouer le rôle de chef. L'*Action Populaire* française peut-elle espérer rendre quelque service à ceux qui ont pris en mains la conduite du mouvement social au Canada ? La communauté de foi avec celle de la race et de la langue rendraient une telle collaboration facile, utile et pour nous très agréable. Nous nous permettrons de la souhaiter aussi active de part et d'autre qu'il est possible.

Comme, dans la forêt, on voit parfois deux arbres de même essence mêler tellement leurs branches qu'elles se soudent entre elles, et que la sève leur devient commune, nous sera-t-il permis de souhaiter union pareille entre l'oeuvre rémoise et le groupe inspirateur des *Semaines sociales* canadiennes-françaises.

Pareille collaboration serait sans doute des plus fécondes pour les développements et l'essor de l'action sociale catholique, et finalement pour la paix sociale, la vraie fraternité humaine et pour la gloire de Dieu.

RÉUNIONS DU SOIR

Veillée religieuse

Allocution du R. P. Louis TARDIF, S. S. S.

Les membres de la *Semaine sociale* ont clôturé leur première journée d'étude par une veillée d'armes au pied des saints autels à la chapelle des Pères du Très Saint-Sacrement. Le R. P. Tardif, S.S.S., a souligné cet exemple si chrétien donné aux générations actuelles de travailleurs, en développant la thèse de la fraternité chrétienne, à la lumière des enseignements de Léon XIII.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal a présidé en personne, la cérémonie, entouré d'un nombreux clergé ; Monseigneur a officié à la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, qui a terminé la soirée religieuse, ayant comme assistant d'honneur le T. R. P. Eugène Couet, supérieur général de la Congrégation des Pères du Très Saint-Sacrement et le R. P. Boscher, S.S.S.

Pendant une heure, le R. Père Tardif a exposé les principaux points de l'encyclique de Léon XIII sur l'Eucharistie, laquelle semble bien être, dans l'esprit du grand pape, le complément de l'encyclique *Rerum Novarum.*

Voici résumée à grands traits l'allocution du R. P. Tardif.

En termes délicats, le prédicateur souhaite d'abord la bienvenue aux membres de la première *Semaine sociale* de Montréal et les félicite d'avoir choisi ce sanctuaire de l'adoration perpétuelle comme lieu de réunion pour leur veillée religieuse. Puis, sans plus tarder, il entre dans le vif de son sujet, et traite de l'*influence sociale de l'Eucharistie.*

« Onze ans, dit-il, après sa célèbre encyclique *Rerum Novarum* sur la question sociale, Léon XIII en publiait une autre qui est aussi un chef-d'oeuvre, et dans laquelle il revient pour le traiter avec plus d'ampleur sur un point qu'il n'a pu qu'effleurer dans la première : la fraternité chrétienne, par la-

quelle surtout s'opèrera l'union des classes. Je veux parler de l'encyclique *Mirae Caritatis* sur la Très Sainte Eucharistie, que l'immortel Pontife a lui-même appelée, avec une sublime mélancolie, son testament. C'est dans ces pages, où aux intuitions de l'aigle s'unissent les tendresses du père, que j'ai cru opportun de puiser les quelques considérations que je veux proposer à vos pieuses méditations.

« Puisque le nivellement des classes n'est qu'une utopie dont se berce follement le socialisme, et que l'inégalité des conditions sociales, ayant sa raison d'être dans la volonté de Dieu, dans la nature de l'homme et dans l'essence même de la société, demeure nécessairement, ne vous semble-t-il pas que pour en arriver enfin à une solution efficace, il faille, avant tout, procurer ces deux choses : I. faire accepter de bon gré l'inévitable inégalité des conditions humaines, et II. rétablir entre les diverses classes la bonne entente et l'union ?

« Or, et puissions-nous nous en convaincre, seule la charité chrétienne puisée à sa vraie source, la Sainte Eucharistie, sera capable de réaliser cet idéal ».

I.—*L'Eucharistie et les inégalités sociales*

Dans l'encyclique *Rerum Novarum* Léon XIII avait nettement affirmé que «c'est dans l'amour fraternel que s'opèrera l'union », et dans l'encyclique *Mirae Caritatis* il se propose « de rendre plus évidente et de mettre en relief la vertu de l'Eucharistie, surtout en ce qui touche sa grande efficacité pour la satisfaction des besoins présents », entrevoyant dans l'Eucharistie « l'espoir et l'assurance du salut et de la paix » ; car, « il est impossible que les hommes ne s'aiment pas ardemment, s'ils réfléchissent à la charité que le Christ leur a témoignée dans ce sacrement ».

En effet, l'Eucharistie, est une source de bienfaits pour l'individu et pour la société. Et d'abord pour l'individu : elle avive en nous la foi ; elle mate notre orgueil ; elle assoupit en nous la concupiscence. Elle entretient en nous l'espérance des biens immortels. Autant d'obstacles à l'union sont ainsi enlevés par la seule vertu de cet auguste sacrement. Mais l'Eucharistie fait plus. Voyons son oeuvre dans la société.

Elle rétablit l'équilibre entre les diverses classes de la société, en supprimant l'arrogance, la dureté et les fraudes chez les puissants ; l'envie, les divisions et la révolte chez les petits.

Elle réchauffe la charité mutuelle entre les hommes en rappelant la dilection dont Jésus-Christ nous donne le gage dans ce sacrement. Elle cimente l'union qui doit régner entre tous les chrétiens, union dont elle est à la fois le modèle et le gage.

Quels aperçus lumineux nous ouvre ainsi Léon XIII sur la solution du problème social. La réconciliation entre les classes ne se consommera donc qu'au pied du tabernacle, dans le baiser de la communion.

* * *

Déjà, avant la célèbre encyclique, de grandes intelligences avaient été saisies de cette vérité. En 1890, c'est Mgr de Cartuyvels qui s'écrie : « Qui donc n'a pas entrevu l'idée de reconstituer sur la terre le peuple chrétien autour de l'autel par le moyen de l'Eucharistie ? » Dix ans plus tard, c'est Philibert Vrau, le grand industriel de Lille, qui disait, dans un congrès d'oeuvres sociales : « Notre vraie force motrice et productrice, c'est Jésus-Christ, c'est son Eucharistie. C'est Lui, c'est son Eucharistie qu'il nous faut ! Donnez-le nous plus complètement et plus intimement que jamais ». Et dès 1864 le vénérable Père Eymard énonçait le même programme : « La société se meurt, disait-il, parce qu'elle n'a plus de centre de vérité et de charité, plus de vie de famille. Chacun s'isole, se concentre, veut se suffire ; la dissolution est imminente. Mais la société renaîtra pleine de vigueur quand tous ses membres viendront se réunir autour de notre Emmanuel ».

La puissance de l'Eucharistie comme remède social n'est pas seulement un fait qu'il faut reconnaître, mais une révélation qu'il faut méditer.

Quels sont, en effet, ceux qui s'aiment véritablement comme des frères ? Quels sont ceux qui acceptent avec joie l'inégalité des conditions humaines ? Ne sont-ce pas surtout les assidus de la Table sainte, le seul trône ici-bas de l'égalité humaine ? Et l'orateur, en un magnifique tableau, nous retrace la vie des premiers fidèles qui s'aimaient comme des frères, parce « qu'ils participaient au même Pain », suivant le mot de saint Paul. Toutes les supériorités accidentelles dont les fidèles se revêtaient dans le monde étaient déposées en face de l'Eucharistie comme des déguisements de théâtre, et l'Église semblait se complaire, a dit un historien, à ignorer les distances que les conditions sociales créaient entre ses di-

vers enfants ». Oui, si l'âge apostolique vit fleurir parmi les hommes cette fraternité chrétienne, véritable fondement de la paix sociale, c'est que l'Eucharistie était leur centre de vie.

N'est-ce pas pour s'être éloignés de ce foyer de la charité que les hommes se sont refroidis, qu'ils sont devenus d'abord indifférents puis hostiles aux choses de Dieu ? Et si l'on veut que la crise sociale prenne fin, il faut selon une belle parole du vénérable Père Eymard : « revenir aux beaux jours du Cénacle ». Aussi Léon XIII écrit-Il : « Il nous plaît de le déclarer, Nous sommes ému d'une joie très vive en constatant que durant ces dernières années, les âmes des fidèles ont commencé à se renouveler dans le respect et l'amour envers le sacrement de l'Eucharistie ; ce réveil Nous inspire l'espérance encourageante de voir naître des temps meilleurs et une situation plus florissante ».

Amenons donc toutes les classes de la société à fréquenter assidûment la Table sainte, en donnant nous-mêmes l'exemple ; là, ils apprendront du Maître qui se donne à tous, sans distinction, à se dévouer les uns pour les autres.

Lorsque les malheureux qui, aujourd'hui, prêtent une oreille attentive aux doctrines fallacieuses et subversives des coryphées du socialisme, se seront nourris du pain céleste et que leur coeur commencera à goûter les douces joies de la religion, leurs blasphèmes contre Dieu, contre l'Église et contre toute autorité prendront fin, car tous se reconnaissant égaux devant Dieu et au pied de ses autels, se donneront enfin le baiser de la réconciliation et de la paix : « orietur in diebus istis justitia et abundantia pacis ».

II.—*L'Eucharistie et l'union des classes*

L'Eucharistie fait donc accepter de bon gré l'inégalité des conditions humaines ; mais ce n'est pas tout, poursuit le Révérend Père, il faut ensuite opérer l'union des diverses classes, il faut coordonner toutes ces forces en vue du bien commun. Et toujours appuyé sur la parole de Léon XIII, l'orateur montre ce que l'on serait en droit d'attendre de la justice naturelle pour atteindre ce but, si les rapports entre gouvernants et gouvernés, entre patrons et ouvriers, entre pauvres et riches, ne s'inspiraient que de l'équité. Et si cela était, nous aurions des rouages solides et bien ordonnés de la paix sociale.

Mais, hélas ! la justice ne peut fleurir dans des coeurs que ne vivifie point la charité divine. C'est pourquoi la charité s'impose dans l'oeuvre de l'union des classes, comme le moyen nécessaire, non seulement parce qu'elle complète la justice, mais parce qu'elle possède pour cet effet des propriétés merveilleuses que rien ne saurait remplacer. La preuve en est faite depuis longtemps. Aucune institution purement humaine n'est capable de rapprocher efficacement les classes, parce que la nature viciée par le péché d'origine, présente des obstacles et des oppositions absolument rebelles à tout remède humain. Orgueil chez le riche, jalousie chez le pauvre ; avarice, sensualisme chez le premier ; humiliations mal acceptées et révolte chez le second : — voilà, pour les désigner sommairement, des causes d'antagonismes entre les classes qui ne seront vaincues que par une force supérieure à l'égoïsme qui, depuis la chute originelle, fait le fond même de l'homme. Il faut donc une force surnaturelle, qui domine la volonté, qui s'impose à tous, à titre de loi et de devoir. Quelle est cette force ? Léon XIII répond : la charité, la charité seulement. Oui, *il n'y a que l'amour désintéressé des hommes* les uns pour les autres en vue de Dieu qui procurera le rapprochement des classes.

* * *

Or, cette divine charité, descendue du sein de Dieu, amour essentiel et infini, dans le Coeur de Jésus, restaurateur, par l'amour, de l'oeuvre ruinée par le péché, s'écoule de là dans nos coeurs par l'Eucharistie. C'est à cette source féconde que s'est alimentée la charité de ces grands amis du peuple, de ces patrons modèles, qui ont nom Léon Harmel, Philibert Vrau et Camille Féron-Vrau.

Les divins exemples d'amour et d'humilité que nous donne Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'adorable Sacrement de nos autels apprennent aux riches à descendre vers les pauvres, à leur être bons et secourables ; aux pauvres, ils donnent la force de se résigner à leur sort et d'accepter, par amour pour lui, l'humble degré qu'ils occupent dans l'échelle sociale.

Bien plus, l'Eucharistie nous élève au-dessus des questions d'ordre temporel.

Elle ajoute à la puissance persuasive de l'exemple l'espérance et même l'assurance de compensations présentes et

futures aux privations que doit s'imposer le riche pour exercer largement la charité et aux privations que doit subir le pauvre pour se résigner sincèrement. C'est ce que chante l'Église au jour de la Fête du T. S.-Sacrement : « O festin sacré de l'Eucharistie, où le Christ nous est servi en nourriture, vous remplissez l'âme des biens de la grâce et vous lui donnez le gage de la gloire future ? »

Cette plénitude de la grâce qui remplit l'âme du riche et du pauvre, qui la réjouit et l'enivre, voilà pour l'un et pour l'autre les compensations du présent ; la gloire future assurée à l'un et à l'autre et déjà inaugurée dans ce gage, voilà les récompenses de l'avenir. Ah ! que nous sommes loin de la solidarité moderne, pompeuse en formules et généreuse en promesses, qui prétend ignorer la charité et inspirer à tous les hommes le devoir de s'entr'aider mais pour les seuls motifs de pitié humaine et d'intérêt social, sans aucune vue de récompense ultérieure.

Ne sommes-nous donc pas en droit de dire avec Léon XIII que « la charité sincère, qui a coutume de tout faire et de tout souffrir pour le salut et le bien de tous, découle, ardente et active, de la Très Sainte Eucharistie, dans laquelle est présent le Christ vivant lui-même, dans laquelle il s'abandonne surtout à son amour envers nous, dans laquelle enfin, entraîné par l'élan de sa charité divine, il renouvelle perpétuellement son sacrifice ».

Et le Révérend Père termine par ce magnifique rapprochement :

« Dans la nouvelle abside de la vénérable basilique du Latran, royalement restaurée et rendue à sa première splendeur par les soins de Léon XIII, se trouve une fresque remarquable, dont je garde, pour ma part, un vif souvenir. Léon XIII y apparaît sur son trône, entouré des cardinaux et des prélats de sa cour. A genoux à ses pieds, un noble personnage déroule un parchemin sur lequel le regard du Pape s'abaisse avec complaisance, alors que sa main se lève pour bénir. C'est l'architecte Vespignani venant soumettre à l'approbation du Pontife les plans de la nouvelle abside ; et comme ils sont la parfaite expression du dessin qu'il en a lui-même tracé, Léon XIII bénit avec effusion l'oeuvre et l'ouvrier.

« Entre ce tableau et la cérémonie de ce soir, je ne puis m'empêcher de voir quelques rapprochements.

« Ici, ce n'est plus le Vicaire de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même, sur son trône eucharistique, entouré de ses prêtres, les princes de sa cour. Et vous, Messieurs les membres de la *Semaine sociale,* agenouillés à ses pieds, vous lui apportez, pour qu'il daigne les bénir, vos projets de restauration de l'édifice social si fortement ébranlé par les secousses successives de la révolution et du bolchevisme. Et comment Notre-Seigneur ne bénirait-il pas des travaux qui s'inspirent uniquement des hautes conceptions et des sages directions qu'il inspira naguère à son Vicaire ici-bas ? Comment aux bénédictions qui vous arrivent de Rome et que vous prodigue notre archevêque bien-aimé, n'ajouterait-il pas l'abondance des dons célestes ? Il le fera avec effusion, quand tout à l'heure, il s'élèvera, porté aux mains de notre premier pasteur. Je n'en veux pour gage que le beau geste de foi et de piété que vous avez accompli ce matin, que vous complétez ce soir et que vous renouvellerez chaque jour de cette semaine par l'assistance au Saint-Sacrifice.

« Daigne Celui « sans lequel on ne peut rien, mais en qui on peut tout » féconder vos labeurs, soutenir votre zèle ; et par le don fait à tous, chaque jour, de sa chair et de son sang. faire régner encore une fois parmi nous la divine charité. Ce sera, Messieurs, le couronnement de votre oeuvre, et je l'appelle de tous mes voeux ».

Le Rôle social et charitable de l'Église à travers les âges

Conférence du sénateur Thomas CHAPAIS

Monseigneur,

Mesdames, Messieurs.

Le seul énoncé du sujet dont on m'a demandé de vous entretenir ce soir ouvre à la pensée de si vastes perspectives qu'elles seraient de nature à décourager l'auditoire et le conférencier lui-même, s'il n'était entendu qu'il s'agit uniquement ici d'une esquisse et d'un rapide aperçu. Le rôle social et charitable de l'Église à travers les âges ! Ces quelques mots évoquent à notre esprit toute une série de visions émouvantes et grandioses. Je voudrais simplement en fixer quelques-unes et les considérer avec vous pendant quelques instants, afin de mieux comprendre combien la mère auguste de nos âmes est digne de notre amour filial et de notre filiale admiration.

Lorsque l'Église fit son apparition dans l'histoire, lorsque Jésus-Christ, son fondateur divin, la quitta en lui laissant une promesse immortelle, et en lui traçant pour programme la conquête pacifique de l'univers par la doctrine évangélique, quelle était la condition du monde ? C'était le règne du sensualisme sans frein, de l'égoïsme, de la tyrannie, de la force opprimant la faiblesse. Or, l'Évangile apportait aux hommes une loi de sacrifice, d'amour et de liberté. Sous l'empire du paganisme, l'homme n'aimait pas l'homme. *Homo homini lupus,* disait un écrivain latin. De son côté le christianisme était avant tout une religion de charité, et l'un de ses premiers préceptes était : « Aimez-vous les uns les autres ». Inévitablement un conflit devait se produire entre ces deux concepts. Il se produisit dès le premier âge de la société chrétienne.

Dans la société païenne, l'esclavage était une institution fondamentale. Il y avait toute une classe d'hommse assimilés aux bêtes de somme. La servitude était l'un des éléments

constitutifs des sociétés gresque et romaine. Elle était sanctionnée à la fois par les lois et par les moeurs. Un des plus illustres philosophes de l'antiquité, Aristote, enseignait que « certains hommes étaient nés pour la liberté comme d'autres pour l'esclavage, esclavage non seulement utile aux esclaves même, mais juste ». Et il déclarait que « la femme et l'esclave sont distingués par la nature elle-même ». La lecture des auteurs anciens nous apprend combien était horrible la condition servile. L'esclave était une chose qu'on pouvait vendre, troquer, transmettre par donation ou testament. Le maître pouvait le torturer, le jeter aux murènes, ou le faire expirer sous les verges. Dans le traitement des esclaves, la cruauté était non pas accidentelle mais systématique. Qu'on en juge. Si un maître était assassiné, ce meurtre devenait un arrêt de mort pour tous les esclaves de la victime. Et c'est ainsi que furent égorgés un jour les quatre cents esclaves de Pedanius Secundus, préfet de Rome. Quand les apôtres commencèrent leur oeuvre d'évangélisation, le monde romain contenait des milliers et des milliers de ces misérables, innombrable troupeau voué à l'opprobre, à la dégradation, au labeur écrasant et aux incessants supplices. L'Église naissante rencontrait, à ses premiers pas, cette formidable iniquité sociale. En vertu même de sa doctrine, elle devait en poursuivre le redressement. Et elle le fit. Elle ne pouvait cependant entreprendre de supprimer d'un seul coup l'institution universelle et séculaire sur laquelle reposait tout l'édifice économique du monde. Cette abolition soudaine eût été impossible. Mais, ce que l'Église des temps apostoliques et des âges ultérieurs pouvait faire, elle l'accomplit avec une fermeté de dessein et une persistance inlassable. Elle s'appliqua d'abord à transformer l'institution, à la modifier, à atténuer ses riguuers, en y faisant pénétrer le souffle vivifiant du christianisme. On entendit l'apôtre des Gentils annoncer la loi nouvelle : « Il n'y a plus de Juif ni de Grec, il n'y a plus d'esclave ni de libre, il n'y a plus d'homme ni de femme ; mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ ». C'était l'égalité de nature et de destinée que proclamait saint Paul. Sans doute, on ne pouvait en déduire l'égalité des conditions. L'apôtre recommandait aux esclaves d'obéir à leurs maîtres : « Esclaves, obéissez à ceux qui sont vos maîtres suivant la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre coeur, comme à Jésus-Christ

lui-même ». Mais, se retournant vers les maîtres, il ajoutait : « Vous, maîtres, rendez à vos esclaves ce que l'équité et la justice demandent de vous, ne les traitant pas avec menaces, sachant que vous avez aussi bien qu'eux un maître dans le ciel ». Voilà quelle fut la première phase d'action de l'Église envers l'esclavage ; en adoucir la condition, la rendre moins pénible, prêcher aux maîtres la charité et l'humanité, — idées et mots nouveaux dans le monde, — et par là commencer la grande réforme qui devait aboutir à substituer le travail libre au travail servile.

Mais l'Église ne s'en tint pas là. Elle travailla pendant des siècles à l'oeuvre de l'émancipation. Elle adopta des lois pour protéger les affranchis, pour favoriser l'affranchissement, pour fermer la source de l'esclavage, pour procurer aux esclaves le moyen de recouvrer leur liberté. Les canons de vingt conciles sont là pour attester cettte action persistante. « C'est ainsi, écrit un auteur catholique, que, malgré le solide établissement qu'avait l'esclavage dans la société antique, malgré l'irruption des Barbares, malgré tant de guerres et de calamités qui paralysaient toute action régulatrice et bienfaisante, on vit la servitude, cette lèpre des civilisations antiques, diminuer rapidement parmi les nations chrétiennes, et finalement disparaître ».

Le second grand bienfait social de l'Église fut la rénovation de la famille. Dans la société antique la femme n'occupait pas la place à laquelle elle avait droit. Elle n'était pas traitée comme la collaboratrice de l'homme, comme son égale par l'unité d'origine et de destinée. On était bien loin de la considérer comme revêtue d'un ministère sacré. Trop souvent, au contraire, elle était maintenue dans un état d'infériorité, sinon de dégradation. Le christianisme vint relever la femme de son abaissement. Il lui rendit sa dignité et proclama la grandeur de son rôle dans la société nouvelle. Et par l'indissolubilité du mariage, il lui assura une considération et une autorité familiale qu'elle n'avait pas connues jusque-là. L'épouse et la mère chrétienne occupèrent désormais dans le monde une place suréminente, et leur influence bienfaisante devint un des instruments les plus efficaces du perfectionnement social.

L'enfant, lui aussi, trouva dans l'Église chrétienne une protection et un appui. Le paganisme avait pratiqué envers

lui la plus criminelle dureté. Dans l'antiquité le père avait droit de vie et de mort sur l'être issu de son sang. Et ce droit barbare fut souvent exercé. On connait les théories monstrueuses des philosophes les plus réputés sur l'avortement et l'infanticide. Tuer l'enfant infirme était prescrit comme un devoir public. Le christianisme mit fin à ces horreurs. Il proclama pour l'enfant le droit à la vie, le droit à l'amour, le droit au dévouement paternel, le droit à l'éducation chrétienne. Et c'est ainsi que par la réhabilitation du mariage, par le relèvement, par la protection de la femme et de l'enfant, l'Église fit de la famille la plus belle et la plus féconde des institutions sociales.

Cette oeuvre admirable de restauration, elle l'accomplit à travers quatre siècles d'épreuves et de persécutions, quatre siècles de luttes pour la réforme des moeurs en attendant la réforme des lois. Les moeurs païennes attaquées se défendirent. Elles se défendirent par les tortures et par la mort. Mais l'Église triompha des supplices. Et un jour vint où l'empire romain s'inclina devant la croix, et où le christianisme put commencer à faire passer dans les lois les transformations radicales opérées dans les moeurs.

A ce moment une nouvelle tâche se dressa devant lui. Le colosse impérial, depuis longtemps atteint de caducité, chancela sous les coups des races farouches et viriles accourues des extrémités du monde. Le flot des invasions barbares déferla avec fracas sur la vieille civilisation épuisée par ses excès. Et alors s'ouvrit une époque de désastres, d'effondrements, de dislocations et de confusion dont le regard peut à peine suivre les péripéties et discerner les étapes. Sous la pression formibale des Ostrogoths, des Visigoths, des Vandales, des Hérules, des Huns, la vieille armature romaine craqua et se brisa en mille fragments. Que fût-il advenu si l'Église n'eût pas été là ? La civilisation eût peut-être subi une rétrogression de huit siècles. Mais à côté de l'organisme détruit il y avait un organisme jeune, souple, déjà plein de force. L'Église avec sa hiérarchie, ses évêques, ses diocèses, ses tribunaux, ses organisations multiples, était un centre de ralliement et un boulevard de protection. Les chefs des hordes victorieuses apprirent à compter avec elle. Ils subirent son influence. Ils comprirent qu'il y avait en elle une vertu supérieure et une puissance surhumaine. Et, de conquérants devenus fonda-

teurs d'États, ils se trouvèrent amenés par la force des choses à lui demander un concours indispensable et à lui reconnaître une autorité nécessaire à l'ordre public. Grâce à l'Église, le cinquième siècle de notre ère ne fut pas, comme il aurait pu l'être, le tombeau de la civilisation. La transition entre l'âge antique et l'âge intermédiaire s'accomplit sous ses auspices. La fusion des éléments ethniques mis en contact par ce gigantesque bouleversement s'opéra graduellement sous son égide. Au bout d'un siècle et demi, l'Europe se trouvait reconstituée sur des bases nouvelles. Et la société chrétienne, après avoir survécu au naufrage du monde romain, vivifiait de sa sève généreuse les jeunes nations baptisées par l'Église. Les institutions monastiques commençaient leur oeuvre féconde. Les moines d'occident se dévouaient au défrichement du sol, aux soins des malades, à la diffusion des lumières de la foi et de la science. On ne saurait trop admirer l'immensité de la tâche accomplie par eux. De leur côté, les évêques devenaient de plus en plus les pères et les directeurs de leurs peuples. A une époque où les institutions politiques étaient encore rudimentaires et incertaines, ils se virent investis par le consentement universel d'une sorte de magistère qui s'exerçait pour le bien commun. Quelle lignée que celle des saint Germain d'Auxerre, des saint Loup de Troyes, des saint Aignan d'Orléans, des saint Hilaire d'Arles, des saint Remy de Reims, etc. ! L'historien consciencieux, quelles que soient ses croyances, se voit forcé de rendre hommage à l'intensité de l'action sociale et charitable de l'Église dans ces siècles confus.

Cependant, l'ère des grandes invasions est close depuis longtemps. Charlemagne a fondé un nouvel empire, dont la division, après sa mort, doit donner naissance aux différents états que connaîtra l'âge moderne. Les événements vont faire surgir un organisme nouveau. La féodalité s'établit. De petits souverains se partagent l'autorité et se disputent la puissance. Sous l'empire d'un concours de circonstances que nous ne saurions étudier en ce moment, ce morcellement de pouvoir engendre des contestations et des conflits qui deviennent comme l'état normal de cette période troublée. La guerre civile permanente entraîne à sa suite tous ses maux ordinaires. Les populations ne peuvent plus respirer en paix. C'est le règne de la violence, des embûches, des sièges, des expéditions et des incursions incessantes. Quelle autorité va mettre

fin à ce fléau qui menace de faire périr la société chrétienne ? Les pouvoirs civils semblent impuissants. Mais voici l'Église qui intervient encore pour conférer aux peuples un nouveau bienfait. Il y a dans son histoire peu de pages plus belles que celles où elle nous apparaît comme la pacificatrice de l'Europe, par l'institution tutélaire de la Trève de Dieu. Durant plus d'un siècle, elle multiplie les décrets de ses conciles pour faire régner partout cette trève, d'abord du mercredi jusqu'au lundi matin, puis, pendant des mois, puis pendant des années entières ; pour interdire sous les peines les plus graves toute agression contre les clercs, les femmes, les bergers, les laboureurs, les pèlerins, les voyageurs. Cette Trève de Dieu constitue l'un des plus admirables efforts de l'Église vers la réalisation de la paix sociale. « Avec quel esprit a-t-il fallu lire l'histoire ecclésiastique » écrit un grand penseur, « pour ne pas sentir la beauté du tableau qui s'offre à nous, dans cette multitude de dispositions, indiquées à peine ici, toutes tendant à protéger le faible contre le fort ? On ne peut dire que l'Église y ait été conduite par des vues d'intérêt : quel profit matériel trouvait-elle à empêcher la spoliation d'un voyageur obscur, la violence infligée à un pauvre laboureur, l'insulte faite à une femme sans appui ? Non, l'esprit qui l'animait alors, quels que fussent d'ailleurs les abus qu'entraînaient les malheurs des temps, était, comme aujourd'hui, l'esprit même de Dieu, cet esprit qui lui communique constamment une inclination si marquée vers le bien, le juste, la pousse sans cesse à réaliser, par tous les moyens possibles, ses sublimes désirs ».

Le Moyen-Age avait été pour l'Église une époque d'action sociale incessante et puissamment efficace. L'âge moderne réservait d'autres champs à son activité ! Mais tout d'abord la Providence sembla vouloir resserrer ses frontières et limiter son influence. Le seizième siècle lui ravit des nations qu'elle avait naguère enfantées à la foi. Des réformateurs audacieux s'érigèrent en accusateurs de sa doctrine et de sa discipline et, du sein même des scandales, ils essayèrent de faire rejaillir sur elle l'opprobre qui les entourait. L'Église subit sans fléchir ce redoutable assaut. Pendant que, dans le vieux monde ,des fils ingrats se détachaient de sa juridiction, les découvertes de Colomb et de Gama ouvraient des mondes nouveaux aux ardeurs de ses apôtres. Cependant, non contente de cet essor de conquête évangélique, elle voulut répon-

dre aux diatribes des fauteurs de schisme et d'hérésie par la plus magnifique réfutation. Et, à la fausse réforme protestante, elle répliqua par la mémorable réforme catholique, décrétée dans les solennelles assises de Trente, et réalisée à l'aurore du grand dix-septième siècle. Une oeuvre d'épuration, de restauration, de rénovation s'accomplit dans son sein. Et bientôt on vit s'épanouir chez elle une merveilleuse efflorescence de sainteté, d'apostolat, de science et de charité. Quelle époque que celle où vécurent presque en même temps saint François de Sales, sainte Jeanne de Chantal, le cardinal de Bérulle, l'abbé de Rancé, le bienheureux Eudes, M. Olier, saint Jean-Baptiste de la Salle, et celui dont le nom seul est toute une évocation, saint Vincent de Paul ! Arrêtons-nous un instant devant cette rayonnante figure. Saint-Vincent de Paul, n'est-ce pas la plus admirable personnification de la charité chrétienne ? Où peut-on rencontrer une vie aussi remplie d'oeuvres de miséricorde ; rachat des captifs, adoption des enfants trouvés, moralisation des prisonniers, soin des infirmes, apostolat populaire, création des Soeurs de la Charité, fondations multiples, pour secourir la misère, soulager les corps et sauver les âmes. Dans cet éclatant dix-septième siècle, fut-il une gloire plus pure que celle du « bon monsieur Vincent » ! Et l'Église, qui avait engendré, consacré et inspiré de son esprit cet incomparable bienfaiteur public, n'avait-elle pas le droit de demander aux fils de Luther, de Calvin et d'Henri VIII : « Où sont vos Vincent de Paul » ? Jamais son rôle charitable et social n'était apparu au monde dans une manifestation plus lumineuse.

L'oeuvre de cet humble apôtre devait se perpétuer bien au delà du siècle qui l'avait vue naître. Notre âge en a connu les prolongements et béni les résultats. De nos jours encore les institutions fondées par Vincent de Paul, ou dérivées de son action, continuent de répandre leurs bienfaits. N'est-ce pas sous ses auspices que, durant le siècle dernier, un grand catholique, au coeur enflammé d'amour pour les malheureux, fonda cette société fameuse qui arbore comme un drapeau le nom de celui que les contemporains de Louis XIV avaient surnommé : « le bon pasteur ? »

Cependant, cette forme de l'action catholique, la bienfaisance, toujours nécessaire parmi nous, devenait insuffisante en face des problèmes nouveaux nés des évolutions éco-

nomiques. Les progrès de la mécanique, l'avènement de la vapeur comme force motrice, toute une série de découvertes scientifiques, inauguraient l'ère du machinisme, transformaient les procédés de fabrication et révolutionnaient l'industrie. Les petits ateliers, au personnel limité et à la production restreinte, faisaient place peu à peu aux usines gigantesques et aux vastes agglomérations ouvrières. Les relations du capital et du travail subissaient une altération profonde. L'intensité de la fabrication rendait possible une énorme accumulation de profits, un rapide accroissement de capital, et entraînait comme corollaire une mobilisation de la main d'oeuvre inconnue des âges précédents. De ces conditions nouvelles naquit la question ouvrière. La production intense exigeait un travail intense. La collaboration du capital et du travait créait la hausse du rendement. Quelle devrait être dans ce rendement la participation proportionnelle de l'élément-capital et de l'élément-travail ? Ici le socialisme entra en scène. Il nia les droits du capital. Il attaqua la propriété et prêcha le collectivisme. Il fit miroiter aux regards des travailleurs l'utopie d'une société où tous les biens seraient communs et où le salariat serait supprimé pour faire place à la co-jouissance universelle. De son côté le capitalisme intransigeant se retrancha derrière les axiomes surannés du vieux libéralisme économique. Il déclara que la rémunération du travail devait être conditionnée uniquement par la loi de l'offre et de la demande, et que, le salaire stipulé une fois payé, le capital était quitte envers le travail, quelque défavorables que les conditions entourant la stipulation eussent été pour ce dernier. Et surtout il mit tout en oeuvre pour éliminer de ses relations avec le travail le principe corporatif, et pour imposer au salarié l'isolement absolu dans ses rapports avec la puissance patronale. Ces oppositions d'idées et d'intérêts, ces divergences de vues, ne pouvaient manquer d'engendrer des conflits. Il se produisirent, ils se multiplièrent, ils s'aggravèrent. L'institution de la grève prit naissance dans le monde industriel. Elle se développa et se généralisa. Au lieu de la coopération harmonieuse, ce fut la lutte acharnée des deux facteurs qui devint, dans cette sphère de l'activité sociale, l'état de chose habituel. Et bientôt cette question apparut comcomme l'une des plus inquiétantes qui pût se poser devant les spéculations de ceux qui s'intéressent à l'avenir des sociétés.

L'Église catholique allait-elle rester impassible en présence de ce problème si douloureusement grave ? Non, elle ne pouvait s'en désintéresser, pas plus qu'elle ne s'était désintéressée d'aucun de ceux qui, au cours des siècles, avaient troublé l'humanité. Après en avoir sondé les profondeurs et scruté les éléments, elle intervint par un acte magistral. Ce fut un de ses pontifes les plus illustres qui le posa. Il y aura bientôt trente ans, Léon XIII, à la fois docteur, penseur, écrivain et homme d'État, parla au monde un langage qui le fit tressaillir. Avec une autorité indiscutable, une hauteur de vues et une sûreté de jugement incomparables, il aborda la question sociale. Il réfuta les fausses doctrines, et spécialement l'erreur socialiste. Mais il signala en même temps les fautes du capitalisme, souvent oublieux de sa véritable mission. Il définit quels sont les droits et les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers. Je n'entreprendrai pas d'analyser en ce moment cette grande et mémorable encyclique *Rerum Novarum*. On a déjà commencé et on continuera cette semaine à vous en exposer la doctrine et la portée. Qu'il me suffise de dire qu'elle indiquait la seule vraie solution de la question ouvrière. Cette solution peut se résumer en deux mots : « *Justice et Charité* ».

L'encyclique *Rerum Novarum* eut dans le monde un grand retentissement. En face de la société moderne, si fière d'avoir brisé les liens qui l'unissaient à l'autorité spirituelle, l'Église affirmait une fois de plus, et d'une manière éclatante, qu'elle était non seulement une doctrine mais une action. « C'est avec assurance, disait Léon XIII, que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de notre droit, car la question qui s'agite est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace ». En effet, comme le proclamait naguère Mgr d'Hulst, « la question sociale est une question *sui generis* qui réclame des procédés de solution inconnus aux autres questions humaines. La vraie solution, c'est l'application de la morale à la vie sociale, j'entends de la morale complète, de celle qui ne connait ni les oublis, ni les réticences, ni les privilèges, en un mot de la morale chrétienne gardée dans son intégrité par l'Église catholique ». Quand on étudie de près le problème, cette vérité paraît d'une irrésistible évidence. Qu'un jour la morale chrétienne devienne la loi vivante des

individus et des sociétés, du coup la question sociale sera résolue. Quelles sont les réalités signifiées par ces mots : « La morale chrétienne ? » C'est la justice, c'est la probité, c'est le respect de la propriété et du droit d'autrui, c'est la charité, c'est la conformité de tous les actes avec la loi naturelle et la loi divine. Ne voyez-vous pas que si cette morale, si cette règle de vie étaient tout à coup acceptées et pratiquées par tous les patrons et tous les ouvriers, par tous les capitalistes et tous les artisans, il n'y aurait plus de question sociale ? Les patrons, et par patrons j'entends aussi bien les grandes compagnies que les individus, les patrons comprendraient, sans être influencés par la menace ou la contrainte, que leur devoir est de ne retirer de leur industrie qu'un profit légitime, considérable si l'on veut, mais ne dépassant pas certaines limites raisonnables ; de payer à leurs ouvriers un salaire équitable, assez large pour les faire vivre convenablement eux et leurs familles ; de ne point exiger d'eux un effort excessif et trop prolongé ; de ne point les exposer, par incurie ou inhumanité, au danger corporel ; de ne point les exposer non plus, par aveuglement ou imprudence, au danger moral encore plus funeste ; de s'intéresser à leur bien-être et de les aider même, si c'est possible, à se prémunir contre les imprévus du lendemain. Les ouvriers, de leur côté, comprendraient qu'ils doivent au patron un travail réel et effectif, dans toute la mesure de leur force et de leur habileté ; que ce travail ne doit pas être limité ni abrégé indûment, par l'inclination à la paresse ou l'amour du plaisir ; que l'observation d'une juste discipline est non seulement un devoir naturel, mais une nécessité pour le succès de l'exploitation industrielle à laquelle ils collaborent ; que le respect de la propriété du patron est une loi qu'il ne sauraient violer sans faillir ; qu'ils ne doivent pas user de violence pour arracher au patron un salaire disproportionné avec ses ressources ou le travail fourni. En un mot, l'esprit de justice règnerait sur le monde des patrons et des ouvriers. Et avec lui règneraient la paix et la concorde. Ce tableau n'a rien de la chimère ni de l'utopie. C'est un ordre de chose réalisable instantanément, pourvu que, de part et d'autre, on veuille accepter et pratiquer la morale chrétienne. Ce sera le règne de demain, si demain le monde industriel veut s'imprégner d'Évangile.

Mais, vous le savez, la morale chrétienne ne s'implante pas toute seule dans le coeur de l'homme, et elle n'y maintient

pas son empire sans le secours d'une doctrine et d'une influence toujours agissantes. La fameuse morale indépendante, dont on a tant parlé naguère, n'était qu'un pseudonyme de l'amoralité. La morale tire de la religion sa force directrice. Supprimez la religion dans une société et dites-moi ce que la morale y deviendra. La question sociale est donc intimement liée à la question religieuse. Or, la plus grande institution religieuse qu'il y ait au monde, n'est-ce pas l'Église catholique ? C'est un fait tangible que les incroyants eux-mêmes ne songeraient point à contester. La question sociale relève donc essentiellement de l'Église. « C'est l'Église en effet, s'écrie Léon XIII, qui puise dans l'Évangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir en lui enlevant tout ce qu'il y a d'âpreté et d'aigreur, — l'Église qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les moeurs de chacun ; l'Église qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres ; l'Église qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; l'Église enfin qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours ».

L'appel de ce grand pape a été entendu.

Malgré le froissement des intérêts et les hésitations d'esprits honnêtes formés sous l'influence de l'économie classique, toute une armée d'apôtres de la réforme sociale a suivi le mot d'ordre donné par l'illustre pontife. Que de noms glorieux il y aurait à proclamer ici, que d'oeuvres fécondes à signaler, que de réalisations magnifiques à mettre en lumière! Quand bien même nous n'aurions à nommer que le syndicalisme catholique, ce serait assez pour faire toucher du doigt l'importance du résultat obtenu. Oui, ne craignons pas de le dire, depuis trente ans l'action sociale catholique a été un admirable facteur de sécurité, d'ordre et de progrès. Et la société contemporaine peut saluer en elle un de ses meilleurs espoirs d'avenir.

Messieurs, en contemplant l'oeuvre bienfaisante accomplie sous nos yeux par l'Église, et en récapitulant dans votre esprit son rôle tutélaire à travers les siècles écoulés, ne sentez-vous pas comme moi un noble orgueil et une joie pure gon-

fler et dilater votre coeur ? Et n'êtes-vous pas tentés, à la pensée que vous êtes les fils d'une telle mère, de répéter, en lui donnant un sens nouveau, ce cri fameux : « *Civis romanus sum !* » Messieurs, laissez-moi vous le demander, sommes-nous assez fiers de notre mère ? L'aimons-nous assez ? Lui sommes-nous assez fidèles ? Lui rendons-nous vraiment le culte que nous lui devons ? Comprenons-nous bien ce qu'elle fait pour nous et ce qu'elle a fait pour le monde ? Et ne se rencontre-t-il pas parmi nous des hommes trop enclins à mettre en question sa sagesse éprouvée par les siècles, des catholiques qui semblent trop portés à contester sa direction, à appréhender son influence, et à jalouser son action ? Ah ! gardons-nous, gardons-nous de cette aberration funeste et de cette injustifiable ingratitude ! N'ayons pas peur de l'Église ! Au contraire, faisons-lui aussi large que possible sa place dans nos institutions et notre vie nationale. Non seulement elle dispense la doctrine et la morale capables d'orienter sûrement l'âme humaine vers son terme immortel, mais elle est, dans l'ordre social, la grande puissance réformatrice, pondératrice, et pacificatrice. Et durant la crise angoissante que traversent en ce moment les peuples, plus que jamais nous sommes sûrs de trouver en elle la lumière, la force, la concorde et la paix.

Grande manifestation ouvrière

Les organisateurs de la Semaine sociale *avaient cru bon de mettre au programme une manifestation ouvrière. Tenue en plein air, le soir même de la fête nationale des Canadiens français, elle obtint un immense succès. Une foule qu'on évalue à plus de 50,000 personnes, massée autour du kiosque du Parc LaFontaine, écouta avec un vif intérêt les discours des différents orateurs. Nous donnons ici un résumé des trois premiers et le texte complet du dernier.*

M. Victor MORIN

Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste

Mesdames et Messieurs,

La célébration de la fête nationale des Canadiens français revêt, cette année, la pensée de ces fondateurs : la fidélité à la foi de nos pères, la glorification de notre histoire et la préoccupation du bien-être de la race.

Nous avons, ce matin, loué Dieu dans un acte public de foi et nous lui avons demandé de bénir et de protéger notre pays ; nous avons cet après-midi élevé un monument de reconnaissance à la gloire des héros qui ont donné leur vie pour le salut de la patrie ; et ce soir, nous prenons part à l'un des mouvements les plus importants qui aient été mis en jeu pour apporter une solution aux questions qui préoccupent le monde entier.

Depuis trois jours, des hommes savants, intègres et profondément dévoués au bonheur de notre race, étudient ensemble et cherchent à résoudre le problème des conditions sociales si violemment bouleversées par la grande guerre. Nous traversons en effet une des phases les plus critiques de l'histoire économique de notre pays ; chacun cherche le remède à ses maux sans se préoccuper des besoins d'autrui ; les principes de droit et de justice sont sapés à leur base, et l'existence de l'équilibre social est en jeu.

Dans le marasme où nous nous débattons, de quel côté devrons-nous chercher la lumière qui doit nous conduire à la vérité ? Un flambeau nous a été donné, il y a bientôt trente ans

par un homme d'une sagesse divine alliée à un esprit lumineux. C'est dans l'admirable encyclique de Léon XIII, sur la condition des ouvriers, que les peuples trouveront la solution des problèmes qui les agitent, s'ils en suivent les enseignements. Ils y verront que l'exercice d'un droit légitime comporte l'accomplissement du devoir qui lui est corrélatif, et si nous voulons assurer le salut de la société, nous comprendrons qu'il nous faudra remplir mutuellement nos devoirs, en même temps que nous exigerons le respect de nos droits.

Des orateurs éloquents et aimés du public sont appelés à développer ces vérités devant vous ; je leur cède la parole en vous invitant à leur accorder toute votre attention. La vieille province de Québec a été systématiquement dénigrée dans ces dernières années, mais à présent que la vague de folie furieuse qui a secoué le monde commence à s'apaiser, on rend hommage à sa droiture et à sa sagesse.

Il en sera de même pour la solution des questions sociales de l'heure présente ; étudions-les sans passion, à la lumière de la religion et de la justice, et nous donnerons au monde étonné l'exemple de la stabilité de l'équilibre social, parce que nous aurons mis en pratique la devise de la Société Saint-Jean-Baptiste : « Rendre le peuple meilleur ».

M. Gaudias HÉBERT

M. Gaudias Hébert, président des syndicats nationaux catholiques, prend ensuite la parole. Il avoue que le rôle qu'on lui donne est difficile à remplir.

Le comité de la *Semaine sociale* a fait, aux ouvriers, l'honneur de les inviter. Il le remercie. Ces cours qui ont été donnés, pendant une semaine, mettront à la disposition de tous ceux qui s'intéressent au problème social plus de principes et de saine doctrine. Tous les conférenciers ont fait preuve de talent et de science, et ont su apporter au prolétariat une preuve d'affection. M. Hébert dit qu'il n'a pas eu le bonheur de recevoir beaucoup d'instruction, mais il a appris deux choses essentielles : travailler et prier. Comme ouvrier, il préfère faire partie des unions catholiques et nationales, parce qu'elles répondent mieux aux aspirations de notre population, à nos idées religieuses et nationales. Les ouvriers canadiens-français veulent s'unir, comme en Hollande, en Belgique, en France. Personne n'a le droit de séparer le catholicisme des moindres actions de sa vie.

Un bon patriote doit aimer mieux son pays que celui de son voisin. Nos ancêtres ont sacrifié leur vie, tour à tour, en luttant contre les Américains et contre les Anglais, ils ont combattu pour que nous ne soyons pas réduits en servage. Les Canadiens d'aujourd'hui sont prêts à risquer leur vie pour une cause semblable, et ne doivent pas se laisser diriger par des étrangers. Leur devoir de patriote est de former les unions dont ils ont besoin, d'en faire partie, de leur aider, pour que tous ceux qui ont les mêmes ambitions nationales soient unis sous le même drapeau.

M. Hébert connaît bien les misères du passé, pour les avoir souffertes lui-même. En ce temps-là, les ouvriers n'avaient pas d'amis et de protecteurs, et ils étaient à la merci du patron qui ne leur accordait que des salaires de famine. Ils étaient dans un état de souffrance imméritée, selon la parole de Léon XIII. et les descriptions qu'on en pourrait faire n'approcheront jamais de la réalité. Après avoir cité quelques exemples, M. Gaudias Hébert déclare que les ouvriers sont restés catholiques, malgré tout, jusqu'à ce que le grand Pape réveillât le sentiment des peuples. Les syndicats nationaux de la province de Québec écoutent la voix qui vient de Rome. Ils comptent aujourd'hui près de 50,000 membres et ce nombre s'accroît chaque jour. Le clergé de la province de Québec leur a donné un appui efficace, l'appui le plus efficace qu'ils aient reçu sans doute. Il a mis à la disposition de l'ouvrier son organisation, sa lumière, les principes immortels de l'Église.

Parmi ceux qui ont droit à la gratitude des syndicats catholiques, il faut mettre, en premier lieu, l'abbé Fortin, de Québec, qui a consacré tout son temps aux oeuvres de propagande, d'organisation et d'instruction. Il ne faut pas oublier non plus, le R. P. Archambault, S.J., qui a organisé les retraites fermées qui font tant de bien parmi nos populations et le R. P. Lelièvre, O.M.I., l'apôtre du Sacré-Coeur. Quelques journaux aussi, le *Devoir*, l'*Action catholique* et le *Droit*, toute la presse catholique en général, ont droit aux remerciements des ouvriers, parce qu'ils les ont appuyés. Il y a un homme, cependant, qui mérite une mention spéciale : M. Henri Bourassa. Il a écrit une étude magnifique sur les syndicats nationaux et cette oeuvre restera un témoignage de son talent et de sa sollicitude pour les humbles.

Après avoir raconté quelques récits pleins d'humour pour prouver les bienfaits des unions catholiques et nationales, M. Gaudias Hébert termine en disant comment et combien sont grands les ouvriers qui savent prier.

L'abbé Maxime FORTIN

L'aumônier des unions catholiques de Québec est étonné de se retrouver parmi une si grande foule et se demande pourquoi les organisateurs lui ont imposé la tâche de lui adresser la parole. Quelqu'un lui crie : « C'est parce que vous venez de Québec ?» et l'abbé de répondre : Oui, c'est cela, c'est parce que je viens de Québec et parce qu'à Montréal comme à Québec on se préoccupe beaucoup de la question économique et des problèmes ouvriers.

L'orateur se défend immédiatement de l'accusation qu'on lui a lancée à Québec, dans les milieux qui suintent l'accaparement et l'exploitation, d'être un bolcheviste en soutane. « Non, je ne suis pas un révolutionnaire de ce genre, dit-il, mais je m'occupe de questions ouvrières comme l'Église a le droit et le devoir de s'en occuper ».

L'Église a des droits en la matière, c'est incontestable. Et l'abbé Fortin le prouve avec un accent de conviction qu'il communique à son vaste auditoire.

Bien avant la guerre, l'Église et les prêtres ont cherché des solutions d'ordre salutaire à la question économique ; et leurs sages directions ont pu procurer des adoucissements au sort des travailleurs. Mais depuis la fin de la guerre surtout, la question est à l'ordre du jour ; c'est le problème par excellence qui passionne les autorités ecclésiastiques. Benoît XV en a parlé aux organisateurs de syndicats, lorsqu'il a déclaré que son coeur de Pape était avec ceux qui organisent les syndicats catholiques et avec ceux qui en font partie.

Comme je voudrais que ces paroles soient répétées, ajoute l'abbé Fortin, à tous les organisateurs d'unions ouvrières, afin que cesse tout malentendu et que chacun opère dans son domaine respectif.

Le Saint-Père, dans une lettre à l'évêque de Bergame, a affirmé la nécessité pour l'Église de s'occuper des questions ouvrières. « Vous ne pouvez pas vous en désintéresser, a répété Benoît XV ; c'est votre devoir de vous en occuper ».

Aussi l'épiscopat catholique a-t-il déployé une activité extraordinaire, à la suite de la parole autorisée du Père commun

des fidèles. Les évêques américains ont apporté une solution de morale catholique aux désordres qui menacent les classes ouvrières ; ils ont clairement indiqué quels rapports il fallait avoir avec les ouvriers, quel salaire il faut leur donner et dans quelle mesure il faut les traiter.

L'abbé Fortin revendique alors l'argument de bons sens : tout le monde s'occupe de la question ouvrière, les ouvriers, les patrons, les capitalistes ,les ministres les chefs d'État ; pourquoi les prêtres ne s'en mêleraient-ils pas ? Tous disent ce qu'ils veulent de la question, en pensent ce qu'ils veulent, en parlent comme ils veulent, et c'est leur affaire ; et pourquoi l'Église ne pourrait-elle pas dire son mot ? On permet à tout le monde d'en parler et l'Église seule serait mise à part !

J'ai permis à des journaliers de s'en occuper sous ma direction, d'après mes conseils, et ils ont résolu la question du salaire familial, de la journée de travail, et ont obtenu de dire leur mot dans les entreprises des patrons.

On dit que c'est une question de pain et de beurre et que ces choses matérielles ne relèvent point de l'Église. Et c'est justement parce que c'est une question de pain et de beurre que l'Église doit s'en occuper, car c'est là tout le fond de la question économique. Que l'on amène ensemble ministres, patrons et ouvriers : la situation deviendra embarrassante pour les uns et pour les autres, lorsqu'il s'agira d'établir la question de justice, d'égalité, de traitement raisonnable ; il faudra faire intervenir quelqu'un de supérieur pour régler si telle chose est défendue, si telle autre est permise, et la traiter avec toute l'autorité voulue, et ce quelqu'un c'est l'Église.

Il existe une mentalité racornie qui cherche à reléguer à l'arrière plan l'influence de l'Église, comme il y a des gens qui se conduisent en aveugles vis-à-vis d'elle, refusant de croire à ses enseignements. Mais l'Église va s'occuper des ouailles quand même, et c'est elle qui empêchera le flot montant de la révolution de noyer la population ouvrière de Québec.

« La révolution ne viendra pas à Québec, dit avec feu l'orateur tant que l'Église se mêlera des choses ouvrières »

Pour régler le problème. l'Église seule peut donner une solution juste et saura l'imposer ; elle dira au patron trop profiteur, trop avide de s'enrichir, que son usine doit fermer le dimanche, que les obligations morales passent avant ses intérêts et ses dividendes ; elle fera comprendre aux ouvriers que leurs

demandes sont parfois exagérées et que souvent leurs exigences ne sont aucunement motivées. Elle ramènera l'entente et l'accord entre les deux parties en cause.

On nous objecte aussi que les prêtres ne connaissent rien de la question, ne savent rien de ce qui se passe chez l'ouvrier. Eh bien ! sait-on que les quatre-cinquièmes d'entre-nous, nous sommes des fils d'ouvriers et de cultivateurs, que nous avons vu de près les sacrifices de nos pères et de nos mères, comme aussi ceux de nos frères et soeurs, pour nous procurer une instruction qui nous permette de suivre notre vocation et d'exercer notre ministère.

L'Église connaît la question mieux que les ouvriers ; elle peut juger mieux qu'eux la moralité du travail, la durée de la journée de travail, la valeur du travail, le juste salaire et les meilleures conditions de travail ; et cela parce qu'elle estime mieux que vous-mêmes les efforts que vous faites.

Dans la seconde partie de son discours, l'abbé Fortin traite du devoir de l'Église de s'occuper de la question ouvrière.

C'est là sa mission ; le Christ lui a dit d'enseigner les nations de la terre. Cet enseignement touche aux questions ouvrières, puisque l'homme travaille pour sustenter sa vie et rendre hommage à son Créateur.

Un second devoir lui impose d'aimer les hommes ; dans sa charité, elle prêche à tous le respect d'autrui, l'accord et l'entente. Aux capitalistes sans scrupule, elle dictera la valeur d'échange du travail, afin de les amener au respect des petits, des humbles qui édifient leur fortune. Voilà pourquoi tant de prêtres consacrent leurs énergies à prêcher le bon évangile aux ouvriers, en leur montrant la route du devoir et de l'honneur.

Puis c'est une nécessité pour l'Église de s'occuper de la question. L'Église a établi un code sur les questions ouvrières, afin de faire taire les chicanes et de ramener l'entente entre patrons qui ne veulent rien donner et ouvriers qui exigent toujours davantage. Elle trace ainsi une unique ligne de conduite à suivre, selon la justice et la charité ; elle sert d'instrument et elle empêche les patrons et les ouvriers de se ruer les uns sur les autres.

M. l'abbé Fortin termine en saluant l'aurore d'une ère nouvelle, qui nous éloignera du fléau de la révolution et du bolchevisme.

M. Henri BOURASSA

Dépourvu de tout titre officiel, je veux me borner à dire, au nom des humbles enfants de l'Église et de la patrie, au nom des pères de famille, toute notre dette de reconnaissance envers les prêtres et les laïques dévoués qui ont pris l'initiative de ces *Semaines sociales* et leur dire en même temps ce que nous attendons d'eux.

Poursuivez, messieurs, votre utile travail, occupez-vous non seulement de la question ouvrière, qui n'est qu'une des faces de la question sociale, mais envisagez dans toute son ampleur la lutte entre les diverses classes de la société, et préparez-vous à offrir au peuple inquiet les solutions pratiques qu'exigent les problèmes divers qui se posent.

Avec raison, vous avez choisi comme premier objet de vos délibérations l'encyclique *Rerum Novarum.* Vous avez bien fait, d'abord parce que c'est en soi un document d'une portée lumineuse et profonde. Vous avez mieux fait encore, parce que c'est la parole du Pape, que « le Pape et l'Église, c'est tout un », a dit saint François de Sales, que, « sans le Pape, il n'y a pas de vrai christianisme », a ajouté Joseph de Maistre, et que, sans le christianisme, il n'y a pas de solution vraie et durable à aucun des problèmes qui depuis le commencement du monde angoissent l'humanité.

Dans l'encyclique de Léon XIII, comme dans toutes les paroles des Papes et les directions de l'Église, il faut distinguer deux choses : la première, c'est la doctrine, immuable, permanente et toujours vivante ; la seconde, c'est l'étude d'une situation concrète, qui varie selon les temps et les lieux : les relations entre le capital et le travail, entre les patrons et les ouvriers. La partie doctrinale de l'encyclique est aujourd'hui de même application pratique qu'il y a trente ans, aussi nécessaire à tous, patrons et ouvriers, riches et pauvres, gouvernants et gouvernés. Car, dans sa thèse générale, Léon XIII énonce de nouveau les préceptes de Jésus-Christ sans lesquels il n'y a pas d'amour possible entre les hommes, et il définit les principes fondamentaux de l'ordre social.

Quant à la partie concrète, celle qui porte sur « la condition des ouvriers », sur les relations du capital et du travail, la situation actuelle est notablement différente de ce qu'elle était quand parut l'encyclique. Léon XIII voyait alors, et avec raison, d'une façon générale, dans le patronat et le capitalisme

organisé, les riches, les dominateurs, et dans les masses ouvrières, les pauvres, la classe exploitée. Je dis que les conditions sont changées. En effet, le monde ouvrier, sous de bonnes ou de mauvaises inspirations, s'est organisé rapidement. Sous de bonnes inspirations, il a suivi le conseil du Pape et cherché dans le principe de l'association professionnelle chrétienne la protection à laquelle il a droit. Sous de mauvaises inspirations, il a cherché plus généralement dans l'application pernicieuse du même principe d'association, mais dépourvu de son caractère moral, une solution égoïste, également contraire à l'esprit de l'Église, aux droits de la société civile et aux véritables intérêts des ouvriers.

Le sort des gens non syndiqués

De cette double poussée, il est résulté, pour les ouvriers syndiqués, de notables avantages matériels. Disons toute la vérité, les ouvriers y ont droit comme tous les autres hommes : il s'est développé dans le coeur de maints ouvriers, même chrétiens par ailleurs, de monstrueux appétits de jouissance et de lucre qui trouvent déjà d'amples satisfactions. A tel point qu'à l'heure actuelle, la classe la plus menacée, celle qui appelle davantage la sollicitude de l'Église et de l'État et l'attention des hommes d'oeuvres sociales, c'est l'innombrable catégorie de travailleurs intellectuels ou manuels, forcément exclus, en raison de la nature de leur travail, ou de leur condition économique ou sociale, de la forteresse du capitalisme et de l'armée du travail syndiqué. Pris entre ces deux forces rivales — lesquelles se font chaque jour de mutuelles concessions aux dépens du reste de la société — ces travailleurs, qui constituent le grand nombre, se voient de plus en plus menacés dans leur confort, dans leur liberté, dans leur existence même, et particulièrement dans l'exercice de la première des fonctions sociales, celle de père de famille. C'est à ce dernier aspect de la question sociale, le plus important à mes yeux, que je veux m'arrêter ce soir ; et en ceci, j'entre de plein pied, je crois, dans la thèse fondamentale de Léon XIII.

C'est au nom de la famille, de sa préexistence par rapport à la société civile, de sa primauté même, que le Pape des ouvriers combat le socialisme d'État ou de classe, qu'il réclame pour les ouvriers des conditions équitables de travail et de vie. Et c'est juste.

La famille chrétienne

La famille, c'est, par excellence, l'oeuvre sociale de Dieu, si j'ose m'exprimer ainsi. La famille, c'est, dans l'ordre de la création, l'exemple le plus parfait de la Trinité divine.

La famille, dans l'ordre humain, c'est l'embryon nécessaire et la cellule permanente de toute société civile, le modèle de tout État organisé. Mais entendons-nous : il s'agit ici de la famille chrétienne et bien ordonnée, de la famille où l'homme, père, fidèle à sa mission de chef, de protecteur et de pourvoyeur de la famille, est en même temps fidèle à sa fonction de délégué de la famille auprès de la plus grande organisation sociale qui s'appelle patrie, État ou société civile ; où la mère, dans sa fonction subalterne, mais non moins auguste de gouvernante du foyer, veille au bien-être de l'âme et du corps de son mari et de ses enfants et s'occupe activement de tous les détails de l'administration domestique ; où, enfin, les enfants, c'est-à-dire le peuple, sont soumis à la double autorité du père et de la mère, reflet de l'autorité de Dieu. Voilà la véritable famille, la famille, modèle et fondement de toute société humaine, qui mérite d'être défendue.

Je me permets de dire aux hommes dévoués, prêtres et laïques, initiateurs chez nous de cette admirable organisation des *Semaines sociales,* qui est pour ainsi dire le parlement — n'en disons pas de mal, cherchons un autre mot — plutôt le concile de toutes les organisations sociales sorties depuis quelques années de la terre féconde de notre province catholique : *ne perdez jamais de vue la famille.* Car toute loi civile, toute mesure administrative, toute organisation ouvrière qui porte une atteinte directe ou indirecte à la famille, est antisociale, quelle que soit l'étiquette religieuse ou civile qui la couvre. Tout remède légal, moral ou intellectuel qu'on cherchera à apporter aux maux actuels ne sera, au mieux et rarement, qu'un palliatif temporaire, généralement une aggravation, toujours une illussion, s'il ne va pas à la racine du mal, s'il n'a pas pour objet primordial de restaurer et de maintenir la famille chrétienne.

Quand vous groupez les ouvriers pour la défense de leurs légitimes intérêts, tout en leur donnant en même temps le frein moral dont ils ont besoin comme tout homme ; quand vous vous adressez à l'esprit de justice de ceux qui détiennent la richesse et profitent du travail ; quand vous demandez aux pouvoirs pu-

blics de sanctionner par des lois ce que vous croyez nécessaire au bon ordre social ; si, je le répète, vous perdez un seul instant de vue que l'homme est d'abord dans le monde pour exercer sa première fonction sociale de chef de famille, vous perdez tous vos efforts. Entendez sur ce point la parole du Pape :

« Dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle « [la famille] jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exi« gent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, « de droits *au moins égaux* à ceux de la société civile. Au moins « égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société « civile une priorité logique et une *priorité réelle,* auxquelles « participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si « les individus, si les familles, entrant dans la société, y trou« vaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protec« tion une diminution de leurs droits, *la société serait bientôt « plus à fuir qu'à rechercher* . . . L'autorité paternelle, ne sau« rait être abolie, ni absorbée par l'État, car *elle a sa source « là où la vie humaine prend la sienne* ».

Mais, objecterez-vous, la famille est-elle menacée chez nous ? Oui, et plus que menacée ; elle est entamée, et fortement entamée.

La famille est menacée

Au Canada, à des degrés divers si l'on veut, la famille subit le contre-coup ou l'assaut direct des désordres moraux qui l'attaquent partout.

Et d'abord, le divorce. Ne m'objectez pas que ceci ne concerne que le Canada anglais et protestant. Nous sommes solidaires de toute la patrie canadienne et nous n'avons pas le droit, parce qu'habitant la province de Québec, de nous désintéresser de l'ordre moral du Canada entier. N'oublions pas d'ailleurs que nous portons notre part de responsabilité car c'est sans protestation, que je sache, que nous avons laissé poser le principe du divorce dans la constitution canadienne. Et ce qui démontre à quel point l'esprit canadien français est entamé là-dessus, un sénateur canadien-français, catholique et dévot, demandait récemment sans que personne ne s'en soit étonné : « Pourquoi priver les protestants du Québec des avantages de cette législation, s'ils la désirent ? » Comme si le divorce, loin d'être un « avantage », n'était pas l'une des plaies les plus pernicieuses qui puissent ronger le corps social !

Une autre preuve de l'affaiblissement du sens familial chez nous c'est que le parlement canadien, au sortir d'une guerre que l'on affirme avoir été faite pour la défense de la civilisation, a légitimé, sans protestation publique, la condition légale des concubines de soldats et de leurs enfants nés hors du mariage.

La famille est déjà menacée dans notre ville, dans d'autres villes de la province, et jusque dans nos campagnes par la diffusion des méthodes anticonceptionnelles qui ont mené notre ancienne mère-patrie, la France, aux portes du tombeau.

La famille est également menacée et déjà entamée par les conséquences du désordre économique dont M. l'abbé Fortin a peint l'un des aspects.

La plaie de l'industrialisme

La plaie de l'industrialisme, et sa suite inévitable, le dépeuplement des campagnes, dont nous souffrions déjà, ont pris avec la guerre, un développement intense. Sous prétexte de salut du monde, on a crée ces industries factices dont l'abbé Fortin a justement dénoncé les profits exorbitants. Mais ce qu'il a oublié d'ajouter, c'est qu'elles ont soustrait au travail des champs et à la vie familiale des milliers de jeunes gens et de jeunes filles, en qui des salaires hors de toute proportion avec leur compétence et la valeur de leur travail ont soudainement développé des goûts malsains, d'insatiables appétits et des moeurs désordonnées. Ce double désordre économique et ses conséquences morales ont contribué puissamment à répandre partout ces habitudes de vie facile, sensuelle et dispendieuse, dont tout le monde se plaint et souffre, mais auxquelles chacun contribue. De là aussi cette existence extériorisée et factice, ce délaissement du foyer, favorisés par le travail lucratif de la femme et des enfants, qui désorganisent la famille de toutes manières, dans son âme, dans son esprit, dans sa vie intérieure, dans sa hiérarchie d'ordre, dans ses traditions les plus précieuses.

A ces maux divers, à ces menaces grandissantes, quel serait le remède le plus prompt et le plus efficace ? A mon humble avis ce serait, avant tout autre, et par l'application de tous les autres, le retour à une saine éducation, dans la famille d'abord, puis à l'école.

Or, malheureusement, ayons le courage de le confesser, — un jour d'anniversaire national devrait être un jour de

contrition autant que de réjouissance — ce qui devrait être un remède constitue à l'heure actuelle une troisième catégorie des maux qui atteignent la famille.

Mauvaise éducation familiale

Ah ! sans doute, nombreuses sont encore, dans nos campagnes surtout, et même dans nos villes, les familles chrétiennes où l'ordre et les traditions règnent, où le père commande sans violence, où la mère gouverne d'accord avec le père, où les enfants obéissent avec amour et respect. Mais ces familles deviennent de plus en plus rares. Et pourquoi ? Parce que les fondateurs de foyers entrent dans le mariage sans la moindre préoccupation de l'auguste et redoutable fonction à laquelle Dieu les appelle. Combien de jeunes gens et de jeunes filles, même chrétiens, même pieux, songent sérieusement, avant le mariage et après, à leurs devoirs de parents et d'éducateurs ? Combien de pères, combien de mères, combien d'instituteurs et d'institutrices se préoccupent de préparer la jeunesse à ce qui est la vocation du plus grand nombre ?

Aussi, voyons-les à l'oeuvre.

Le premier souci de la plupart des jeunes mères, c'est de calmer leurs poupons avec des drogues qui atrophient leurs forces physiques, leur intelligence et leur volonté, quand elles ne les tuent pas. Plus tard, elles les font « tenir tranquilles » par une méthode mixturée de taloches et de bonbons qui, en gâtant leur estomac, oblitère en eux le sens de la justice, et fausse irrémédiablement leur conscience en leur faisant perdre la juste notion de la gravité des fautes, de la hiérarchie des vertus.

Qu'on ne m'accuse pas de trivialité. Dans une page magistrale où il étudie la formation des monarchies et l'éducation des rois, Joseph de Maistre fait cette réflexion profonde, dont seul un sociologue chrétien et père de famille peut comprendre toute la portée : « Tel homme pourra triompher de la plus violente passion à trente ans, parce qu'à cinq ou six on lui aura appris à se passer *volontairement* d'un sou ou d'une sucrerie ».

C'est toute l'éducation de la volonté, la formation de l'esprit de sacrifice et de renoncement, la lutte contre la concupiscence, la prédominance de l'esprit sur la chair. Combien de parents y songent ?

Quelles notions d'ordre, quel respect de l'autorité acquièrent les enfants, lorsque le père commande une chose, la mère une autre ; que l'un et l'autre multiplient des ordres qu'ils ne font pas exécuter ; que le père sape l'autorité de la mère, que la mère apprend à l'enfant à mentir à son père ?

Et quel sens de dignité se développe chez l'enfant qui entend chaque jour le père et la mère se chamailler, se contredire, se moquer l'un de l'autre, ou qui les voit se prodiguer, dans les intervalles, les témoignages d'une tendresse sans discrétion, quand elle n'est pas sans pudeur ?

Et quel amour de la vérité, quelle fortitude morale, quelle intégrité d'esprit s'inculqueront dans le coeur et l'âme d'enfants plus sévèrement punis pour une étourderie, pour une potiche brisée, pour une robe salie ou déchirée, que pour le mensonge, la désobéissance, l'insolence grossière ?

Quel amour du travail, de l'effort persévérant, de la discipline, croîtra chez des bambins à qui l'on supprimera des heures d'étude pour les « mener aux vues », ou guérir les suites des goinfreries permises et encouragées par les parents ?

Quel patriotisme, quel sens social s'éveilleront dans l'esprit d'adolescents qui n'entendent parler au foyer que de choses triviales, de potins d'usine ou de salon, d'argent ou de politique, selon le milieu et la hiérarchie sociale ?

Quels goûts sérieux et intelligents se développeront dans les foyers où la lecture du journal à grosses nouvelles, les parties de cartes et la boîte à musique complètent le cycle des amusements ?

Et comment l'égoïsme, la frivolité et l'amour des jouissances faciles ne seront-ils pas le produit nécessaire d'une telle éducation, qui est malheureusement celle d'un trop grand nombre de familles, dans toutes les couches sociales ?

Entrons maintenant à l'école.

L'éducation à l'école

Tout d'abord, persuadons-nous bien qu'aucune école, aucune méthode, aucun instituteur, aucune communauté, aucun clergé, ne peut remplacer complètement l'éducation familiale. La formation première de l'enfant, celle d'où dépend sa vie morale, individuelle et son action sociale, c'est la tâche assignée par Dieu à nous, pères et mères ; nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de nous en départir. Tout au plus l'instituteur peut-il prolonger l'action des parents, et l'atténuer

dans le bon et le mauvais sens. Qu'en est-il chez nous ? Un peu tout cela.

L'ensemble de nos écoles primaires est, comme dans la plupart des pays modernes, sous la direction de l'État ; et c'est peut-être la pire et la plus absurde des hérésies de notre temps. Si l'État est incapable de régler la question ouvrière, de départager en dernier ressort les conflits du capital et du travail, à cause du facteur moral qui s'y pose sans cesse, — l'abbé Fortin vient de le démontrer d'une manière saisissante,—l'État est encore plus incapable de présider à la formation des intelligences, des coeurs et des volontés, de réprimer les tendances mauvaises de la nature, de développer les ressources particulières de chaque être humain en friche. Or c'est là toute l'éducation. Le reste n'est qu'accessoire.

Les gouvernements, chez nous comme ailleurs, en s'emparant des fonctions éducatives, y ont nécessairement apporté les méthodes uniformes et généralisatrices que seules ils peuvent appliquer et qui sont précisément contraires à toute bonne éducation. Entraînés par l'engouement moderne pour la spécialisation et l'enseignement si faussement appelé « pratique », ils ont multiplié les matières enseignées sans aucun égard à la compétence des instituteurs, à la réceptivité intellectuelle des enfants, à leur milieu économique et social. A plus forte raison, le souci de la formation morale est-il absent de leurs préoccupations. Sans doute, les pouvoirs publics n'en sont pas rendus chez nous à chasser Dieu de l'école ; mais on y arrive, sans y penser, par l'élimination graduelle et constante de l'éducation religieuse et morale au profit de toutes les autres matières du programme ; disons plus juste : par la substitution de l'enseignement à l'éducation.

Priorité de l'éducation morale

Pour juger à quel point nous nous sommes laissés entraîner à cet endroit, il suffit de se rappeler qu'il n'y a pas deux ans encore, un prêtre, nanti d'une haute fonction officielle, a pu écrire sous sa signature, dans un grand journal populaire et sans soulever de protestations, qu'il serait opportun de restreindre davantage les rares et courtes heures consacrées au catéchisme, afin de faire place à je ne sais plus quelle autre matière plus « pratique ».

Comment ! On dit avec raison que le danger qui menace le monde, c'est l'absence ou l'affaiblissement des fortes con-

victions religieuses ; on répète à l'envi que pour courber l'égoïsme du riche et dompter la colère du pauvre, il faut réveiller en eux, le sens de la justice, de la charité, de la fraternité en Dieu, leur rappeler les vérités fondamentales de la religion et les conséquences morales et sociales qui en découlent ! Fort bien ; mais alors n'est-il pas d'une suprême importance d'inculquer ces notions, ce sens religieux dans les cerveaux et dans les coeurs au moment même où tout l'homme est en pleine formation ?

Pères et mères, éducateurs, hommes d'oeuvre, ne l'oubliez pas : l'enfant a tout autant besoin, pour le développement de son intelligence et la formation de son tempérament moral, du lait vivifiant de la Religion, que son corps réclame en naissant le lait maternel.

Je proclame hardiment cette élémentaire vérité : la formation religieuse et morale devrait être la base de tout l'enseignement et la matière primordiale de tout programme. La religion prime la science.

Mais au moins, me dira-t-on, dans nos multiples maisons d'enseignement dirigées par les communautés religieuses, la situation est sauve, la religion et la morale s'y enseignent à profusion, d'aucuns prétendent même qu'on en abuse. Eh bien ! non ; ayons le courage de le constater et de l'avouer : là aussi le mal a pénétré, et profondément.

Entraînées par l'exemple, par les exigences des programmes, par les sottes réclamations de parents écervelés et vaniteux, les écoles congréganistes comme les écoles publiques restreignent peu à peu la part de l'enseignement religieux et moral au profit des autres matières de cours. Leurs élèves, comme les autres, entrent dans la vie active et sociale forcément imbus de cette notion, fausse mais logique, que la religion est moins importante pour la formation de l'esprit et du caractère que le dessin, la géométrie, la chimie, la botanique, l'analyse logique, et tant d'autres matières indigestes et indigérées ; et partant, que la religion n'a pas grand'chose à voir à leur vie professionnelle et sociale.

De cet enchaînement de causes et d'effets résulte forcément cette pléthore d'égoïstes sociaux, de chrétiens à double conscience, de chefs de famille sans souci de leur premier devoir d'état, et aussi cette inquiétante raréfaction des vocations sacerdotales et religieuses, d'autant plus symptômatique

qu'elle se manifeste plus rapidement dans un peuple encore universellement pratiquant.

Le remède

Et donc, où chercher le remède ?

Tout d'abord à l'unique source de force et de rénovation, dans le secours de Dieu, qui ne refuse jamais les grâces de salut aux peuples comme aux individus qui savent prier, s'humilier, se repentir et se ressaisir.

Et le secours de Dieu, dans ses manifestations usuelles, il faut le demander à l'Église, à son sacerdoce, aux oeuvres fécondes qu'elle fonde, anime et soutient.

Afin de donner à ma pensée une forme précise et concrète, j'ose formuler un voeu. C'est que l'une de nos admirables communautés de femmes, qui ont prodigué à l'Église et à la patrie les trésors de leur foi et de leur abnégation, prenne l'initiative d'une généreuse et intelligente réaction contre le faux système d'éducation qui nous envahit et nous opprime. Oh ! s'il pouvait s'ouvrir un couvent où quelques fillettes iraient chercher, avec un régime de vie simple et sain, une forte éducation morale, également simple et saine, où elles apprendraient à bien lire et à bien écrire — ce qu'un grand nombre d'entre nous ne savent plus — à compter exactement, à cuisiner, à coudre et raccommoder leur linge ; où elles prendraient également des notions vécues et habituelles de savoir-vivre, de bonne tenue, de modestie ; où des lectures à la fois pieuses et intelligentes leur donneraient d'exactes notions sur le rôle de l'Église et de la famille, sur leur Patrie et son histoire ; où enfin, on les préparerait graduellement à leur rôle de mère ; oui, si telle maison bénie de Dieu, remplie de bon sens et purifiée de fausse et encombrante érudition, se fondait sans souci des programmes, des diplômes, des modes, des engouements, et des rivalités de boutique, elle aurait, je crois, un très grand succès et, ce qui importe davantage, elle ne tarderait pas à prolonger son action dans les foyers régénérés dont elle serait la pépinière.

Ce voeu, je l'adresse également, — bien que l'exécution en soit moins urgente peut-être, puisque c'est par la femme qu'on atteint le plus efficacement l'éducation familiale — mais je l'adresse tout de même aux directeurs de collèges et d'écoles pour garçons.

Certes, loin de moi la pensée de vouloir réduire nos programmes d'études à des proportions rudimentaires. Que nos

maisons d'enseignement s'efforcent de produire des professionnels instruits et diserts, des compétences techniques de tout ordre, fort bien. Qu'on n'oublie pas toutefois que l'école à tous ses degrés n'a pas pour objet de faire des encyclopédies vivantes, — c'est-à-dire, dans la pratique, des ratés, des neurasthéniques, des fruits secs, des atrophiés intellectuels, — mais d'éveiller dans chaque enfant ses aptitudes particulières, de lui ouvrir la porte vers sa carrière naturelle et de lui inculquer le goût du travail, de l'étude et de la discipline intellectuelle. Il importe moins d'enseigner beaucoup de choses, que de bien enseigner les choses essentielles. Et surtout, ce qui importe et presse encore plus que de former des compétences de toutes sortes, sans valeur morale, des « brutes polytechniques », comme les appelait si bien Veuillot, c'est de donner à l'Église des fils croyants, convaincus et vaillants, à la patrie des citoyens intègres et courageux, à la société des chefs de famille soucieux de leur devoir et conscients de leur responsabilité.

Prêtres du Christ, vous êtes les héritiers par le sacerdoce de ces apôtres héroïques qui ont sauvé la foi et les traditions de nos ancêtres aux jours sombres de la conquête et de la persécution, aux jours plus dangereux encore de la pénétration insidieuse du protestantisme et de l'anglicisme, aidez-nous encore à nous sauver !

Dans l'enseignement, par le ministère paroissial, par la direction des âmes, partout, rétablissez dans nos esprits la juste et complète notion de la famille chrétienne, infusez dans nos coeurs la volonté ferme d'en accomplir tous les devoirs. J'ose même ajouter : ne détournez point de cette oeuvre essentielle, la première et la plus importante des fonctions sociales, même au profit d'oeuvres excellentes mais moins nécessaires, les pères et les mères chargés d'enfants qui ont déjà tant de peine, dans les conditions actuelles du monde, à porter leur lourde charge.

La notion de ces devoirs, elle est encore gravée au coeur des Canadiens et des Canadiennes, descendants de ces humbles paysans sans lettres qui ont sauvé jadis le double trésor de la foi et de la civilisation française en Amérique. Il suffit de réveiller ce sens assoupi, de retremper ces énergies latentes et de les diriger vers la solution des problèmes nouveaux.

Par la famille, gardons nos enfants à la race, à la patrie, à l'Église, à Dieu.

Réunion de clôture

L'Action Sociale

Conférence de M. Antonio PERRAULT

Messeigneurs,[1]
Mesdames,
Messieurs.

Cette *Semaine sociale* finit plus mal qu'elle n'a commencé. La conférence d'un père jésuite fut son début. La causerie d'un avocat sera sa fin. Vous regretterez que l'on ait fait de moi le pendant du révérend Père Joseph-Papin Archambault et qu'à sa belle leçon d'ouverture succède mon cours de clôture. Consolez-vous. La Providence pourvoit à tout. Monseigneur l'archevêque de Montréal n'était pas au programme, mais il est dans la salle. Et c'est Sa Grandeur qui fera à cette première *Semaine sociale* la conclusion qu'elle mérite et que vous attendez. Selon son habitude, c'est par un trait de lumière, par un mot de l'esprit et du coeur que Monseigneur Bruchési terminera ces remarquables réunions. Il placera un point d'or au bas de cette page nouvelle écrite au livre des faits et gestes des Canadiens français.

Qu'il me permette de confier spécialement à sa délicatesse le merci que nous devons aux organisateurs de notre *Semaine sociale* et à ses adhérents. Quel courage il fallut au révérend Père Papin Archambault, à M. l'abbé Philippe Perrier, à M. Omer Héroux, à M. Guy Vanier et à leurs collaborateurs pour mener à terme cette entreprise. Ils ont ouvert un sillon où germera, j'espère, une abondante moisson. Notre reconnaissance leur est due. Une part de notre gratitude revient aussi aux auditeurs de ces cours. La modestie me fait voir leur mérite à tenir jusqu'au bout. Pour atteindre aux bonnes paroles que leur réserve Monseigneur l'archevêque, il

[1] **Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, Mgr Forbes, évêque de Joliette.**

leur faut passer par le chemin long et montant de ma conférence. Qu'elle leur soit légère !

* * *

L'on m'a confié la tâche d'indiquer quelques-unes des résolutions dont il convient de couronner ces jours d'étude. Ces voeux ne doivent avoir qu'un objet, l'action. Durant les derniers cinq jours, la méditation de l'immortelle encyclique de Léon XIII nous révéla les principes sur lesquels s'appuie l'ordre social parfait. Analysant les malaises que crée le désordre, le conflit et les misères qu'entraine parfois l'injuste condition de la classe ouvrière, des sociologues vous indiquèrent les remèdes qui peuvent guérir ces maux. Ils définirent les droits et les devoirs du riche et du pauvre, des capitalistes et des travailleurs. Comment la société canadienne bénéficiera-t-elle de ces réflexions ? Ce n'est pas tout de penser. Il faut agir. L'étude et l'action sont les deux buts que vise la *Semaine sociale.* Dans ce double objectif résident son caractère, son originalité. Qui donc mettra en pratique en notre pays les éternels principes, rappelés par Léon XIII, et que l'on a ici même, cette semaine, si brillamment étudiés ? Par quelle voie se réaliseront chez nous les ordres du grand pape ? Qui accomplira l'action sociale et par quels moyens ?

La réponse est facile, puisque Léon XIII l'indique aux dernières lignes de son magistral exposé de doctrine. Avant de finir Il résume en quelques phrases la substance de son encyclique et désigne les artisans des réformes que son génial esprit et son coeur si haut placé veulent donner au monde.

« Vous voyez par qui, par quels moyens cette cause si difficile demande à être traitée et résolue », conclut Léon XIII. Il réfère à la cause qu'Il a signalée à la page précédente. « Le sort de la classe ouvrière telle est la question qui s'agite aujourd'hui », a-t-Il écrit. Dès le début de son encyclique Il pose ce même problème : préciser avec justesse les droits et les devoirs qui commandent la richesse et le prolétariat, le capital et le travail et, quelles que soient les difficultés, « venir en aide, par des mesures promptes et efficaces, aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée ».

Le but vers lequel l'on doit tendre est donc ici clairement marqué. Atténuer les maux qu'ont valus à la multitude les progrès incessants de l'industrie et l'affluence de la richesse

dans les mains du petit nombre ; faire pénétrer l'harmonie chrétienne dans les relations qui unissent l'ouvrier au patron ; relever les êtres humains qui, en si grand nombre, ploient sous un fardeau trop lourd ; favoriser une plus équitable distribution des charges et des biens de cette terre ; en un mot, travailler à l'établissement ici-bas du règne de la justice, c'est la tâche qu'entrevoit Léon XIII. A qui va-t-il la confier ? A quelques spécialistes ? Pense-t-il que cette cause très grave, puisqu'il n'y en a pas « qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence », puisse être abandonnée à l'effort de quelques-uns ? Les patrons, notamment, lui apparaissent-ils comme les seuls qui possèdent les moyens d'aider les travailleurs à mieux vivre ? On pourrait le croire si Léon XIII n'eut pas terminé par ce mot d'ordre : « Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave ».

Le mot devoir clôt cette encyclique de Léon XIII. Il revêt ici le sens le plus large. Il y a eu et il y existe le devoir familial, le devoir civique, patriotique. Le devoir prit une forme nouvelle, il s'appela le devoir social quand le commerce et l'industrie multiplièrent, en se développant, les rapports entre individus, quand l'usine moderne créa toute une classe d'êtres humains dont l'existence est faite de durs labeurs, de privations, de souffrances, trop souvent d'injustices. De ces faits naquit l'obligation de faire disparaître le trouble et les misères que produisaient le progrès matériel, l'union de la puissance avec l'égoïsme, une plus grande désorganisation morale. Léon XIII demande à chaque citoyen l'accomplissement du devoir, compris avec cette ampleur. Il insiste sur cette obligation ainsi généralisée. Traitant des moyens humains auxquels il faut parfois recourir dans le règlement de la question sociale, Il répète : « Tous ceux que la cause regarde doivent viser au même but et travailler de concert chacun dans sa sphère ».

Qui donc oserait dire que cette cause, qu'étudie Léon XIII, ne le regarde pas, que ses façons de vivre n'ont aucun effet, direct ou indirect, sur la condition des ouvriers, sur le maintien ou l'amoindrissement de l'ordre social ?

Léon XIII se préoccupe ici, au premier chef, de la question sociale, envisagée comme question ouvrière, des rapports entre employeurs et employés, des relations juridiques nées du

contrat de travail. Ce sujet vise donc directement patrons et ouvriers, quels qu'ils soient, des millions et des millions de personnes, toutes celles engagées dans le commerce, le haut et le petit, l'industrie, la grande ou la modeste, l'industrie manufacturière ou agricole. Qui n'est pas, à des titres ou des degrés divers, salarié ? On a pu noter avec justesse que, le paysan qui cultive seul sa petite propriété sans recourir au service d'autrui excepté, toute la population vit sous le régime du contrat de travail. Et s'il importe que celui-ci soit conclu selon les règles de la justice et de l'équité, peu de gens sont libres de se désintéresser des principes que Léon XIII a posés touchant les conventions conclues entre salariés et patrons. Il y a plus. Si ces conventions ne sont pas, à un moment donné, conformes à la justice, le mécontentement, la colère, parfois la grève suivent, et les misères qui de toutes parts éclatent, rappellent aux plus insouciants, aux plus égoïstes que la sécurité, l'ordre public d'un pays sont étroitement liés aux multiples contrats de travail qui s'y forment et que nul, fût-il rentier, ne saurait s'en désintéresser.

D'autres problèmes que ceux engendrés par le contrat de travail, se rattachent à la question sociale, ceux qui, à des degrés divers, intéressent la vie, la paix, le progrès de la société, problèmes qui couvrent le champ de maintes activités humaines, problèmes touchant au pur domaine économique, problèmes moraux et religieux, questions de natalité, d'habitation populaire, de tuberculose, de l'alcoolisme, du dépeuplement des campagnes. Qui, directement ou indirectement, n'a pas son influence sur la question sociale vue sous cet angle ? Chaque citoyen, pourrait-on dire, contribue directement ou indirectement à l'aggraver. Ces malaises dont souffrent la société se sont généralisés ; ils tiennent, par des liens invisibles mais réels, à chaque membre de la communauté. Chacun doit donc donner une part de sa vie à l'immense effort que nécessite la guérison de tous ces maux. C'est en vain qu'une petite élite répondra à l'appel du devoir social, si tous les autres s'en désintéressent. Le labeur d'une centaine d'hommes ne rétablira point ici l'équilibre rompu sous la poussée de l'égoïsme de tous les citoyens. Les réformes imaginées par quelques avant-coureurs resteront sans résultat si, à la perspicacité de leurs vues et à la persévérance de leur zèle, ne s'ajoute la collaboration de tous. Diverse en ses formes, l'action sociale réclame l'ac-

tivité de chacun d'entre nous. Léon XIII le recommande : « chacun dans sa sphère » peut aider ou nuire à l'amélioration de cette multitude d'hommes qui vivent dans « une situation d'infortune et de misère imméritée », chacun peut contribuer au maintien de l'ordre, à l'établissement du règne de la justice et de l'équité. « Chacun dans sa sphère ». Et donc les moyens d'action varieront. Les obligations s'accroîtront en raison de l'éducation et de l'instruction reçues, en raison de l'état de fortune, de la profession, de la charge publique dont on aura été investi. A chacun de découvrir « la part qui lui incombe » dans la sphère où journellement il agit.

Il y a ceux qui directement peuvent relever la condition des ouvriers, les patrons qui, à des titres différents, retiennent les services des salariés. Ils accompliront leur devoir social s'ils craignent l'anathème, — le mot n'est pas trop fort — porté par Léon XIII contre certains employeurs qui osent « user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, ne l'estiment qu'en proportion de la vigueur de ses bras », contre « ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure (des personnes des ouvriers) pour satisfaire d'insatiables cupidités ». Ils accompliront leur devoir social s'ils se « souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines », que la puissance ne justifie pas l'injustice, qu'au-dessus du principe de la liberté des conventions que le patron et l'ouvrier signent, « il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête », que la justice condamne la violence que le patron, c'est-à-dire le plus fort, ferait subir à l'ouvrier, c'est-à-dire au plus faible. Les patrons accompliront leur devoir social si, dans la rédaction des clauses qui fixent la durée de la journée de travail, le mode de travail, le taux du salaire, ils n'oublient pas que l'objet du contrat de travail n'est pas une marchandise, que c'est « l'activité d'une personne créée à l'image de Dieu » et que cette convention, où ne s'engage que la fortune de l'employeur, aura sa répercussion sur autre chose que la bourse de l'ouvrier, sur sa dignité, sa liberté, sa santé, sur son corps et son âme, sur la dignité, la liberté, la vie de sa femme et de ses enfants.

Que de semblables préoccupations animent les autres citoyens dont l'activité réagit indirectement sur les salariés. Acheteurs, propriétaires, que de moyens nous avons d'aider, dans le milieu où nous vivons, foule de petites gens. Les problèmes dont l'ensemble constitue la question sociale, découlent, en grande partie, de l'inégalité des conditions humaines. Ne pas aggraver cette inégalité naturelle, c'est un premier moyen de contribuer au règlement de la question sociale. Et nombreuses sont les occasions qui nous sont offertes d'amoindrir l'inégalité de quelques êtres humains, de ceux qui vivent avec nous, par nous, de nous, de ceux avec lesquels nous mettent en relations les actes de la vie quotidienne, d'alléger les épaules de quiconque, au hasard de nos journées, nous apparaît plus bas, ou mieux, plus lourdement chargé que nous. Dans ce combat qui se poursuit pour arrêter l'aggravation de la condition de la multitude, pour améliorer son sort, il y a donc place pour tous les citoyens et chacun, au moyen de ses actes individuels, au moyen des oeuvres sociales, doit apporter son effort à l'établissement d'un règne de justice et d'amour fraternel.

Il serait difficile et combien fastidieux d'énumérer un à un les détails à l'aide desquels il est possible à chaque homme d'accomplir son devoir social et, se mettant, dans sa sphère, à la part qui lui incombe, travailler à la réalisation de la tâche que lui assigne Léon XIII. Il m'a paru plus profitable de rechercher les obligations particulières qui pèsent désormais sur nous, auditeurs de cette première semaine sociale, de me demander comment, en plus des moyens qui sont communs à nous et aux autres membres de la société canadienne, nous devons aider ici au règlement de la question sociale. Charité commençant par soi-même, ne convient-il pas que, les premiers, nous auditeurs de cette semaine sociale, nous scrutions les avenues diverses qui s'offrent aux artisans de l'action sociale, que nous définissions, de façon précise, l'application que nous devons faire des principes étudiés cette semaine ? Demain nous retournerons vers notre foyer, notre famille, nos relations d'affaires et de plaisir, nous retrouverons les réalités dont nous ont pour un temps éloignés ces heures d'étude. Les notions dont on vient d'enrichir notre esprit, seront-elles promptement dissipées par l'oubli ? Resteront-elles stérilement enfouies dans notre intelligence ? Mériterons-nous le

reproche exprimé au congrès de Breslau par Windthorst : « Tout le monde parle de la question sociale, puis on va fumer un cigare et boire un verre de vin, mais personne ne veut y travailler »[1]. On nous a donné ici un enseignement théorique de la morale sociale catholique ; on nous a énuméré quelques méthodes propres à la découverte des faits concrets. On nous envoie maintenant à l'action. Par quelles initiatives, par quelles réalisations va désormais se déployer notre activité ainsi appuyée sur la méditation et la connaissance d'idées essentielles ?

* * *

Le premier devoir qui me semble s'imposer aux auditeurs de cette semaine sociale, c'est l'étude. Continuer d'approfondir les leçons reçues ici, manifester, en cette matière, le constant souci d'une formation scientifique, théorique et pratique, telle me paraît être notre principale obligation. Les Canadiens français commirent, en plus d'un domaine, l'erreur de trop se désintéresser de la connaissance des principes et des faits. On abandonna trop souvent à l'empirisme, au libre jeu des événements, la solution de maints problèmes, pensant sans doute que l'ignorance suffit à tout. Soyons plus avisés dans le champ ou se dressent les difficultés de la question sociale. Et vous devez, à ce sujet, donner l'exemple, vous qui avez cette semaine répondu à notre appel. Puisque les principes du catholicisme social sont exposés dans l'encyclique *Rerum Novarum* avec une ampleur et une élévation insurpassées ; puisqu'un catholique instruit n'a pas le droit d'ignorer cette charte du travail ni de vivre comme si elle n'avait pas été promulguée, nous devions faire débuter par son étude le mouvement social dans notre province. Revenons souvent sur cet enseignement. Quelques documents pontificaux l'éclairent ou le complètent, certaines autres paroles de Léon XIII, certains écrits de Pie X et de Benoît XV. D'autres notions nous sont également indispensables, considérations d'ordre général, d'ordre historique ou politique, d'ordre économique ou juridique. A côté de ces principes qu'il importe de connaître, de cette partie déductive, pourrait-on dire, il y a la partie expérimentale. Il faut tenir compte des données de fait et pour cela les connaître. Les principes étant appris, il convient d'en faire l'application à tel milieu, à telle difficulté. Pour assurer à l'action sociale toute

[1] Cité par de Mun, Discours, I. p. 516.

son efficacité il faut connaître le terrain où l'on agit. S'élève-t-il, par exemple, un conflit entre patrons et ouvriers engagés dans l'industrie de la chaussure, il faut, avant que de suggérer une solution, connaître tous les termes du problème, la situation financière du patron, le capital qu'il a placé, les charges qu'il supporte, le rang qu'occupe cette industrie dans la liste des ressources du pays, ses développements, les conditions de vie faites aux ouvriers qu'y s'y adonnent, les répercussions qu'un accroissement de salaire aura sur le prix de cet article, qui en est un de première nécessité, et, par voie de conséquence, sur la situation de toute la population. La solution proposée s'appuiera sur ces divers renseignements. Elle offrira d'autant plus de garanties qu'elle sera exempte d'improvisation.

Afin que l'étude des lois et des faits touchant la question sociale, se poursuive avec unité, persévérance, efficacité, organisons en notre province quelques cercles d'études, voués spécialement à la connaissance de ces principes et de ces faits économiques et sociaux. Ils feront avancer la question. Ce sera le foyer d'où partira la lumière. Préparés par l'étude, riches de renseignements, les membres de ces cercles d'études seront les conseillers nécessaires de nos législateurs, des patrons et des ouvriers. Fonder des cercles d'études sociales, telle sera, si vous le voulez bien, notre première résolution.

* * *

Sur quoi et sur qui les auditeurs de la semaine sociale, membres de ces cercles d'études, feront-ils sentir leur action ?

J'avoue, à ce sujet, ma perplexité. Les automobilistes, à la croisée de nos routes poudreuses, ont du moins des indications : « A droite », « à gauche ». A cette bifurcation du chemin, prendrons-nous vers le nord ou vers le sud ? L'encyclique de Léon XIII a pour objet, si je ne me trompe, de mettre en relief quelques principes généraux, quelques règles essentielles. Reste la question d'application pratique. J'avoue les craintes que j'éprouve en m'aventurant sur ce terrain. Les gens qui ne doutent de rien sont bien heureux. Pourtant n'y a-t-il pas parfois danger à forcer la note, comme l'on dit, à pousser trop loin le domaine d'un principe, à faire accepter, comme vérité intangible, l'expression d'une vue personnelle et qui n'a rien de l'infaillibilité du pape ? On risque de troubler des esprits, décourager de bonnes volontés, désorienter d'urgentes initia-

tives. Léon XIII a posé des principes généraux, des jalons, les poteaux indicateurs des routes diverses ou se peuvent engager ceux qu'intéressent la question sociale, ses maux et ses remèdes. Si sa doctrine demeure inébranlable, la même partout et toujours, il n'en est pas ainsi des moyens que nous, dans nos diverses sphères d'action, nous imaginons pour appliquer cette doctrine, à un moment donné et à telle situation de faits. Tout en s'inspirant de ce code du travail qu'écrivit Léon XIII, il y a place pour des divergences d'opinions quand une difficulté requiert, en pratique, une solution. Il faut en cette matière, suivant le mot de Mgr d'Hulst « séparer nettement ce qui est doctrine de ce qui est opinion »[1].

Si l'on étudie le mouvement social catholique dans certains pays d'Europe, l'on constate qu'il n'a point « suivi partout une direction uniforme et parcouru partout des étapes semblables ». Chez les divers peuples les idées sociales catholiques « ont trouvé une expression indigène ». Rien n'empêche que l'action sociale catholique, dans chaque contrée, conserve une certaine autonomie.[1] Rien n'empêche dans la pratique que, tout en s'appuyant sur ce roc solide qu'est pour tous les catholiques l'encyclique *Rerum Novarum,* les militants de l'action sociale diffèrent d'opinion au chapitre des moyens que requiert l'application des principes.

J'ai cru écarter les chances d'erreur en restant, ici encore, du côté du pape. J'ai pris pour guides quelques phrases écrites à la fin de cette encyclique, et qui contiennent l'indication de moyens que la pensée de Léon XIII tenait sans doute en haute estime.

Après avoir rappelé que chacun doit se mettre tout de suite à la part qui lui incombe, Léon XIII ajoute : « Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions ; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes ». Les auditeurs de la semaine sociale, après avoir donné l'exemple, après avoir pratiqué eux-mêmes les principes enseignés par Léon XIII et aidé, autant qu'ils le peuvent, dans leur milieu, et par tous leurs actes, au règlement de la question sociale, peuvent s'inspirer, pour leur action extérieure, de ce programme tracé par

---

[1] Conférences à Notre-Dame de Paris, 1896, p. 173.

[1] Le Pape, les Catholiques et la question sociale par Léon Grégoire (Georges Goyau) pp. 26 et sq.

Léon XIII. En le suivant, leur action portera sur des collectivités — l'État et les associations professionnelles — sur des individus, les maîtres et les riches, disséminés un peu partout dans la société.

* * *

Que l'État ait le droit, parfois le devoir, d'intervenir dans le règlement de la question sociale, peut-on aujourd'hui en douter ? Léon XIII l'affirme. Après avoir rappelé que le gouvernement peut aider tout d'abord « par un concours d'ordre général » qui par son organisation même aide à la prospérité publique et privée ; après avoir noté que la vie et le bonheur des citoyens s'élèvent, que la prospérité de chacun et de tous s'accroît avec la probité des mœurs, le respect de l'ordre et de la justice, la répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, le développement de l'agriculture, Léon XIII ajoute : « de même donc que par tous ces moyens l'État peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière ; et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche de l'ingérence ; car, en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun ».

Il semble même que Léon XIII fait plus que de reconnaître à l'Etat le droit, fait plus que de lui imposer en certaines circonstances le devoir d'intervention. De cette intervention le Pape paraît attendre des résultats qu'on ne saurait autrement obtenir. « Il est évident, poursuit-Il, que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour rémédier à la condition des travailleurs ». Si l'État doit favoriser toutes les classes, il doit ne pas oublier celle des ouvriers qui apportent leur travail à la prospérité générale. « L'équité demande donc, déclare-t-Il, que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que, de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'État doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort ». C'est, au dire de Léon XIII, surtout aux faibles et aux indigents que l'État doit songer. « La classe riche, observe-t-Il, se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente,

au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État ».

Comment, après pareille invite, refuserions-nous de recourir à l'intervention de l'État quand elle apparaît nécessaire à la solution d'un problème né de la condition des ouvriers ? Soyons prudents sans doute lorsqu'il s'agit d'appliquer la force et l'autorité des lois. Nous rappelant, ainsi que le recommande Léon XIII, que cette application doit se faire « dans de certaines limites », que ces limites sont «déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois », que « celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au-delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers », nous aurons recours à l'intervention de l'État quand elle paraîtra urgente. Déterminant les cas particuliers où nous la croirons légitime, nous tâcherons d'inspirer ces lois, de les marquer de notre doctrine, de notre patriotisme, de notre souci d'aider à l'amélioration du sort des travailleurs.

L'État au Canada a déjà usé de son droit d'intervention sur le terrain de la question sociale. Dans quel sens convient-il d'orienter à l'avenir son activité ?

Nous avons au Canada, peut-on dire, plusieurs États, un grand et neuf petits, le parlement fédéral et les législatures. Politiques fédéraux et provinciaux se sont aventurés sur ce terrain. A part les lois que le parlement fédéral adopta, par exemple, pour le règlement des grèves, les diverses provinces adoptèrent une série de lois sur le même sujet, pour réglementer la tenue des usines, le travail des femmes et des enfants, les recours à l'occasion des accidents du travail. On a tant légiférer de part et d'autre que l'on craint aujourd'hui la confusion.

En septembre 1919 la Commission nationale de l'industrie (National Industrial Conference) recommandait comme avantageux l'unification des lois ouvrières au Canada (urged the advantage of uniformity in the labour laws of the Dominion). Elle demandait à l'autorité compétente de s'occuper tout de suite de la question. En octobre 1919 la Commission nationale de l'industrie demandait aux premiers ministres des différentes provinces de s'aboucher avec le gouvernement fédéral pour nommer une commission chargée d'étudier cette unification de nos lois ouvrières. Sauf l'Ile-du-Prince-Édouard, les provinces acceptèrent cette proposition. Le 10 avril

1920, le conseil des ministres à Ottawa nomma cette commission. Celle-ci tint séances à la fin d'avril 1920. Des sous-commissions étudièrent principalement la législation relative aux grèves, à la loi des accidents du travail, au salaire minimum, à l'inspection des usines, aux règlements relatifs au travail des mines. Le tout s'est terminé, et c'est là peut-être le point le plus intéressant de cette réunion, par la constitution d'une commission chargée d'étudier la possibilité de créer un organisme utile à promouvoir l'unification des lois ouvrières au Canada.[1]

Laissez-moi noter ici que cette démarche faite en avril dernier à Ottawa par les représentants des différentes provinces canadiennes, se rattache à un plan d'ensemble que, dans une autre occasion, je me suis permis de dénoncer. Depuis quelques années, des personnes s'agitent avec le dessein de faire disparaître l'originalité qu'offrent nos différentes lois canadiennes. On veut les fondre en un tout apparemment homogène. Ce mouvement me paraît dirigé contre la province de Québec. C'est elle, en tous cas, qui souffrira le plus de ces tentatives si elles réussissent. Les lois adoptées au parlement fédéral et dans les huit autres provinces, sont marquées de la même mentalité, l'anglo-saxonne. Elles se ressemblent. Les unifier est facile. Il en va autrement des lois de la province de Québec. Elles ont, en général, leur caractère propre. Aux yeux de certaines gens, elles font, à cause de cela, tache sur le fond anglo-saxon. On veut donc les faire disparaître. De quelque nom que l'on pare la chose, quelle que soit la dorure dont l'on enveloppe la pilule, c'est le but poursuivi. On nous amènera à sa réalisation, si nous n'y prenons garde. Unifier les lois canadiennes relatives aux ouvriers, cela ne peut signifier, au jugement de la majorité, que d'étendre à la province de Québec les lois ouvrières édictées dans les provinces anglaises. Y a-t-il profit à accepter le cadeau ? Les ouvriers canadiens français et catholiques, gagneront-ils à laisser le contrat de travail, leur régime de vie industrielle, les relations de toute nature qui se forment entre eux et leurs patrons, sous l'emprise de lois à mentalité anglaise et protestante ? Je crois que l'esprit latin, l'esprit français, l'esprit

[1] « A further Committe was appointed to consider the question for the establishment of an organization deemed likely to be of benefit for the promotion of the uniformity of labour legislation. The Committee submitted a document as a basis of discussion and not as its findings, but owing to variance of opinion the whole matter was laid on the table », lisons-nous dans le rapport de M. F. A. Acland, sous-ministre au ministère fédéral du Travail (Gazette du Travail, livraison de mai 1920).

français catholique, a sa façon de penser et de rédiger les lois. La législature du Québec, il est vrai, l'oublie parfois. Ce n'est pas une raison de fermer ses portes ou de la réduire à l'inutilité et à l'impuissance, en nous dotant de lois rédigées à Ottawa, à Toronto ou à Victoria. Amenons-la plutôt à reconnaître les devoirs que lui impose la condition particulière qu'elle occupe sur terre d'Amérique. Seul parlement, de ce côté-ci de l'océan, où l'esprit français puisse promulguer des lois marquées de sa lucidité, de sa clarté, de sa logique, de sa hauteur de vue, que la législature du Québec édicte une législation digne de cet esprit, une législation adaptée à nos moeurs, à notre manière de comprendre et de sentir. Elle introduira alors, jusque dans la rédaction de ses lois ouvrières, un sens de la justice et de la charité que les autres provinces nous envieront et dont se glorifieront nos ouvriers. Faire de notre province un point de mire en matière de législation du travail ; rendre, à ce sujet, la législature québecoise, non l'imitatrice des provinces anglaises mais leur initiatrice, leur guide ; inspirer ses lois ouvrières, y faire passer l'influence de la doctrine catholique et le reflet des choses de chez nous, ce sera la seconde résolution que nous emporterons de cette semaine sociale.

* * *

Mais la législation, si parfaite soit-elle, ne réussira pas, seule, à régler les questions dont vous vous préoccupez. Il reste à faire l'application d'une loi, à retirer de son texte les résultats cherchés. Les ouvriers sont les premiers intéressés au règlement de leur condition. Nul ne contestera que si, maintes fois, ils ne se chargeaient pas de leur cause, rien d'efficace ne serait fait pour eux. Comment l'ouvrier agira-t-il pour la revendication de ses droits ? D'abord par l'association. Et notre action devra tendre à favoriser la formation et le développement des syndicats catholiques qui nous paraissent réaliser la forme la plus parfaite de groupement que puisse désirer le travailliste.

La visite d'une usine, où tout manifeste la richesse du propriétaire, amène la question de savoir comment le faible ouvrier réussira à lutter, à repousser la force qui parfois l'opprime. En face de cette puissance, il paraît vaincu d'avance, continuateur, sous une autre livrée, de l'esclave antique. Il le serait tout à fait s'il restait isolé. L'association est son salut.

C'est l'arme, la principale, dont il puisse se servir pour améliorer son état. Des milliers de bras croisés, des milliers de cerveaux mécontents, forts de leur cohésion et de leur discipline, seront toujours un argument que n'osera point ignorer le plus égoïste des patrons. Mais il ne faudrait point que l'association devint aux mains des ouvriers une arme meurtrière. Il y a danger que dans un pays donné, à un moment donné, tous les ouvriers étant syndiqués et mus par un étroit égoïsme, représentent une force plus à craindre qu'à bénir. Quel résultat néfaste pourraient amener des centaines d'unions ouvrières qui, coalisées, n'écouteraient que la voix de l'intérêt particulier, ne verraient dans les causes de la production des richesses que le travail manuel, dans leur distribution que l'occasion de se faire rémunérer sans donner un équivalent, dans leur consommation qu'un appétit à satisfaire. Si la société anonyme n'a trop souvent ni coeur ni âme, si la richesse cherche trop souvent à se faire de l'industrie et du commerce un moyen d'asservir un nombre de plus en plus grand de serviteurs, il ne faudrait pas, sous le prétexte de lutter contre cette forme d'oppression, organiser la tyrannie des travailleurs manuels et abandonner à l'inconséquence d'unions ouvrières mal dirigées le progrès de notre société canadienne.

Ce n'est donc pas tout d'unir les ouvriers, il faut savoir au nom de quels principes on le fait. Le but qu'on leur assigne doit être assez élevé, suffisamment dégagé des basses ambitions et des convoitises égoïstes, pour leur servir d'idéal.

« Que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes » recommande Léon XIII à la fin de son encyclique. Il avait dit précédemment qu'au chapitre des « oeuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes », (celle des maîtres et celle des ouvriers), « la première place appartient aux corporations ouvrières qui en soit embrassent à peu près toutes les oeuvres ». Après avoir rappelé que les sociétés privées, tout comme les publiques, tirent leur origine d'un même principe, la naturelle sociabilité de l'homme, et que donc il serait vain de vouloir interdire leur formation, Léon XIII met en lumière l'importance des associations ouvrières. Mais il pose tout de suite l'urgence du choix qu'à ce sujet les ouvriers sont parfois tenus de faire. Les associations ouvrières sont multiples. Quelques-unes sont gouvernées par des chefs

occultes ; elles obéissent trop souvent « à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations » ; elles couvrent le champ de toutes les entreprises et s'il se trouve des ouvriers qui ne veulent pas en faire partie elles les molestent. Que feront ces ouvriers ? Entreront-ils tout de même dans ces sociétés « dont la religion a tout à craindre » ou s'organiseront-ils eux-mêmes, joindront-ils leurs forces, dans une association ouvertement catholique, « pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable » ? Les pages suivantes de l'encyclique enlèvent tout doute à ce sujet. Elles proclament le confessionnalisme dans les unions ouvrières sur lequel Pie X devait plus tard insister dans son encyclique *Singulari quadam.*

Les idées à ce sujet se sont modifiées en notre pays, même dans notre province. Il y a quelques années, on doutait de la possibilité de réaliser chez nous la doctrine exposée par Léon XIII et par Pie X au sujet des unions ouvrières. L'on admettait qu'en théorie des associations confessionnelles demeuraient l'idéal à poursuivre. Mais l'on soutenait que les conditions particulières de notre pays, les différences si évidentes de religion et de race, empêchaient ici leur formation. On ne pense plus ainsi. Les événements des dernières années ont ouvert des yeux restés jusque là obstinément fermés. Quand la vague du bolchevisme secoua l'Europe, que ces contre-coups se firent sentir aux États-Unis, même jusqu'à Winnipeg, quand, au cours des derniers mois, des conflits nouveaux et plus aigus surgirent entre nos patrons et nos ouvriers, les âmes conservatrices et amoureuses de leur situation de fortune cherchèrent le roc où s'attacher. Elles comprennent enfin que pousser de plus en plus au développement du commerce et de l'industrie, accroître, par centaines et par centaines de milles, dans un pays, le nombre des salariés, ne suffit pas à la stabilité d'une société ni à son progrès. On reconnaît que l'ordre social exige que les individus, fussent-ils isolés ou groupés, aient à la base de leur vie individuelle ou collective, une doctrine. Maints patrons admettent aujourd'hui que le syndicat catholique, groupant les ouvriers dans un but économique sans doute, leur offre en plus un ensemble de règles qui peuvent les garer contre les abus et les dangers de la force. Combien d'Anglais protestants de Montréal voient, à l'heure actuelle, le salut dans le syndicat ouvrier catholique. Si nous sommes d'accord

avec eux ce n'est pas que l'association professionnelle nous apparaisse comme le gardien de leurs coffres-forts, l'agent de sûreté, chargé de faire la police au profit des maîtres de la finance. Le syndicat catholique mérite approbation et encouragement, parce qu'il permet aux ouvriers de revendiquer leurs droits sans oublier ceux des autres, parce qu'il les empêche de briser les liens qui les unissent à leurs concitoyens, parce qu'il développe en eux cette idée que l'ordre social est fait des efforts et des sacrifices de chaque citoyen, est-t-il patron ou ouvrier.

Le syndicat catholique apparaît aujourd'hui comme l'une des bases solides sur lesquelles s'appuiera l'ordre social futur. Les ouvriers ne sont plus partout et toujours les faibles unités, faciles à briser, qu'ils étaient autrefois. L'association leur donna ce que l'individualisme à outrance leur ravit. Certains sociologues redoutent plus, depuis la dernière guerre, les forces ouvrières que la puissance patronale. Ils constatent même « que la misère prétendue des classes ouvrières est, sauf de bien rares exceptions, une véritable légende », que la situation des capitalistes n'est pas ce que croit un préjugé courant, que l'on doit abandonner la légende de l'ouvrier humble et rampant vis-à-vis du patron, que c'est l'inférieur qui aujourd'hui impose sa volonté.[1]

Si les vues de ces sociologues sont justes et leurs craintes fondées, les rôles seront bientôt changés. Les ouvriers réduiront le patron à l'impuissance. Ce sera, avec l'arrêt de l'essor industriel et commercial, le recul de tout progrès social. Si l'on veut empêcher les travailleurs d'abuser de la nouvelle situation, les détourner du désir d'un chambardement général, mettons, à la base de leur association, mieux que l'intérêt matériel, des idées qui dominent leur vie d'homme, lui donnent sa direction et sa valeur véritable. Si le salaire leur apparaît comme l'unique mobile de leurs actions, que répondrez-vous quand, à tort ou à raison, ils se croiront lésés dans leur intérêt pécuniaire ? Le syndicat catholique offre des garanties que l'on chercherait en vain dans l'union neutre. Il communiquera à l'ouvrier une attitude spéciale de l'esprit. Il lui rappelera ses devoirs. Il lui fera comprendre que les hauts salaires servent mal l'ouvrier dissolu et imprévoyant et que l'ouvrier doit garder la parole donnée au patron. En un mot il

[1] Article de Hubert-Valleroux, Le chapitre des illusions dans les questions sociales, dans la **Réforme sociale**, le 16 février 1920, pp. 82 et sq.

développera tout un ensemble de vertus essentielles à son bonheur et au progrès général. De cela, M. Serrarens nous en fournissait récemment la preuve. Il semble bien qu'en novembre 1918, l'effort révolutionnaire, mené en Hollande par les chefs socialistes, échoua contre la discipline intérieure des 150,000 membres de la Confédération des syndicats catholiques néerlandais. Il en sera de même dans tous les pays où les unions ouvrières catholiques seront nombreuses et fortes. Et si l'on pouvait former un jour l'Internationale chrétienne, il y aurait meilleure chance que l'ordre dans le monde ne soit pas troublé.

Félicitons et remercions les âmes d'élite, les apôtres courageux qui, contre vents et marées, fondèrent chez nous les unions ouvrières catholiques. Ils ont réussi dans leur entreprise. Aidons-les à la développer. L'heure n'est-elle pas venue de donner à ces unions la personnalité civile, de leur fournir ainsi une situation juridique qui leur permette de réaliser toutes leurs promesses ? Je le crois. En tous cas, accordons à ces centres de précieuse activité notre appui. Rappelez-vous la menace que l'on dirigeait la semaine dernière contre eux. Parlant à Montréal, au congrès de la Fédération américaine du travail, M. McClelland, le délégué fraternel du Congrès des métiers et du travail du Canada, chercha à ameuter ses auditeurs contre nos unions ouvrières catholiques. Elles commencent donc d'effrayer les tenants du mouvement ouvrier neutre et international. Le syndicalisme catholique apparaît désormais chez nous comme une force réelle et pleine d'avenir. Nos ennemis veulent l'amoindrir. N'avons-nous pas l'impérieux devoir de l'entourer de notre sympathie, de lui apporter tout notre concours si faible soit-il ? Que ce soit notre troisième résolution.

* * *

Mais notre action resterait incomplète et en partie inefficace, si à l'autorité de la loi et à l'influence des groupements professionnels on ne joignait la persuasion exercée sur l'opinion publique. Il faudra que notre population se soumette à ces lois que nous aurons inspirées, préparées peut-être ; il faudra protéger contre l'opposition de certains patrons, trop lents à suivre le cours des choses et les idées des hommes, ces syndicats dont nous aurons favorisé la formation et le développement. Une tâche particulière nous attend dans cette voie.

Nous nous heurterons aux hommes pratiques, hostiles à tout mouvement de pensées et de sentiment, aux esprits conservateurs, réfractaires aux réformes. C'est de Bonald je pense, qui écrivit : « on ne persuade pas aux hommes d'être justes, on les y contraint ». Cette assertion n'est pas toujours vraie. On force bien un individu à l'obéissance d'une loi. Comment y soumettre des centaines et des centaines d'hommes ? Quelle amélioration cette violence amènerait-elle dans le champ de la question sociale ? Les remèdes à appliquer ici exigent chez chaque citoyen une part de son âme, un effort intime, la répression de l'égoisme, la pensée d'autrui. Et c'est cet état intérieur que nous devons créer chez ceux qui nous entourent ; c'est ce renouveau du coeur et de l'esprit dont, par l'exemple, par des actes, des paroles et des écrits, nous devons hâter la venue. Vers quels êtres se dirigera de préférence notre labeur de persuasion ?

Tout au début de son encyclique Léon XIII signale l'inévitable inégalité des conditions humaines ; Il proclame la nécessité du travail et des souffrances ; rappelle la dignité de la pauvreté. Mais c'est surtout à propos des classes élevées qu'Il allonge le chapitre des devoirs. « Quiconque, écrit-Il, a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres ». Et, à la dernière page de son encyclique, Léon XIII, en même temps qu'Il marque aux ouvriers et aux gouvernants leur place dans l'action sociale, recommande de nouveau aux riches et aux maîtres de se rappeler leurs devoirs. Léon XIII se sert ici de deux appellations assez larges pour englober un très grand nombre d'hommes. Qui en ce monde n'est pas maître de quelqu'un ou riche de quelque chose ? A combien d'êtres l'on doit rappeler les charges sociales de l'argent, de la propriété, de l'instruction, d'un rang élevé ? Par riches et par maîtres l'on peut entendre l'élite sociale, les gens auxquels la formation morale et intellectuelle, la situation de famille et de fortune, la profession ou un rôle public offrent mille occasions d'exercer autour d'eux une influence néfaste ou bienfaisante.

Il est urgent de ramener l'attention de nos maîtres et de nos riches sur leur devoir social. Si le syndicalisme catholi-

que continue de se développer ici, nous aurons bientôt un peu partout en cette province une série de foyers où des prêtres éclairés et des laïques dévoués travailleront à la formation morale et intellectuelle de l'ouvrier. Qui s'occupera des maîtres et des riches ? Echappant à tout groupement, du moins à toute association qui ait sur leur esprit et leur coeur une action profonde ; isolés dans l'égoisme de leurs intérêts, qui leur rappelera la nécessité de regarder autour d'eux, de sortir un temps des mailles de leurs affaires, de contribuer à l'amoindrissement des injustices, au relèvement des êtres qui peinent et souffrent ? Je souhaite que ce soit votre tâche. Créez l'état d'esprit, l'atmosphère nécessaires à l'éclosion des réformes sociales. Ce travail n'est pas hors de propos.

Lors d'une récente enquête tenue par un comité de la Chambre des Communes sur le coût élevé de la vie, certains témoignages furent, à ce sujet, révélateurs. Le gérant d'une compagnie qui venait de réaliser, en un an, 72% de bénéfices, se refusait à baisser le prix des marchandises qui s'y manufacturaient, invoquant cette raison que la compagnie dont il était le gérant « n'avait pas été construite pour la gloire de Dieu ni d'un autre, mais pour le bénéfice des actionnaires ». Le coroner de notre ville, découvrait récemment qu'un enfant de quinze ans venait de mourir, brûlé, au cours de son travail, par des grimailles de fer et des cendres chaudes, et que la compagnie qui l'employait faisait travailler ce peuvre petit jusqu'à seize heures par jour. Combien d'autres faits du même genre l'on pourrait signaler. Combien de misères, combien de preuves d'absence de sens moral, attribuables à cet égoisme qui abolit chez certaines gens la pensée d'autrui. C'est une éducation à faire ; ce sont des esprits qu'il faut éclairer, des coeurs à faire battre. Les bonnes paroles sans doute ne suffiront point à toucher les plus endurcis. Pour ces derniers il faudra, se souvenant du mot de de Bonald, appliquer les punitions du droit positif et les sanctions des lois pénales. Mais d'autres se laisseront à la longue convaincre par quelques idées claires et nettes, et remuer par quelques sentiments.

La première idée à leur faire accepter c'est celle de la justice. Les relations qui lient l'ouvrier au patron, comme les relations que les affaires mettent entre les autres individus, doivent être en tout premier lieu empreintes de justice. Rendre à chacun ce qui lui revient, non seulement à titre de

salaire mais aussi du chef de sa dignité d'homme, n'est pas de la charité, au sens restreint du mot, au sens d'aumône. C'est de la justice. L'objet principal de l'encyclique *Rerum Novarum* c'est, si je ne me trompe, de rappeler qu'un ordre social parfait exige au premier plan l'idée de justice et que la solution de la question sociale resterait incomplète si elle ne s'inspirait que de la bienfaisance. Sur la justice doivent s'appuyer l'amitié, l'amour fraternel, à l'aide desquels Léon XIII veut l'union des diverses classes de la société. Par la justice d'abord faisons disparaître foule de misère causées aujourd'hui par les problèmes sociaux. La charité fera le reste. Suppléant aux défaillances et aux lacunes de la justice, elle se réserve le champ de la pauvreté, où ne manqueront jamais les malades, les infirmes, les blessés de cette vie. La justice et la charité, ce sont, en définitive, les deux objets de notre apostolat. Répandre leur règne, y soumettre en tout premier lieu l'élite morale et intellectuelle, l'aristocratie de l'argent et du pouvoir, tâche essentielle à l'avancement de la question sociale.

C'est sans doute d'une situation économique que dépend en grande partie le sort précaire, souvent pénible de la classe ouvrière et c'est aussi en grande partie au point de vue économique que l'accomplissement du devoir social réalisera de précieux résultats. Mais Léon XIII n'a pas donné au devoir social cette base étroite. Il l'a entrevu dans toute son ampleur. Il a fixé ses points d'attache au terrain moral et religieux tout aussi bien qu'au terrain économique. Maints problèmes liés à la question sociale, ne se résoudront que par une réforme intérieure de chaque citoyen, principalement des maîtres et des riches. Il serait vain de ne se préoccuper que des remèdes d'ordre purement économique. Il faut y faire entrer le fait humain, le côté moral et religieux. L'organisation professionnelle, la législation ouvrière ne règleront rien si les ouvriers ne sont mus que par la rancune et la haine, si les sujets de la loi, méconnaissant son esprit et sa portée, lui refusent toute obéissance. Le règlement de la question sociale sera retardé aussi longtemps que patrons et ouvriers, aussi longtemps que les maîtres et les riches n'auront pas enveloppé de limites morales les causes de la production des richesses, de leur distribution et de leur consommation. Chaque citoyen, dans sa sphère, doit reconnaître la nécessité de ces limites morales,

l'harmonie qu'elles établissent entre les hommes. Elles seules remettront en honneur le droit, la justice et la charité.

Dans une enquête récemment faite en France sur la crise économique de la vie chère, l'on notait, comme l'une de ses causes, l'abaissement du sens moral chez beaucoup d'acheteurs et de vendeurs. A ce sujet la Commission des études de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, rappelait qu'il y a une « morale contractuelle », spécialement une « morale commerciale », qu'au dessus de la loi de l'offre et de la demande, qu'au dessus du droit du plus fort, il y a le droit du plus juste. Après avoir déclaré que l'observation plus rigoureuse de certains principes ne résoudrait pas par elle-même la question de la vie chère, qui est, à l'origine, d'ordre économique, cette Commission concluait, cependant, avec raison, je crois : « Il faut redire que, pour une part, la question de la vie chère est d'ordre moral et que la loi morale, mieux connue et plus généralement respectée, serait d'une réelle efficacité pour atténuer la crise ou tout au moins pour en enrayer l'inquiétante progression ».[1]

Me permettez-vous, Monseigneur l'archevêque, d'ouvrir ici une parenthèse et d'y placer un aveu ? Vous avez failli me faire détruire cette partie de ma conférence.

Avant-hier soir, après avoir remercié mon ami Édouard Montpetit de sa substantielle étude, en le félicitant d'avoir déclaré que la morale a sa place marquée au-dessus des lois et des faits économiques, vous ajoutiez à peu près en ces termes : « La justice et la charité ! Tous s'accordent là-dessus en principe, mais qui fera entrer ces vertus dans la réalité des choses ? Là est la difficulté ». Et, vous tournant vers le conférencier, vous lui dites : « Si vous alliez, demain, au bureau de la compagnie Canadien Pacifique, comment feriez-vous accepter par les directeurs votre proposition ? »

Votre inquiétude me parut alors si grande, ce problème vous semblait d'une solution si lointaine, qu'un doute me vint. Je pensai jeter au feu les notes que sur ce point j'avais préparées.

Si la science de votre esprit, votre dévouement, votre expérience d'évêque trouvent à ce point difficile la question, comment moi, profane, oserai-je la discuter ? Par bonheur, vous avez eu un mot d'encouragement pour les petits travail-

---

[1] La Documentation catholique, livraison du 20 mars 1920, No 59, p. 403.

leurs que nous sommes. « Il faut continuer la lutte, avez-vous ajouté ; ces difficultés ne doivent point arrêter notre effort dans la recherche d'une solution ».

Je n'ai pas brûlé mes feuilles. Parti de cette salle, j'ai médité sur les points d'interrogation que vous veniez de poser.

Vous avez, Monseigneur, par les paroles que je viens de citer, touché à ce qui me paraît être le nœud de la question sociale. Au point où vous vous êtes arrêté pour poser à M. Montpetit votre question, vous vous heurtiez à l'individu, vous abordiez l'âme humaine. Si la disparition, tout au moins l'atténuation des malaises sociaux, exige ici-bas le règne de la justice et de la charité, comment ferons-nous qu'il arrive ?

En agissant sur les âmes, en les amenant au travail intérieur de rénovation. Il faut que chaque individu se replie, accroisse en lui le sentiment de la fraternité humaine et amoindrisse les vices qui s'y opposent.

.... « La première condition à réaliser, dit Léon XIII, c'est la restauration des moeurs chrétiennes, sans lesquelles, même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces, seront peu aptes à produire de salutaires résultats ».

Les riches et les maîtres doivent s'engager les premiers dans cette oeuvre. Avant que de conseiller au peuple la résignation, que ne montrent-ils quelque désintéressement ?

Comment directeurs et actionnaires de la compagnie du Canadien Pacifique ou de toute autre compagnie, se soumettront-ils à la loi de justice et de charité ? Quand ils auront l'âme assez grande pour la contenir, assez éclairée pour la comprendre. Comment, par exemple, directeurs et actionnaires, mettront-ils en pratique la proposition des évêques américains, que commentait l'autre soir M. Montpetit, comment renonceront-ils à leurs dividendes aussi longtemps que les ouvriers n'auront point un salaire équitable ? En restreignant leur égoisme, en devenant capable de sacrifice pour autrui.

Pour amener nos maîtres et nos riches à voir toutes choses sous cet angle, il faut s'efforcer de développer en eux une mentalité spéciale, celle que l'on a nommé la conscience sociale on encore le sens social, « disposition de l'âme tantôt spontanée, tantôt acquise, à sentir, à voir quelle répercussion, même lointaine auront sur le travail, la santé, la moralité des

autres et sur le bien public les actions mêmes les plus communes de la vie ». Cesser d'uniquement penser à soi pour songer aux autres, « sentir le bien commun comme le sien propre, souffrir du mal de tous et de chacun », faire des divers actes qui remplissent nos journées un moyen d'aider les autres, c'est avoir le sens social. Le sens social nous montre les raisons qui doivent nous faire vivre les uns pour les autres. Il surajoute à la notion de dette, contractée envers nos semblables, celle du devoir. Cette notion du devoir, il la marque de la sympathie du coeur, de la volonté d'élever, d'éclairer, de guider, de guérir. Celui-là, a-t-on écrit, « a le sens social qui voit derrière le comptoir l'employé, derrière la locomotive le mécanicien et le chauffeur, derrière l'arbre le bûcheron, au-delà de la production, au-delà même de l'ouvrier et de l'ouvrière la famille, la société et au-dessus du moi égoiste le nous fraternel ». Combien ont la vue courte ! Combien ne portent jamais leurs yeux au-delà de leur personne et de leurs intérêts immédiats ! L'on peut citer ici ce qu'écrivait à propos des aérostiers Joseph Bédier, le nouvel académicien : « Alors réapparut en pleine lumière cette antique vérité que tous les hommes ne voient pas le monde extérieur ; que les uns, les méditatifs, sont habiles à regarder seulement les âmes ; que d'autres, les imaginatifs, croient voir les choses qui sont sous le soleil parce qu'ils jouissent de leurs aspects, mais ne les voient pas réellement, car l'intensité même de leur jouissance les altère et les déforme ; que ceux-là sont rares, et reconnaissables dès l'enfance, qui ont des yeux pour voir ce qui est. En un mot, voir et observer est un don, au sens propre du mot, très inégalement réparti entre les hommes, et qui tient de l'instinct ».

Ajoutons à ces diverses catégories analysées par Joseph Bédier, celle des égoistes, des optimistes à outrance qui croient que tout va normalement dans le monde parce qu'eux dorment bien, dînent copieusement, voient s'arrondir leur bourse. Pourquoi songer à autre chose, quelle raison de se préoccuper du peuple ? L'observation de tous les champs d'activité humaine, suggère la remarque que faisaient à Bédier les officiers d'aviation : « Ceux d'entre nous qui voient le mieux, disaient-ils, ce sont les plus sensibles, ceux qui pénètrent d'une pitié plus fraternelle et plus active les misères du fantassin. C'est par le coeur qu'ils voient, et s'ils voient mieux que nous, c'est qu'ils ont plus de coeur ».

Il est temps qu'un plus grand nombre de Canadiens français, notamment dans la classe aisée, développent en eux ce sens social. Donnons-nous comme tâche de les aider dans ce travail de rénovation. Que notre exemple, nos actes, nos écrits, nos paroles, amènent les maîtres et les riches à regarder au-delà de leur champ accoutumé de travail, à porter sur le terrain de la vie quotidienne une préoccupation sociale, à faire servir chacun des actes de leur vie familiale, professionnelle, publique, à manifester le souci de la pensée et du bien être des autres. Persuadons-les que c'est avec raison que Léon XIII assigne, dans le règlement de la question sociale, une place à chaque citoyen et que chacun d'entre eux doit travailler à ce progrès, à titre individuel ou professionnel, comme homme, comme être social, comme chrétien. Disons-leur que ce progrès n'est pas possible si seules quelques unités s'attaquent aux malaises engendrés par la question sociale, tandis qu'eux les puissants et les riches, se claquemurent dans l'égoisme de leurs intérêts, s'enferment dans l'insouciance des méfaits qu'entraînent avec elles certaines conditions économiques et, pour mieux jouir, continuent d'ignorer les misères et les souffrances de tant d'êtres qui vivent là tout près d'eux.

Pour que ce sens social, une fois né en leur âme, s'y développe, demeure, produise tous ses fruits, prions-les d'en faire le prolongement du sens chrétien.

N'oublions pas en effet que sous tous les mouvements généreux de notre temps, dans les appellations diverses dont se parent de nos jours les oeuvres populaires, se retrouve la morale de l'Évangile. Faisons nôtre le témoignage que Léon XIII, aux drenières lignes de son encyclique, adresse à l'Église et à sa doctrine. Nous croyons que la société doit être régie par des lois morales, et qu'il faut s'efforcer d'appliquer à toutes les réalités de ce monde la justice et la charité apportées aux hommes par Jésus-Christ et dont l'Église est la gardienne aimée. Appuyant la fraternité humaine sur la paternité divine, nous savons à quelles sources puiser pour trouver aux malaises sociaux leurs remèdes, remèdes spirituels, élévation de la conscience individuelle, répression de l'égoisme, fidélité à dominer toutes les convoitises et tous les désirs d'oppression par des règles d'équité et d'amour ; remèdes d'ordre moral et temporel qui, dégageant de l'avarice l'emploi de la propriété et des richesses, favorisent le soutien du faible, l'as-

cension des classes les moins favorisées vers une condition meilleure. Heureux d'appartenir à l'Église, cette collectivité qui dépasse toutes les autres, nous marquerons notre action sociale de sa doctrine, que nulle n'égale. Quelle meilleure garantie de succès pourrions-nous apporter à notre pays ? Que de malheurs auraient évités les nations si elles eussent écouté l'appel que le 15 mai 1891 Léon XIII fit entendre en faveur de la charité chrétienne, qui, disait-il, résume tout l'Évangile.

« L'Église, écrivait un jour Melchior de Vogüé, est la première personne morale et intellectuelle de ce monde. Tous ceux qui regardent devant eux sont persuadés que rien ne peut préserver le monde de la crue démocratique et du socialisme qui l'accompagne ; on chercherait vainement en dehors de l'Église une force capable de limiter cette crue et de la diriger ».[1] Voilà une trentaines d'années qu'il écrivit ces lignes. La « crue », que redoutait cet écrivain, a passé par la guerre et par le bolchevisme. Plus que jamais l'Église catholique apparaît, aux peuples agités et aux individus inquiets, la seule puissance morale aux assises inébranlables. Souhaitons que tous reconnaissent enfin ses divines destinées, la grandeur de son passé, et qu'ils se fient à ses promesses d'avenir. Les récents événements n'ont fait que vivifier chez vous la foi et l'amour qu'Elle vous a depuis longtemps communiqués et que rien n'avait pu diminuer. Profitez de la lumière nouvelle qu'à mise en votre intelligence l'étude de l'encyclique *Rerum Novarum* et, courageux, répondez à cet appel du devoir social qu'adressa au monde Léon XIII : « Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave ».

Allocution de S. G. Mgr BRUCHÉSI, à la soirée de clôture de la Semaine sociale *de Montréal*

Il n'est pas question pour moi, en ce moment, de charité envers M. Antonio Perrault. Mais j'ai bien peur de ne pouvoir lui rendre justice. Et pourtant, je le désirerais beaucoup, car il le mérite. Et c'est sous le coup d'une émotion réelle que je me lève pour lui dire au nom de tous le plus cordial merci. (Appl.)

---

[1] Spectacles contemporains, pp. 68-73.

[1] Nous donnons ici le texte aussi complet que possible de la remarquable improvisation de l'archevêque de Montréal.

Il semble que je ne doive venir dans cette salle que pour recueillir de vieux et chers souvenirs. L'autre soir, je rencontrais l'honorable sénateur Chapais, dont, il y a quarante ans, à Québec, j'applaudissais les premières et brillantes conférences. Ce soir, je suis reporté vers une plage enchanteresse où j'allais jadis passer quelques jours de l'été. C'était la Malbaie. Dans la vieille église, un jeune enfant de choeur venait à moi quelquefois. Je remarquai son regard intelligent. J'étais frappé de sa piété. Il voulait bien me servir la messe. Que j'étais loin de penser que ce jeune enfant devait être plus tard un de nos plus brillants professeurs de l'Université de Montréal, et que je deviendrais son archevêque ! C'est lui que j'ai entendu et applaudi ce soir. (Longs applaudissements.)

Savez-vous, Mesdames et Messieurs, — et je crois que je ne suis pas le seul à ressentir cette impression — savez-vous que, depuis lundi dernier, j'éprouve quelque chose de ce que j'éprouvais durant la semaine qui m'a paru la plus belle de ma vie, la semaine de notre grand congrès eucharistique ? (Appl.) Évidemment, les deux semaines, celle du congrès et celle qu'on appelle la *Semaine sociale,* ne peuvent pas être comparées parfaitement.

Dans la première semaine, il s'agissait de rendre hommage au Dieu de l'Eucharistie, et c'est un évêque français qui a dit et redit bien des fois que, d'après lui, depuis la fondation de l'Église, jamais peut-être pareil triomphe n'avait été rendu à Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour comme au congrès eucharistique de Montréal. (Appl.) Il y avait alors des réunions continuelles, et partout, et de toutes les classes : prêtres, évêques, cardinaux, magistrats, hommes du gouvernement, ouvriers, patrons, tous étaient confondus dans un même sentiment d'amour. Il y eut dans ces réunions, bien des discours, et d'éloquents discours, et des études magnifiques, qui ont été recueillis dans un volume que nous relisons encore avec bonheur et qui nous semble vraiment une Somme de l'Eucharistie.

Ces jours-ci, il n'y a pas eu de grands mouvements des foules. Ce n'était pas une manifestation mondiale, dont Montréal était le centre, comme lors du congrès. Mais que de belles choses ont été dites et que de beaux exemples ont été donnés. C'est une semaine précieuse, une semaine qui compte et qui, je n'en doute pas, portera ses fruits.

La première semaine, celle du congrès, avait pour objet l'amour de Dieu. Ne pourrions-nous pas dire que celle-ci, la *Semaine sociale*, a eu pour l'objet l'amour de nos frères ? Or vous le savez, il y a deux commandements, l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Et si nous accomplissons ces commandements, nous accomplissons toute la loi. Quelle est la préoccupation de tous ceux qui ont parlé sur la question ouvrière ? Est-ce que çà n'a pas été l'observation de la justice, la pratique de la charité, la disparition de la souffrance ? Et cela c'est la vraie charité fraternelle.

Hier, M. Perrault m'écrivait une lettre à laquelle j'ai répondu d'un seul mot : « Approuvé ». Au bas de son magnifique travail, si je mettais ce soir, en mon nom et au vôtre : « Approuvé », est-ce que cela ne suffirait pas ? (Applaudissements prolongés.) Non, il faudrait ajouter un autre mot : « Approuvé de tout coeur » (Appl.), « absolument » (Appl.), « imprimatur » (Appl.), « répandu dans les usines » (Appl.), « dans les manufactures, dans les ateliers, dans les banques, partout où il y a des patrons et des ouvriers ».

Il me semble qu'il est temps de m'asseoir. Pourtant, je veux dire à M. Perrault combien je suis en union d'idées avec lui. Et je voudrais me rappeler certaines de ses phrases. Elles rendaient si parfaitement mes pensées. Du reste, il y a assez longtemps qu'il pense comme moi.

Il faut que nous apportions de cette *Semaine sociale* des résolutions pratiques. N'est-ce pas, Messieurs ? A quoi va servir cette *Semaine sociale ?* Oui, on lit des travaux, on fait des beaux discours, les journaux les impriment. Et puis ce sera tout ? Non, Messieurs, ce ne sera pas tout, certainement. Des jours comme ceux-ci ne restent pas inutiles. Ils ont leur répercussion.

Au congrès eucharistique, ou plutôt, quand le congrès fut fini, pendant un an entier, on en parla. Et la conséquence fut l'augmentation des communions dans toutes les églises, la plus grande dévotion du peuple envers le Saint-Sacrement. Il y eut vraiment dès lors chez nous une vie eucharistique plus intense.

Eh bien ! je n'en doute pas, il va résulter de ces séances, de ces enseignements donnés au cours de la *Semaine sociale*, il va résulter le désir d'approfondir les problèmes dont on ne s'occupe pas assez. Ceux qui les ont étudiés déjà vont les

étudier davantage. Ils auront plus de lumières. Et ceux qui n'y pensaient pas y penseront nécessairement. La salle Saint-Sulpice n'est pas très grande. Elle contient quelques centaines d'auditeurs. Mais les feuilles publiques ont porté à tous les coins du pays les échos des enseignements qui y furent donnés. On aura ainsi un commentaire de l'encyclique *Rerum Novarum.* N'allons pas croire qu'aux foyers ouvriers, l'on n'a pas lu ce qui s'est dit ici. Et si on ne l'a pas encore fait, cela se fera plus tard.

Oui, la première conclusion est bien de s'attacher plus qu'auparavant à la pratique du devoir social, d'étudier plus sérieusement les questions sociales, qui sont aujourd'hui parmi les plus importantes. La chose se fait déjà à Montréal, à Québec, aux Trois-Rivières, à Chicoutimi. Et je veux ici rendre hommage à celui qui s'est fait l'homme du peuple ouvrier, M. l'abbé Edmour Hébert (Appl.). Il travaille dans l'humilité et dans l'ombre. Mais Dieu bénit ses travaux. Et vous serez surpris quand vous saurez le résultat de ses efforts. Voilà aujourd'hui, autour de lui, une quinzaine de prêtres qui se réunissent assidûment, étudiant toutes les questions ayant rapport au travail, au salaire, aux grèves, aux unions catholiques, à toutes les questions auxquelles touche l'encyclique *Rerum Novarum.* C'est quelque chose.

Notre université pourra bien faire aussi ce que les prêtres font. Nous avons parmi nos bons jeunes gens une conférence de Saint-Vincent-de-Paul. J'espère que nous aurons une société des oeuvres sociales (Appl.), et celui que je mettrai à la tête de cette société, c'est M. Antonio Perrault, (Appl. prolongés). Je ne lui conseille pas d'apporter de gros livres. Qu'il apporte ses feuilles. Qu'il les relise et les commente. Il y a là de la matière pour plus d'un an d'études et de conférences.

Nous devons favoriser les syndicats catholiques. Il y a, Mesdames et Messieurs, des unions catholiques. Beaucoup ne le savent pas. C'est par milliers que l'on compte nos ouvriers qui se liguent en syndicats catholiques, qui appartenaient autrefois à des syndicats neutres et qui les ont quittés pour garder leur argent chez eux. Lorsque nous avons eu, il y a quelques jours, la réunion des ouvriers de la Fédération américaine du Travail, qu'est-ce qui s'est passé ? M. Perrault l'a remarqué, les unions catholiques ont été montrées du doigt. Et puis, dans de nombreuses conférences, nos ouvriers n'ont

pas pu entendre parler une seule fois leur langue. Ils n'ont pas entendu discuter les difficultés propres à leur pays et à la ville où ils vivent. Ça été une conférence américaine. Je le comprends : la Fédération américaine représente quatre millions d'Américains. Et qu'est-ce qui pourra arriver, les unions catholiques augmentant ici ? C'est que l'Internationale restera chez elle ! Alors nous aurons chez nous nos unions catholiques. Et M. Perrault le disait : Il y a des chefs d'industrie, qui sont protestants, et qui voient le salut social dans les unions catholiques, et qui sont contents de favoriser chez eux la fondation de syndicats catholiques.

Monseigneur dit ici quelques mots des difficultés survenues entre la Commission Scolaire de Montréal et un certain nombre d'instituteurs, il suggère une solution, puis il termine ainsi :

« Vu et approuvé ». Et l'« imprimatur », le voici. Et maintenant, Père Archambault, à vous et à vos collègues, qui nous avez donné ces beaux jours, toute ma reconnaissance ! Vous avez bien mérité de votre ville, de votre province, et de toute l'Église. Et bon succès, Messieurs, pour la prochaine *Semaine sociale*, qui, paraît-il, se tiendra à Québec.

Après la Semaine sociale

Impressions et réflexions

Une *doctrine,* un *besoin,* un rayon d'*espoir ;* une doctrine magnifique et vivante, un besoin profond et pressant, une modeste mais réconfortante espérance se sont fait jour à travers les cours nombreux et d'allure très variée, mais de valeur généralement fort appréciable, qui ont rempli notre récente *Semaine sociale.* Il peut être utile d'y revenir. Ç'a été du reste l'objet d'un voeu auguste, exprimé à la dernière séance, et fortement applaudi.

La *Semaine sociale* de Montréal est un événement : elle devra manifestement faire époque et marquer une étape dans l'histoire du mouvement social catholique en notre pays. L'on ne saurait trop en analyser la portée, en dessiner l'orientation exacte, et préparer à ses directions autorisées une marche facile et un progrès efficace.

*   *   *

Doctrine, d'abord. Au fond, voilà ce qui caractérise le mieux la sociologie catholique : elle est à base de principes. Elle ne conçoit point l'évolution sociale en dehors de la finalité, de l'ordre. Elle trace les limites de l'ordre, elle pose les *rails,* oserai-je dire, de l'action sage et juste, et seulement après ne lance sa force et ne véhicule ses richesses. C'est en quoi elle diffère du tout au tout des agitations révolutionnaires et des systèmes faux ; ceux-ci ne cherchent qu'après coup, comme ils peuvent et en vertu du besoin rationnel propre à l'opération humaine, à se rattacher sinon à des principes, du moins à des théories, à des hypothèses, à des prétextes.

Pour suranné que soit tel procédé, aux yeux des gens pratiques à courte vue, l'Église *pense* d'abord. Elle n'a pas oublié l'adage déjà familier aux anciens que c'est l'esprit qui agite le monde : *mens molem agitat ;* et sa sagesse propre, celle de Dieu, lui a indéfectiblement appris que c'est l'âme qui a besoin de se guérir de ses erreurs pour que le corps sorte de

ses misères : *mens sana in corpore sano,* faut-il dire en un sens spécial mais éminemment vrai.

L'Église pense, sans illusion comme sans désespérance. Refaiseuse inlassable, elle a tant de fois reconstruit la société depuis vingt siècles, il y a devant ses regards de si vives lueurs d'éternité et dans ses doigts une si incorruptible puissance, qu'Elle se remettra volontiers à la tâche, mais pour réaliser, sous d'autres couleurs et avec des éléments nouveaux, s'il le faut, son idée à Elle, son plan, toujours le même, celui de l'ordre, de la justice, celui qui seul est vrai et demeure. Pénélope qui joint l'illusion à la ruse, la révolution recommence sans cesse sa toile d'hallucinée : l'Église apporte une égale persévérance à travailler dans le réel.

Voilà comment, alors que le Socialisme, en toutes ses formes, sous couleur de réforme et de félicité nouvelle, ne présente que l'ombre pour la proie, l'utopie pour la réalité, et qu'il jette en pleine société des poignées de germes empoissonnés et des fusées de dynamite, à l'encontre, l'Église offre au problème social une solution doctrinale et pratique tout ensemble, où Elle fait la part de l'éternel et du contingent, de l'absolu et du relatif, de l'âme et du corps, du bonheur légitime et des épreuves nécessaires, de la dignité du travail et des droits du capital, du partage de la richesse et des inégalités inexorables, des lois solides et fixes de la justice qui forment l'ossature du corps social, mais aussi des courants plus souples, nerveux et sanguins, de la charité, qui en sont la sensibilité, la beauté et la vie.

Doctrine d'espérance pour une vie meilleure et pour une éternelle guérison des maux de la terre ; doctrine de charité qui s'exerce avec un coeur de mère et une profusion de reine depuis vingt siècles ; doctrine de justice et d'affection entre les classes ; doctrine de détachement et de sagesse dans l'usage des biens de ce monde ; doctrine d'une très ferme mais très discrète intervention des autorités légales dans la sphère du travail, afin de protéger sans les briser les moindres fleurs de liberté humaine ; doctrine, en un mot, où le réalisme le plus humain s'imprègne et s'anime de l'idéalisme le plus pur.

Ineffable doctrine, à la vérité, et qui est capable, pour ceux qui la pénètrent, d'agenouiller dans l'admiration la plus enthousiaste et la gratitude la plus émue.

Or, pendant huit jours, cette doctrine magnifique, les quelques centaines d'auditeurs, pieusement attentifs, il le faut dire, de la *Semaine sociale,* en ont écouté l'éloquence et la majesté, ils en ont aperçu se dérouler l'opulente richesse, et en ont entrevu les aspects aux perspectives indéfinies ; ils en ont joui par l'esprit, et en ont mangé comme d'un pain délicieux et qui réconforte.

Et il leur semblait que l'humanité, ainsi que le Prodigue de la parabole, dégoûtée des siliques immondes que lui présentent les théories et les passions modernes, s'écriait : Je me lèverai et je retournerai dans la maison de mon Père, où j'ai mangé en mon enfance un pain plus honnête et connu le robuste bonheur de l'obéissance filiale.

* * *

Ce *besoin*, ce remords, ce dégoût d'elle-même, qu'éprouve la société, la nôtre aussi, ces spasmes et ces efforts qui trahissent son mal, voilà encore la constatation qui est ressortie avec une évidence concrète des études de la *Semaine sociale* canadienne. Les semainiers, comme des étudiants autour d'un docte corps médical, en ont pu noter les symptômes et analyser les phases diagnostiques.

A vraiment dire, nos futures *Semaines sociales,* — car il nous en faut d'autres, — pousseront plus loin ce travail de constatation et d'examen. Elles y seront amenées par leurs objets d'études moins transcendants et abstraits, par une préparation plus expérimentée, par un souci de précision plus aiguisé, et par cette ambition de guérir *son* malade, qui s'intensifie à mesure que le médecin quitte parfois ses livres pour faire de la clinique auprès d'un vrai lit d'hôpital.

Néanmoins, seuls des esprits chagrins pourraient contester qu'il n'y ait eu, dans les leçons de la *Semaine,* des détails révélateurs et des traits vécus de la crise sociale, comme elle est parmi nous. Quelques statistiques, — bien qu'à cet égard nos systèmes soient sujets à cautions ; des enquêtes embryonnaires — nous ignorons l'art d'enquêter, et nos apôtres sociaux pour cette fin devront aller encore à l'école ; divers exemples presque précis ; des observations, quoique rares, sur *nos* industries, *notre* capital, *nos* patrons et *nos* ouvriers, et, pour risquer le mot, sur la *mentalité économique* de notre pays, nous ont été fournis.

Accordons ici que des esprits positifs ont pu être déçus, que des patrons et des ouvriers, s'ils étaient venus, nous auraient jugés constructeurs dans la lune ; leur jugement n'est pas définitif, bien qu'il ait lieu d'être considéré. Et puis, une *Semaine sociale,* ce n'est pas une conférence industrielle non plus qu'un congrès du travail : c'est une université, une chaire de haut enseignement, appelée à former non des ouvriers et des patrons même à sens catholique, pas non plus des chefs de syndicats, mais des sociologues et des professeurs du sens social.

Quoi qu'il en soit, il demeure que des tableaux vifs et émouvants de la misère imméritée de nos travailleurs, celui du pressurage et de l'ambition de notre capitalisme, celui surtout des pentes terrifiantes où s'engage le mouvement économique canadien, ont été tracés. Mgr l'Archevêque de Montréal, Mgr le Vicaire Général de Chicoutimi, M. Arthur Saint-Pierre, Mme Gérin-Lajoie, M. l'abbé Fortin, pour ne citer qu'au hasard, ont apporté à cet effet des contributions fort précises.

Et puis, autour des leçons, il y avait déjà, un peu, des références, des rencontres, des questions, un intérêt nouveau pour le sujet traité, une manière neuve de lire dans le quotidien le fait-divers ouvrier et de suivre le progrès d'une grève considérée la veille comme banale. Tout cela est tout de même bien appréciable. C'est un à-côté, c'est un en-dessous, de la *Semaine sociale,* dont le mérite, pour être moins discernable, lui revient vraiment et qui lui fait très effectivement atteindre son but.

En tout cas, les auditeurs sérieux, — s'il y en a eu d'autres, ils ne sont pas restés les six jours ! — n'ont pu se défendre d'entendre déjà retentir, même sur notre sol canadien, le pas lourd des armées du travail s'ébranlant à la conquête d'un nouvel ordre social, pour revenir à la pensée du P. Archambault, le discret initiateur chez nous d'une chaîne d'oeuvres, dont la *Semaine sociale* n'est ni le premier ni le dernier anneau.

L'humanité est en mal d'évolution. Notre pays en éprouve le travail. Un besoin inquiet l'agite, une sorte de puberté mystérieuse et combien dangereuse aussi se déclare en lui. Faut-il le surveiller avec une vigilance assez discrète, lui dire à point les conseils sauveurs, lui donner l'intelligence des forces viriles mais passionnées qu'il se découvre, et lui apprendre

à maîtriser ces instincts violents, s'il veut en faire des principes de fécondité et de survie !

Il me semble que la *Semaine sociale* nous a beaucoup répété tout cela, et que quelques-uns ont pu vraiment l'apprendre, sortant ainsi heureusement de l'optimisme si funeste et de la naïveté si commune aux mères et aux tuteurs.

* * *

Voilà d'où naît, selon nous, *l'espoir* qu'à fait luire la *Semaine sociale.*

On avait sans doute répété bien des fois avant elle le mot de crise sociale. Les oeuvres catholiques proprement sociales déjà nées, les projets généreux conçus, font foi qu'on s'en était un peu préoccupé. Il faut néanmoins reconnaître que beaucoup de bons esprits ont feint de croire qu'au fond le problème n'existe pas pour nous, ou, selon leur tempérament divers, qu'il est trop tard, qu'il n'y a plus qu'à laisser faire, vienne la ruine s'il le faut.

Or, et c'est par quoi peut-être on pourra dire chez nous, en parlant du mouvement social, *avant* et *après* la *Semaine sociale,* comme on a dit, en Europe, *avant* et *après* l'encyclique *Rerum Novarum,* il a dû naître chez les semainiers ou se développer efficacement la conviction que notre société du travail, chez nos catholiques eux-mêmes, est malade, et que nous tenons le remède guérisseur, à condition qu'on se décide pour tout de bon à l'appliquer. Il est navrant que, dans un pays catholique comme celui du Canada français, l'encyclique *Rerum Novarum* ait été si peu entendue, — les faits sont là, — et qu'en somme l'organisation ouvrière de nos éléments catholiques se soit faite en masse à vau-l'eau et au petit bonheur. La *Semaine sociale* aura pu faire toucher du doigt la plaie, paraître de bons Samaritains et s'ouvrir des hôtelleries.

Incontestablement, le branle donné peut être puissant.

Des directeurs diocésains d'oeuvres sociales y sont venus, et s'en sont retournés plus convaincus de la nécessité de leur tâche, de l'efficacité du remède catholique, et du réseau d'oeuvres qui s'impose. Tous les diocèses auront bientôt tel directeur et telles oeuvres. Les Cercles d'études sociales, présentement à peine quelques unités, vont se former. Le syndicalisme catholique, encore à l'état d'ébauche, va être mieux étudié, mieux outillé, il va grandir et se fortifier. Les études sociales

vont fleurir ; des livres et des plaquettes vont paraître et seront achetés ; des auteurs vont se trouver, des sociologues se préparer, le sens social s'affiner chez tous et dans toutes les classes.

L'Église canadienne, jusqu'ici toujours généreuse, et qui n'a jamais manqué au devoir de l'heure, va se poser encore plus résolument et unanimement sur le terrain qu'on appelle économico-social, tout comme Elle a fait, quand il a fallu, sur le terrain national, politique, éducatif et autre.

Maintenant que l'encyclique *Rerum Novarum* est en quelque sorte effectivement promulguée parmi nous, que Benoît XV en a renouvelé le mot d'ordre, l'on va saisir que la manière actuelle de sauver le peuple ouvrier, dans son âme comme dans son corps, c'est de l'arracher des serres du socialisme syndicaliste, et à cette fin de le soustraire à l'écrasement du capitalisme inassouvi. Et qu'il faut s'y mettre, puisque le Pape l'a dit pour tous, et que sa parole est universellement une parole de vie.

Sans qu'il soit nécessaire, sans doute, qu'ici un programme de reconstitution sociale soit tracé avec cet audacieux mais tout de même fort admirable sens pratique de l'épiscopat américain, il y a lieu pour le clergé et tous les catholiques, selon le conseil de Mgr l'Archevêque de Montréal, d'étudier à fond notre problème social, et de réaliser, chez nous, d'accord avec les principes chrétiens, un nouveau monde qui tout de même soit à Dieu, partant à Jésus-Christ. Ce sera le rôle de nos *Semaines* que de provoquer l'élaboration d'une doctrine sociale qui convienne particulièrement à nos questions, de la façon catholique qui est la seule en dernière analyse.

L'épiscopat se sentira appuyé par ces prêtres semainiers, dont le zèle intelligent et pratique se fera remarquer dans ces assises annuelles, et par ces laïques, plusieurs encore jeunes, et dont quelques-uns sont déjà des maîtres et se révèlent comme des cerveaux des mieux organisés.

Bref, c'est peut-être là le résultat le plus tangible de notre *Semaine* que d'avoir révélé l'existence d'un personnel d'enseignement social, lequel, encore qu'inexpérimenté et sans cohésion, offre des ressources néanmoins appréciables, et qui peut progresser vite dans la voie féconde où l'on voit s'avancer certains professionnels des *Semaines sociales* d'Europe. Est-ce naïveté ou prétention de le penser et de le dire ? Il nous sem-

ble que c'est une manière de le stimuler au travail, et de lui gagner la foi des nôtres.

Dans l'une des cours intérieures du Latran, il se trouve une colonne aux quatre faces de bronze, érigée par des travailleurs en mémorial du grand oeuvre de Léon XIII, pour la rénovation sociale du travail. Le texte des Lettres *Rerum Novarum* y est gravé tout entier, en traits que le temps devra respecter. C'est sans doute la marque d'une reconnaissance durable ; c'est plus encore, il me semble, le symbole de la pérennité du programme pontifical. L'heure est venue pour nous, ce programme, de le graver dans nos lois et dans nos moeurs. C'est à quoi veulent s'employer nos *Semaines sociales*.

J.-M.-Rodrigue VILLENEUVE, O.M.I.

Le Devoir, 21 juillet 1920.

Relations extérieures

Le R. P. Archambault, S.J., de la Commission des *Semaines sociales* du Canada, avait adressé à M. Eugène Duthoit, président des *Semaines sociales* de France, au lendemain de la réunion de Montréal, la lettre suivante :

Secrétariat des
Semaines sociales
du Canada.

M. Eugène Duthoit,
Président des *Semaines sociales* de France.

Mon cher Monsieur,

La Commission des *Semaines sociales* du Canada m'a confié le très agréable devoir de vous remercier de la vive sympathie que votre Commission a bien voulu témoigner à notre oeuvre naissante.

Votre lettre, lue à l'ouverture de notre première session, est venue marquer le lien qui existe entre nos deux institutions. Nous nous sommes, en effet, efforcés de marcher sur vos traces et, tout en donnant à nos réunions et à nos travaux un caractère nettement canadien, tout en étudiant les faits sociaux qui se manifestent dans notre pays, nous avons tenu à suivre vos méthodes dont une expérience onze fois renouvelée avait démontré la haute valeur.

Mais vous ne vous êtes pas contenté de ce salut rapide transmis par-dessus les mers. Vous nous avez fait, en outre, le grand honneur de nous envoyer un délégué. Cette marque d'intérêt nous a été très sensible. Elle a scellé définitivement l'union intime de nos deux oeuvres. Aussi, avons-nous reçu le R. P. Dassonville comme un des nôtres, comme un membre de notre jeune famille. Il a aussitôt pris rang parmi les professeurs de la *Semaine* et sa parole a été vivement goûtée de nos auditeurs.

A notre séance de clôture, l'archevêque de Montréal, Sa Grandeur Mgr Bruchési, dont la haute bienveillance s'est manifestée durant toute la semaine par sa présence et ses allocutions, a bien voulu nous dire que le pays tout entier allait

bénéficier de notre initiative. Grâce aux liens qui nous unissent maintenant, quelque écho de nos réunions ira probablement même jusqu'en Europe.

On y apprendra que dans la lointaine Amérique, un groupe catholique, rejeton de la vieille France et ardemment fidèle à sa langue et à sa foi, s'efforce de faire rayonner à travers ce vaste continent la doctrine sociale de l'Évangile. Ce sera peut-être un stimulant pour ceux qui, là-bas, se dévouent à la même tâche ; ce sera certainement une preuve nouvelle de la merveilleuse unité du catholicisme dont les groupes se rejoignent à travers l'espace, dans les mêmes préoccupations intellectuelles et le même labeur fécond. De quelle puissance la grande cause que nous servons disposerait pour les reconstructions urgentes, si des relations plus suivies s'établissaient entre ces centres éloignés ! Pour notre part nous souhaitons vivement qu'un foyer international soit créé, où affluent des différents pays les idées et les faits, fruits des études et des observations des groupements catholiques, pour se répandre ensuite en ondes bienfaisantes sur le monde entier.

Permettez-moi, en terminant, mon cher Monsieur, de vous offrir nos meilleurs voeux pour la douzième session des *Semaines sociales* de France, qui s'ouvrira dans quelques jours. J'ignore encore à ce moment si les démarches que nous avons faites pour que la *Semaine sociale* du Canada y soit officiellement représentée ont abouti, mais ce que je sais bien c'est que les centaines d'auditeurs de la session de Montréal, et tout particulièrement ses organisateurs, seront avec vous d'esprit et de coeur.

Veuillez accepter, mon cher Monsieur, l'assurance de ma respectueuse amitié.

Votre bien dévoué,

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S.J.

Cette lettre reçut la réponse suivante :

Semaines sociales
de France

Le R. P. Joseph-Papin Archambault,
de la Commission des *Semaines sociales* du Canada.

Mon Révérend Père,

Le message tout fraternel qu'à l'occasion de notre récente session de Caen vous avez bien voulu nous envoyer a été lu publiquement, à l'une des séances les plus importantes, et accueilli avec la plus vive reconnaissance.

La présence parmi les « Semainiers » de Caen de votre délégué spécial, M. l'abbé Chaussé, qui a bien voulu, avec une éloquence à laquelle tous ont rendu hommage, interpréter vos sentiments ; la venue d'un certain nombre de vos compatriotes qui résident en ce moment en France ; les échos qui nous sont parvenus de votre récente et brillante session de Montréal ; les sympathies que soulève sur cette terre de Normandie où vécurent tant de vos ancêtres le seul nom du Canada : tout cela a concouru à resserrer des liens déjà intimes entre votre institution et la nôtre.

Après Montréal et Caen, nous voici, vous comme nous, au temps où, les semailles achevées, il convient de travailler sans relâche, pour que mûrissent, au jour marqué par Dieu et avec son secours, les moissons promises aux hommes de labeur et de bonne volonté. Comme vous, nous pensons que ce qui faciliterait le mieux le travail des catholiques, résolus à faire pénétrer dans la réalité sociale les corollaires logiques de leur foi, ce serait l'union de plus en plus étroite, le contact méthodique et régulier à travers l'espace des groupes qu'animent les mêmes préoccupations. Nous serons heureux pour notre part de nous prêter à ces rapprochements et à ces collaborations nécessaires.

Je vous serais très obligé, mon Révérend Père, de faire agréer mes hommages et mes remerciements les plus chaleureux aux membres de la Commission des *Semaines sociales* du Canada et d'en accepter pour vous-même la très cordiale et respectueuse expression.

Eugène DUTHOIT.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Avant-propos, par M. Omer HEROUX V
Le Pape et la Semaine sociale VII
Les Semaines sociales de France IX
Approbations épiscopales XI
Semaine sociale du Canada. Vue d'ensemble par l'abbé Olivier MAURAULT, P.S.S. 1
Allocution prononcée par S. G. Mgr BRUCHESI 6

COURS

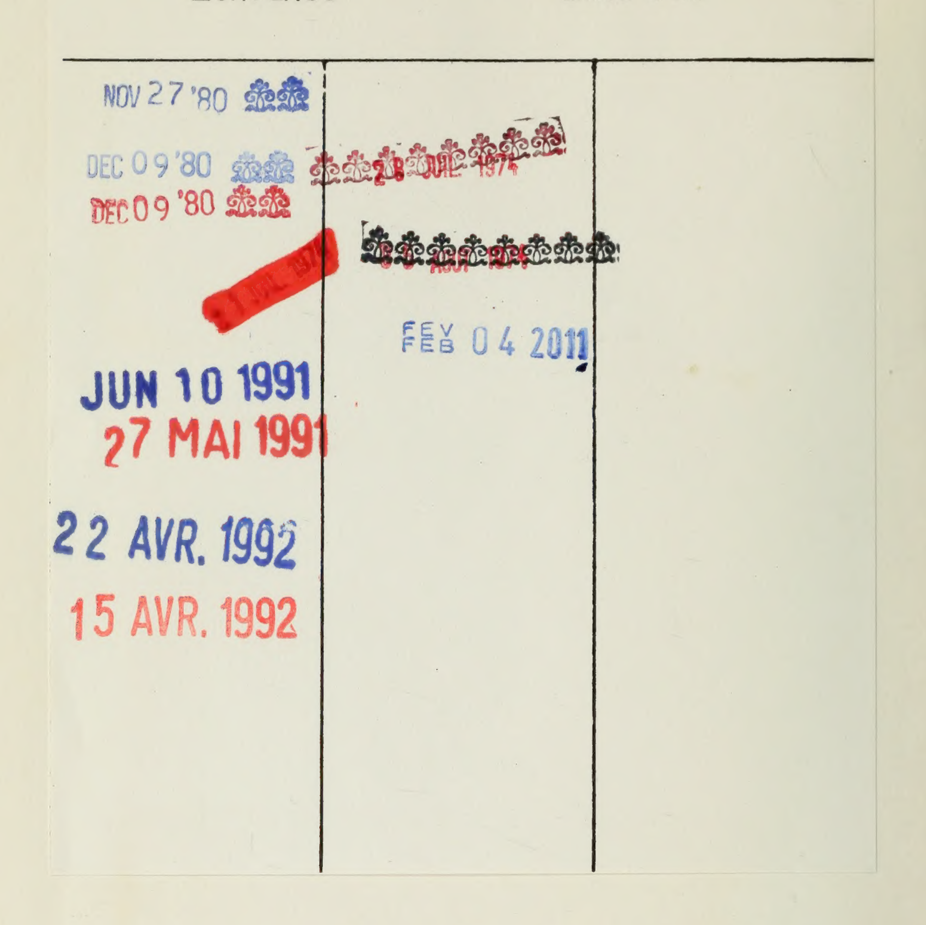
La Semaine sociale de Montréal. Sa raison d'être, ses travaux, son esprit, par le R. P. ARCHAMBAULT, S.J. 11
Le Mouvement social catholique, avant l'encyclique Rerum Novarum, par M. Guy VANIER 17
La Crise sociale, par Mgr LAPOINTE 22
La Question ouvrière au Canada, par M. Arthur SAINT-PIERRE, 27
Un faux remède : le Socialisme, par l'abbé Lucien PINAULT 40
Les Conséquences funestes du socialisme, par M. André FAUTEUX, 46
Nécessité des inégalités et des souffrances, par l'abbé CUROTTE.. 50
Relations entre les classes, par le Juge Chs-Edouard DORION .. 57
Du véritable usage des Richesses, par le R. P. LAMARCHE, O. P. 62
Le rôle social de l'Etat, par Mgr PAQUET 69
Le Salaire, par l'abbé Edmour HEBERT 73
Les Conditions du Travail, par M. Joseph-Evariste PRINCE 77
Un Programme d'action sociale, par M. Edouard MONTPETIT .. 87
Les Grèves, par le R. P. VILLENEUVE, O.M.I. 95
Le Travail des femmes et des enfants, par Mme GERIN-LAJOIE.. 105
Les Oeuvres sociales, par l'abbé PERRIER 112
Le Droit d'association, par M. Léon-Mercier GOUIN 121
Oeuvres de protection, par l'abbé Henri GAUTHIER, P.S.S. 125
Les Unions ouvrières catholiques, par l'abbé ADAM 129
Les Offices sociaux, par le R. P. DASSONVILLE, S.J. 137

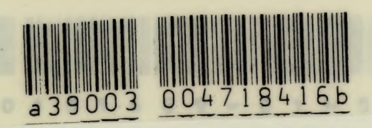
REUNIONS DU SOIR

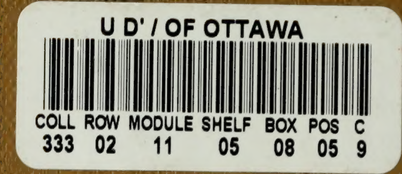
Méditation par le R. P. TARDIF, P.S.S. 142
Le Rôle social et charitable de l'Eglise à travers les âges, par le sénateur CHAPAIS 149
Manifestation ouvrière. Discours par MM. Victor MORIN, Gaudias HEBERT, abbé Maxime FORTIN, Henri BOURASSA .. 161
L'Action sociale, par M. Antonio PERRAULT 178
Allocution par S. G. Mgr BRUCHESI 202

APRES LA SEMAINE SOCIALE

Impressions, par le R. P. VILLENEUVE, O.M.I. 207
Relations extérieures 214


NOV 27 '80
DEC 09 '80
DEC 09 '80
JUN 10 1991
27 MAI 1991
22 AVR. 1992
15 AVR. 1992
FEV FEB 04 2011




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 11 05 08 05 9